Études économiques de l'OCDE

BELGIQUE

JUIN 2022

OCDE

Études économiques de l'OCDE : Belgique 2022

OCDE

DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Note de la Turquie
Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Ile. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'Ile. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne
La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :
OCDE (2022), *Études économiques de l'OCDE : Belgique 2022*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/702dd253-fr.

ISBN 978-92-64-54282-2 (imprimé)
ISBN 978-92-64-67629-9 (pdf)
ISBN 978-92-64-81621-3 (HTML)
ISBN 978-92-64-77234-2 (epub)

Études économiques de l'OCDE
ISSN 0304-3363 (imprimé)
ISSN 1684-3428 (en ligne)

Études économiques de l'OCDE : Belgique
ISSN 1995-3712 (imprimé)
ISSN 1999-0774 (en ligne)

Crédits photo : Couverture © FrimuFilms/Shutterstock.com.

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/corrigendadepublicationsdelocde.htm.

© OCDE 2022

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : https://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation.

Avant-propos

Cette étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement de l'OCDE, qui est chargé d'examiner la situation économique des pays membres.

La situation et les politiques économiques de la Belgique ont été examinées par le Comité le 14 Avril 2022. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière des discussions et a reçu l'approbation finale en tant que rapport approuvé par l'ensemble du Comité le 11 Mai 2022.

Le projet de rapport du Secrétariat a été préparé pour le Comité par Müge Adalet McGowan et Nicolas Gonne sous la supervision d'Aida Caldera Sanchez. Une assistance à la recherche statistique a été fournie par Steven Cassimon, une assistance éditoriale par Karimatou Diallo et une assitance en communication par Nathalie Bienvenu.

La précédente enquête sur la Belgique a été publiée en Fevrier 2020.

Des informations sur la dernière enquête ainsi que sur les enquêtes précédentes et de plus amples informations sur la façon dont les enquêtes sont préparées sont disponibles sur le site https://www.oecd.org/eco/surveys/.

Table des matières

Avant-propos 3

Résumé 9

1 Principaux éclairages sur l'action publique 16

Les politiques publiques ont permis une reprise vigoureuse après la pandémie, mais les risques se sont accrus 20
Une surveillance étroite du secteur financier est de rigueur 31
Les plans pour la reprise et la résilience fournissent l'occasion de promouvoir l'investissement et les réformes 35
La crise a accentué les problèmes de viabilité des finances publiques à moyen terme 39
Améliorer le cadre budgétaire et l'efficience de la dépense publique 42
Mettre en œuvre une réforme fiscale d'envergure et sans incidence sur les recettes 45
Maîtriser les coûts liés au vieillissement démographique 48
Favoriser le redéploiement des ressources et renforcer la productivité 52
Lier plus étroitement salaires et productivité au niveau des entreprises et des travailleurs 53
Améliorer l'environnement des entreprises 55
Tirer le meilleur parti des réformes axées sur la transformation numérique 56
Renforcer encore la lutte contre la corruption 65
Pour faire avancer la transition verte et énergétique, des efforts ambitieux s'imposent 68
Bibliographie 78

2 Offrir à chacun de meilleures perspectives économiques 84

Les obstacles à l'accès aux chances économiques en Belgique 89
Le faible niveau des transitions sur le marché du travail entrave la mobilité ascendante des revenus 89
L'inégalité des chances dans l'éducation obligatoire pèse sur la mobilité intergénérationnelle 92
Le manque de logements abordables adéquats contribue à la persistance des bas revenus 93
Améliorer la situation des catégories vulnérables au regard de l'emploi 95
Renforcer et reconnaître les compétences acquises en dehors du système éducatif formel 98
Des politiques d'activation efficaces pour tous 103
Renforcer les incitations à travailler pour les parents isolés à faible revenu et les deuxièmes apporteurs de revenu 108
Accroître l'égalité des chances dans l'enseignement obligatoire 111
Atténuer les conséquences négatives du libre choix de l'école 116
Accroître la mobilité entre la filière générale et la filière professionnelle 118
Proposer des mesures plus fortement incitatives aux enseignants 120
Promouvoir des logements abordables et de qualité 123
Améliorer l'efficacité des aides au logement destinées aux ménages à faible revenu 124

Atténuer les tensions sur les prix des logements en améliorant l'efficience de la réglementation 127
Remédier aux effets redistributifs de la rénovation énergétique 129
Bibliographie 133

Tableaux

Tableau 1. Les perspectives de croissance se sont dégradées 11
Tableau 1.1. Principales mesures de soutien liées à la pandémie 21
Tableau 1.2. Coût budgétaire des mesures de soutien adoptées pendant la pandémie 23
Tableau 1.3. Indicateurs et projections macroéconomiques 29
Tableau 1.4. Événements qui pourraient modifier sensiblement les perspectives 30
Tableau 1.5. Effet potentiel de certaines des réformes proposées sur le PIB par habitant 41
Tableau 1.6. Estimation indicative de l'effet budgétaire direct de certaines des réformes recommandées 41
Tableau 1.7. Principales dépenses fiscales 47
Tableau 1.8. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la politique budgétaire et les retraites 52
Tableau 1.9. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant le marché du travail et la productivité 67
Tableau 1.10. Investissements nécessaires pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques de la Belgique à l'horizon 2030 70
Tableau 1.11. La répartition des compétences entre les différents niveaux de gouvernement 71
Tableau 1.12. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant l'environnement et l'énergie 74
Tableau 1.13. Recommandations concernant les politiques macroéconomiques et structurelles 75
Tableau 2.1. Répartition des compétences concernant les obstacles à l'accès aux chances économiques 88
Tableau 2.2. Il existe des disparités régionales considérables en ce qui concerne le marchés du travail et les situations sur ce marché 96
Tableau 2.3. Recommandations pour offrir de meilleures perspectives économiques 131

Graphiques

Graphique 1. L'activité économique a rebondi après la pandémie 10
Graphique 2. L'âge effectif de la retraite est bas 12
Graphique 3. L'inégalité scolaire est forte 12
Graphique 4. La tarification des émissions de carbone doit devenir plus efficace 13
Graphique 1.1. Une reprise vigoureuse a succédé à une forte contraction 17
Graphique 1.2. Le milieu socioéconomique d'origine est fortement corrélé avec la situation économique 18
Graphique 1.3. Le vieillissement démographique ne fera qu'ajouter aux difficultés budgétaires, que la pandémie a accentuées 19
Graphique 1.4. La décentralisation des compétences fait de la coordination de l'action publique une nécessité 19
Graphique 1.5. La croissance de la productivité et l'investissement public sont relativement faibles 20
Graphique 1.6. La campagne de vaccination a été efficace 21
Graphique 1.7. Les mesures de soutien public ont protégé les ménages et les entreprises 22
Graphique 1.8. Les risques pour la reprise augmentent 24
Graphique 1.9. L'exposition à la Russie est relativement faible, mais hétérogène selon les secteurs 25
Graphique 1.10. Une inflation élevée pourrait affaiblir la compétitivité-coûts à court terme 28
Graphique 1.11. Les pays de l'UE restent les principaux partenaires commerciaux de la Belgique 30
Graphique 1.12. Les banques continuent d'afficher une bonne résilience 31
Graphique 1.13. L'insolvabilité des entreprises et les marchés immobiliers sont une source importante de risque 34
Graphique 1.14. Les investissements au titre du plan national pour la reprise et la résilience (PNRR) sont inégalement répartis entre les niveaux de gouvernement 36
Graphique 1.15. Les effets de la crise sur la viabilité des finances publiques devraient être de grande ampleur 40
Graphique 1.16. Le mécanisme de coordination budgétaire devrait être amélioré 43
Graphique 1.17. Les dépenses publiques sont élevées 45
Graphique 1.18. Une réforme sans incidence sur les recettes pourrait se traduire par un transfert de charge fiscale réduisant les prélèvements sur le travail 46
Graphique 1.19. Une réforme des retraites s'impose 49
Graphique 1.20. Le taux de participation des seniors à la formation tout au long de la vie reste faible 51
Graphique 1.21. Il est nécessaire de favoriser le redéploiement des ressources 53

Graphique 1.22. Les mécanismes de fixation des salaires devraient être assouplis 54
Graphique 1.23. Des obstacles réglementaires entravent la concurrence 56
Graphique 1.24. L'adoption des technologies numériques et des outils de gestion de la sécurité numérique est plus limitée dans les petites et moyennes entreprises (PME) 58
Graphique 1.25. La Belgique est à la traîne en ce qui concerne la part de la fibre dans le haut débit et la préparation à la cinquième génération de communications mobiles (5G) 59
Graphique 1.26. Les obstacles à la concurrence peuvent être réduits dans le secteur des communications 61
Graphique 1.27. L'administration numérique n'est pas très développée dans certaines dimensions 62
Graphique 1.28. La transformation numérique du système judiciaire reste limitée 65
Graphique 1.29. Certaines lacunes subsistent en matière de prévention de la corruption 66
Graphique 1.30. Il faudra prendre des mesures supplémentaires pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030 69
Graphique 1.31. La tarification des émissions de carbone doit devenir plus efficace 72
Graphique 1.32. Le nucléaire pèse lourd dans les approvisionnements énergétiques et la production d'électricité 74
Graphique 2.1. Le niveau relativement élevé de mobilité intergénérationnelle des revenus masque l'inégalité des chances 85
Graphique 2.2. La mobilité intragénérationnelle des revenus est relativement faible et inégale selon les catégories de population 87
Graphique 2.3. De meilleurs résultats sur le marché du travail pourraient soutenir la mobilité ascendante des revenus 90
Graphique 2.4. Emploi et éducation sont fortement corrélés avec la mobilité des revenus 91
Graphique 2.5. Les disparités éducatives selon la situation socioéconomique sont importantes 92
Graphique 2.6. Les coûts du logement pèsent lourdement sur les ménages à bas revenu 94
Graphique 2.7. Les catégories vulnérables se heurtent à de multiples obstacles à l'emploi 96
Graphique 2.8. Les compétences numériques sont réparties de manière particulièrement inégale entre les catégories de population 99
Graphique 2.9. Les personnes peu qualifiées participent beaucoup moins à la formation continue 100
Graphique 2.10. Les immigrés non originaires de l'UE sont souvent surqualifiés 103
Graphique 2.11. Dans les programmes d'activation, les dépenses consacrées à la formation sont faibles malgré des taux élevés de chômage de longue durée 105
Graphique 2.12. Il faut réformer les indemnités d'invalidité et de maladie 107
Graphique 2.13. La prévalence des problèmes de santé mentale est en hausse 108
Graphique 2.14. Les parents à faibles revenus sont peu incités à travailler 109
Graphique 2.15. Les responsabilités des immigrées en matière de garde d'enfants contribuent à leur faible niveau d'emploi 111
Graphique 2.16. Les bons résultats scolaires d'ensemble des élèves belges masquent de grandes disparités 112
Graphique 2.17. Le milieu scolaire exerce une forte influence sur les résultats scolaires 113
Graphique 2.18. Les dépenses par élève sont élevées, mais les perspectives du financement varient d'une communauté à l'autre 115
Graphique 2.19. La disparité des scores PISA témoignent de l'effet de l'environnement scolaire 116
Graphique 2.20. La liberté du choix d'école est peu réglementée et les transferts d'élèves dans d'autres établissements scolaires sont fréquents 118
Graphique 2.21. L'orientation précoce vers l'enseignement et la formation professionnels (EFP) est courante, mais le recours à l'EFP en alternance est rare 119
Graphique 2.22. Il serait possible de faire plus pour attirer et retenir les enseignants 122
Graphique 2.23. Les coûts du logement pèsent lourdement sur les ménages à bas revenu 123
Graphique 2.24. Le parc de logements sociaux est relativement restreint 125
Graphique 2.25. Il est possible de rendre la réglementation du marché du logement plus favorable à l'offre 128
Graphique 2.26. Le verdissement nécessaire du parc de logements pose des problèmes d'accessibilité financière 130

Encadrés

Encadré 1.1. Le mécanisme de négociation salariale en Belgique 26
Encadré 1.2. Réformes et investissements en cours et programmés 37
Encadré 1.3. Effet potentiel des réformes sur la croissance et le solde budgétaire 41
Encadré 1.4. Cadre de gouvernance des données dans le secteur public : l'exemple de la Nouvelle-Zélande et de la Norvège 64

Encadré 1.5. Le débat national sur la tarification du carbone 73
Encadré 2.1. Mesurer la mobilité des revenus : disponibilité des données 86
Encadré 2.2. Niveaux d'administration et compétences concernant les obstacles aux chances économiques 88
Encadré 2.3. Obstacles à la mobilité ascendante des revenus en Belgique : nouveaux éléments fondés sur les microdonnées d'une enquête 90
Encadré 2.4. Projets de réformes du droit du travail en Belgique 97
Encadré 2.5. L'individualisation des dispositifs d'accès à la formation : l'exemple français 102
Encadré 2.6. Structure et financement de l'enseignement obligatoire en Belgique 114
Encadré 2.7. L'influence du milieu scolaire : de nouvelles données issues de l'enquête PISA 115
Encadré 2.8. Attirer de bons enseignants dans les écoles défavorisées : les cas du Japon et de la Corée 122
Encadré 2.9. Réformes régionales du « bonus-logement » 124
Encadré 2.10. Revitalisation à grande échelle du logement social : l'exemple de Toronto (Canada) 126
Encadré 2.11. Augmentation des loyers en fonction du revenu : l'exemple des Pays-Bas 127

Suivez les publications de l'OCDE sur :

http://twitter.com/OECD_Pubs

http://www.facebook.com/OECDPublications

http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871

http://www.youtube.com/oecdilibrary

http://www.oecd.org/oecddirect/

Ce livre contient des...

StatLinks

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

Vous trouverez un StatLink sous chaque tableau ou graphique de cet ouvrage. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de copier le lien dans votre navigateur internet ou de cliquer dessus depuis la version électronique de l'ouvrage.

Statistiques de base de la Belgique, 2021[1]

Les nombres entre parenthèses correspondent à la moyenne de l'OCDE[2]

PAYS, POPULATION ET CYCLE ÉLECTORAL					
Population (millions, 2020)	11.5		Densité de la population par km² (2020)	381.2	(38.7)
Moins de 15 ans (%, 2020)	17.0	(17.8)	Espérance de vie à la naissance (années, 2020)	80.8	(79.7)
Plus de 65 ans (%, 2020)	19.3	(17.4)	Hommes (2020)	78.6	(77.0)
Stock de migrations internationales (% de la population, 2019)	17.2	(13.2)	Femmes (2020)	83.1	(82.5)
Croissance moyenne des 5 dernières années (%)	0.5	(0.6)	Dernière élection générale	Mai-2019	
ÉCONOMIE					
Produit intérieur brut (PIB)			Part dans la valeur ajoutée (%, 2020)		
En prix courants (milliards USD)	598.9		Agriculture, sylviculture et pêche	0.7	(2.7)
En prix courants (milliards EUR)	506.2		Industrie y compris construction	21.7	(26.2)
Croissance réelle moyenne des 5 dernières années (%)	1.2	(1.5)	Services	77.6	(71.1)
Par habitant (milliers USD PPA, 2020)	53.1	(46.2)			
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES En pourcentage du PIB					
Dépenses (OCDE: 2020)	54.9	(48.5)	Dette financière brute (OCDE: 2020)	128.6	(133.5)
Recettes (OCDE: 2020)	49.4	(38.1)	Dette financière nette (OCDE: 2020)	88.6	(81.2)
COMPTES EXTÉRIEURS					
Taux de change (EUR par USD)	0.85		Principales exportations (% du total des exportations de marchandises, 2020)		
Taux de change PPA (USA = 1)	0.73		Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	34.0	
En pourcentage du PIB			Machines et matériel de transport	22.8	
Exportations de biens et services	85.5	(54.6)	Produits manufacturés	16.2	
Importations de biens et services	84.2	(51.1)	Principales importations (% du total des importations de marchandises, 2020)		
Solde de la balance courante	-0.4	(0.1)	Machines et matériel de transport	27.9	
Position d'investissements internationaux nette	54.7		Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	27.4	
			Produits manufacturés	13.0	
MARCHÉ DU TRAVAIL, QUALIFICATIONS ET INNOVATION					
Taux d'emploi (15 ans et plus, %, OCDE: 2020)	51.1	(55.1)	Taux de chômage, enquête sur la population active (15 ans et plus, %, OCDE: 2020)	6.3	(7.1)
Hommes (OCDE: 2020)	55.2	(63.0)	Chômage des jeunes (15 à 24 ans, %)	18.2	(12.8)
Femmes (OCDE: 2020)	47.1	(47.7)	Chômage de longue durée (1 an et plus, %, 2020)	2.3	(1.3)
Taux d'activité (15 ans et plus, %, 2020)	53.8	(59.5)	Niveau d'instruction supérieure des 25-64 ans (%, 2020)	42.4	(39.0)
Nombre moyen d'heures travaillées par an (2020)	1,481	(1,687)	Dépenses intérieures brutes en R-D (% du PIB, 2018)	2.8	(2.6)
ENVIRONNEMENT					
Offre d'énergie primaire par habitant (tep, 2020)	4.4	(3.7)	Émissions de CO2 par habitant dues à la combustion d'énergie (tonnes, 2019)	7.9	(8.3)
Énergies renouvelables (%, 2020)	9.4	(11.9)	Prélèvements d'eau par habitant (1 000 m³, 2018)	0.4	
Exposition à la pollution de l'air (plus de 10 µg/m³ de PM2,5,% de la pop., 2019)	93.1	(61.7)	Déchets municipaux par habitant (tonnes, 2020)	0.4	(0.5)
SOCIÉTÉ					
Inégalités de revenu (coefficient de Gini, 2019, OCDE: dernières données disponibles)	0.262	(0.317)	Résultats scolaires (score PISA, 2018)		
Taux de pauvreté relative (%, 2019, OCDE: 2018)	8.1	(11.7)	Compréhension de l'écrit	493	(485)
Median disposable household income (thousand USD PPP, 2019, OCDE: 2018)	33.6	(25.4)	Mathématiques	508	(487)
Dépenses publiques et privées (% du PIB)			Sciences	499	(487)
Soins de santé (2019)	10.7	(8.8)	Part des femmes au parlement (%)	42.0	(32.4)
Pensions (2017)	11.5	(8.6)	Apports nets d'aide publique au développement (% du RNB, 2017)	0.4	(0.4)
Éducation (% du RNB, 2020)	6.0	(4.6)			

[1] L'année est indiquée entre parenthèses si elle diffère de l'année mentionnée dans le titre du tableau.
[2] Lorsque l'agrégat OCDE n'existe pas dans la base de données d'origine, une moyenne simple des dernières données disponibles a été calculée si des données existent pour au moins 80 % des pays membres.
Source : Calculs fondés sur les données tirées des organisations suivantes : Agence internationale de l'énergie, Banque mondiale, Fonds monétaire international, OCDE, Nations Unies et Organisation internationale du travail.

Résumé

Les politiques publiques ont permis une reprise vigoureuse après la pandémie, mais les risques se sont accrus

Le soutien massif apporté promptement par les pouvoirs publics à l'économie et le taux de vaccination élevé ont permis au PIB de retrouver rapidement son niveau d'avant la pandémie (Graphique 1)**. Néanmoins, des contraintes affectant l'offre, des pénuries de main-d'œuvre et une forte inflation pèsent sur la reprise.**

Graphique 1. L'activité économique a rebondi après la pandémie

PIB réel, T4 2019 = 100

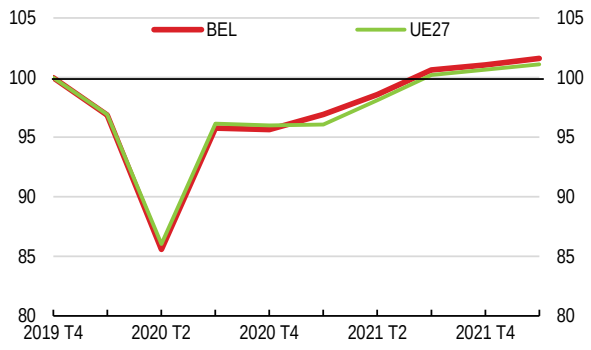

Source : Perspectives économiques de l'OCDE (base de données).
StatLink https://stat.link/4r8yo9

Les effets de la guerre en Ukraine et la forte incertitude s'ajoutent aux difficultés actuelles liées à la montée des tensions inflationnistes et des pressions qui s'exercent sur l'offre, ainsi qu'à la reprise déséquilibrée consécutive à la pandémie. Malgré une croissance du PIB de 6.2 % en 2021 et en dépit de la résilience globale des marchés du travail face à la pandémie, la reprise a été inégale, les travailleurs jeunes et peu qualifiés ayant été touchés de manière disproportionnée par la crise du COVID-19. L'inflation a atteint des niveaux records et le taux de vacance d'emploi a sensiblement augmenté pour s'établir à 4.7 %, en raison de problèmes d'inadéquation des compétences et de la faiblesse du taux d'activité.

Les perspectives à court terme sont particulièrement incertaines. La croissance devrait ralentir (Tableau 1), la diminution de la demande extérieure et l'embargo de l'UE sur le pétrole russe s'ajoutant à la forte inflation, malgré le niveau élevé de l'épargne, l'indexation automatique des salaires et les mesures d'aide face à la hausse des prix de l'energie qui atténuent en partie ces difficultés. À court terme, les autorités budgétaires peuvent apporter un soutien temporaire, judicieusement ciblé et sous conditions de ressources pour amortir les effets immédiats des chocs subis par les prix des produits de base et alimentaires sur les ménages et les entreprises vulnérables.

Assurer la reconversion professionnelle et renforcer l'employabilité des groupes vulnérables peut contribuer à remédier aux pénuries de main-d'œuvre. Il faudrait cibler les politiques actives du marché du travail sur les catégories caractérisées par un taux d'emploi particulièrement bas (les chômeurs de longue durée, les personnes faiblement qualifiées, les mères de jeunes enfants, les immigrés et les personnes handicapées). Il faudrait recourir davantage aux outils statistiques pour permettre des interventions plus précoces, et les services fournis, notamment en matière de formation, devraient être adaptés aux besoins individuels des travailleurs défavorisés.

Une réforme des mécanismes de fixation des salaires au niveau de l'entreprise, conjuguée à la préservation d'un niveau élevé de coordination des salaires qui contribue au faible niveau des inégalités salariales, peut contribuer à favoriser le redéploiement des ressources en main-d'œuvre. Il faudrait décentraliser davantage les négociations salariales, dans le cadre des accords de branche, afin que l'évolution des salaires puisse mieux correspondre à celle de la productivité au niveau de chaque entreprise. Cela aiderait les entreprises les plus performantes à attirer des travailleurs qualifiés et à se développer, et les entreprises peu productives à surmonter un épisode de fléchissement temporaire de la demande et à réduire le risque de devenir des « entreprises zombies », ce qui renforcerait la croissance de la productivité.

Tableau 1. Les perspectives de croissance se sont dégradées

	2021	2022	2023
Produit intérieur brut (PIB)	6.2	2.4	1.0
Consommation privée	56.4	3.6	0.9
Taux de chômage	6.3	6.0	6.4
Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)	3.2	9.0	4.8
Solde budgétaire (% du PIB)	-5.5	-5.6	-4.8
Dette publique (% du PIB)	108.4	106.1	107.2

Source : Perspectives économiques de l'OCDE (base de données).

Les plans de relance offrent l'occasion de soutenir la reprise et d'accélérer la transformation numérique et la transition écologique. Les goulets d'étranglement au niveau de l'offre et l'augmentation du coût des matériaux, ainsi que la réglementation stricte relative aux permis de bâtir et aux procédures environnementales peuvent faire obstacle à la réalisation d'investissements majeurs, en particulier s'agissant de la cinquième génération de communications mobiles (5G) et de la rénovation des bâtiments. Toutes les régions se sont engagées à simplifier ces procédures, mais il faudrait que les efforts déployés en la matière soient concentrés en début de période.

Il faudrait s'attaquer aux problèmes budgétaires à moyen terme

La dette publique s'est hissée à 108.4 % du PIB en 2021, et des efforts considérables seront nécessaires pour stabiliser puis réduire le ratio dette/PIB.

Une stratégie d'assainissement budgétaire à moyen terme, fondée sur des examens des dépenses, devrait être mise en œuvre pour commencer à réduire les dépenses publiques et le ratio dette/PIB. Les dépenses publiques, qui représentaient environ 55 % du PIB en 2021, sont élevées et il est possible d'améliorer l'efficience des dépenses dans certains domaines (comme l'éducation). Le cadre budgétaire présente des lacunes, notamment l'absence de budgétisation pluriannuelle et de règles de dépenses, qui peuvent amoindrir la transparence, la cohérence et l'efficacité de la politique budgétaire au fil du temps. Il pourrait également être utile de renforcer le mandat du Conseil supérieur des finances (CSF) en le chargeant de réaliser de manière transparente, uniforme et très visible un travail approfondi d'analyse et de suivi des finances publiques aux différents niveaux de gouvernement, même s'il ne peut élaborer des recommandations ou des objectifs contraignants.

Une vaste réforme fiscale est prévue à la suite d'évaluations d'impact détaillées permettant d'en analyser les conséquences sur différents indicateurs socio-économiques importants. Le coin fiscal sur les travailleurs à bas salaire reste supérieur à la moyenne de l'OCDE, ce qui réduit le taux d'activité et le pouvoir d'achat des ménages modestes. Il est possible d'élargir la base d'imposition en réduisant les dépenses fiscales régressives. Dans le cadre de la réforme prévue, il faudrait envisager d'introduire un barème d'imposition progressif pour toutes les formes de revenus du capital.

Les dépenses de retraite devraient se hisser de 12.2 % à 15.2 % du PIB d'ici à 2070, et l'âge effectif du départ à la retraite reste bas (Graphique 2**).** Une réforme des pensions axée sur le renforcement du taux d'emploi des seniors est prévue dans le plan national pour la reprise et la résilience, ce qui est bienvenu. Il serait possible de favoriser une augmentation de l'âge effectif de sortie du marché du travail en mettant en place des décotes (minorations de pension) et des surcotes (majorations de pension) qui s'appliqueraient, respectivement, en cas de départ avant et après l'âge légal de la retraite. Une amélioration des compétences est nécessaire pour préserver l'employabilité des seniors, mais leur taux de participation à la formation tout au long de la vie est faible. L'accès insuffisant à l'information et l'orientation concernant les formations, ainsi que le soutien plus limité des employeurs, constituent des obstacles à la participation des seniors.

Graphique 2. L'âge effectif de la retraite est bas

Âge effectif moyen de sortie du marché du travail et âge légal d'ouverture des droits à pension, 2020

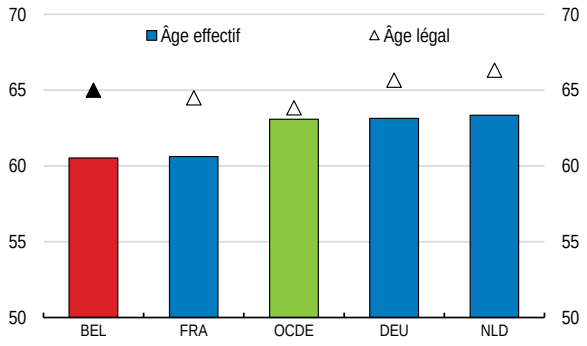

Source : OCDE (2021), Panorama des pensions 2021.

StatLink https://stat.link/qhnby9

Il est essentiel de renforcer l'égalité des chances pour les groupes défavorisés

Les inégalités de revenu sont faibles, mais des réformes sont nécessaires pour renforcer l'égalité des chances. Les risques de pauvreté sont élevés pour les chômeurs, les inactifs et les personnes faiblement qualifiées. Les taux d'emploi particulièrement bas des mères de jeunes enfants, des immigrés et des personnes handicapées tiennent à la faiblesse de leurs compétences, numériques en particulier, et à des incitations au travail insuffisantes. L'inégalité scolaire est forte (Graphique 3) : les élèves défavorisés ont accumulé un retard d'apprentissage de plus de 3 ans à l'âge de 15 ans. En outre, le coût du logement constitue une surcharge financière pour 70% des ménages à faible revenu.

Des réformes sont nécessaires à tous les niveaux de gouvernment, compte tenu de la répartition des compétences. Un certain nombre de mesures des plans de relance correspondent à des priorités d'action et besoins différents, et peuvent contribuer à faire en sorte que les transitions numérique et écologique n'aggravent pas la fracture sociale.

Il est nécessaire de renforcer les incitations au travail pour les parents isolés et de prendre des mesures pour faciliter le retour au travail des bénéficiaires de prestations d'invalidité et d'indemnités de maladie. Pour l'heure, les parents isolés à faible revenu, en particulier les femmes, sont dissuadés de travailler par l'augmentation des impôts et la diminution des prestations qu'ils subissent en cas de prise d'un emploi. Des prestations liées à l'exercice d'un travail soutiendraient l'emploi et éviteraient des phénomènes de dépendance prolongée aux prestations sociales. Les lacunes du soutien individuel à destination des bénéficiaires de prestations d'invalidité et d'indemnités de maladie freinent leur retour au travail.

Les différences de participation à la formation tout au long de la vie suivant l'âge et le niveau de compétences sont considérables. Il faut fournir une orientation professionnelle efficace aux personnes qui en ont le plus besoin et ont du mal à appréhender la multiplicité et la complexité des dispositifs de formation tout au long de la vie proposés par différents organismes. Sachant que les services d'orientation professionnelle sont de plus en plus fournis en ligne, il faudrait conserver pour les personnes ayant de faibles compétences numériques ou un accès limité à internet la possibilité de bénéficier de ces services en face à face.

Graphique 3. L'inégalité scolaire est forte

Score au PISA en compréhension de l'écrit, 2018

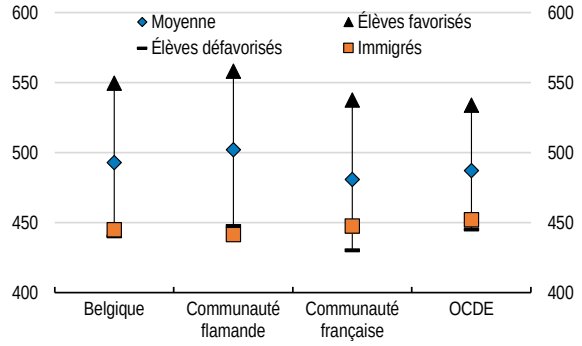

Note : Les élèves issus de l'immigration sont ceux dont la mère et le père sont nés dans un pays différent de celui où l'élève a passé les tests du PISA.

Source : OCDE, base de données PISA 2018.

StatLink https://stat.link/aimetc

Il faudrait réduire les écarts de résultats scolaires dans l'enseignement obligatoire. Les établissements d'enseignement sont incités à diversifier leurs effectifs d'élèves, mais pas à améliorer les résultats scolaires de ceux qui sont en en difficulté. Il faudrait utiliser des indicateurs de performance fiables ainsi que d'autres données sur

la réussite scolaire pour éclairer les décisions de financement des établissements en fonction des progrès accomplis dans l'accompagnement des élèves défavorisés. La mobilité limitée entre les filières générale et professionnelle réduit les perspectives des élèves issus de milieux défavorisés.

Une amélioration des incitations et de la formation des nouveaux enseignants peut réduire leur taux de sortie du métier, et les attirer dans des établissements où la concentration d'élèves défavorisés est forte. Il faudrait renforcer les programmes d'initiation destinés aux enseignants débutants pour que la transition entre formation et exercice de la profession soit fluide. Inciter les enseignants à exercer leurs fonctions dans des établissements défavorisés en leur offrant des gratifications financières ou de meilleures perspectives de carrière et de stablilité peut également apporter une pierre à l'édifice.

Le manque de logements abordables et de qualité peut accentuer la ségrégation résidentielle et l'inégalité des chances. L'offre de logements sociaux est très nettement inférieure à la demande, en particulier dans les grandes villes comme Bruxelles. Dans l'immédiat, il faudrait élargir à davantage de ménages à faible revenu l'accès aux aides locatives, en complément des projets d'accroissement du parc de logements sociaux.

La transition écologique passe par des réformes ambitieuses et des investissements

Il est crucial de renforcer la coordination et la cohérence entre les gouvernements fédéral et régionaux et de rehausser les prix du carbone pour orienter les investisseurs privés.

La réalisation des objectifs climatiques et énergétiques passe par une meilleure coordination entre les différents niveaux de gouvernement. La mise à jour du Plan national énergie-climat (PNEC) devrait se traduire par une trajectoire plus cohérente de réalisation des objectifs nationaux et offrir une vision nationale intégrée des plans adoptés aux niveaux fédéral et régional. Il a fallu sept ans pour parvenir à l'accord interne de partage des efforts correspondant aux objectifs climatiques fixés à l'horizon 2020, et il faudrait mettre à profit les enseignements tirés de ce processus pour éviter que celui relatif aux objectifs climatiques définis pour 2030 traîne en longueur.

Il n'existe pas de prix explicite du carbone pour les émissions non couvertes par le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'Union européenne (SEQE -UE), comme celles des secteurs du bâtiment et des transports, et le prix global des émissions de carbone est faible (Graphique 4). Une fois que le choc énergétique en cours s'atténuera, une tarification uniforme du carbone à moyen terme permettrait de réduire efficacement les émissions de GES, mais elle doit aller de pair avec des mesures d'accompagnement propres à soutenir les ménages défavorisés, à garantir la clarté et la prévisibilité de l'environnement réglementaire et à promouvoir l'innovation verte.

Graphique 4. La tarification des émissions de carbone doit devenir plus efficace

Pourcentage des émissions totales de CO_2 imputable à la consommation d'énergie, 2018

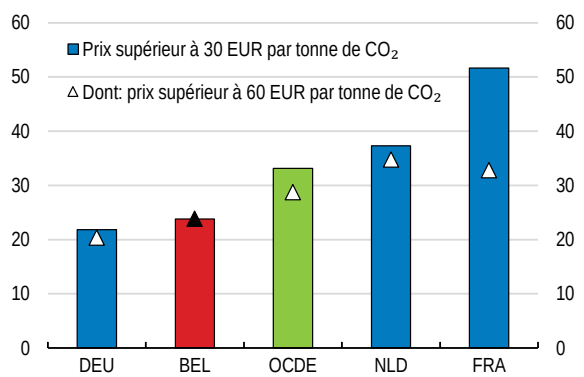

Note : Porte sur la tarification explicite du carbone résultant des taxes sur le carbone, du SEQE-UE et des taxes sur les combustibles, à l'exclusion des autres instruments économiques et réglementaires ou obligations de service public.
Source : OCDE (2022), base de données sur les taux effectifs sur le carbone.

StatLink https://stat.link/73moz5

Principales conclusions et recommandations

PRINCIPALES CONCLUSIONS	PRINCIPALES RECOMMANDATIONS
Assurer une reprise vigoureuse et remédier aux problèmes budgétaires à moyen terme	
Les investissements prévus dans le cadre des plans de relance pourraient être retardés par la lenteur des procédures régionales d'octroi de permis.	Concentrer en début de période la réforme des procédures d'octroi des permis de bâtir et d'environnement, afin de garantir une mise en œuvre efficace et en temps voulu des plans de relance.
Le rebond économique consécutif à la pandémie a été rapide, mais les risques pesant sur la reprise ont été exacerbés par la guerre en Ukraine.	Veiller à ce que tout soutien budgétaire accordé aux ménages et aux entreprises vulnérables subissant le contrecoup des prix élevés de l'énergie soit bien ciblé et temporaire.
Le soutien budgétaire apporté à l'économie pendant la pandémie était adapté, mais il a entraîné une augmentation de la dette publique d'environ 10 % depuis 2019. Le niveau des dépenses publiques est l'un plus élevés de la zone OCDE.	Commencer à réduire les dépenses publiques et le ratio dette publique/PIB grâce à une stratégie d'assainissement budgétaire à moyen terme, fondée sur des examens des dépenses.
Les lacunes du cadre budgétaire peuvent amoindrir l'efficacité avec laquelle serait mise en œuvre une stratégie budgétaire à moyen terme.	Renforcer le cadre budgétaire fondé sur des règles, par exemple en mettant en place une budgétisation pluriannuelle incluant une règle de dépenses. Accroître la visibilité des recommandations budgétaires non contraignantes du Conseil supérieur des finances (CSF) en renforçant la transparence de ses évaluations de la viabilité de la dette à tous les niveaux de gouvernement, selon une méthodologie uniforme.
Les prélèvements sur le travail sont toujours prépondérants dans la structure fiscale, et il est possible d'élargir la base d'imposition, qui est érodée par un certain nombre de dépenses fiscales régressives. Le fait que le régime d'imposition des revenus financiers varie selon leur nature accentue la mauvaise affectation du capital, et les plus-values réalisées par les personnes physiques ne sont pas imposées.	Réduire les dépenses fiscales qui ne bénéficient pas aux ménages à faible revenu, pour financer un allègement de la fiscalité du travail en faveur des bas salaires. Dans le cadre de la vaste réforme fiscale préparée en détail, envisager de mettre en place un barème d'imposition progressif pour l'imposition de toutes les formes de revenu du capital.
L'âge effectif de sortie du marché du travail est bas. La réforme des pensions devrait s'accompagner d'une augmentation du taux d'emploi des seniors, mais leur taux de participation à la formation tout au long de la vie est faible.	Mettre en place des décotes (minorations de pension) et des surcotes (majorations de pension) qui s'appliqueraient, respectivement, en cas de départ avant et après l'âge légal de la retraite. Renforcer la participation des seniors à la formation tout au long de la vie, en leur fournissant des services d'orientation pour les aider à faire des choix éclairés en matière de formation.
Il est possible que les modalités suivant lesquelles les salaires sont déterminés pour les travailleurs et les entreprises entravent la réallocation des emplois et freinent la croissance de la productivité.	Recourir davantage aux possibilités de décentralisation des négociations salariales, dans le cadre des accords de branche, afin que l'évolution des salaires corresponde mieux à celle de la productivité au niveau de chaque entreprise.
Gérer plus efficacement la transition écologique	
Il est possible d'améliorer la cohérence des politiques régionales et fédérale dans le cadre du Plan national énergie-climat (PNEC). Il a fallu sept ans pour parvenir à l'accord sur le partage des efforts correspondant aux objectifs climatiques fixés à l'horizon 2020.	Veiller à ce que la révision du PNEC se traduise par une vision nationale intégrée des plans convenus aux niveaux fédéral et régional. Déterminer rapidement comment sera réparti en interne l'effort de réalisation des objectifs climatiques fixés pour 2030, par exemple en créant un organisme d'experts indépendant chargé de formuler des conseils et de suivre les mesures prises.
Il n'existe pas de dispositif d'imposition explicite du carbone en Belgique, en dehors du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE).	Instaurer à moyen terme une taxe carbone pour les secteurs non couverts par le SEQE-UE de manière à appliquer aux émissions de gaz à effet de serre un prix minimum reflétant l'évolution des prix dans le SEQE-UE, tout en adoptant des mesures compensatoires en faveur des ménages vulnérables.
Renforcer l'égalité des chances	
Les individus peu qualifiés, ceux qui ont des revenus modestes et les personnes handicapées se caractérisent par un niveau de compétences numériques et un taux de participation à la formation tout au long de la vie faibles, ce qui se traduit par des taux d'emploi modestes et des transitions limitées sur le marché du travail.	Rationaliser le système de formation tout au long de la vie et améliorer la coordination entre ses différents acteurs, et réserver en priorité aux groupes vulnérables les services d'orientation professionnelle en face à face.
Le taux de chômage de longue durée est élevé et les taux d'emploi des mères de jeunes enfants, des immigrés et des personnes handicapées sont faibles.	Recourir davantage aux outils statistiques afin de cibler les groupes vulnérables pour des programmes actifs du marché du travail spécifiquement adaptés à leurs besoins.
Les lacunes du soutien individuel à destination des bénéficiaires de prestations d'invalidité et d'indemnités de maladie freinent leur retour au travail.	Continuer de renforcer les programmes individualisés de placement et de soutien destinés aux bénéficiaires de prestations d'invalidité et d'indemnités de maladie, en fonction des évaluations menées.

Les taux élevés d'imposition de l'activité qui s'appliquent aux parents isolés ayant de faibles revenus et aux deuxièmes apporteurs de revenu dans les couples avec enfants affaiblissent les incitations au travail, en particulier pour les femmes.	Mettre en place des prestations liées à l'exercice d'un emploi pour les travailleurs à bas salaire ayant des enfants.
Les établissements d'enseignement sont incités à diversifier leurs effectifs d'élèves, mais pas à obtenir de bons résultats scolaires dans des conditions difficiles.	Utiliser des indicateurs de performance fiables ainsi que d'autres données sur la réussite scolaire pour éclairer les décisions de financement des établissements en fonction des progrès accomplis dans l'accompagnement des élèves défavorisés.
La mobilité limitée entre les filières générale et professionnelle contribue aux inégalités sociales de résultats scolaires.	Encourager davantage les établissements à organiser des programmes transfilières et autoriser les passages d'une filière à l'autre.
Le taux de sortie du métier des enseignants débutants est élevé, en particulier dans les établissements défavorisés, et les conditions de travail en début de carrière sont précaires.	Inciter les enseignants à exercer leurs fonctions dans des établissements défavorisés en leur offrant une rémunération plus élevée ou une conversion plus rapide de leur engagement temporaire en nomination à titre définitif. Permettre aux enseignants de bénéficier d'une insertion professionnelle, et l'étoffer lorsqu'elle existe déjà, avant l'obtention de leur diplôme de formation initiale, et renforcer les programmes d'initiation destinés aux enseignants débutants.
L'offre de logements sociaux est trop faible et les écarts de prix avec le marché privé font obstacle à la mobilité résidentielle, ce qui fausse les incitations au travail.	Élargir le champ d'application des allocations de logement aux locataires du marché privé, tout en accroissant le parc de logements sociaux.

1 Principaux éclairages sur l'action publique

La reprise économique après la pandémie de COVID-19 a été robuste, grâce aux aides massives de l'État. Cependant, le nouveau choc provoqué par la guerre en Ukraine pousse l'inflation à la hausse et aggrave les pénuries du côté de l'offre et sur le marché du travail, soulignant l'importance de mesures destinées à stimuler la résilience de l'économie belge. Pour relever les défis de la viabilité budgétaire à moyen terme, il convient de limiter les possibilités de sortie anticipée du marché du travail, d'accroître l'efficience des dépenses publiques, en particulier en procédant à des examens des dépenses, et de renforcer la coordination des politiques budgétaires entre les différents niveaux de gouvernement de façon à dégager des marges d'investissement public. Pour stimuler la croissance de la productivité et contribuer à asseoir une croissance plus durable, il est nécessaire de lier plus étroitement salaires et productivité au niveau des entreprises et des travailleurs, d'accroître la concurrence dans les services et de réaliser des investissements bien ciblés dans les infrastructures vertes et numériques, qui permettraient de s'attaquer aux goulets d'étranglement et d'envoyer des signaux de prix adéquats.

Jusqu'au déclenchement de la pandémie de COVID-19, la Belgique connaissait une croissance robuste et riche en emplois et affichait des taux de chômage historiquement bas. Pour autant, certaines difficultés budgétaires et structurelles, connues de longue date, perduraient, notamment la faiblesse des taux d'activité, des gains de productivité et de la dynamique des entreprises. La viabilité des finances publiques à moyen terme doit être renforcée pour accroître la résilience de l'économie belge et permettre des investissements porteurs de gains de productivité. Stimuler la croissance de la productivité nécessitera d'adopter des réformes des marchés de produits et du travail qui facilitent les redéploiements. Il est également fondamental de rehausser les niveaux de qualification et les possibilités d'emploi des groupes défavorisés pour promouvoir la mobilité sociale et développer les opportunités économiques.

La Belgique a été durement touchée par la pandémie, mais une riposte rapide et d'envergure, par des mesures de soutien au revenu des ménages et à la trésorerie des entreprises, a permis d'en atténuer les incidences économiques et sociales globales (Marchal et al., 2021[1] ; Almeida et al., 2020[2]). Grâce à des taux élevés de vaccination, à des mesures qui ont protégé les ménages et les entreprises et à la bonne performance du secteur pharmaceutique, le rebond de l'activité a été relativement rapide, le PIB renouant avec ses niveaux d'avant la pandémie au troisième trimestre de 2021 (Graphique 1.1, partie A). Les marchés du travail ont affiché une bonne capacité à rebondir, les effets sur le chômage ayant été limités, et les pénuries de main-d'œuvre ont atteint des niveaux inédits. Toutefois, les incidences de la pandémie, variables selon les secteurs, ont touché certains groupes plus que d'autres, notamment la main-d'œuvre peu qualifiée, les jeunes actifs et les personnes issues de l'immigration, si bien que la reprise a été inégale. La guerre en Ukraine a accentué l'incertitude et les risques entourant la reprise.

Graphique 1.1. Une reprise vigoureuse a succédé à une forte contraction

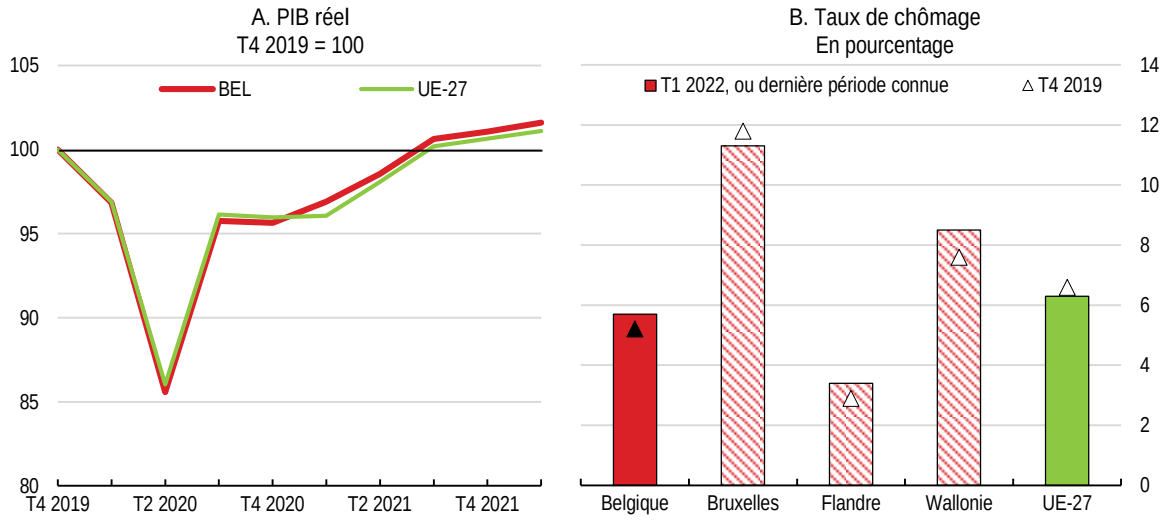

Source : Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections (base de données) ; Banque nationale de Belgique ; et Office belge de statistique (Statbel).

StatLink https://stat.link/m5kgt2

La pandémie rend d'autant plus urgente la réponse aux difficultés de longue date que connaît la Belgique, et l'adaptation de l'économie belge aux changements induits par la crise, à la transformation numérique et à la transition écologique nécessitera un programme de réformes structurelles ambitieuses. La priorité du pays a été de gérer la pandémie, de soutenir la reprise et de coordonner le programme de vaccination. La Belgique devrait maintenant s'attacher en premier lieu à assurer une reprise résiliente et s'atteler aux enjeux structurels à long terme.

Si les inégalités de revenu sont faibles en Belgique, avec un coefficient de Gini de 0.26 après impôts et transferts, les risques de pauvreté reflètent des disparités régionales, variant de 12 % à 38 %, et sont élevés pour les chômeurs (qui sont généralement dans des foyers monoparentaux, des personnes en situation de handicap ou issues de l'immigration) et pour les personnes peu diplômées (Graphique 1.2, partie A). De telles différences peuvent s'expliquer par l'inégalité des chances (chapitre 2) et ont des effets durables, le milieu d'origine étant fortement corrélé au risque de pauvreté en Belgique. La Belgique s'est fixé un objectif ambitieux, celui de rehausser le taux d'emploi (de la population des 20-64 ans) pour le porter de 70 % à 80 % à l'horizon 2030. Les taux d'emploi actuels affichent des disparités régionales et varient de 75.3 % en Flandre à 62.2 % dans la Région de Bruxelles-Capitale. En outre, les niveaux d'emploi des catégories vulnérables sont relativement faibles (Graphique 1.2, partie B). Des réformes seront nécessaires pour remédier au niveau élevé du chômage de longue durée et de l'inactivité malgré des taux d'emplois vacants importants, et à l'insuffisance des transitions du chômage et de l'inactivité vers l'emploi (OECD, 2020[3]).

Graphique 1.2. Le milieu socioéconomique d'origine est fortement corrélé avec la situation économique

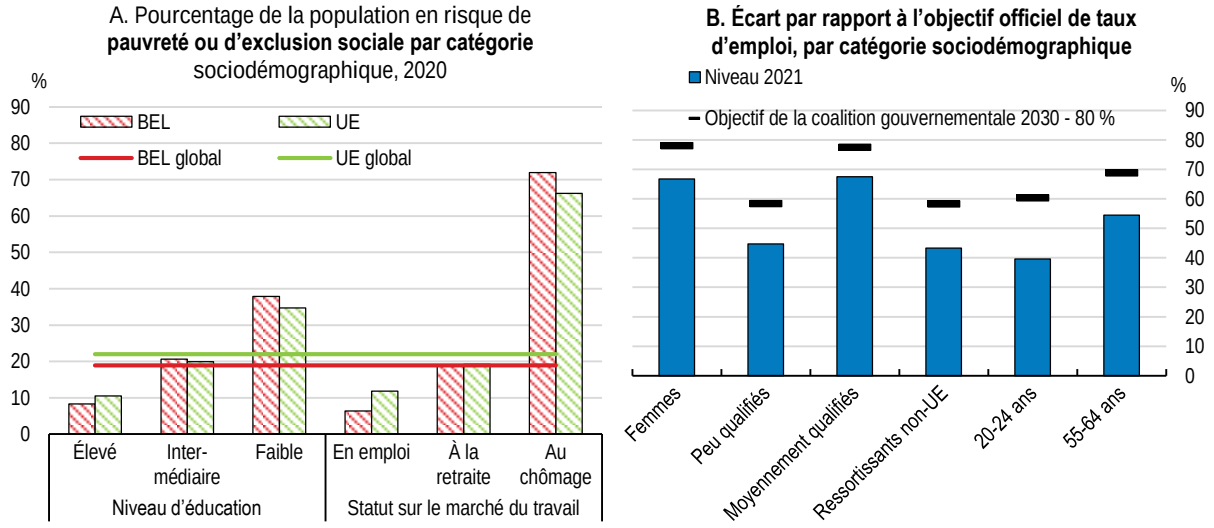

Note : Partie B : les barres noires correspondent au scénario simulé par le Conseil supérieur de l'emploi pour que les niveaux d'emploi de chaque groupe atteignent, au niveau agrégé, l'objectif fixé pour la Belgique à l'horizon 2030.
Source : Eurostat ; Office belge de statistique (Statbel) ; et Conseil supérieur de l'emploi.

StatLink https://stat.link/pbaz53

La Belgique fait également face à des difficultés concernant la viabilité de ses finances publiques à long terme et se heurte à des obstacles à l'investissement et d'ordre réglementaire pour assurer sa transition vers une économie bas carbone. La dette publique en pourcentage du PIB (selon la définition de Maastricht) s'élève à 108.4 % en 2021. Le vieillissement démographique accentuera les difficultés budgétaires, le coût total lié au vieillissement devant passer de 5.7 % à 25.8 % du PIB d'ici 2070 si aucune réforme n'est adoptée (Graphique 1.3). Des réformes ambitieuses et des investissements seront nécessaires pour abaisser les émissions de la Belgique dans les secteurs du logement, de l'énergie, de l'industrie et du transport afin de contribuer à l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 retenu par l'UE. Pour surmonter ces difficultés, il faudra une coordination efficace entre les différents niveaux de gouvernment, étant donné la décentralisation des compétences (Graphique 1.4), et de la transparence s'agissant du partage de la charge et des écarts par rapport aux résultats et objectifs budgétaires et environnementaux visés.

La faiblesse des gains de productivité, principalement due à la faible contribution de la croissance de la productivité totale des facteurs, et celle de l'investissement public, sont des questions qu'il va falloir également aborder (Graphique 1.5). L'insuffisance de main-d'œuvre suffisamment qualifiée, le caractère restrictif de la réglementation, le manque de diffusion technologique et les rigidités du marché du travail ont pour effet de réduire l'investissement et la dynamique des entreprises (OECD, 2019[4] ; NPB, 2021[5]). Les investissements prévus dans les plans de relance et dans le Budget 2022 (de 300 millions EUR en 2022 à 1 milliard EUR d'ici 2024) aideront à répondre aux besoins d'investissement dans l'éducation, les modes de transport durables, l'énergie et l'infrastructure numérique, mais il faudra faire davantage pour atteindre l'objectif du gouvernement de porter l'investissement public à 4 % du PIB d'ici 2030.

Graphique 1.3. **Le vieillissement démographique ne fera qu'ajouter aux difficultés** budgétaires, que la pandémie a accentuées

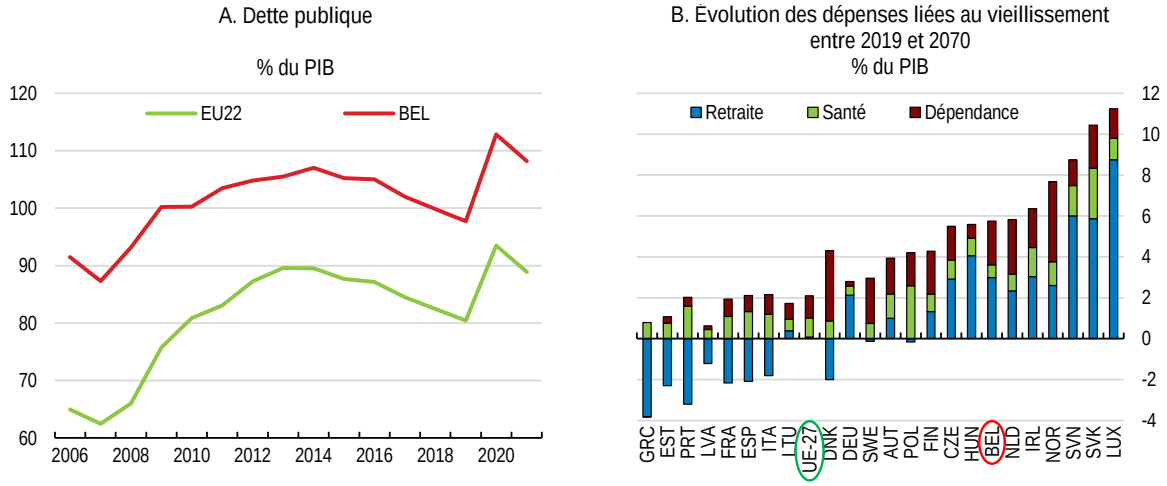

Source : Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections (base de données) ; Commission européenne (2021), The 2021 Ageing Report (Rapport 2021 sur le vieillissement).

StatLink https://stat.link/e5fza6

Graphique 1.4. **La décentralisation des compétences fait de la coordination de l'action publique** une nécessité

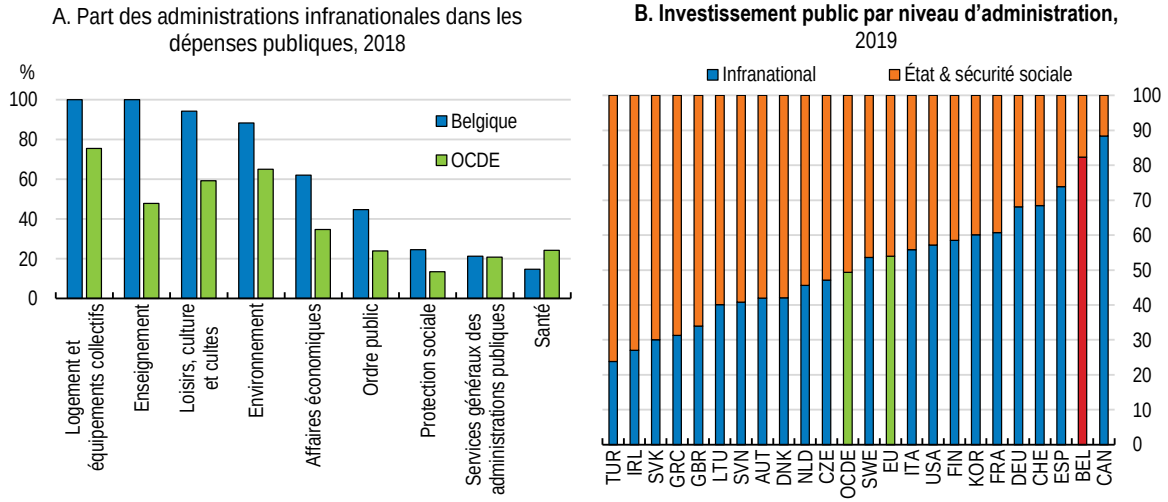

Source : OCDE (2021), Subnational governments in OECD countries: Key data 2021 edition (Gouvernements infranationaux des pays de l'OCDE - Données clés, brochure en anglais).

StatLink https://stat.link/th30y4

Dans ce contexte, les principaux messages de cette *Étude* sont les suivants :

- Il importe de restaurer la viabilité des finances publiques pour se préparer aux chocs de demain, en particulier dans le contexte d'une population vieillissante. Renforcer le cadre budgétaire et établir un plan d'assainissement à moyen terme des finances publiques via une meilleure efficience de la dépense publique, en accompagnant ces mesures d'une réforme fiscale sans incidence sur les recettes pour améliorer les dispositifs d'incitation au travail et élargir les bases d'imposition, devraient concourir à cet objectif.
- Renforcer l'égalité des chances des groupes défavorisés face à l'éducation, à l'emploi et au logement, accélérer les redéploiements en assouplissant les marchés de produits et améliorer les niveaux de qualification permettront plus de croissance.
- Si les de relance offrent une bonne base de départ, d'autres réformes seront nécessaires pour accélérer la croissance de la productivité et s'adapter à la transformation numérique et à la transition écologique.

Graphique 1.5. **La croissance de la productivité et l'investissement public sont relativement faibles**

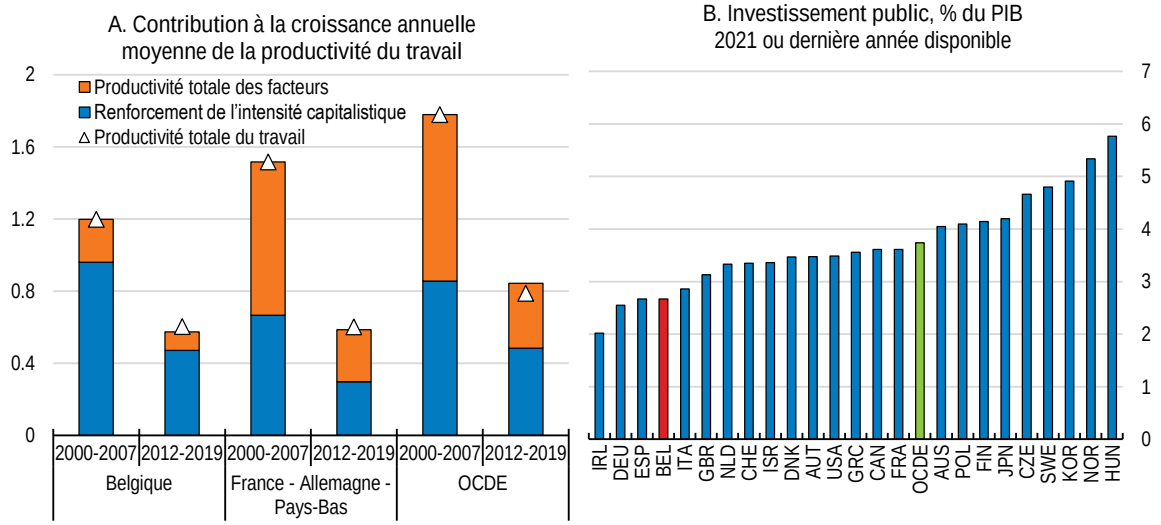

Note : Partie A : la productivité du travail correspond au PIB par heure travaillée en USD, à prix constants et PPA de 2010. Les chiffres de l'agrégat France-Allemagne-Pays-Bas correspondent à la moyenne simple des données concernant chacun de ces pays.
Source : OCDE (2021), base de données sur la productivité ; et Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections (base de données).

StatLink https://stat.link/gzk957

Les politiques publiques ont permis une reprise vigoureuse après la pandémie, mais les risques se sont accrus

La pandémie a durement frappé la Belgique, qui a connu plusieurs vagues auxquelles elle a riposté par des mesures d'endiguement strictes, plusieurs confinements, la fermeture des activités non essentielles et des couvre-feux, ce qui a conduit à une forte contraction de son PIB, de 5.7 % en 2020. La plupart des restrictions, notamment le télétravail obligatoire et la présentation d'un passe sanitaire, ont été assouplies à la fin mars 2022, les restrictions residuelles étant levée à la fin du mois de mai. À cette même date, 63.5 % de la population totale avait reçu une vaccination de rappel, soit un taux supérieur à la moyenne de l'OCDE (Graphique 1.6). La Belgique devrait continuer d'assurer la conformité de son palmarès vaccinal aux directives internationales.

Les autorités ont mis en place rapidement de nombreuses mesures de soutien direct et des aides de trésorerie pour remédier aux conséquences de la pandémie, qui ont concouru à un rebond rapide de l'activité, à protéger les emplois et à empêcher la multiplication des cas d'insolvabilité (Tableau 1.1 ;

Tableau 1.2 ; Graphique 1.7, parties A, B et C). Les principales mesures de soutien aux travailleurs salariés et aux indépendants face à la pandémie ont pris fin le 31 mars 2022. La reprise et les risques demeurent inégaux selon les catégories de main-d'œuvre (Graphique 1.7, partie D) et les entreprises, les PME étant les plus fortement touchées (Dhyne et Duprez, 2021[6]). Pour l'heure, les séquelles semblent limitées, mais leur ampleur ne sera clairement visible qu'après la levée intégrale des mesures de soutien.

Graphique 1.6. La campagne de vaccination a été efficace

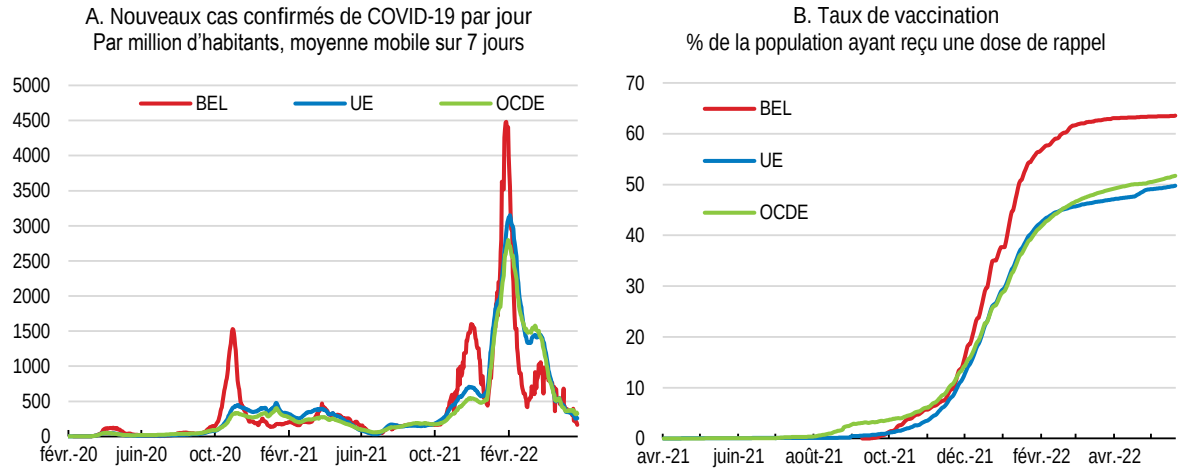

Note : Les deux agrégats UE et OCDE sont calculés, dans les deux parties du graphique, en faisant la moyenne simple des chiffres relatifs aux pays pour lesquels on dispose de données.
Source : Calculs de l'OCDE fondés sur la base de données Our World in Data. (Mise à jour du 30 mai).

StatLink https://stat.link/h3pr68

Tableau 1.1. Principales mesures de soutien liées à la pandémie

Principaux domaines	Principales mesures spécifiques
Santé	- Aides à l'achat d'équipements, au dépistage, au traçage et à la vaccination, et soutien aux hôpitaux et aux établissements de long séjour. - Augmentation structurelle des dépenses de santé (augmentation des effectifs hospitaliers et revalorisation des rémunérations des professionnels de santé, dotations supplémentaires à la santé mentale).
Dispositif de maintien dans **l'emploi (chômage** temporaire)	- Extension du dispositif existant en simplifiant ses modalités d'accès (la pandémie constituant désormais un cas de « force majeure ») et rehaussement des taux de remplacement (de 65 % à 70 %) ; prestation forfaitaire supplémentaire.
Revenu de remplacement en faveur des indépendants (droit-passerelle)	Instauration d'un droit temporaire, assorti de conditions plus souples et d'une augmentation du nombre de travailleurs indépendants pouvant en bénéficier (en l'espèce, ceux qui ont dû interrompre leur activité en raison de la pandémie et ont enregistré une baisse notable de leur chiffre d'affaires), et de la possibilité temporaire de cumuler ce droit avec un autre revenu de remplacement. - Extension du dispositif actuel par la simplification de ses modalités d'accès (interruption forcée de 7 jours/mois) et revalorisation de la couverture assurée aux indépendants exerçant leur activité indépendante à titre complémentaire.
Autres aides aux ménages	- Gel temporaire de la dégressivité dans le temps des allocations de chômage en fonction de la durée de chômage et de la carrière de l'allocataire. - Aides versées en complément des prestations d'aide sociale et aux bénéficiaires du revenu minimum, et aides régionales en faveur des ménages vulnérables pour le paiement de leurs factures d'énergie et d'eau et de leur loyer. - Indemnité supplémentaire pour incapacité de travail, prime de fin d'année aux chômeurs de longue durée et aux actifs du secteur de l'hébergement et de la restauration ; congé parental et garde d'enfant pour les « travailleurs essentiels ». - Versement d'une prime mensuelle de 25 EUR aux bénéficiaires du revenu d'insertion.
Soutien aux entreprises et aux indépendants (aides aux entreprises, allégements fiscaux, etc.)	- Indemnité exceptionnelle aux entreprises contraintes de fermer ou en perte de chiffre d'affaires. - Reports de paiement d'impôts et de cotisations sociales, souplesse en faveur des entreprises en difficulté pour le paiement de leurs arriérés d'impôt. - Majoration de l'abattement au titre des investissements accordé aux PME et abattement de l'impôt sur les sociétés en faveur des restaurateurs. - Report en arrière des pertes : déduction des pertes attendues pour 2020 de la dette fiscale exigible au titre des revenus de 2019. - Mesures sectorielles (réductions de TVA, exonérations de cotisations de sécurité sociale) : hébergement et restauration, transport ferroviaire, contrôle aérien, culture, sports, etc.

Soutien à la solvabilité	- Apports directs en fonds propres et prêts à Brussels Airlines et Aviapartner. - Mise en place de fonds nouveaux pour financer des prêts subordonnés et des apports en fonds propres : Fonds de transformation mis en place par le gouvernement fédéral (750 millions EUR en 2021-22) ; Fonds pour le bien-être en Flandre (240 millions EUR de financements publics ; objectif 500 millions EUR) ; Fonds de solvabilité et de relance en Wallonie (400 millions EUR) ; Bruxelles (Fonds finance&invest.brussels) : apport de fonds propres (106 millions EUR, objectif 160 millions EUR) et prêts subordonnés (40 millions EUR).
Garanties publiques de prêts	- Prêts d'une durée maximum de 12 mois : enveloppe de 50 milliards EUR (mars-décembre 2020), 3.3 milliards EUR mobilisés. - Prêts d'une durée de 12-36 mois, prolongée ensuite à 60 mois (juillet 2020-juin 2021) ; 338 millions EUR mobilisés. - Garanties régionales de prêts-relais : 2 milliards EUR (379 millions EUR mobilisés).
Mesures financières et macroprudentielles	- Réduction du volant de fonds propres contracyclique des banques, dont le taux a été ramené à 0 % au moins jusqu'au premier trimestre de 2022. - Moratoires sur les prêts aux entreprises et les prêts hypothécaires jusqu'en juin 2021.
Insolvabilité	- Moratoire sur les procédures d'insolvabilité jusqu'en janvier 2021 ; amendement de la législation sur l'insolvabilité.

Source : Divers rapports du Comité de monitoring ; site web du SPF (Service public fédéral) Stratégie et Appui ; et sources nationales.

Graphique 1.7. Les mesures de soutien public ont protégé les ménages et les entreprises

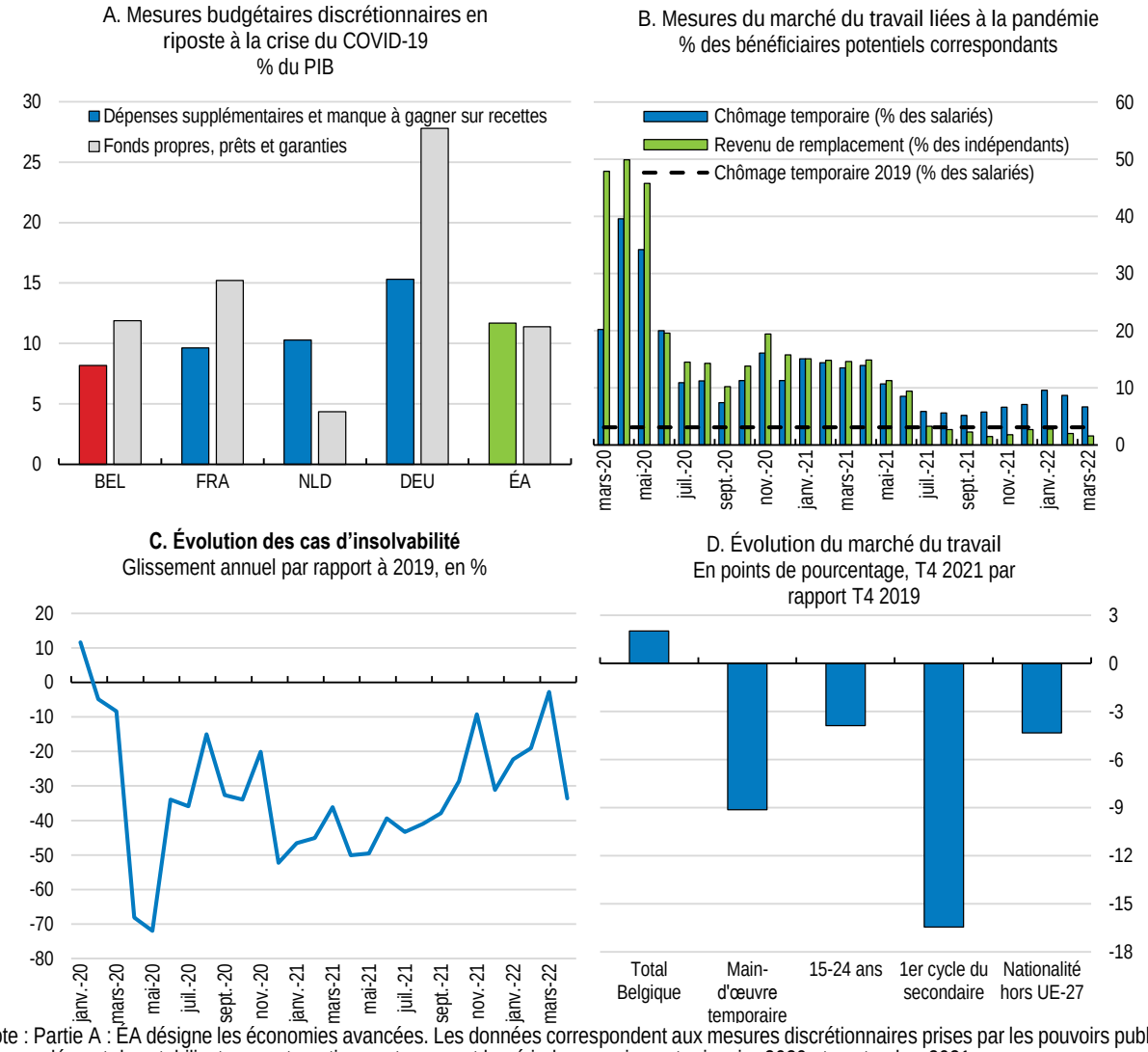

Note : Partie A : EA désigne les économies avancées. Les données correspondent aux mesures discrétionnaires prises par les pouvoirs publics en complément des stabilisateurs automatiques et couvrent la période comprise entre janvier 2020 et septembre 2021.
Source : Fonds monétaire international (FMI) ; Eurostat ; Office belge de statistique (Statbel) ; et Banque nationale de Belgique (BNB).

StatLink https://stat.link/tvflr3

Tableau 1.2. Coût budgétaire des mesures de soutien adoptées pendant la pandémie

	2020		2021		2022		2023	
	Total (milliards EUR)	% du PIB	Total (milliards EUR)	% du PIB	Total (milliards EUR)	% du PIB	Total (milliards EUR)	% du PIB
Dépenses de santé	5.0	1.1	4.5	0.9	1.6	0.3	1.0	0.2
Soutien au revenu des ménages	8.4	1.9	4.8	1.0	0.2	0.0	0.0	0.0
Dispositif de chômage temporaire	3.9	0.9	1.6	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenu de remplacement en faveur des travailleurs indépendants	3.3	0.7	2.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres prestations sociales et primes	1.1	0.3	1.2	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0
Soutien aux entreprises et aux travailleurs indépendants	6.8	1.5	4.7	0.9	1.0	0.2	0.6	0.1
Primes pour fermeture forcée et perte de chiffre d'affaires importante	3.4	0.7	2.2	0.4	0.3	0.0	0.0	0.0
Mesures fiscales de soutien à la solvabilité	0.7	0.2	0.4	0.1	0.5	0.1	0.6	0.1
Soutien à certains secteurs	2.8	0.6	2.1	0.4	0.2	0.0	0.0	0.0
Investissement			0.9	0.2	1.3	0.2	1.3	0.2
Total	20.6	4.6	14.9	2.9	4.1	0.8	2.8	0.5
Apports de fonds propres/prêts subordonnés	1.0	0.2	1.3	0.3	0.3	0.1	0.0	0.0
Enveloppe de garanties de prêts	52.0	11.4	11.6	2.3	11.6	2.2	11.6	2.2

Source : Autorités nationales.

La croissance s'est montrée solide en 2021, sous l'effet d'un rebond de l'investissement des entreprises et d'une envolée de la consommation privée facilitée par une campagne de vaccination efficace, ce qui a permis de ramener le PIB à ses niveaux d'avant la pandémie au troisième trimestre de 2021. Les marchés du travail se sont montrés résilients et le taux de vacance d'emploi a sensiblement augmenté pour s'établir à 4.7 % à la fin de 2021, soit un niveau nettement supérieur à la moyenne de l'UE (Graphique 1.8, partie A). Depuis la fin de 2021, les restrictions d'activité inhérentes à la toute dernière vague de la pandémie, le niveau d'inflation et les difficultés d'approvisionnement pèsent sur la reprise. La guerre en Ukraine, qui occasionne de nouvelles flambées des prix de l'énergie et des produits de base et une recrudescence des incertitudes, contrebalance les effets positifs de l'amélioration de la situation sanitaire et de l'assouplissement des restrictions. La confiance des consommateurs s'est effondrée en mars et ne s'était que partiellement redressée en mai (Graphique 1.8, partie B). La croissance du PIB a atteint 0.5% au premier trimestre 2022. Les mesures destinées à faciliter l'accès au dispositif de chômage temporaire ont été prolongées jusqu'en juin 2022 du fait de l'impact de la guerre en Ukraine sur l'économie belge.

Les effets indirects de cette crise via les marchés financiers, le climat d'incertitude ou les perturbations des chaînes d'approvisionnement dans l'industrie, et son rejaillissement depuis les pays voisins pourraient être supérieurs aux effets directs pour la Belgique. La Russie entre pour 0.9 % dans les exportations de la Belgique et pour 1.8 % dans ses importations. Seulement 1.5 % de l'IDE belge est à destination de la Russie et le secteur financier belge y est peu exposé directement. Se situant à un taux de 60 %, la part des importations directes depuis la Russie dans la valeur ajoutée totale est inférieure à la moyenne de l'OCDE, qui était de 90 % en 2018 (Graphique 1.9, partie A), cette part montant à 65 % (OCDE : 97 %) s'agissant des importations énergétiques. Les importations de pétrole et de gaz de Russie se situaient respectivement à 26 % et 3 % (Graphique 1.9, partie B). En vertu de l'indice de participation en amont aux chaînes de valeur mondiales, la valeur ajoutée de la Russie en pourcentage des exportations brutes de la Belgique s'établit à 1.2 % (0.9 % dans l'OCDE).

Graphique 1.8. Les risques pour la reprise augmentent

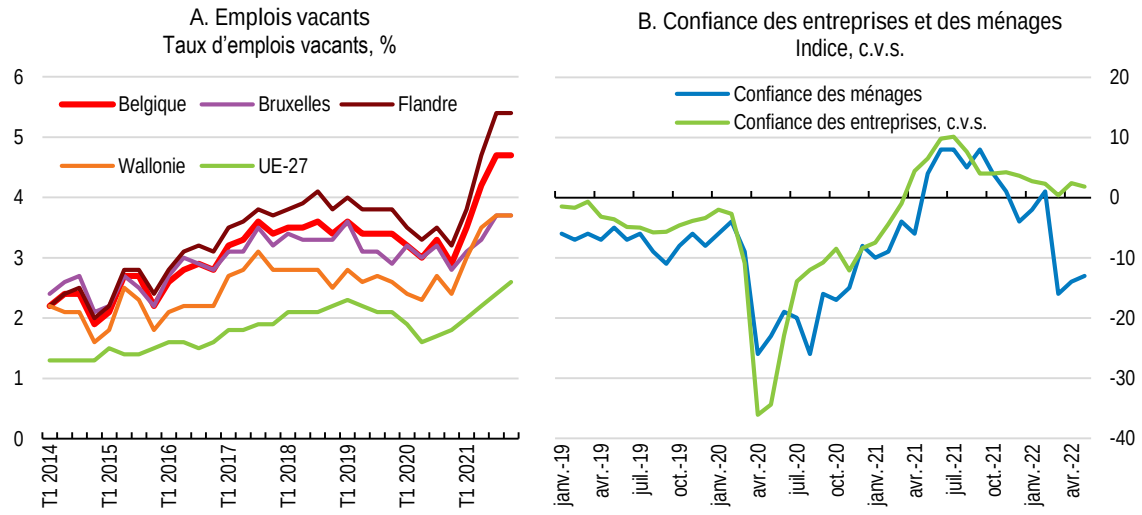

Partie A : le taux de vacance d'emploi est calculé en divisant le nombre d'emplois vacants par la somme totale du nombre d'emplois occupés et du nombre d'emplois vacants.
Source : Banque nationale de Belgique (BNB); et Eurostat.

StatLink https://stat.link/i74m3c

Graphique 1.9. L'exposition à la Russie est relativement faible, mais hétérogène selon les secteurs

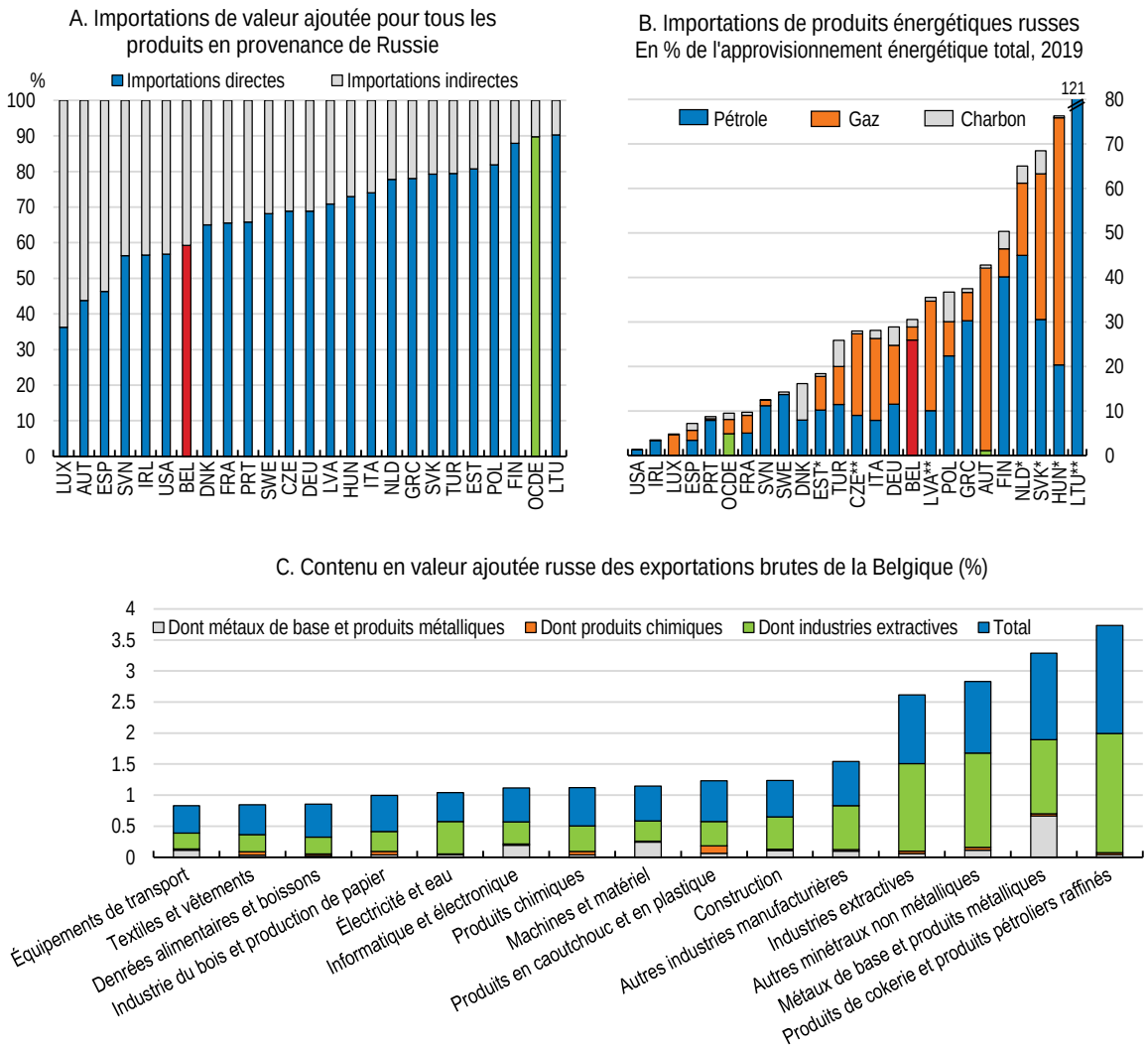

Note: Partie B : * Les importations du pays considéré incluent les chiffres du commerce de transit. ** Les chiffres incluent les montants affectés aux stocks. Les approvisionnements totaux en énergie (ATE) recouvrent la consommation finale énergétique, les processus de transformation, les pertes de distribution et la consommation propre. S'agissant spécifiquement du pétrole, le pétrole brut et les produits pétroliers sont regroupés dans les calculs. Certains pays importent du pétrole brut, le raffinent puis exportent des produits pétroliers, ce qui peut expliquer que les chiffres des importations puissent être supérieurs aux ATE puisqu'une partie importante est exportée, ou que les chiffres d'utilisation soient particulièrement élevés (par exemple, la Finlande utilise du pétrole brut importé de Russie pour alimenter ses raffineries à des fins d'exportation). Partie C : le graphique présente l'indice de participation en amont de différents secteurs d'activité belges par rapport à certains secteurs d'activité russes ainsi qu'aux autres.

Source : Agence internationale de l'énergie (AIE), World Energy Balances (base de données), et calculs de l'OCDE ; OCDE (2021), base de données sur les échanges en valeur ajoutée (TiVA).

StatLink https://stat.link/2zc71e

La crise énergétique et la guerre pourraient avoir des conséquences disproportionnées selon les secteurs. La part des importations de produits énergétiques s'établit autour de 60 % dans le secteur des produits pétroliers raffinés, et entre10 % et 20 % dans les approvisionnements en électricité et en gaz, le transport aérien et maritime, les activités annexes de l'extraction et dans l'industrie chimique et la métallurgie de base. Par ailleurs, les secteurs où la part de la valeur ajoutée russe dans les exportations brutes de la Belgique est la plus importante sont la cokéfaction et le raffinage (3.7 %) et la métallurgiques de base et le travail des métaux (3.3 %) (Graphique 1.9, partie C). À des niveaux plus désagrégés, c'est dans la cokéfaction et le raffinage que la part des activités d'extraction de produits sources d'énergie (dont le gaz

naturel) dans les exportations brutes de la Belgique est la plus élevée (1.8 %). D'une manière générale, l'extraction de produits sources d'énergie (dont le gaz naturel) est une source de valeur ajoutée russe dans les exportations brutes de nombreux secteurs en Belgique.

La Belgique avait accueilli 45 000 réfugiés ukrainiens à la fin du mois de mai, contre un chiffre annuel de 25 000 habituellement. Selon une déclaration du Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration aux médias, le pays pourrait s'attendre à recevoir jusqu'à 200 000 réfugiés, un chiffre calculé à partir d'une estimation à 4.7 millions du nombre total de réfugiés accueillis et de leur répartition possible dans toute l'UE.

L'inflation globale, à 9.9 % en mai, reste forte, principalement sous l'effet du niveau élevé des prix de l'énergie, et supérieure à la moyenne de l'UE (Graphique 1.10, parties A et B). Les prix du gaz naturel et de l'électricité en sont la principale cause, mais les prix du pétrole alimentent également l'inflation. L'inflation sous-jacente s'est également accélérée, en particulier du fait de la hausse des prix dans les services. D'une manière générale, le renchérissement de l'énergie affecte l'inflation en Belgique plus que dans la zone euro, étant donné l'importance des contrats de livraison d'électricité et de gaz à tarif variable. Qui plus est, étant donné le très faible niveau des droits d'accise sur le fioul domestique, les prix du pétrole brut se répercutent plus fortement sur les prix à la consommation. Un certain nombre de mesures ont été adoptées pour atténuer l'impact des hausses de prix de l'énergie sur les ménages vulnérables (voir plus loin). Le mécanisme d'indexation automatique devrait faire augmenter les salaires du public et du privé et les prestations sociales d'environ 6 % en 2022 (FPB, 2022[7]) et soutiendra également le pouvoir d'achat. Toutefois, cela pourrait peser sur la compétitivité à court terme, étant donné la part importante des exportations dans l'économie de la Belgique, et entraîner des coûts budgétaires supplémentaires.

Il conviendrait de surveiller de près les effets des hausses prix-salaires sur la compétitivité internationale (Graphique 1.10, parties C et D). Le mécanisme de négociation salariale, qui comporte deux éléments principaux, à savoir une mesure d'indexation et un plafond calculé à partir de la progression salariale dans les pays voisins, pourrait donc devoir être réévalué (Encadré 1.1). L'application correcte et stricte du mécanisme de plafonnement devrait permettre d'atténuer le risque de spirale salaires-prix en corrigeant la répercussion de la hausse des prix sur les salaires, plus rapide en Belgique que dans les pays voisins en 2022. La croissance des salaires dans les pays voisins devrait être supérieure en 2023-24 compte tenu des négociations salariales, tandis que le plafonnement devrait permettre de contenir les hausses des salaires réels en Belgique.

Encadré 1.1. Le mécanisme de négociation salariale en Belgique

La loi de 1996 relative à la compétitivité régit le processus de formation des salaires et fixe un plafond de croissance des salaires (« marge maximale disponible/norme salariale »), ainsi qu'une règle d'indexation calculée d'après « l'indice santé » (indice national des prix à la consommation, qui exclut les boissons alcoolisées, le tabac et les carburants). Le mécanisme d'indexation salariale a été suspendu d'avril 2015 à avril 2016 (« saut d'index ») pour résorber le handicap salarial cumulé depuis 1996 par la Belgique par rapport aux pays voisins de référence. Cette mesure a permis de renforcer sa compétitivité-coûts et a concouru à la croissance de l'emploi (Bijnens, Karimov et Konings, 2019[8] ; IMF, 2019[9]). Le cadre de fixation de la hausse maximum des salaires réels a été revu en 2017 pour empêcher la réapparition de nouveaux écarts de salaires. Les principaux éléments du nouveau dispositif sont les suivants : i) une prévision de croissance des salaires chez les principaux partenaires commerciaux de la Belgique (France, Allemagne et Pays-Bas) pour les deux années suivantes ; ii) une prévision d'inflation en Belgique comme base de calcul de l'indexation salariale attendue ; iii) une correction *ex post* pour tenir compte des différences d'évolution salariale par rapport aux partenaires commerciaux ; et iv) une marge de sécurité pour tenir compte des erreurs de prévision.

Il conviendrait d'évaluer dans quelle mesure la réforme de 2017 du mécanisme de négociation salariale est efficace pour préserver la compétitivité, ainsi que ses effets sur l'emploi et l'inflation, comme il est recommandé dans l'*Étude économique* de 2017, et de réformer le dispositif, en coopération avec les partenaires sociaux, s'il apparaissait que la règle d'indexation ne parvient pas à prendre en compte la conjoncture. Cette réforme devrait être envisagée à moyen terme, une fois que la flambée des prix de l'énergie se sera apaisée. Ce serait également l'occasion de remédier aux difficultés soulevées par le paramétrage actuel, notamment le calcul de la marge et la prise en compte des changements dans les pays voisins, qui compliquent l'interprétation des évolutions (Bogaert et Kegels, 2019[10]). Une autre faiblesse du mécanisme réside dans le fait que les écarts de croissance de productivité du travail entre la Belgique et ses principaux partenaires clés ne sont pas pris en compte. À moyen terme, lorsque les prix de l'énergie se seront calmés, on pourrait redéfinir « l'indice santé » (obtenu par soustraction de certains produits du panier de l´indice des prix à la consommation, à savoir les boissons alcoolisées, le tabac et les carburants) pour exclure l'ensemble des postes d'énergie, étant donné que les hausses des prix de l'énergie entraînent des inégalités face à l'inflation auxquelles on pourrait mieux remédier par des mesures ciblées sur les ménages vulnérables (Germain et Hindricks, 2022[11]).

Les réformes devraient être menées en se demandant si le moyen le plus efficace pour compenser les effets de l'inflation est de recourir au mécanisme d'indexation automatique ou à d'autres mécanismes, offrant plus de souplesse et améliorant le potentiel d'ajustement de l'économie. D'une part, le mécanisme d'indexation permet un ajustement rapide à l'inflation pour protéger le pouvoir d'achat. De l'autre, l'expérience acquise dans les pays voisins montre que le pouvoir d'achat n'est pas nécessairement érodé à long terme en l'absence de mécanisme formel d'indexation, l'inflation étant prise en compte dans les négociations salariales, mais que l'absence d'indexation permet de parer plus facilement à certains chocs (NBB, 2012[12]). Les deux éléments d'équilibrage du mécanisme actuel (l'indexation et le plafonnement salarial) pourraient donc être reconsidérés pour permettre aux salaires d'évoluer parallèlement aux fondamentaux économiques. Il pourrait être également utile de lier l'évolution salariale à celle de la productivité au niveau des entreprises et de favoriser plus de concurrence dans les services, ainsi qu'on le verra plus loin.

La croissance du PIB, qui connaît un ralentissement à cause de la guerre en Ukraine, devrait rester robuste à 2.4 % en 2022, avant de chuter à et 1.0 % en 2023 alors que les consquéquences de l'embargo de l'UE sur le pétrole russe se font ressentir (Tableau 1.3). Les prix élevés de l'énergie et des produits de base, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et l'accroissement des incertitudes pèsent sur la confiance et freineront la consommation privée, l'investissement et les exportations. Néanmoins, la croissance devrait être portée par la demande intérieure, et pourrait bénéficier du niveau élevé de l'épargne et de la demande non satisfaite des ménages pendant la pandémie, de l'indexation automatique des salaires et des mesures d'aide face à la hausse des prix de l'énergie qui pourraient atténuer en partie ces difficultés. La pandémie n'a que légèrement affecté la production potentielle grâce aux mesures de protection du potentiel productif de l'économie et à la transformation numérique accélérée des entreprises durant la pandémie. Cela étant, les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et les incertitudes, notamment concernant les approvisionnements énergétiques, pourraient entraver la mise en œuvre des plans de redressement.

Les exportations de biens et de services représentent 80 % du PIB de la Belgique, l'UE étant son principal partenaire commercial (Graphique 1.11). Si les exportations et les importations avaient renoué avec leur niveau d'avant la pandémie à la mi-2021, les anticipations à l'exportation ont reculé depuis février et pourraient reculer davantage en raison de la guerre en Ukraine et des conséquences des sanctions sur les flux d'échanges et les chaînes d'approvisionnement. À 57 %, l'indice de participation de la Belgique aux chaînes de valeur mondiales, mesurée par l'intégration en amont et en aval de ses exportations, figure parmi les plus élevés de l'OCDE. Le Royaume-Uni demeure le quatrième partenaire commercial de la Belgique et représente respectivement 6 % et 9 % de ses exportations de biens et de services. Dans des études antérieures, le taux médian de perte économique résultant du Brexit avait été estimé à 0.9 point de

pourcentage du PIB, dans l'hypothèse d'un scénario de sortie sans accord (Bisciari, 2019[13] ; Schmitz, 2019[14]). S'il est encore trop tôt pour évaluer l'impact du Brexit, des calculs de la Banque nationale de Belgique (BNB) indiquent que l'accord commercial actuellement en vigueur pourrait se traduire, à l'horizon 2025, par un gain de 0.4 point de pourcentage du niveau d'activité économique par rapport au scénario sans accord (« *no deal* ») (NBB, 2021[15]).

Graphique 1.10. Une inflation élevée pourrait affaiblir la compétitivité-coûts à court terme

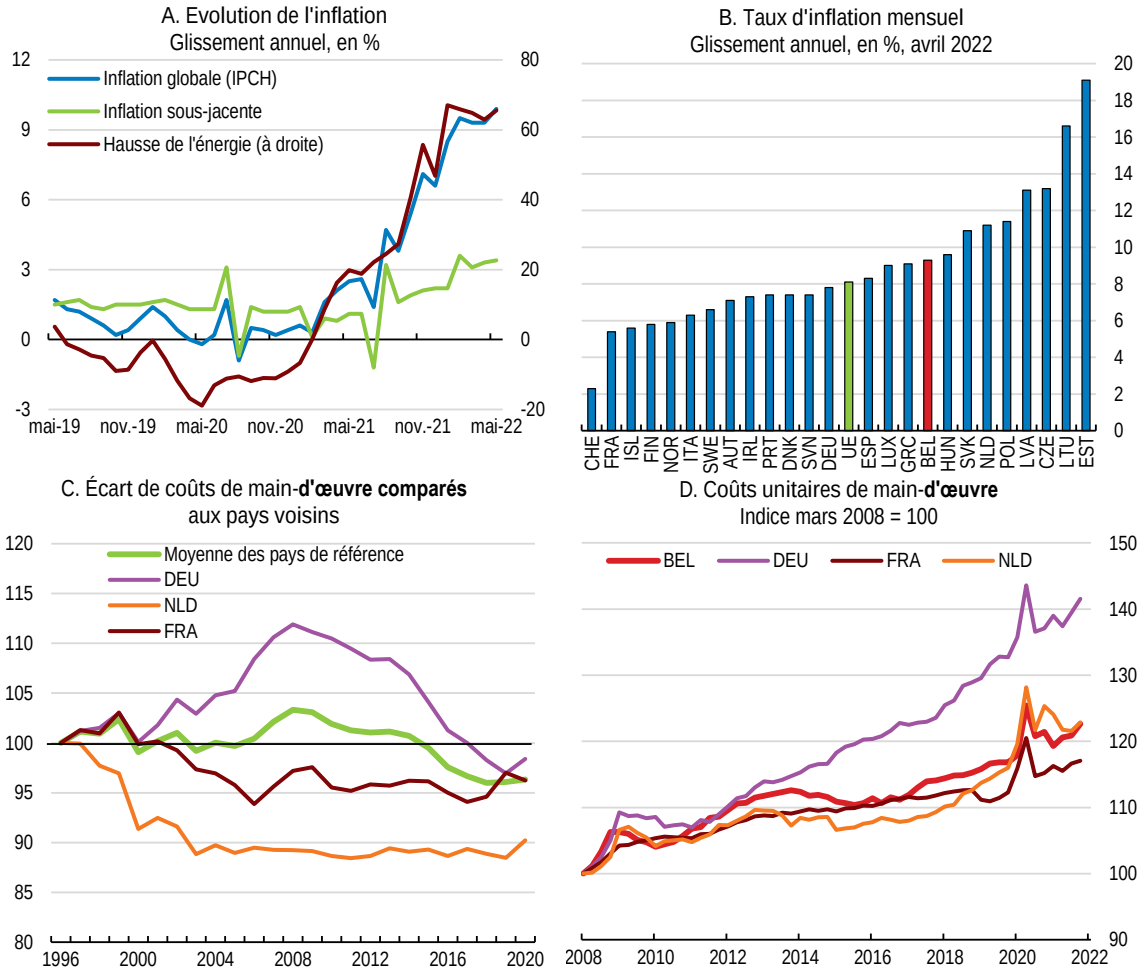

Note : Partie C : l'écart de coûts de main-d'œuvre est calculé à partir des rémunérations des salariés et des subventions salariales perçues par les employeurs. Un ratio supérieur à 100 équivaut à un gain de compétitivité du pays concerné par rapport à la Belgique. L'impact du chômage temporaire peut fausser les chiffres de 2020 et risque de ne pas rendre compte correctement de la position de la Belgique par rapport aux trois pays de référence.
Source : Banque nationale de Belgique ; Eurostat ; Conseil central de l'économie ; et OCDE (2022), base de données des Principaux indicateurs économiques de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/i6phj1

Tableau 1.3. Indicateurs et projections macroéconomiques

Variation annuelle en pourcentage, en volume (aux prix de 2015)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Prix courants (milliards EUR)					
Produit intérieur brut (PIB)	460.1	2.1	-5.7	6.2	2.4	1.0
Consommation privée	238.2	1.8	-8.2	6.4	3.6	0.9
Consommation publique	106.5	2.0	-0.4	4.4	1.3	0.9
Formation brute de capital fixe	108.5	4.4	-6.1	7.8	-0.4	2.6
Logement	22.7	5.1	-6.8	10.1	3.6	1.1
Entreprises	73.8	4.8	-7.0	8.0	0.2	2.3
Administrations publiques	12.1	0.7	1.5	2.6	-11.6	8.1
Demande intérieure finale	453.2	2.5	-5.9	6.2	2.1	1.3
Variation des stocks[1]	8.0	-0.6	-0.3	-0.5	0.8	0.0
Demande intérieure totale	461.2	1.8	-6.1	5.6	2.9	1.3
Exportations de biens et services	382.0	2.0	-5.5	9.6	0.8	0.5
Importations de biens et services	383.1	1.6	-5.9	9.1	1.3	0.8
Solde extérieur[1]	-1.1	0.3	0.4	0.6	-0.4	-0.2
Autres indicateurs (taux de croissance, sauf spécification contraire)						
PIB potentiel	. .	1.6	1.4	1.4	1.2	1.1
Écart de production[2]	. .	0.2	-6.8	-2.4	-1.2	-1.3
Emploi	. .	1.6	0.0	1.7	1.7	0.5
Taux de chômage	. .	5.4	5.8	6.3	6.0	6.4
Déflateur du PIB	. .	1.8	1.3	4.3	7.2	3.4
Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)	. .	1.2	0.4	3.2	9.0	4.8
IPCH sous-jacent	. .	1.5	1.4	1.3	3.9	4.9
Taux d'épargne des ménages, net[3]	. .	5.5	13.7	9.9	10.0	10.6
Solde des paiements courants[4]	. .	0.2	0.8	-0.4	-1.4	-0.3
Solde financier des administrations publiques[4]	. .	-2.0	-9.0	-5.5	-5.6	-4.8
Solde budgétaire sous-jacent des administrations publiques[2]	. .	-2.1	-3.7	-4.0	-5.0	-4.1
Solde budgétaire primaire sous-jacent des administrations publiques[2]	. .	-0.4	-2.1	-2.6	-3.7	-2.8
Dette brute des administrations publiques[4]		120.4	120.4	128.6	126.3	127.5
Dette brute des administrations publiques (Définition de Maastricht)[4]	. .	97.7	112.8	108.4	106.1	107.2
Dette nette des administrations publiques[4]	. .	84.1	100.8	88.6	86.3	87.4
Taux du marché monétaire à trois mois, moyenne	. .	-0.4	-0.4	-0.5	-0.2	0.9

Note : 1. Contribution aux variations du PIB réel. 2. En pourcentage du PIB potentiel. 3. En pourcentage du revenu disponible des ménages. 4. En pourcentage du PIB.
Source : Perspectives économiques de l'OCDE (base de données).

Les perspectives à court terme sont particulièrement très incertaines, compte tenu de la guerre en Ukraine et de la pandémie, toujours en cours. Les principaux risques de divergence à la baisse sont de nature géopolitique et tiennent à des tensions continues sur les prix de l'énergie, qui pourraient faire courir le risque d'une inflation durablement élevée et créer une spirale salaires-prix. D'autres risques tiennent aux goulets d'étranglement au niveau de l'offre et aux pénuries de main-d'œuvre, qui pourraient perturber plus que prévu la production et les exportations. L'apparition d'un nouveau variant du coronavirus, qui serait plus résistant aux vaccins actuels et amènerait la Belgique, et ses principaux partenaires commerciaux, à réinstaurer des mesures plus restrictives, demeure également un risque à la baisse. En outre, un certain nombre d'autres chocs pourraient hypothéquer les perspectives de croissance (Tableau 1.4). Ainsi, les inondations de juillet 2021 ont occasionné de sérieux dégâts, notamment en Wallonie, et d'autres risques de nature climatique vont sans doute se concrétiser et entraîner des répercussions sociales et économiques coûteuses.

Graphique 1.11. **Les pays de l'UE restent les principaux partenaires commerciaux de la Belgique**

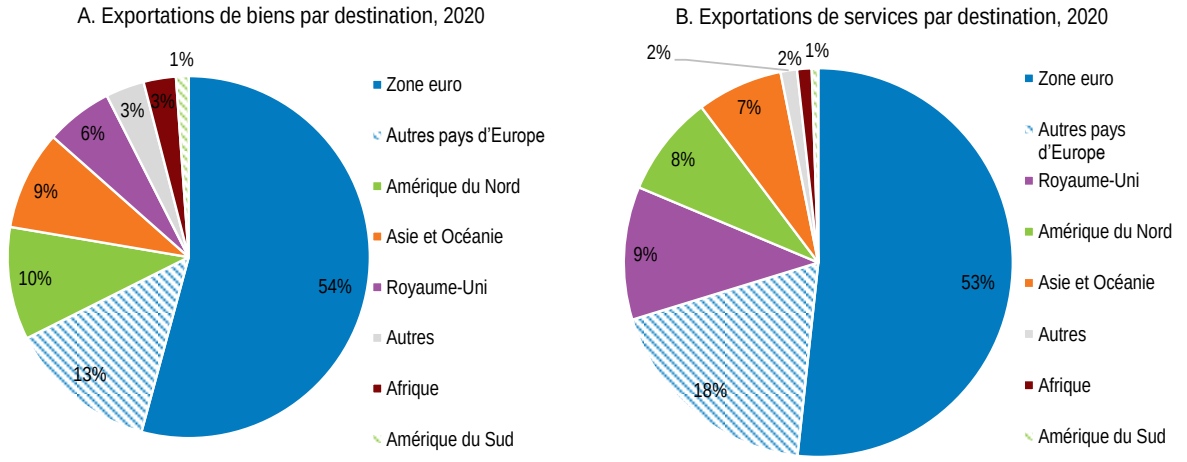

Source : OCDE (2022), Statistiques du commerce international de l'OCDE (base de données).

StatLink https://stat.link/gtc15d

Tableau 1.4. Événements qui pourraient modifier sensiblement les perspectives

Facteur de vulnérabilité	Conséquences possibles
Exacerbation des tensions géopolitiques	Les prix élevés de l'énergie et des produits de base, les difficultés dans les chaînes d'approvisionnement, le regain d'incertitude et son impact sur la confiance pourraient porter un coup à la consommation privée, à l'investissement et aux exportations, ainsi qu'à la mise en œuvre des investissements prévus dans les plans pour la reprise. L'intensification des flux de réfugiés risque de peser sur les coûts budgétaires à court terme, tandis qu'un succès dans l'intégration des migrants peu qualifiés et des très qualifiés pourrait aider à combler les déficits de main-d'œuvre et les décalages entre offre et demande et donner un coup de pouce à l'entrepreneuriat.
Spirale inflationniste des salaires et des prix	L'instabilité macroéconomique, les distorsions des prix relatifs conduisant à une mauvaise allocation des ressources, la perte de pouvoir d'achat des ménages vulnérables dont les revenus ne suivent pas le rythme de l'inflation, ou au contraire, l'indexation automatique des salaires, pourraient entraîner une perte de compétitivité.
Émergence de nouveaux variants du COVID-19 et efficacité potentiellement limitée des vaccins.	Imposition de nouvelles mesures de confinement plus restrictives et incertitude accrue, ce qui aurait des effets négatifs considérables sur la consommation et l'investissement du secteur privé.
Correction majeure des prix des actifs	Une forte correction des prix des logements, ou un relèvement d'ampleur des taux d'intérêt, pourrait déclencher une baisse de la consommation, ce qui à son tour pourrait avoir des conséquences néfastes pour la croissance économique.
Difficultés financières et problèmes de surendettement dans les entreprises et les ménages en raison de la pandémie	L'augmentation des cas d'insolvabilité et des prêts non performants pourrait être plus forte que prévu, entamant la confiance des entreprises et provoquant des difficultés financières et un rationnement du crédit dans le secteur bancaire.
Incertitude politique et défaut de coordination entre les différents niveaux de gouvernement	Une inaction prolongée risquerait de ralentir la reprise de l'activité après la pandémie, de fragiliser les efforts d'assainissement des finances publiques et de retarder les réformes nécessaires pour accroître la croissance potentielle et relever les défis du changement climatique et de la transformation numérique.
Risques climatiques	Des événements climatiques extrêmes plus fréquents, à l'instar des inondations qui ont eu lieu en Wallonie en 2021, pourraient pénaliser l'activité économique de certains secteurs et dans certaines zones, tout en imposant des efforts budgétaires supplémentaires pour prendre des mesures de secours.

Une surveillance étroite du secteur financier est de rigueur

Le secteur bancaire belge se révèle résilient et les banques disposent, semble-t-il, de volants de fonds propres et de liquidités suffisants, y compris en cas de difficultés (EBA, 2021[16]). Au deuxième trimestre de 2021, le ratio des fonds propres de base (Tier 1), à 18.8 %, était supérieur à la moyenne de l'OCDE, tandis que le ratio de levier, à 6 %, lui était inférieur(Graphique 1.12, parties A et B). Il importera également de veiller à l'adéquation des volants de fonds propres des succursales de banques étrangères, celles-ci étant très présentes en Belgique. Comme les banques demeurent la principale source de financement, elles devraient jouer un rôle essentiel en utilisant leurs volants de fonds propres pour absorber les pertes et renégocier les prêts avec les emprunteurs viables traversant des difficultés temporaires, et distribuer le crédit aux fins de la reprise.

Graphique 1.12. **Les banques continuent d'afficher une bonne résilience**

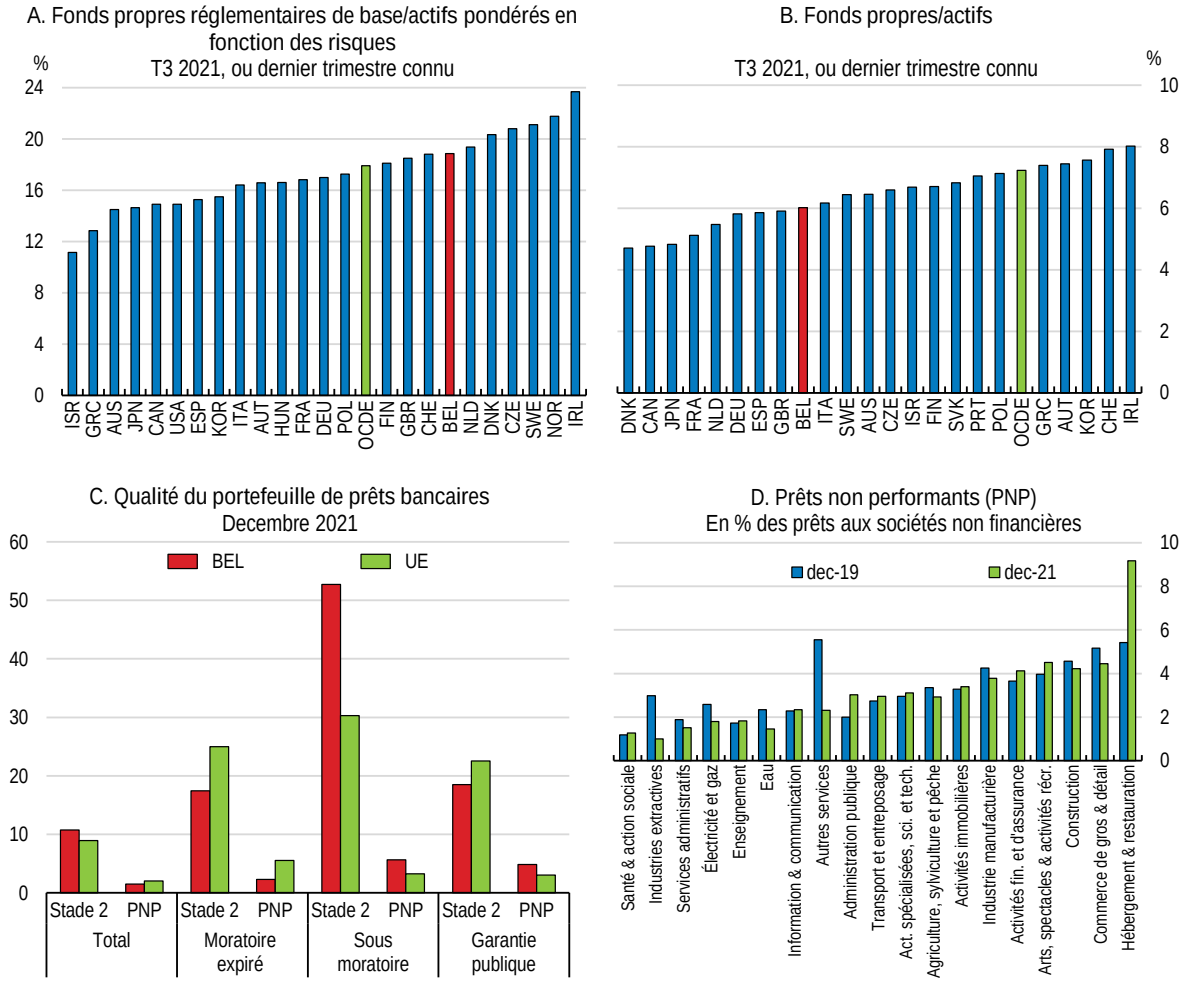

Note : Partie C : « Stade 2 » signifie que le risque de crédit sur une créance s'est considérablement accru depuis sa comptabilisation initiale. « PNP » désigne les prêts non performants.
Source : Fonds monétaire international (FMI) (2022), base de données des Indicateurs de solidité financière du FMI ; et Autorité bancaire européenne (ABE), Tableau de bord du risque.

StatLink https://stat.link/vzd4cp

Les mesures de soutien (reports de remboursement des échéances de prêts, moratoires et garanties) ont permis d'atténuer l'impact de la pandémie sur les ménages et les entreprises, mais certaines poches de fragilité sont apparues. Si le taux de prêts non performants (PNP) est resté bas, à 1.5 % au dernier trimestre de 2021, le profil de risque de certains des prêts bénéficiant d'une garantie ou d'un moratoire s'est détérioré, et les taux de PNP sont supérieurs dans les secteurs ayant été beaucoup plus touchés par la pandémie (Graphique 1.12, parties C et D). La proportion d'entreprises s'attendant à faire faillite a reculé à 1.6 % en octobre 2021, contre 3.2 % en juin, mais des différences de solvabilité demeurent, en particulier parmi les PME des secteurs les plus affectés (IMF, 2021[17] ; Tielens, Piette et De Jonghe, 2021[18]) (Graphique 1.13, partie A). Si les mesures prises, notamment les moratoires sur l'insolvabilité et les sursis volontaires sur créances publiques, ont jusqu'à présent permis d'éviter une vague d'insolvabilités, l'ampleur des besoins de liquidités restants pourrait accroître les risques de surendettement. En conséquence, il importera encore de poursuivre l'évaluation des prêts non performants et de constituer des réserves adéquates.

La Belgique a progressé dans l'amélioration de son régime d'insolvabilité, qui doit être renforcé encore pour favoriser les redéploiements et atténuer les séquelles laissées par la crise. En mars 2021, des amendements ont été apportés à la procédure de réorganisation judiciaire (PRJ) afin de mettre en place des procédures « d'accord pré-pack » (« phase pré-PRJ », qui donne lieu à un accord confidentiel) et de faciliter l'accès à cette procédure, en particulier l'accès des PME, ainsi qu'il était recommandé dans l'*Étude économique* de 2020. Leur efficacité à empêcher l'encombrement des tribunaux dépendra de l'expertise des administrateurs judiciaires, de la complexité des affaires et de la capacité des tribunaux à statuer dans des délais très courts. Ces amendements resteront en vigueur jusqu'en juillet 2022, lorsque la transposition dans le droit belge de la directive de l'UE de 2019 sur la restructuration et l'insolvabilité permettra d'apporter de nouvelles améliorations. Ainsi, permettre aux créanciers d'engager une procédure de réorganisation judiciaire, mettre en place des procédures extrajudiciaires spéciales pour les PME et réduire le nombre d'étapes impliquant l'intervention des tribunaux au cours de la procédure sont autant de mesures qu'il conviendra d'introduire dès que cela sera possible (OECD, 2020[3]).

Intervenir le plus en amont possible pour repérer et aider les entreprises viables connaissant des difficultés temporaires de solvabilité pourrait accélérer la reprise et empêcher l'accumulation de prêts non performants. Des mesures de soutien à la solvabilité, notamment l'octroi de prêts subordonnés et des apports en fonds propres, sont en place (Tableau 1.1 ci-dessus). Les premiers programmes de ce type ciblaient les PME et consistaient en des prêts subordonnés, mais les derniers sont conçus pour que l'ensemble des entreprises aient recours à des instruments de quasi-fonds propres. Les programmes en place représentent 0.3 % du PIB, ce qui se situe au milieu de la fourchette des programmes de ce type menés dans les pays comparables, et couvrent 16 % environ des besoins en fonds propres estimés nécessaires pour rétablir les niveaux de solvabilité d'avant la pandémie (IMF, 2021[17]).

Le rapport coût-efficacité des mesures de soutien à la solvabilité devrait être étroitement surveillé, et ces mesures devraient prévoir des stratégies de sortie crédibles. Une analyse menée au niveau d'entreprises belges donne à penser que le savoir-faire des banques et leurs capacités de sélection peuvent être utiles pour identifier les entreprises viables (De Jonghe, Mulier et Samarin, 2021[19]). Aussi faudrait-il mobiliser leur expertise pour aider à cibler, sélectionner et suivre l'utilisation qui est faite des fonds publics. Qui plus est, des ressources du secteur privé pourraient être mobilisées pour compléter ces fonds publics. Il existe certaines incitations fiscales à l'intention des investisseurs privés pour qu'ils fournissent des prêts subordonnés, notamment des réductions d'impôt et des abattements au titre des investissements, qui pourraient être encore étendues. La France, par exemple, a mis en place un dispositif de garantie des prêts subordonnés consentis par les banques et les investisseurs privés.

La recrudescence de facteurs de vulnérabilité dans le secteur immobilier nécessite une surveillance étroite et l'application continue de mesures macroprudentielles pour atténuer ces risques. Les prix des logements ont sensiblement augmenté et l'on estime qu'ils étaient surévalués de 20 % à la mi-2021 (Graphique 1.13). Le secteur de l'immobilier résidentiel et commercial représente 31 % des portefeuilles de crédit bancaire. Un volant de fonds propres macroprudentiel de protection contre les risques inhérents à ce secteur a été décidé en 2013. De nouveaux plafonds ont été imposés en janvier 2020 sur les prêts hypothécaires plus risqués. Les « attentes prudentielles » (ou recommandations de la BNB, relatives aux nouveaux prêts hypothécaires) ont eu pour effet d'abaisser le taux des prêts à quotité de financement élevée (ratio prêt/valeur du bien) consentis aux primo-acquéreurs et aux propriétaires-occupants (NBB, 2021[20]). Cela étant, des mesures complémentaires pourraient s'avérer nécessaires pour les prêts à l'investissement dans l'immobilier locatif, dont les quotités de financement demeurent supérieures aux marges de tolérance fixées par la BNB. Il conviendrait, le cas échéant, de continuer de surveiller attentivement les écarts de prix et de prendre de nouvelles mesures macroprudentielles, si nécessaire. Il faudrait également veiller tout particulièrement à l'évolution du secteur de l'immobilier commercial, car des enquêtes laissent penser que d'importantes réductions des besoins en espaces de bureaux par salarié sont à prévoir au cours des cinq prochaines années (9 % en Belgique et 22 % à Bruxelles) (Coppens et al., 2021[21]).

Outre les risques à court terme, il convient, comme dans d'autres pays de l'OCDE, de renforcer la capacité d'adaptation du secteur financier à d'autres enjeux. La faiblesse de la rentabilité des banques dans un contexte persistant de taux d'intérêt bas, la concurrence, la transformation numérique (notamment la gestion des technologies de l'information et des risques pour la cybersécurité) et le rapport coût-efficacité comptent au nombre de ces enjeux, qui sont plus marqués pour les petites et moyennes banques dont le modèle économique est celui d'une activité de banque de dépôt (NBB, 2021[20]). Les banques doivent intégrer les risques et opportunités liés au climat (physiques et/ou en lien avec la transition) dans leurs pratiques de gestion. En décembre 2020, la BNB a ainsi publié ses attentes et exigences en matière de collecte d'informations sur l'efficacité énergétique des prêts au marché immobilier, dans le cadre de la gestion bancaire du risque (NBB, 2020[22]), ainsi qu'il était recommandé dans l'*Étude économique* de 2020. Enfin, une étude récente de l'impact des technologies financières (FinTech) et de la transformation numérique sur le secteur bancaire belge a montré que l'adoption d'une stratégie et d'un modèle économique numériques, et leur actualisation périodique, devaient rester une priorité essentielle des banques (NBB, 2021[23]). Ces dispositions sont une bonne chose pour répondre aux enjeux de demain et devraient être prises en compte dans des exercices d'évaluation systématique de l'ensemble des institutions financières.

Graphique 1.13. **L'insolvabilité des entreprises et les marchés immobiliers sont une source importante de risque**

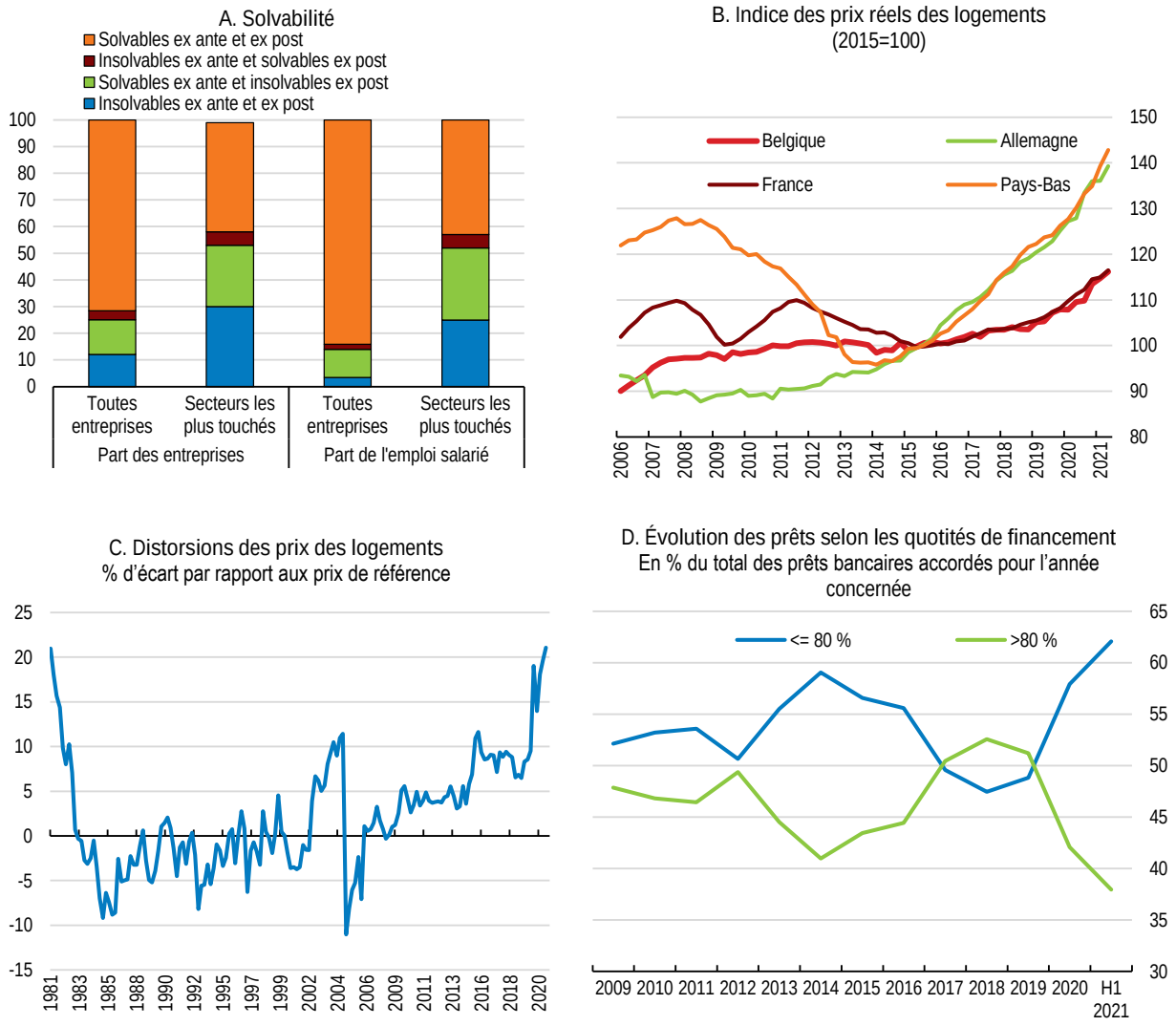

Note : Partie C : résidus d'une régression économétrique des prix réels de l'immobilier sur le revenu disponible réel par ménage, les taux d'intérêt hypothécaires réels, le nombre de ménages et des variables indicatrices pour prendre en compte les changements structurels dans le temps. Voir Warisse, C. (2017), "Analysis of the developments in residential property prices: Is the Belgian market overvalued ?", NBB Economic Review pour plus de précisions.

Source : OCDE (2021), Indicateurs analytiques des prix des logements (base de données) ; et Banque nationale de Belgique.

StatLink https://stat.link/uzxlyf

Les plans pour la reprise et la résilience fournissent l'occasion de promouvoir l'investissement et les réformes

Le plan de relance de la Belgique et les dépenses supplémentaires inscrites dans les plans de relance fédéral et régionaux et financées en dehors des fonds de l'UE offrent la possibilité d'accroître l'investissement, la productivité et la croissance. Le plan national de relance va permettre d'accroître l'investissement public (Graphique 1.14), 88 % des ressources étant allouées à la formation brute de capital fixe (FPB, 2021[24]). Ses principaux volets portent sur la rénovation énergétique des bâtiments et sur l'infrastructure permettant un transfert modal dans les transports et la mobilité (Encadré 1.2). Ce plan s'articule autour de six axes stratégiques, la transition écologique et la transformation numérique représentant la majorité du total des dépenses prévues, conformément aux orientations accompagnant la Facilité pour la reprise et la résilience. L'axe thématique « Social et vivre-ensemble » a pour objectif d'accroître l'égalité des chances en s'attaquant aux déficits de compétences numériques, à la faiblesse des taux d'emploi des groupes vulnérables et aux enjeux que pose l'accessibilité financière du logement (chapitre 2). Il importera de veiller à ce qu'une transformation numérique inégale et des mesures écologiques non destinées aux plus vulnérables n'aggravent pas les fractures sociale et numérique (FPB, 2021[25]).

Le plan entraînera une augmentation annuelle de 0.14 % du PIB réel en moyenne sur la période 2021-26, selon les estimations nationales, ce qui ne prend pas en compte les externalités positives des PNRR des autres pays européens, des réformes structurelles, des investissements supplémentaires prévus dans les plans de relance régionaux et des investissements privés complémentaires (FPB, 2021[24]). Bien que ce ne soit pas directement comparable, la Commission européenne, dans son évaluation du plan de relance, estime que les externalités provenant des plans des autres pays européens (environ 0.5 % en moyenne) et des fonds autres que les ressources au titre de la Facilité pour la résilience (par exemple REACT-EU) représenteront un impact total de 0.5 %-0.9 % par an entre 2021 et 2026, et la création de 16 000 emplois supplémentaires (EC, 2021[26]). Une analyse comparée des PNRR de cinq pays montre que les gains d'emplois par milliard d'euros investis sont, avec 1 800 emplois supplémentaires en Belgique, inférieurs à ce qu'ils sont en Allemagne (4 300) (Bisciari, Gelade et Melyn, 2021[27]).

Les augmentations récentes des prix des produits de base, les obstacles administratifs, les contraintes pesant sur l'offre et la répartition des compétences entre le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux sont autant de difficultés pour la mise en œuvre du plan. Le gouvernement fédéral ne recevra que 12 % des fonds affectés à la reprise et la résilience (Graphique 1.14), ce qui, dans un souci d'efficacité, rendra d'autant plus nécessaires la coopération et la coordination entre les différents niveaux de gouvernement. Le comité interfédéral prévu dans le plan devra veiller à assurer un déploiement rapide des mesures et l'exploitation des synergies entre les réformes des entités fédérées. Si les réformes et les investissements ne sont pas déployés de manière uniforme d'une région à l'autre, les disparités régionales, déjà prononcées, n'en seront que plus marquées encore. Le site internet de la Facilité pour la reprise et la résilience de l'UE recensant les appels d'offres lancés dans le cadre des plans de relance de tous les pays contribuera à garantir la transparence du processus.

Graphique 1.14. Les investissements au titre du plan national pour la reprise et la résilience (PNRR) sont inégalement répartis entre les niveaux de gouvernement

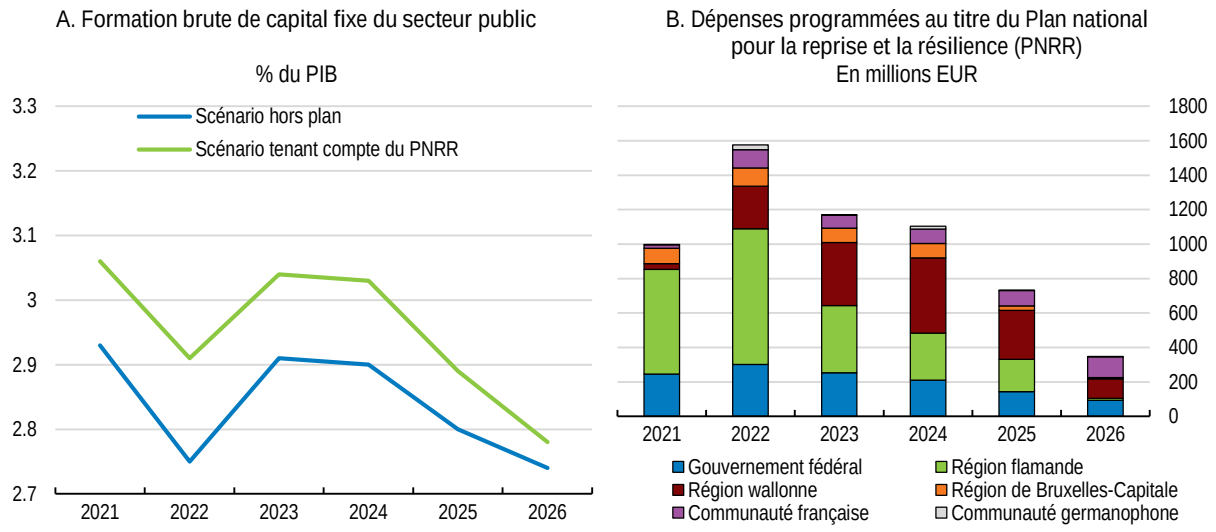

Source : Bureau Fédéral du Plan (BFP) (2021), Effets macroéconomiques et budgétaires du projet de Plan national pour la reprise et la résilience - Rapport au Secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques - Bureau Fédéral du Plan (BFP), avril 2021 ; et Banque nationale de Belgique (BNB).

StatLink https://stat.link/zq27ud

La réglementation stricte des permis d'urbanisme et des procédures environnementales pourrait faire obstacle à la réalisation des investissements majeurs dans le numérique et la transition écologique visés dans le plan national pour la reprise et la résilience (5G, rénovation des bâtiments). La délivrance, en temps et en heure, des permis communaux nécessaires au déploiement des sites d'implantation de relais de téléphonie mobile gérés par les régions, et la fiscalité lourde appliquée sur les antennes-relais par les municipalités ont retardé le déploiement du haut débit et de la 5G. Ces dernières années, la réforme du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT), le passage progressif au numérique des procédures de permis de construire et la simplification des demandes d'autorisation pour l'installation d'antennes de téléphonie dans la Région de Bruxelles-Capitale, le passage à des procédures en ligne pour la délivrance des permis de construire en Flandre et la réforme du code d'utilisation des sols en Wallonie ont eu pour but de réduire les retards dans la délivrance des permis. Toutes les régions se sont engagées, dans le contexte du plan national pour la reprise et la résilience, à rationaliser encore ces procédures, ce qui est une bonne chose, mais les délais prévus pour la mise en œuvre sont longs (le chantier devrait être achevé à la mi-2026 en Wallonie). Il conviendrait d'avancer le calendrier de réalisation de cette partie des réformes pour assurer le succès des investissements programmés.

Encadré 1.2. Réformes et investissements en cours et programmés

Cet encadré ne fait qu'esquisser les grands axes thématiques de réforme et d'investissement, tandis que leurs modalités précises sont examinées tout au long de l'*Étude*, dans les sections correspondantes.

Le Plan national pour la reprise et la résilience (PNRR) :

Climat, durabilité et innovation : les mesures prévues concernent l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments existants, la promotion des technologies de soutien à la transition énergétique (promotion des technologies de l'hydrogène, construction d'un pôle énergétique offshore) et la conservation et la restauration de la biodiversité

Transformation numérique : des projets sont prévus pour renforcer la résilience aux cyberattaques, promouvoir l'utilisation des technologies numériques dans le secteur public (plateforme numérique pour l'interaction entre la sécurité sociale et les citoyens, transformation numérique de la justice) et améliorer la connectivité numérique (poursuite du déploiement de la fibre, développement des corridors 5G pour une connectivité universelle et à un prix abordable).

Mobilité : l'objectif est d'améliorer la mobilité, de mieux connecter entre elles les régions et d'assurer un transfert modal dans les transports au profit de modes plus respectueux de l'environnement et du climat, en développant des infrastructures cyclables et piétonnes, en améliorant les services de transport public (train, tramway, métro, transport fluvial) et en verdissant le transport routier grâce à des bus électriques et à une infrastructure de recharge.

Social et vivre-ensemble : les compétences numériques seront développées pour que les systèmes éducatifs soient plus inclusifs et plus en adéquation avec les besoins du marché du travail. Le taux d'activité des groupes vulnérables (main-d'œuvre peu qualifiée, personnes issues de l'immigration, personnes en situation de handicap, femmes, jeunes) sera renforcé grâce à des politiques d'activation plus solides et à l'extension des systèmes de formation. De nouveaux logements sociaux et le développement des capacités d'accueil des jeunes enfants viendront renforcer la cohésion sociale.

Économie du futur et productivité : il s'agira de dynamiser l'éducation au numérique pour que les compétences en la matière correspondent aux besoins du marché du travail. La recherche-développement sera développée et axée sur la transformation numérique, la durabilité et la santé. L'économie circulaire sera encouragée en mettant en place de nouvelles infrastructures de recyclage et des partenariats pour l'innovation. Les procédures d'autorisation et de recours seront accélérées.

Finances publiques : des revues de dépenses seront intégrées aux procédures d'établissement budgétaire à tous les niveaux de gouvernement.

Plans de relance régionaux

Le Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale a adopté un **plan de relance et de redéploiement** pour faire face à la pandémie du Covid-19 afin de permettre la mise en œuvre d'un redémarrage progressif et durable de toutes les activités à court, moyen et long terme. Doté d'un budget de quasiment 500 millions EUR, il repose sur trois piliers : transition socio-économique et emploi, mesures en faveur du bien-être et politique de santé, et développement territorial et environnement. Ce plan est complété par les investissements et réformes à l'échelon régional prévus dans le plan national de relance. Les différents projets concernés ont été intégrés dans la Stratégie GO4Brussels 2030 qui prévoit des procédures formelles de consultation des partenaires sociaux. Des investissements supplémentaires sont également prévus dans quatre domaines d'action prioritaire : la mobilité (plan pluriannuel d'investissement dans les transports publics, soit environ 5 milliards EUR), le logement social, la politique de l'emploi et la mise en œuvre du Plan Climat.

Doté d'une enveloppe de 4.3 milliards EUR, le **plan de relance du Gouvernement flamand « Résilience flamande » (*Vlaamse Veerkracht*)** repose sur sept piliers : rendre l'économie et la société plus durables, investir dans les infrastructures, réussir la transformation numérique de la Flandre, investir dans le capital humain et les talents, renforcer le système flamand de soins et de bien-être, gérer la crise liée au COVID-19 et le Brexit, et renforcer la réactivité et l'efficacité de l'administration. Plusieurs projets inscrits dans le plan Résilience flamande seront financés à l'aide de fonds issus de la Facilité de l'UE pour la reprise et la résilience.

Le **Plan de relance de la Wallonie**, doté d'un budget de 7.644 milliards EUR, prévoit un ensemble de mesures d'investissement et de réforme destinés à relever les enjeux du redressement et de la reconstruction en Wallonie en répondant aux besoins dictés par la triple transition économique, sociale et environnementale. Ce plan de relance s'articule autour de six axes : « miser sur la jeunesse et les talents des wallon.ne.s, assurer la soutenabilité environnementale, amplifier le développement économique, soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale, garantir une gouvernance innovante et participative, et soutenir la reconstruction et la résilience des territoires sinistrés ».

Programme fédéral de réformes plus générales, incluant les politiques publiques inscrites au Budget 2022

Des **réformes fiscales**, destinées à supprimer les contre-incitations au travail, à élargir la base d'imposition, à transférer la charge fiscale sur la consommation, la production et l'environnement, et à simplifier la fiscalité, sont prévues. À titre de première étape, une taxe sur les comptes de titres a été introduite et un plan annuel de lutte contre la fraude fiscale et la fraude aux cotisations sociales a été annoncé. Un transfert de charge fiscale d'un montant de 300 millions EUR, impliquant une réduction des cotisations de sécurité sociale compensée en partie par les taxes sur la consommation et la fiscalité environnementale, a été décidé en février 2022.

Une **réforme des retraites**, dont l'objectif est d'améliorer l'adéquation des pensions, leur acceptabilité sociale et la pérennité financière du système, est en cours de discussion. Elle aura vocation à inciter les seniors à rester sur le marché du travail et à améliorer l'équilibre hommes-femmes et le second pilier du système de retraite.

Les **réformes du marché du travail** inscrites au Budget 2022 ont pour but d'accroître l'activité au moyen de mesures visant à : *i)* lutter contre les discriminations, *ii)* faciliter la réinsertion des bénéficiaires de prestations d'invalidité (*via* des incitations à combiner emploi à temps partiel et prestations, le durcissement des sanctions applicables aux employeurs et aux salariés, la simplification et l'accélération du processus de réinsertion), et *iii)* accroître la mobilité de la main-d'œuvre (en affectant un tiers des cotisations salariales patronales versées en cas de licenciement à des mesures de formation des travailleurs licenciés, en allouant une fraction des indemnités de licenciement au versement d'une subvention salariale au nouvel employeur, et en permettant aux chômeurs de longue durée acceptant un emploi dans une autre région linguistique de conserver leurs indemnités de chômage pendant trois mois). Un nouvel accord a été trouvé en février 2022, qui permet plus de souplesse dans l'organisation du temps de travail (en laissant la possibilité d'une semaine de 4 jours), protège davantage les travailleurs des plateformes numériques, assouplit les conditions du travail de nuit des salariés de l'e-commerce et met en place des allocations individuelles de formation.

Le régime d'insolvabilité s'est vu simplifié pendant la pandémie pour faciliter les **gains de productivité et la transformation numérique**. Le Budget 2022 assouplit les règles applicables à l'e-commerce et prolonge un certain nombre de mesures permettant de stimuler l'investissement dans les start-up.

Enfin, pour atténuer l'impact des **hausses de prix de l'énergie**, diverses mesures ont été prises : prolongement du tarif social de l'énergie jusqu'en septembre, versement d'une allocation forfaitaire ciblée aux ménages vulnérables, réduction exceptionnelle des factures d'électricité et de fioul de

l'ensemble des ménages, réduction des droits d'accise sur l'essence et application temporaire d'un taux réduit de TVA sur l'électricité et le gaz naturel, passant de 21 % à 6 % jusqu'en septembre. Une réforme des taxes fédérales sur la consommation d'énergie, qui remplacerait la TVA par des droits d'accise et permettrait de faciliter les ajustements à opérer après des variations de prix, tout en transférant la charge sur les ménages qui consomment davantage, est en projet.

Source : (Governments of Belgium, 2021[28]) ; (Governments of Belgium, 2021[29]).

Les pénuries de compétences dans des secteurs essentiels comme la construction et les technologies de l'information et la communication (TIC) pourraient compliquer la réalisation des investissements prévus dans les plans de relance (rénovation des bâtiments, transformation numérique) et la reconstruction des zones affectées par les inondations. Les employeurs citent à 87 % le manque de personnel qualifié comme le principal obstacle à l'investissement en 2021, contre 79 % en moyenne dans l'UE (EIB, 2021[30]). La reconversion professionnelle sera un outil important non seulement pour résorber ces pénuries et renforcer l'employabilité des salariés licenciés, mais également pour atteindre les objectifs d'emploi que s'est fixés le gouvernement. En conséquence, les mesures proposées au niveau fédéral et régional dans les plans de relance et dans le Budget 2022 pour améliorer l'efficience des programmes actifs du marché du travail et la formation continue valent d'être saluées (chapitre 2).

Les réformes présentées dans le plan pourraient être plus ambitieuses et ont besoin d'être affinées dans certains domaines. Si certaines, comme la simplification des procédures administratives, l'introduction d'un compte individuel de formation et l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi, ainsi qu'il est recommandé dans les *Études économiques* précédentes, sont plus concrètes, des précisions manquent concernant la conception et la mise en œuvre de certaines réformes (celles de la fiscalité et des retraites) et seront fondamentales. La réforme fiscale n'a pas été incluse dans le plan national pour la reprise et la résilience par manque de clarté concernant son calendrier et l'engagement vis-à-vis de son adoption. Un renforcement de la cohérence entre les investissements et les réformes prévus dans le plan (comme les mesures fiscales destinées à réduire les contre-incitations au travail) pourrait produire un impact de plus grande ampleur. En s'efforçant de faire émerger un consensus politique et social sur les réformes, les autorités contribueraient à garantir leur pérennité, mais cette recherche ne doit pas retarder inutilement les réformes nécessaires.

La crise a accentué les problèmes de viabilité des finances publiques à moyen terme

Du fait de la guerre en Ukraine, les perspectives et les besoins budgétaires à court terme ont changé dans les pays de l'OCDE et en Belgique. Le budget 2022, qui ne tient pas compte de la dernière vague de contaminations, des mesures de soutien adoptées face à la hausse des prix de l'énergie ou de la guerre en Ukraine, prévoit un assainissement budgétaire de 0.4 % du PIB. Dans le contexte actuel du choc affectant l'offre, l'efficacité des stabilisateurs automatiques à l'œuvre en Belgique peut contribuer à atténuer les tensions financières qui s'exercent sur les ménages. De plus, les autorités peuvent apporter un soutien temporaire, judicieusement ciblé et sous conditions de ressources pour amortir les effets immédiats des chocs subis par les prix des produits de base et alimentaires sur les ménages et les entreprises vulnérables, et aider les réfugiés à court terme (OECD, 2022[31]).

Les événements récents ont par ailleurs montré l'importance de disposer d'une marge de manœuvre budgétaire pour faire face aux chocs futurs. L'ampleur des dépenses liées à la pandémie a fait grimper la dette publique au sens de Maastricht à 108.4 % du PIB en 2021. Selon les projections de l'OCDE, des efforts considérables devront être consentis pour stabiliser la dette publique à près de 99 % du PIB en 2060 (Graphique 1.15). Les projections de l'OCDE se fondent sur l'hypothèse que, pour stabiliser la dette d'ici à 2060, les pouvoirs publics devront prendre des mesures supplémentaires pour réduire progressivement le déficit primaire et ramener le budget à l'équilibre d'ici à 2031. Il est en outre supposé

que les réformes des retraites ainsi que des soins de santé et de longue durée prendront en compte le coût total net du vieillissement démographique (Graphique 1.15, courbe bleue). Dans un scénario plus pessimiste, une hausse des taux d'intérêt pourrait faire grimper le ratio de la dette au PIB jusqu'à 129 % (Graphique 1.15, courbe orange). Dans un scénario plus optimiste, qui suppose la mise en œuvre de certaines des réformes structurelles propices à la croissance présentées dans l'Encadré 1.3, le ratio dette/PIB s'établirait à 78 % (Graphique 1.15, courbe verte). Et il s'élèverait à 169 % dans un scénario d'absence de réformes visant à prendre en compte les coûts liés au vieillissement démographique (Graphique 1.15, courbe rouge).

Malgré les importants efforts requis pour stabiliser la dette, les projections officielles tablent sur un recul du solde primaire qui reviendrait de -4 % du PIB à seulement -2.5 % en 2023 jusqu'en 2027 (FPB, 2022[32]), après quoi aucun plan d'amélioration n'est prévu. En conséquence, la dette ne serait pas stabilisée et se hisserait à 150 % du PIB d'ici à 2050, même si des réformes des retraites étaient prises pour faire face aux coûts liés au vieillissement démographique. Une stratégie d'assainissement budgétaire crédible et transparente, intégrant chaque niveau de gouvernement, est donc nécessaire pour réduire le déficit budgétaire et garantir une diminution régulière du ratio dette/PIB. Cette stratégie pourrait comprendre, outre une trajectoire de réalisation des objectifs convenus, des règles claires applicables aux gains budgétaires exceptionnels. Le plan d'ajustement budgétaire doit être centré sur les dépenses, compte tenu de la charge fiscale déjà lourde, et prendre en considération le vieillissement de la population. La présente partie porte sur les principales réformes qui s'imposent pour améliorer la viabilité des finances publiques à moyen terme, à savoir accroître l'efficience de la dépense publique grâce à des revues de dépenses, améliorer le cadre et les règles budgétaires, et mettre en œuvre des réformes de grande ampleur dans les domaines de la fiscalité et des retraites. Les réformes du cadre budgétaire devront être étudiées à la lumière des prochaines révisions générales des règles budgétaires européennes.

Graphique 1.15. Les effets de la crise sur la viabilité des finances publiques devraient être de grande ampleur

Dette publique, en % du PIB

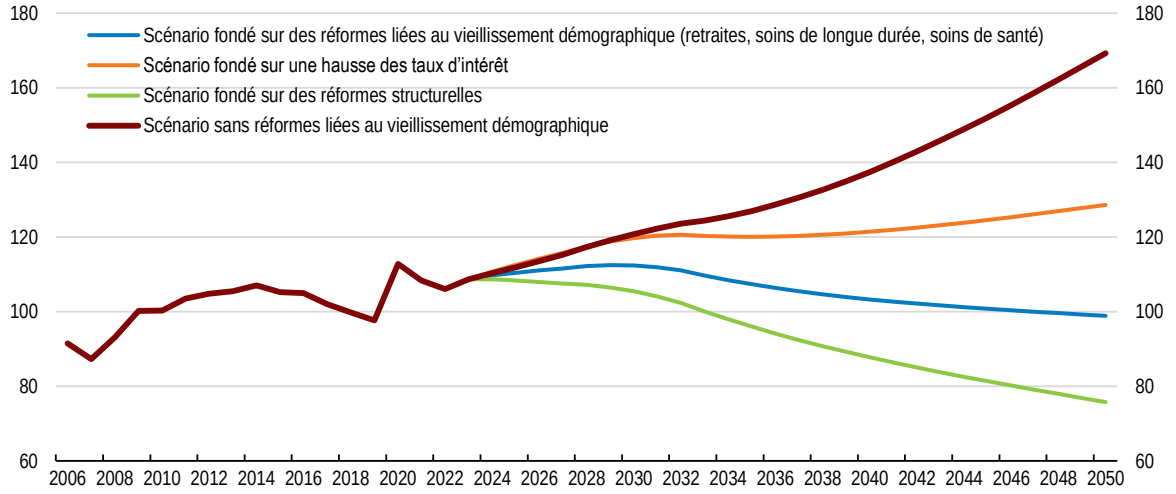

Note : Le scénario supposant des réformes liées au vieillissement démographique repose sur les prévisions des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 111, jusqu'en 2023, puis sur les projections à long terme de la base de données de cette même édition des Perspectives économiques, sauf pour ce qui concerne le solde primaire, qui devrait s'améliorer progressivement jusqu'en 2030 et rester constant par la suite. Le scénario intégrant des réformes structurelles se fonde sur l'hypothèse d'un taux de croissance du PIB réel supérieur de 1 point de pourcentage chaque année à celui du scénario de référence du fait de réformes structurelles supplémentaires. Dans le scénario de hausse des taux d'intérêt, on suppose que les taux d'intérêt augmentent d'un point de pourcentage à compter de 2022. Quant au scénario sans réformes liées au vieillissement démographique, il repose sur les projections de la Commission européenne concernant le coût total net du vieillissement (c'est-à-dire les dépenses publiques de retraite nettes, les dépenses de soins de longue durée et les dépenses de santé, qui entraîneront une hausse des dépenses publiques annuelles de 3.8 points de PIB en 2050).
Source : D'après OCDE (2021), Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections (base de données), et Projections à long terme (scénario de référence) ; et Commission européenne (2021), The 2021 Ageing Report (Rapport 2021 sur le vieillissement).

StatLink https://stat.link/2s1cjt

Encadré 1.3. Effet potentiel des réformes sur la croissance et le solde budgétaire

Le Tableau 1.5 présente l'effet sur la croissance et le budget de certaines des réformes structurelles essentielles proposées dans cette Étude. Les effets budgétaires indiqués dans le Tableau 1.6 ne tiennent pas compte de certains effets indirects comme ceux induits par l'impact positif des réformes sur la croissance et les recettes publiques, et l'effet budgétaire de certaines recommandations (comme l'amélioration de l'efficience de la dépense publique) ne peut pas être quantifié.

Tableau 1.5. Effet potentiel de certaines des réformes proposées sur le PIB par habitant

Mesure		Effet à 10 ans
Amélioration de l'environnement des entreprises (renforcement de la concurrence dans le secteur des services, réduction de la complexité des procédures liées aux autorisations et aux permis).	Relèvement de l'indicateur de réglementation des marchés de produits (RMP) de l'OCDE de 0.25 % pour le porter au niveau de la moyenne de l'OCDE à un horizon de 10 ans.	1.1
Relèvement du niveau d'instruction des élèves défavorisés.	Allonger la durée moyenne de scolarisation de 9 mois à un horizon de 15 ans.	1.2
Amélioration de l'efficacité du système judiciaire.	Amélioration des conditions-cadre institutionnelles (État de droit) de 0.2 % à un horizon de 10 ans.	0.8
Réduction des coins fiscaux pour les célibataires et les couples (réforme neutre sur le plan des recettes).	Réduction des coins fiscaux de 5 points de pourcentage à un horizon de 10 ans.	1.2
Augmentation du taux d'emploi des seniors (élimination de l'écart entre l'âge effectif et l'âge normal de départ à la retraite, formation tout au long de la vie).	Relèvement du taux d'emploi des 55-74 ans pour le porter de 32 % à 40 % d'ici à 2040.	2.1
Total		5.4

Note : Ces estimations sont fournies à titre indicatif. L'effet sur le PIB par habitant est estimé à partir des relations observées par le passé entre réformes et taux de croissance dans les pays de l'OCDE. Le modèle ne tient pas compte des changements induits par l'action publique concernant des préférences profondément ancrées, comme l'aversion au risque, ni de leurs effets ultérieurs sur les variables économiques.
Source : Calculs de l'OCDE d'après (Guillemette et Turner, 2021[33]).

Tableau 1.6. **Estimation indicative de l'effet budgétaire direct de certaines des réformes** recommandées

Réforme	Effet budgétaire à moyen terme [économies (+)/coûts (-)] (en % du PIB)
Réformes destinés à soutenir l'emploi des seniors	1.1 % d'ici 2040
Relèvement du niveau d'instruction des élèves défavorisés	-0.5 %
Renforcement du ciblage des PAMT sur les groupes vulnérables et accroissement de la part des dépenses affectée à la formation au titre des PAMT	-0.3 %
Mesures d'aide au logement pour les ménages vulnérables	-0.25 %
Réforme fiscale visant à réduire l'imposition des bas salaires financée par un élargissement de la base d'imposition, à modifier l'imposition du capital et à alourdir la fiscalité environnementale en l'accompagnant de mesures d'aide en direction des ménages vulnérables	Aucun effet (sans incidence sur les recettes)

Note : Les dépenses publiques affectées à l'enseignement primaire et secondaire en Belgique (4.1 %) sont plus élevées que la moyenne de l'OCDE (3.4 %) et les dépenses consacrées aux PAMT par chômeur en pourcentage du PIB par habitant (38 %) y sont elles aussi supérieures à la moyenne de l'OCDE (26.2 %) (la part des dépenses consacrée à la formation au titre des PAMT, soit 18 %, est inférieure à la moyenne de l'OCDE, qui est de 23 %). Compte tenu de ce qui précède, le présent tableau indique des hausses indicatives des dépenses budgétaires dans ces domaines, mais les recommandations qui y sont formulées reposent sur l'hypothèse implicite que les ressources budgétaires actuelles sont utilisées de manière plus efficiente (c'est-à-dire sans incidence sur le budget). À 1 %, les dépenses de protection sociale consacrées au logement en Belgique sont inférieures à la moyenne de l'UE, qui ressort à 1.8 %, si bien que l'augmentation des aides au logement destinées aux ménages à faible revenu reviendrait à combler un tiers de l'écart. La réforme fiscale comprend une hausse de la TVA exprimée en pourcentage du PIB destinée à combler la moitié de l'écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE (c'est-à-dire à la faire passer de 6.8 % à 7.4 % du PIB) ainsi qu'une augmentation de la fiscalité environnementale exprimée en pourcentage du PIB visant à combler la moitié de l'écart par rapport à la moyenne du tiers supérieur des pays de l'OCDE (c'est-à-dire à la faire passer de 2 % à 2.3 % du PIB), avec des mesures d'accompagnement en faveur des ménages pauvres les plus touchés dont le coût représenterait environ un quart de l'augmentation des recettes.
Source : Calculs de l'OCDE ; et Commission européenne (2021), The 2021 Ageing Report (Rapport 2021 sur le vieillissement).

Améliorer le cadre budgétaire et l'efficience de la dépense publique

Afin de garantir la viabilité des finances publiques, il importera de réexaminer le cadre de coordination budgétaire à tous les niveaux de gouvernement afin de fixer des objectifs contraignants pour chaque niveau. En vertu de l'accord de coopération conclu en 2013 entre l'État fédéral et les entités fédérées en vue d'améliorer la coordination budgétaire, le Conseil supérieur des finances (CSF) a reçu pour mission : *i)* de formuler des recommandations *ex ante* concernant les objectifs budgétaires des administrations publiques et leur répartition entre les différents niveaux de gouvernement ; et *ii)* à supposer que les objectifs soient convenus, d'assurer un suivi *ex post* de leur respect et l'activation de mécanismes de correction en cas d'écart important entre l'objectif et le résultat budgétaire (Graphique 1.16). Toutefois, depuis 2013, hormis l'approbation de l'objectif budgétaire global des pouvoirs publics en 2018, le Comité de concertation (composé de membres issus de différents niveaux de gouvernement) n'a fait que prendre acte de l'objectif global recommandé par le CSF et n'a pas approuvé les objectifs individuels. Une telle situation peut compromettre la viabilité de la trajectoire budgétaire vers l'objectif à moyen terme et empêcher le CSF de s'acquitter de son mandat de suivi. La meilleure solution serait de mettre pleinement en œuvre l'accord de coopération de 2013, mais d'autres possibilités pourraient être étudiées compte tenu du cadre institutionnel de la Belgique, où l'État fédéral, les régions et les communautés sont sur un pied d'égalité, de sorte qu'aucune autorité ne prenne le pas sur une autre.

L'un des moyens d'accroître l'influence du CSF consiste à renforcer son mandant en le chargeant de réaliser des analyses approfondies et un suivi des finances publiques aux différents niveaux de gouvernement, même s'il ne peut imposer des recommandations ou des objectifs contraignants. Le CSF pourrait gagner en transparence en publiant des scénarios de viabilité de la dette en l'absence d'intervention des pouvoirs publics pour tous les niveaux de gouvernement, selon une méthodologie uniforme. La transparence et la visibilité de ses recommandations pourraient également être accrues par l'instauration d'un principe « comply or explain » (appliquer ou expliquer), au titre duquel le gouvernement devra justifier devant le Parlement tout écart de la trajectoire budgétaire par rapport aux recommandations, ou par une meilleure communication avec les médias. Le Conseil budgétaire espagnol, par exemple, publie régulièrement ce type d'analyses régionales et les présente dans diverses instances. Par ailleurs, le calendrier de publication de la trajectoire budgétaire recommandée par le CSF pourrait être ajusté de façon à laisser davantage de latitude pour en discuter au sein du Comité de concertation. Des conseils budgétaires indépendants, soumis à des conditions et exigences minimales communes, pourraient sinon être créés au niveau régional pour renforcer le cadre budgétaire de la Belgique, tout en respectant son cadre institutionnel. C'est notamment ce qui a été fait dans l'État de Victoria, en Australie, ainsi qu'en Écosse et en l'Irlande du Nord, au Royaume-Uni. La création de conseils régionaux pourrait aussi contribuer à un renforcement des capacités en vue de la réalisation de revues de dépenses (voir plus bas).

Graphique 1.16. Le mécanisme de coordination budgétaire devrait être amélioré

Note : La responsabilité incombe à la section Besoins de financement des pouvoirs publics du Conseil supérieur des finances.
Source : Autorités nationales.

La planification budgétaire pluriannuelle, à tous les niveaux de gouvernement, peut améliorer la transparence et la réalisation des objectifs budgétaires à moyen terme. Le cadre budgétaire à moyen terme de la Belgique n'est guère efficace. La Belgique est le seul pays de la zone euro à ne pas avoir pleinement intégré une planification budgétaire pluriannuelle au niveau national, hormis le programme de stabilité (Bisciari et al., 2020[34]). Celui-ci contient des objectifs budgétaires pluriannuels, qui manquent toutefois de précision et de stabilité, et ne sont souvent pas atteints. Depuis peu, une planification pluriannuelle se met progressivement en place au niveau régional. La mise en place d'une planification budgétaire à moyen terme au niveau des entités fédérées et au niveau national peut contribuer à accroître la transparence et la cohérence de la politique budgétaire. Aux Pays-Bas, la planification budgétaire pluriannuelle s'accompagne de règles de dépenses, élément qui devrait également être envisagé en Belgique.

Des règles de dépenses fixant des plafonds pluriannuels pour les grands agrégats de dépenses à chaque niveau de gouvernement faciliteraient l'assainissement des finances publiques reposant sur les dépenses et contribueraient à la réforme des dépenses à moyen terme. Le cadre budgétaire belge ne comprend aucune règle de dépenses, sauf pour les dépenses de santé. La Flandre s'emploie cependant actuellement à la mise en place d'un objectif de dépenses. Il y a là un contraste important, l'adoption de ces règles se faisant de plus en plus fréquente en Europe. Les incertitudes engendrées par la révision prochaine des règles budgétaires de l'UE et les difficultés techniques de transposition des règles nationales de dépenses aux niveaux infranationaux (domaine dans lequel l'OCDE apporte actuellement son soutien à la Belgique) soulèvent certains problèmes. Des règles de dépenses devraient néanmoins être adoptées dès que possible. Chaque niveau de gouvernement pourrait disposer d'une grande autonomie pour la fixation de ses plafonds de dépenses, dont la surveillance pourrait être confiée au CSF.

Il est nécessaire d'accroître l'efficience des dépenses et de mieux cibler les prestations afin de dégager une marge de manœuvre pour des investissements publics porteurs de gains de productivité, comme cela avait été souligné dans l'*Étude économique* de 2020. Les dépenses publiques de la Belgique sont parmi les plus élevées de l'UE (Graphique 1.17, partie A), et des hausses structurelles des dépenses non liées à la pandémie (santé, pensions minimums) sont prévues. Les subventions salariales, qui sont beaucoup utilisées pour compenser les coûts de main-d'œuvre élevés et la lourde charge fiscale qui pèse sur le travail, ainsi que la rémunération des salariés du secteur public (Graphique 1.17, partie B) représentent

l'essentiel de l'écart de dépenses entre la Belgique et les pays comparables de l'UE (Godefroid, Stinglhamber et Van Parys, 2021[35]). Les dépenses sociales publiques ont également augmenté au fil du temps et sont supérieures à la moyenne de l'OCDE (Graphique 1.17, partie C).

Il est possible d'améliorer l'efficience des dépenses d'éducation afin de dégager une marge budgétaire pour mettre en œuvre certaines des recommandations formulées dans la présente *Étude* en faveur d'une réduction des disparités en matière de résultats scolaires (chapitre 2). Les dépenses publiques consacrées à l'enseignement, de l'enseignement primaire à l'enseignement post-secondaire non supérieur, s'élèvent à 4.1 % du PIB, un chiffre supérieur à la moyenne de l'OCDE, qui est de 3.1 %. Il ressort d'une comparaison des scores au PISA et du ratio de dépenses par élève que les résultats scolaires en Belgique ne sont pas supérieurs à ceux observés dans des pays voisins comme les Pays-Bas et l'Allemagne, malgré le niveau de dépenses plus élevé (Graphique 1.17, partie D). Les scores au PISA sont plus élevés aux Pays-Bas que dans la communauté française, malgré des ressources comparables. La communauté flamande consacre à l'éducation davantage de dépenses que les pays voisins (France, Allemagne et Pays-Bas), mais elle obtient aussi de meilleurs résultats.

Des revues de dépenses commencent à être mises en place aux niveaux fédéral et régional (Tableau 1.8), mais elles devraient être mieux intégrées à la procédure budgétaire annuelle, comme le prévoit le plan national pour la reprise et la résilience, et être plus cohérentes entre les différents niveaux de gouvernement. Certains des projets pilotes menés (sur les titres-services en Flandre et sur le télétravail et les subventions salariales au niveau fédéral) ont abouti à une inflexion bienvenue des politiques en 2021-22. Compte tenu du cadre institutionnel, il est normal que les revues de dépenses soient réalisées à différents niveaux de gouvernement. Il conviendrait toutefois d'assurer une plus grande cohérence et une plus grande homogénéité des méthodologies et des objectifs pour lier les revues de dépenses et les analyses coûts-avantages aux cadres de dépenses à moyen terme et au processus budgétaire annuel afin de faire progressivement baisser les dépenses publiques. Cela permettrait aussi d'éviter que des réformes engagées dans un domaine (retraite anticipée ou allocations de chômage) n'entraînent des hausses des dépenses dans d'autres (invalidité). Ces revues de dépenses devraient être intégrées à la stratégie d'assainissement budgétaire à moyen terme pour stabiliser et réduire progressivement le ratio dette/PIB.

Des données de meilleure qualité sur les résultats et un mécanisme de suivi en cours d'exercice pourraient également contribuer à une plus grande viabilité des finances publiques. Dans les pays de l'OCDE, les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des examens des dépenses tiennent à l'absence de données sur les résultats ou à leur qualité médiocre, notamment au manque d'accès à des microdonnées permettant une évaluation plus précise (OECD, 2019[36]). Ces facteurs peuvent aussi faire obstacle à l'adoption de la budgétisation axée sur les résultats, qui consiste à utiliser des informations sur les résultats pour orienter les décisions budgétaires (OECD, 2019[37]). Un cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui a été utilisé de manière efficace dans d'autres pays (en Australie, par exemple), pourrait être envisagé.

Graphique 1.17. Les dépenses publiques sont élevées

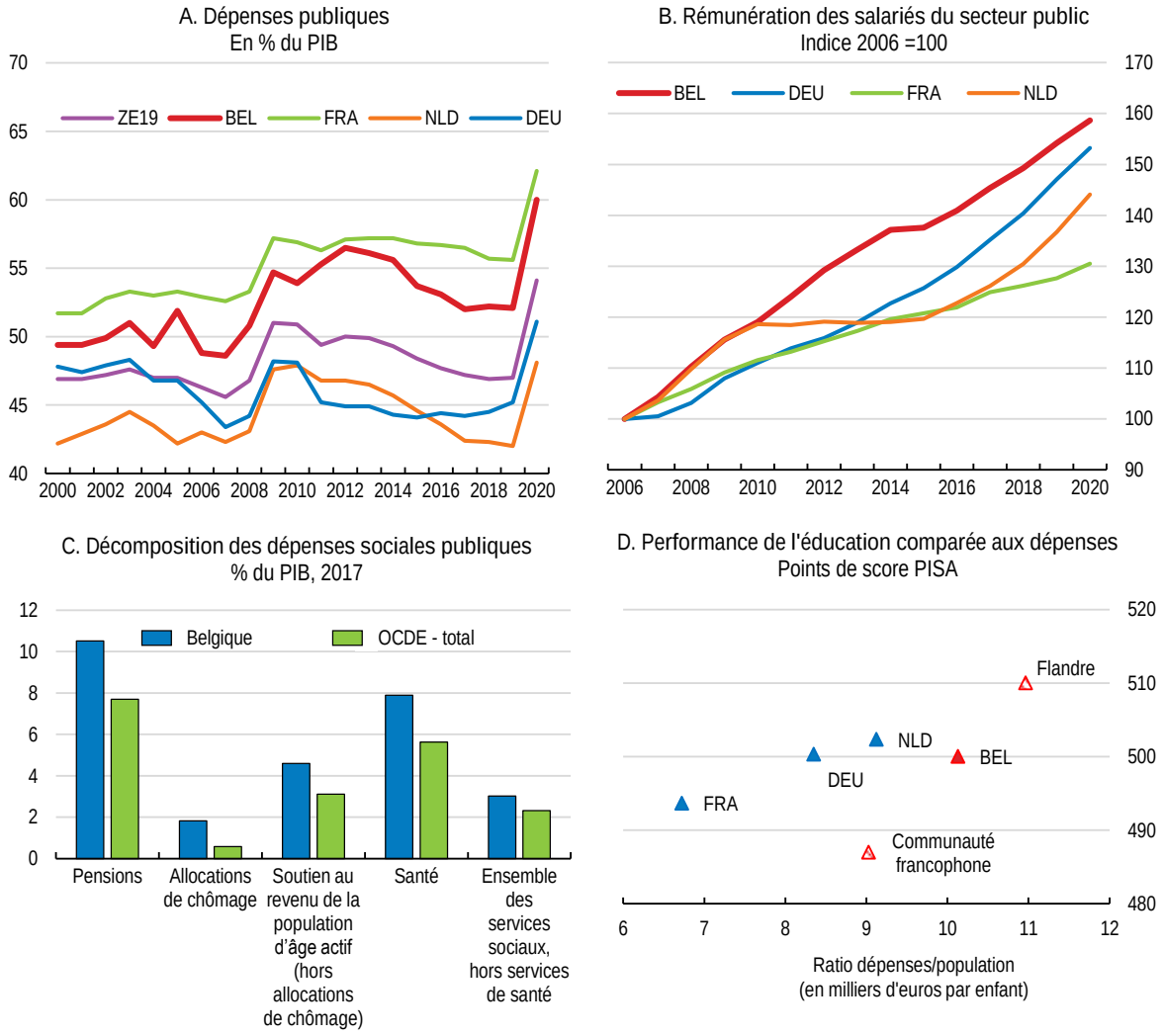

Note : La partie D du graphique montre les scores moyens obtenus en compréhension de l'écrit, en culture mathématique et en culture scientifique en 2018. La moyenne de l'OCDE pour ces trois domaines était de 488 en 2018. Dépenses consacrées en 2019 à l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire rapportées au nombre d'enfants âgés entre 3 et 18 ans.
Source : OCDE (2021), Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données) ; OCDE (2021), base de données sur la protection sociale et le bien-être ; et Bisciari et al. (2020).

StatLink https://stat.link/krsbn4

Mettre en œuvre une réforme fiscale d'envergure et sans incidence sur les recettes

Les recettes fiscales de la Belgique, qui s'élèvent à 43 % du PIB, sont supérieures à la moyenne de l'OCDE, qui est de 33.5 % (Graphique 1.18, partie A). Les prélèvements sur le travail demeurent prépondérants dans la structure fiscale, ce qui pénalise la croissance et l'emploi, sachant que le coin fiscal sur les travailleurs à bas salaire est relativement élevé, malgré les réformes récemment mises en œuvre (Graphique 1.18, parties B et C). Compte tenu des problèmes de viabilité des finances publiques, il conviendrait d'augmenter les impôts ayant un moindre effet de distorsion pour financer un allégement de la fiscalité du travail en faveur des bas salaires afin que la réforme soit sans incidence sur les recettes. Un premier pas dans ce sens est fait dans le budget 2022, qui prévoit une légère réduction, sans incidence sur le budget, de la cotisation spéciale de sécurité sociale (0.05 % du PIB). Un plan de lutte contre la fraude, qui prévoit notamment une réduction de l'écart de TVA, a été adopté en juin, ce qui constitue une avancée bienvenue.

Une réforme fiscale visant à transférer la charge fiscale du travail vers la consommation, la propriété immobilière et les activités préjudiciables à l'environnement, comme le prévoit le gouvernement, permettrait de réduire les distorsions causées à la croissance économique (Akgun, Cournède et Fournier, 2017[38]). Cette réforme devrait réduire les contre-incitations à l'activité, en particulier pour les travailleurs à revenus faibles ou moyens et les deuxièmes apporteurs de revenu, et modifier la fiscalité du logement et de l'environnement, conformément aux recommandations formulées dans les précédentes *Études* et recensées par le CSF (HCF, 2020[39] ; HCF, 2021[40]). Des évaluations d'impact détaillées et correctement menées permettant d'analyser les conséquences des modifications éventuelles de la fiscalité sur différents indicateurs socio-économiques importants seront nécessaires à une réforme fiscale durable et efficiente. Un certain nombre de documents d'information sur différents aspects de la fiscalité, qui serviront à définir les principes et l'orientation de la réforme, sont en cours d'élaboration. Parallèlement, il sera essentiel de définir un calendrier précis et des engagements clairs pour l'adoption de cette réforme, dans la mesure où il n'existe pas encore de plan concret.

Graphique 1.18. Une réforme sans incidence sur les recettes pourrait se traduire par un transfert de charge fiscale réduisant les prélèvements sur le travail

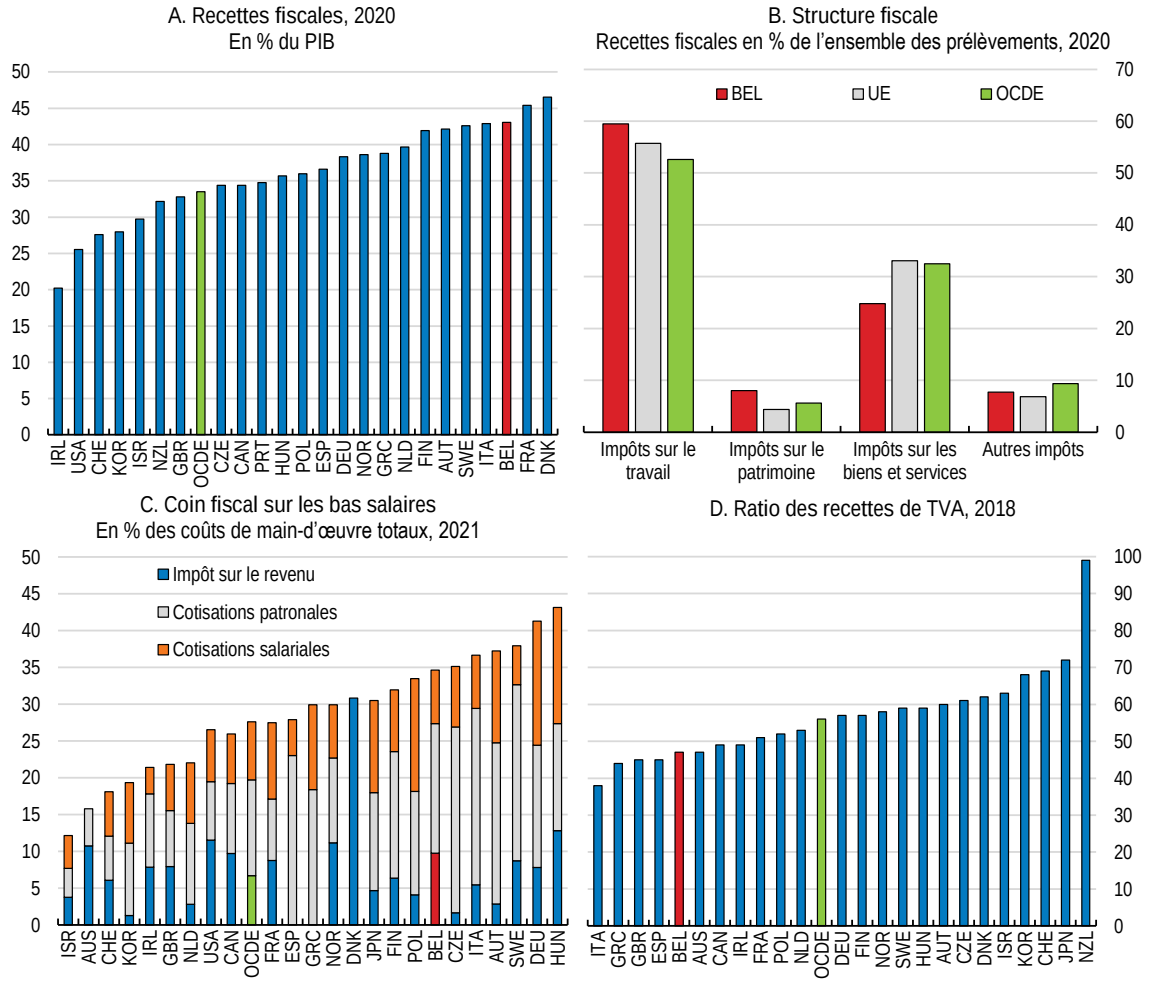

Note : Partie C : la hauteur de chaque barre correspond pour le pays considéré au coin fiscal pour un travailleur célibataire sans enfants, rémunéré à hauteur de 50 % du salaire moyen, hors prestations en espèces. Partie D : le ratio des recettes de TVA donne une indication du manque à gagner dû aux exonérations et à l'application de taux réduits, ainsi qu'aux pratiques de fraude, d'évasion et de planification fiscale. Il correspond à l'écart entre les recettes de TVA effectivement perçues et celles qui auraient théoriquement été obtenues si cette taxe avait été appliquée au taux normal à l'ensemble de la base d'imposition potentielle dans le cadre d'un régime de TVA « pur », et si la totalité des recettes avait été collectée.
Source : OCDE (2022), base de données mondiale des statistiques des recettes publiques de l'OCDE ; OCDE, Tendances des impôts sur la consommation 2020 ; et OCDE, Les impôts sur les salaires 2021.

StatLink https://stat.link/5v6cro

Un certain nombre d'exonérations fiscales diminuent l'efficience du système fiscal (Tableau 1.7). Certaines créent des distorsions, profitent généralement aux ménages à revenu élevé et sont susceptibles de nuire aux résultats environnementaux et de freiner la croissance de la productivité (voir plus bas). Un inventaire des recettes perdues au titre des dépenses fiscales fédérales est publié chaque année. Toutefois, bien que des évaluations *ex post* soient réalisées ponctuellement, les dépenses fiscales ne font pas systématiquement l'objet d'analyses d'impact (EC, 2020[41]). Les revues de dépenses récemment mises en place pourraient inclure une évaluation des dépenses fiscales à différents niveaux de gouvernement.

Tableau 1.7. Principales dépenses fiscales

Dépenses fiscales, 2019

% du PIB	Mesures à caractère social	Emploi	Logement	Épargne et crédit	Recherche-développement	Aides sectorielles	Autres	Total	% du total
TVA	1.4	0.0	0.4	0.0	0.0	0.3	0.0	2.2	36 %
Impôt sur le revenu des personnes physiques	0.9	0.4	0.5	0.2	0.0	0.0	0.1	2.1	34 %
Autres	0.4	0.4	0.0	0.0	0.7	0.2	0.1	1.9	31 %
Total	2.7	0.8	0.9	0.3	0.7	0.5	0.2	6.1	

Source : Ministère des Finances.

Les dépenses fiscales qui bénéficient généralement de manière disproportionnée aux ménages à revenu élevé pourraient être progressivement rationalisées pour améliorer l'efficacité du système fiscal et ses effets redistributifs. L'assiette de la TVA est entamée par diverses exonérations et taux réduits, ce qui se traduit par d'importantes pertes de recettes au titre de cette taxe (Graphique 1.18, partie D). La future réforme fiscale devrait élargir l'assiette de la TVA, ce qui renforcera la cohérence globale du régime de TVA et réduira sa complexité. Elle devrait être accompagnée de mesures ciblées visant à protéger les ménages à faible revenu, au moyen de transferts directs, contre les effets négatifs des mesures d'élargissement de l'assiette de la TVA. Le régime fiscal appliqué aux véhicules de société, qui est fortement régressif et a un coût budgétaire élevé, reste très avantageux, malgré la mise en œuvre récente d'une réforme visant à le rendre écologique (ce régime sera réservé aux véhicules de société zéro émission achetés ou loués à compter de 2026) (Traversa et Valenduc, 2020[42]). Les exonérations fiscales accordées au titre des pensions de retraite des deuxième et troisième piliers ont un coût budgétaire élevé et profitent fortement aux ménages à revenu élevé (Janssens et Valenduc, 2020[43] ; Court of Auditors, 2020[44] ; Peeters et Schols, 2021[45]).

Il est possible de renforcer l'imposition des revenus du capital perçus par les personnes physiques, en mettant en place un barème d'imposition progressif et un impôt sur les plus-values. Le manque de neutralité de la fiscalité appliquée aux différents types de placement, de revenu ou d'épargne et l'absence d'impôt sur les plus-values ouvrent des possibilités d'arbitrage fiscal, ce qui peut accentuer la mauvaise affectation du capital en l'immobilisant dans des entreprises existantes (OECD, 2018[46]). Le système actuel incite les personnes exerçant une activité de services professionnels et les travailleurs indépendants à se constituer en personne morale de façon à bénéficier de taux d'imposition effectifs moindres, et encourage les actionnaires travaillant dans leur propre société à conserver les bénéfices plutôt qu'à distribuer des dividendes. Ainsi, l'application du même barème aux bénéfices imposables des sociétés et aux revenus salariaux imposables permettrait d'éliminer les différences de charge fiscale moyenne entre l'entrepreneuriat et l'emploi salarié, ainsi que les possibilités de planification fiscale. L'imposition des revenus du travail est déjà progressive en Belgique. Dans le cadre d'une réforme fiscale plus large, il faudrait envisager de mettre en place un système d'imposition progressive dual, intégrant un barème légèrement progressif appliqué à toutes les formes de revenus du capital (différent du barème actuel

d'imposition des revenus du travail), et un impôt sur les plus-values. Afin d'éviter toute distorsion et toute conséquence non souhaitée, il faudrait qu'un tel impôt soit prospectif et s'applique uniquement aux plus-values futures, et qu'il n'y ait pas de décalage entre l'annonce de cette mesure et sa mise en œuvre.

Maîtriser les coûts liés au vieillissement démographique

Les dépenses de retraite devraient augmenter de 3 points de pourcentage pour se hisser à 15.2 % du PIB d'ici à 2070 (Graphique 1.19). En décembre 2020, il a été convenu de relever la pension minimum à 1 500 EUR nets pour une personne célibataire ayant effectué une carrière complète entre 2021 et 2024, mesure qui renforcera l'équité. Une réforme des pensions est prévue dans l'accord de gouvernement fédéral et dans le plan national pour la reprise et la résilience, qui vise l'adoption de cette réforme par le Parlement d'ici à juin 2024, bien que les modalités précises ne soient pas encore arrêtées (Governments of Belgium, 2021[28]). L'accord de coalition du gouvernement vise essentiellement à améliorer l'équité du régime de retraite (en mettant l'accent sur la durée de carrière plutôt que sur l'âge), tout en s'appuyant sur un éventail de politiques de retraite et de politiques du marché du travail pour différer les décisions de départ à la retraite (au moyen du bonus de pension, par exemple) et améliorer les conditions de travail et l'employabilité des travailleurs seniors à l'aide de mesures destinées aux employeurs et aux salariés.

Un certain nombre de mesures ont été prises en 2015 pour rehausser l'âge moyen de la retraite, notamment un relèvement progressif de l'âge légal de la retraite à 67 ans d'ici à 2030, un durcissement des critères d'admission au bénéfice du chômage avec complément d'entreprise (anciennement qualifié de prépension), la suppression des limites de cumul d'une pension de retraite avec les revenus d'une activité professionnelle pour les personnes ayant 65 ans révolus ou ayant travaillé pendant au moins 45 ans. De plus, les conditions d'accès à une retraite anticipée ont été durcies : un départ anticipé à la retraite n'est désormais possible qu'à partir de 60 ans pour les personnes ayant travaillé pendant 44 ans, de 61 ans pour celles ayant travaillé pendant 43 ans, et de 63 ans pour celles ayant travaillé pendant 42 ans. L'une des nouvelles propositions de réforme est de porter l'âge minimum de départ en retraite anticipée à 60 après 42 ans de carrière afin de renforcer l'équité pour les travailleurs ayant un métier dit « pénible » et pour ceux qui commencent à travailler à un âge précoce en mettant l'accent sur la durée de carrière. La précédente réforme des retraites n'avait pas abouti à un accord sur la définition des métiers pénibles. En adoptant une telle mesure, la Belgique s'éloignerait toutefois des normes internationales. Son éventuelle mise en œuvre devrait être envisagée dans le cadre d'un train de réformes pour compenser la hausse des coûts.

Malgré les récentes réformes et le relèvement de l'âge moyen de sortie du marché qui est passé de 59 ans en 2015 à 60.5 ans en 2020, l'écart entre l'âge légal de départ à la retraite et l'âge moyen de sortie du marché du travail reste l'un des plus marqués de l'OCDE (Graphique 1.19), et les gains qui pourraient découler d'un relèvement des taux d'emploi des seniors pour la viabilité des retraites sont considérables (0.9 point de PIB d'ici à 2070 selon (EC, 2021[47])). D'après le modèle à long terme de l'OCDE, combler progressivement l'écart entre l'âge effectif et l'âge légal de la retraite et faire en sorte que l'âge effectif moyen de la retraite continue à augmenter dans l'avenir à un rythme correspondant à deux tiers des gains escomptés d'espérance de vie sont deux mesures qui pourraient accroître le PIB par habitant de 6 % en 2060 (moyenne de l'OCDE : 3 %) (Guillemette et Turner, 2021[33]). Il est donc bienvenu que les réformes visent en priorité à inciter les seniors à rester sur le marché du travail.

Les liens entre carrière professionnelle et pension pourraient être renforcés dans le cadre du régime de retraite anticipée. En règle générale, les régimes de retraite offrent une certaine souplesse quant à l'âge auquel il est possible de faire valoir ses droits à pension. Pour éviter qu'une demande de pension précoce (tardive) ne se traduise par une pension plus (moins) importante sur la durée de vie, il est possible d'appliquer un « ajustement actuariel » qui modifie les prestations en fonction de l'âge auquel elles sont demandées (c'est-à-dire en abaissant la pension lorsqu'elle est demandée à un stade précoce afin de tenir compte du nombre d'années supplémentaires au-delà desquelles elle serait perçue ou, à l'inverse, en

versant une prime en cas de demande différée). Les données montrent que les individus demandent leur pension de retraite à un stade précoce en l'absence de tels ajustements (Martinez et Soto, 2021[48]). Il faudrait donc envisager la mise en place d'un mécanisme d'ajustement actuariel, qui n'existe actuellement pas en Belgique.

Graphique 1.19. **Une réforme des retraites s'impose**

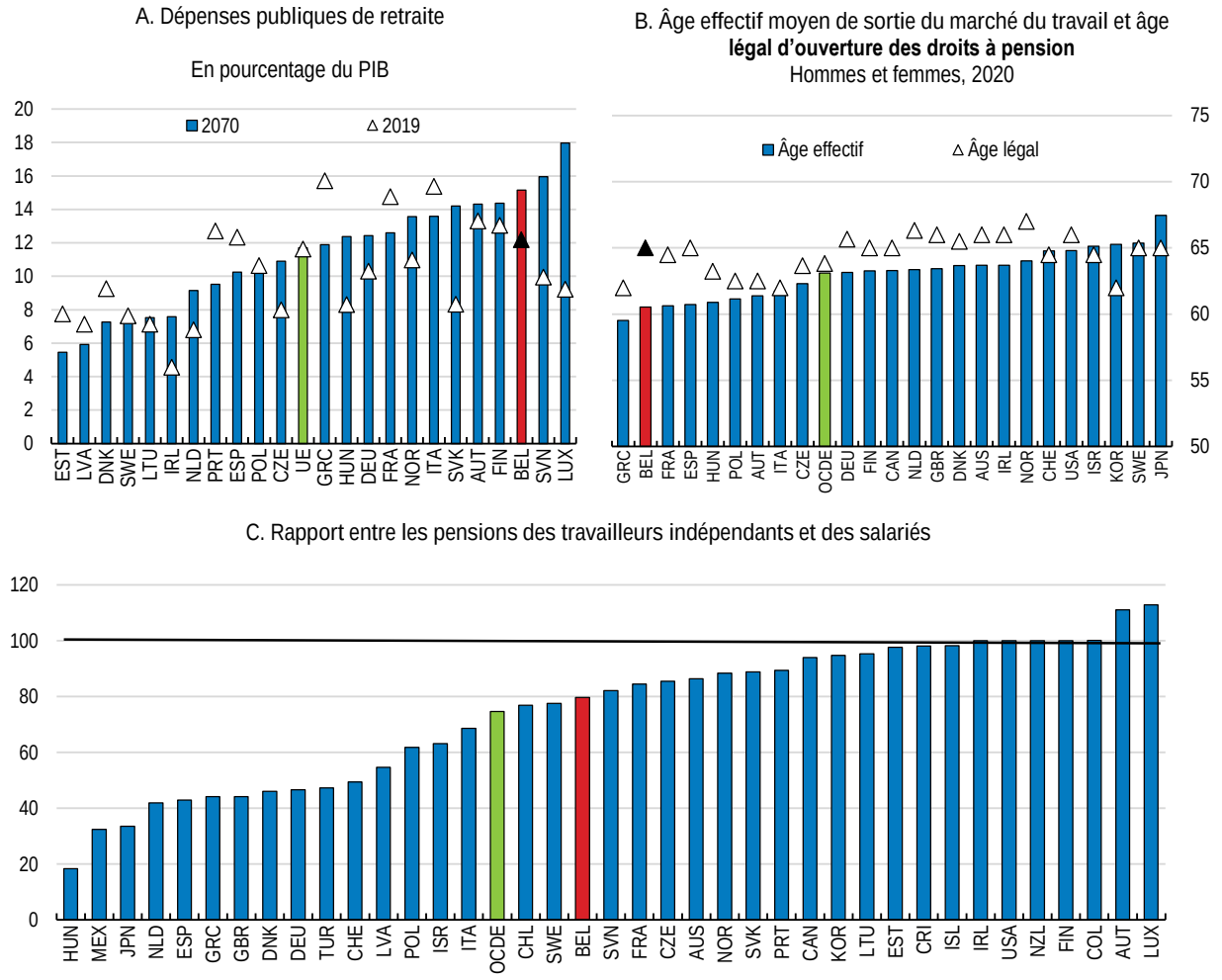

Note : Partie B : l'âge effectif moyen de la retraite correspond à l'âge moyen de sortie de la population active sur une période de 5 ans, tandis que l'âge légal de la retraite est l'âge d'ouverture des droits correspondant à l'ensemble des régimes de retraite, pour un individu ayant effectué une carrière complète après être entré sur le marché du travail à l'âge de 22 ans. Partie C : rapport entre la pension théorique d'un travailleur indépendant et celle d'un salarié ayant tous deux un revenu imposable (recettes ou salaire nets avant impôts) égal au salaire net moyen avant impôts, pour des personnes ayant effectué en 2018 une carrière complète commencée à l'âge de 22 ans et ayant acquitté uniquement le montant (quasi) obligatoire de cotisations de retraite.
Source : Commission européenne (2021), The Ageing Report (Rapport sur le vieillissement) ; et OCDE (2021), Panorama des pensions.

StatLink https://stat.link/2b0lc4

La mise en place d'une pension à temps partiel et d'un bonus de pension (tout allongement de la vie active au-delà de 42 années de carrière donnera droit à une majoration des droits à pension sous la forme d'un bonus annuel pour chaque journée de travail supplémentaire) est actuellement à l'étude. Ces mesures visant à allonger la vie active sont bienvenues et devraient être mises en œuvre. Une autre solution qu'il conviendrait d'envisager est l'application de surcotes (majorations de pension) et de décotes (minorations de pension) en fonction de l'âge légal de la retraite plutôt que de l'âge de la retraite anticipée, à l'instar de

ce qui se fait dans d'autres pays de l'OCDE. En Finlande, par exemple, en ce qui concerne la part de la pension de vieillesse qui peut être demandée de manière anticipée, une réduction de 0.4 % est appliquée chaque mois durant lequel cette part est liquidée avant l'âge minimum de départ à la retraite de chaque cohorte ; et en cas de report de la liquidation de la pension au-delà de cet âge, la pension est majorée de 0.4 % par mois de report (OECD, 2021[49]).

Une réforme plus ambitieuse s'impose pour garantir la pérennité des réformes et éviter de devoir constamment mener des négociations politiques pour trouver des solutions à court terme. L'instauration d'un mécanisme d'ajustement automatique, comme dans la plupart des pays de l'UE, contribuerait à réduire les incertitudes entourant la pérennité financière du système. Le durcissement des conditions d'accès à la retraite anticipée et le relèvement de l'âge légal de la retraite, qui s'élèvera à 67 ans en 2030, devraient faire augmenter l'âge effectif de sortie du marché du travail, mais l'espérance de vie devrait s'allonger plus vite. La mise en place d'un lien automatique entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie se traduirait par une diminution des dépenses de retraite de 1.3 point de PIB en 2070 (EC, 2021[47]). Il faudrait, à terme, indexer l'âge légal de départ à la retraite sur l'évolution de l'espérance de vie résiduelle (mise en œuvre progressive après 2030), comme au Danemark, en Finlande et aux Pays-Bas, et offrir des possibilités de formation tout au long de la vie.

Des réformes complémentaires, dans d'autres domaines que les retraites, sont également nécessaires pour allonger la vie active. Le durcissement des dispositifs de retraite anticipée a contribué en partie à l'accroissement des dépenses de maladie et d'invalidité, raison pour laquelle il est essentiel d'améliorer l'efficacité des évaluations et de la réinsertion des bénéficiaires de prestations de maladie ou d'invalidité (chapitre 2). Le régime d'assurance chômage constitue une autre voie de sortie du marché du travail. Les taux de remplacement assurés par les allocations de chômage sont élevés en comparaison de ceux observés dans des pays homologues, sachant que la durée de versement des allocations de chômage est illimitée et que leur dégressivité est faible (réduction dans le temps des prestations en fonction de la durée du chômage et de la carrière du salarié), et devraient faire l'objet d'une réforme, ainsi qu'il était recommandé dans l'*Étude économique* de 2020. Selon la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur le vieillissement et les politiques de l'emploi, il sera en outre essentiel d'encourager les employeurs à embaucher et à garder les seniors, notamment en luttant contre les discriminations fondées sur l'âge, en vue de différer leur sortie du marché du travail. Ainsi, les entreprises pourraient être tenues d'adopter des plans de diversité et de fournir une réponse à chaque candidat, en précisant les motifs de rejet le cas échéant.

Le taux d'emploi des seniors (55-64 ans) s'élève à 54.4 %, soit un niveau inférieur à la moyenne de l'OCDE, qui est de 61.1 %. Une amélioration des compétences est nécessaire pour maintenir l'employabilité des seniors, mais leur taux de participation à la formation tout au long de la vie est faible (Graphique 1.20 ; (Delhez et al., 2022[50])). Parmi les mesures proposées en février dans le cadre du « Deal pour l'emploi » figure la possibilité pour les seniors de consacrer un tiers de leur période de préavis à un reclassement externe ou une formation, ce qui est bienvenu. L'état de santé et l'âge constituent, entre autres, les principaux freins à la participation des seniors à la formation, bien que la distance géographique ou les horaires des formations soient également des obstacles évoqués (HCE, 2021[51]) et auxquels il serait possible de remédier en développant les formations en ligne et les formations modulaires. Une analyse de la formation tout au long de la vie en Flandre montre que l'accès insuffisant à l'information et l'orientation concernant les formations, ainsi que le soutien plus limité des employeurs constituent des obstacles à la participation des seniors (WSE, 2020[52]). Pour favoriser une utilisation efficace des allocations de formation individuelles mises en place en 2022 pour les seniors, on pourrait créer pour toute la Belgique un site unique regroupant les informations sur les possibilités de formation et fournissant des orientations pour les aider à faire des choix éclairés en matière de formation tout au long de la vie, à l'instar de celui qui existe en Flandres (*Opleidingsdatabank*, base de données sur la formation du Gouvernement flamand).

Graphique 1.20. Le taux de participation des seniors à la formation tout au long de la vie reste faible

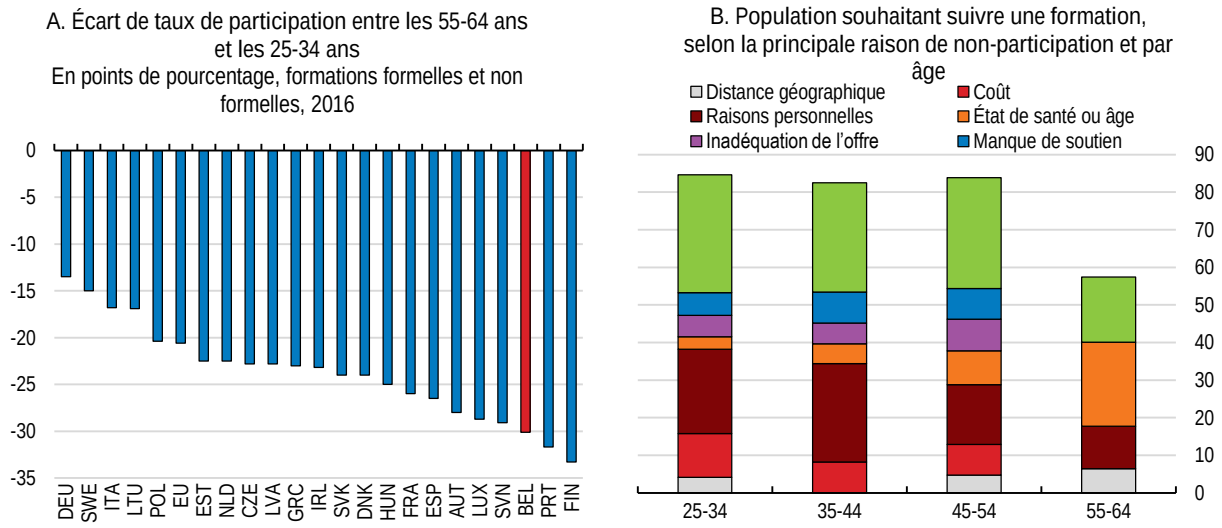

Note : Partie B : Données manquantes : distance géographique pour les 35-44 ans, coût, inadéquation de l'offre inadéquate et manque de soutien pour les 55-64 ans.
Source : Conseil supérieur de l'emploi (2021), La formation continue des salariés ; et Eurostat (Enquête sur l'éducation des adultes).

StatLink https://stat.link/39gv8d

Certains changements structurels potentiels imputables à la pandémie de COVID-19 pourraient également contribuer à retarder les décisions de départ à la retraite. La pandémie a accéléré le recours au télétravail en Belgique, sachant que le taux était déjà élevé en 2019 (25 %). La Belgique procède actuellement à une refonte de sa loi sur le télétravail, qui avait fait l'objet de modifications temporaires pendant la pandémie. Une attention particulière pourrait être accordée à la flexibilité dont les seniors ont besoin. Selon des données relatives aux États-Unis, les travailleurs âgés qui peuvent moduler leur temps de travail et télétravailler tendent à repousser leur départ à la retraite (Hudomiet et al., 2019[53]).

La structure complexe du système de retraite et les différents régimes applicables aux divers types de travailleurs entravent la mobilité professionnelle et contribuent au caractère inéquitable du système de retraite. Les taux de cotisation de retraite des travailleurs indépendants sont bas par rapport à ceux des salariés traditionnels, ce qui réduit leur capacité de se constituer des droits à prestation adéquats (Graphique 1.18, partie C). À cet égard, il avait été préconisé dans l'*Étude économique* de 2020 d'harmoniser les taux de cotisation et les modes de calcul des pensions des travailleurs indépendants et des salariés. Le coefficient de correction appliqué au calcul des droits à pension des travailleurs indépendants (fixé à 69 % du montant des droits à pension des salariés) a récemment été supprimé, mais les cotisations n'ont pas été ajustées, ce qui accentuera les tensions financières et pourrait décourager indûment l'emploi salarié (OECD, 2021[54]). Par conséquent, les taux de cotisation devraient être ajustés de façon à ce que la réforme récemment mise en œuvre n'aggrave pas les problèmes de viabilité des finances publiques.

Il est également possible de consolider et d'accroître la portabilité entre les régimes de retraite du secteur privé et du secteur public et d'améliorer le lien entre cotisations de retraite et droits à pension. La Belgique est dotée de régimes totalement distincts pour les travailleurs des secteurs public et privé, entre lesquels il existe un ample écart de taux de remplacement, de l'ordre de 30 points de pourcentage (Boulhol, 2019[55]). Cet écart tient au fait que les périodes de référence retenues pour le calcul des pensions sont différentes (il s'agit des 10 dernières années pour les fonctionnaires) et au système préférentiel de bonus de pension appliqué au secteur public, malgré les réformes mineures mises en œuvre ces dernières années. Il faudrait poursuivre le rapprochement progressif des systèmes de retraite des secteurs public et

privé, ainsi qu'il était recommandé dans l'*Étude économique* de 2020. Afin de renforcer le lien entre cotisations et droits à pension, les pouvoirs publics pourraient réexaminer le mécanisme d'indexation des rémunérations antérieures sur les prix qui régit les augmentations réelles des pensions pour calculer les droits à pension en fonction de la croissance des salaires réels, sachant que les recettes des régimes de retraite contributifs évoluent plus ou moins parallèlement aux salaires (OECD, 2019[56]).

Tableau 1.8. **Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la politique budgétaire et les retraites**

Recommandations des Études antérieures	Mesures prises depuis 2020
Faire en sorte que des examens réguliers des dépenses à chaque niveau de gouvernement fassent partie intégrante du cadre budgétaire.	L'État fédéral a mené trois projets expérimentaux en 2021 et s'emploie à intégrer les revues de dépenses dans le processus budgétaire sur une base structurelle. La Région de Bruxelles-Capitale a mené deux projets expérimentaux en 2021, ainsi qu'une évaluation du système de gestion des finances publiques, et a demandé l'assistance technique de l'UE pour intégrer les revues de dépenses dans la procédure d'établissement du budget. La Wallonie mène un exercice budgétaire dit « budget base zéro » qui s'achèvera à la mi-2022. La Communauté française a demandé un soutien technique à l'OCDE pour choisir des projets expérimentaux. À la suite du projet pilote sur les titres-services mené en 2019, la Flandre a procédé en 2021 à une vaste réévaluation de toutes les dépenses et recensé d'autres domaines à examiner, La région procède également à une évaluation des dépenses sociales et a alloué des fonds à un examen des charges administratives.
Aligner les taux de TVA réduits, qui sont régressifs, sur les taux standards.	Aucune mesure n'a été prise.
Continuer d'abaisser les cotisations de sécurité sociale pour les bas salaires, en finançant cette mesure par un relèvement des impôts dont les effets de distorsion sont moindres.	Un « transfert de charge fiscale » neutre sur le plan budgétaire (0.05 % du PIB) prévoit une réduction de la cotisation spéciale de sécurité sociale financée par un relèvement des droits d'accise sur le tabac, l'application d'une nouvelle taxe sur les billets d'avion et une réforme du régime d'exonération des précomptes. Le plafond du salaire brut donnant droit au bonus à l'emploi sera relevé en 2022.
Prévoir le remboursement immédiat des crédits d'impôt à la recherche-développement.	Aucune mesure n'a été prise.
Élaborer des politiques de recyclage des compétences des seniors afin de favoriser leur emploi et lier l'âge légal de la retraite à l'espérance de vie au moment de la retraite.	Parmi les mesures proposées en février dans le cadre du « Deal pour l'emploi » figure la possibilité pour les seniors de consacrer un tiers de leur période de préavis à un reclassement externe ou une formation.
Continuer d'harmoniser le traitement des travailleurs du secteur privé et du secteur public du point de vue des retraites, en mettant par exemple en place un système à points.	Aucune mesure n'a été prise.
Harmoniser les taux de cotisation et les modes de calcul des pensions des travailleurs indépendants et des salariés.	Les droits à pension futurs des travailleurs indépendants ont augmenté, mais les taux de cotisation n'ont pas été ajustés.

Favoriser le redéploiement des ressources et renforcer la productivité

Des marchés du travail plus dynamiques et des marchés de produits plus flexibles sont nécessaires pour entretenir la reprise, faciliter le redéploiement des ressources en main-d'œuvre et en capital et favoriser la transformation numérique. Les taux d'entrée et de sortie d'entreprises du marché sont faibles (Graphique 1.21), en particulier dans le secteur des services. La proportion d'entreprises à forte croissance (entreprises comptant au moins 10 salariés dont la croissance annuelle des effectifs dépasse 10 % pendant une période de trois ans) s'établissait à 7.4 %, soit en deçà de la moyenne de l'UE, qui était de 11.9 %, en 2018 (Dillen, Crijns et Standaert, 2020[57]). La Belgique se caractérise en outre par une dynamique limitée du marché du travail, illustrée par la faiblesse des taux de transition de l'inactivité et du chômage vers l'emploi ainsi que des taux de transition d'emploi à emploi (Causa, Luu et Abendschein, 2021[58]).

Graphique 1.21. Il est nécessaire de favoriser le redéploiement des ressources

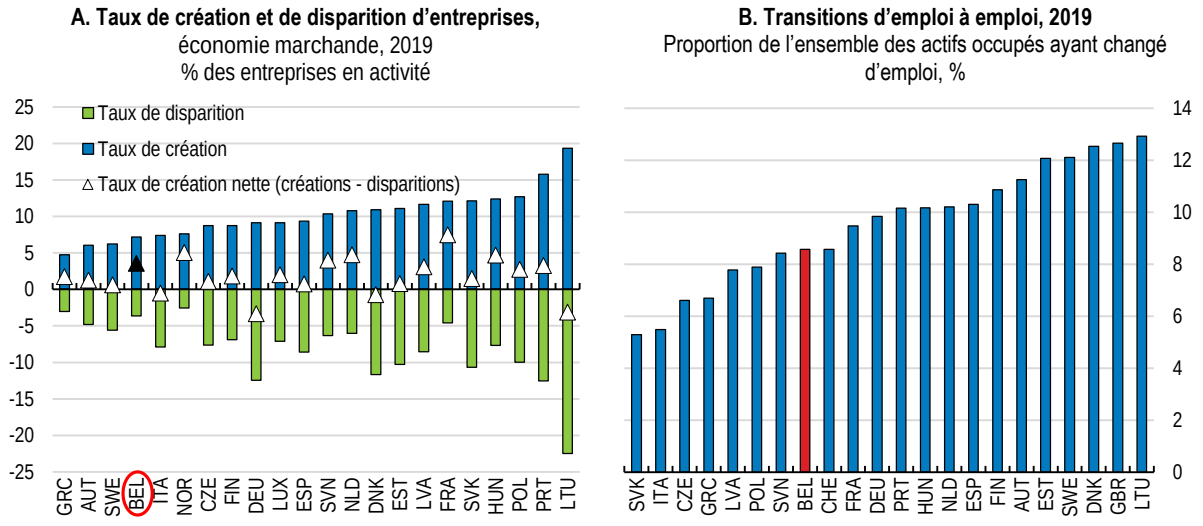

Source : Eurostat ; et Causa, O., N. Luu et M. Abendschein (2021), « Labour market transitions across OECD countries: Stylised facts », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 1692.

StatLink https://stat.link/5x7chb

Lier plus étroitement salaires et productivité au niveau des entreprises et des travailleurs

La réactivité des salaires aux écarts de productivité entre les entreprises d'un même secteur est faible, puisque les entreprises belges dont la productivité est supérieure de 10 % à celle des autres entreprises du secteur considéré versent des salaires qui ne sont supérieurs que de 2.7 % en moyenne, ce qui est inférieur au différentiel moyen observé dans la zone OCDE (Graphique 1.22, partie A). La productivité horaire est plus élevée dans les entreprises belges pour lesquelles un accord d'entreprise complète l'accord de branche (Garnero, Rycx et Terraz, 2020[59]). Des analyses empiriques de l'OCDE laissent à penser que l'atout constitué par la faible dispersion des salaires en Belgique a pour contrepartie une plus forte dispersion des taux de productivité et un redéploiement de la main-d'œuvre moins propice aux gains de productivité (OECD, 2019[4]). Autrement dit, les entreprises très productives versent des salaires inférieurs à ce que justifierait leur niveau de productivité élevé, tandis que les entreprises peu productives rémunèrent leurs salariés à un niveau supérieur à ce qu'elles devraient normalement pouvoir se permettre.

Il est probable que la forte centralisation des négociations salariales de branche contribue à cette situation. Cette centralisation sectorielle limite en effet les marges de manœuvre des entreprises en termes de fixation des salaires, et elle va donc vraisemblablement de pair avec un décalage plus marqué entre les salaires et la productivité pour l'ensemble des entreprises. Une augmentation des salaires constituerait un moyen pour les entreprises très productives d'attirer des travailleurs, d'accroître leur part de marché et de se développer. À l'autre extrémité du spectre, des salaires plus bas permettraient plus aisément aux entreprises peu productives de surmonter un épisode de fléchissement temporaire de la demande et réduiraient le risque qu'elles se transforment en « entreprises zombies ». En outre, cette situation pousse les entreprises productives à chercher des moyens de contourner le système en octroyant à leurs salariés des voitures de société gratuites et d'autres avantages accessoires non spécifiés dans les conventions collectives.

Il serait possible d'obtenir une plus grande flexibilité en passant à un système « décentralisé organisé » de négociation collective, fondé sur des accords-cadres sectoriels prévoyant explicitement une marge d'adaptation au niveau de l'entreprise ou des clauses dérogatoires applicables sous certaines conditions,

tout en préservant un niveau élevé de coordination des salaires (Graphique 1.22, partie B ; (OECD, 2018[60])). Une solution envisageable résiderait dans des « accords tunnel » définissant une fourchette plus large entre normes minimales et maximales par secteur, qui laisseraient davantage de latitude pour la détermination des salaires au niveau de l'entreprise. Une autre option consisterait à permettre des exemptions plus fréquentes au principe de faveur par le biais de clauses dérogatoires, comme en Allemagne et en Autriche (OECD, 2019[4]). Selon le principe de faveur, un accord d'entreprise peut uniquement prévoir des dispositions plus favorables aux travailleurs que celles d'un accord de branche. Dans les systèmes décentralisés organisés, les partenaires sociaux décident dans quelles circonstances ce principe ne s'applique pas. Les partenaires sociaux ont également cette possibilité en Belgique, mais ils n'en font que très rarement usage. On pourrait envisager d'autoriser plus fréquemment les entreprises à déroger aux conventions collectives, en discussion avec les partenaires sociaux.

Graphique 1.22. Les mécanismes de fixation des salaires devraient être assouplis

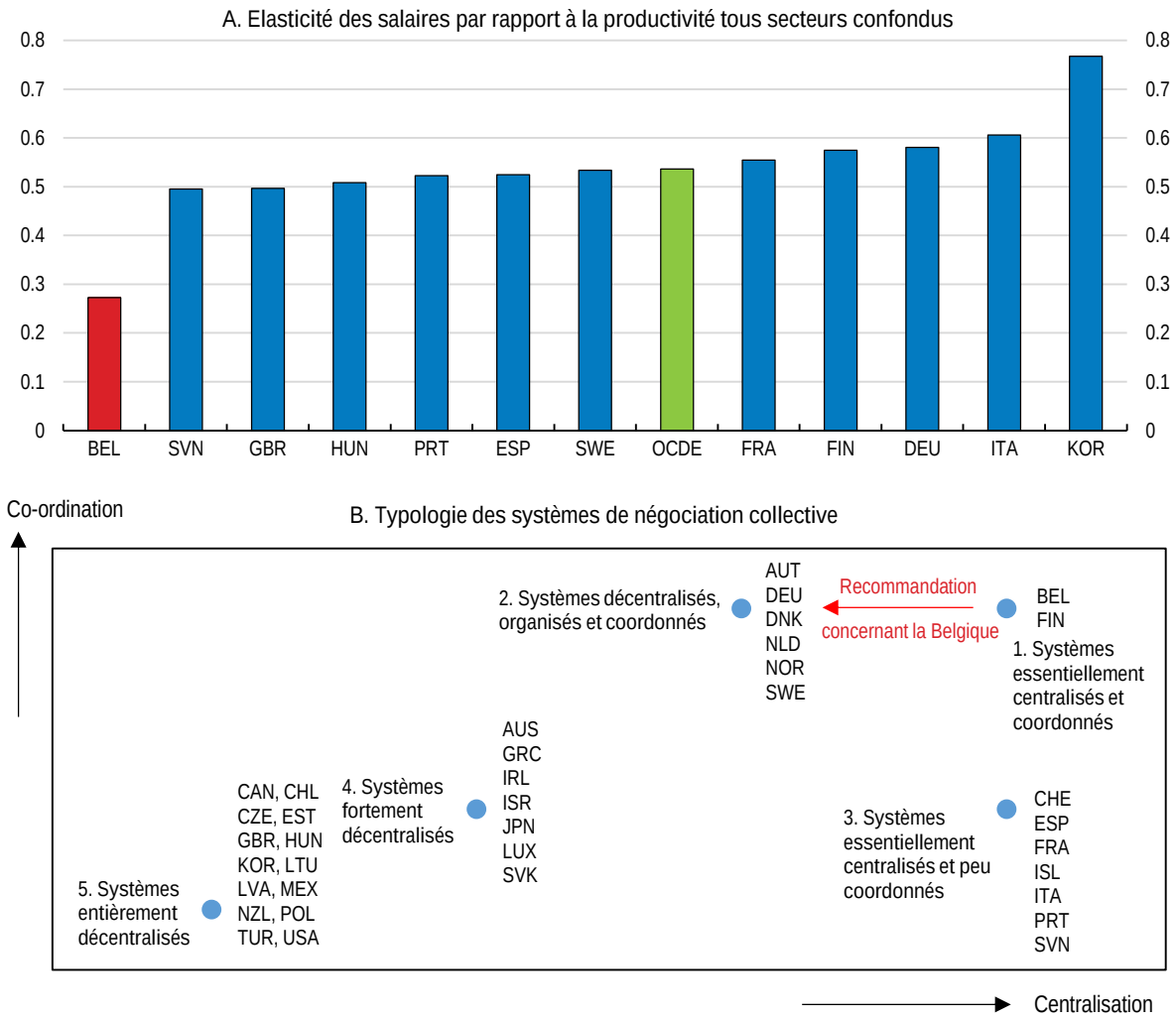

Note : Dans la partie A du graphique, les résultats reposent sur des régressions par les moindres carrés ordinaires (MCO) du logarithme du salaire horaire par rapport au logarithme de la productivité horaire du travail dans l'ensemble des secteurs ; ces régressions comportent des variables indicatrices par pays et par année. Pour en savoir plus, voir OCDE (2019), In-Depth Productivity Review of Belgium. La partie B du graphique présente cinq types de systèmes de négociation collective, décrits dans OCDE (2018), Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2018.
Source : OCDE (2019), In-depth Productivity Review of Belgium.

StatLink https://stat.link/0qnaiu

Améliorer l'environnement des entreprises

Les autorités pourraient renforcer la concurrence en réformant les procédures complexes liées à la réglementation, aux autorisations et aux permis, ainsi que la réglementation restrictive qui s'applique aux services professionnels (Graphique 1.23, parties A et B). Des mesures antérieures, notamment la réforme du droit des sociétés de 2019 et les initiatives prises au niveau régional pour faciliter l'obtention de permis, ont allégé les charges administratives. L'amélioration des pratiques en matière d'administration en ligne prévue dans les plans de relance devrait également apporter une pierre à l'édifice. Néanmoins, les recommandations formulées dans l'*Étude économique* de 2020, telles que l'application d'une règle de « consentement tacite » pour la délivrance de permis et d'autorisations et la poursuite de l'assouplissement des restrictions dans le secteur du commerce de détail, qui se caractérise par un cadre réglementaire restrictif fixant de manière rigide les horaires d'ouverture et les modalités des soldes saisonnières, restent pertinentes.

Les services professionnels et les professions artisanales demeurent lourdement réglementés, les professions d'agent immobilier et d'architecte figurant parmi les plus strictement réglementées dans la zone OCDE, à l'aune des indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP) de l'OCDE. La réglementation applicable aux comptables et aux comptables-fiscalistes a été assouplie depuis 2020. Les restrictions concernant la coopération entre professions, la commercialisation des services ainsi que la détention du capital et de droits de vote au sein des entreprises réduisent la concurrence dans d'autres services professionnels. Il est proposé dans le budget 2022 de réduire les frais de notaire liés aux transactions immobilières, qui figurent parmi les plus élevés de l'UE (EC, 2020[41] ; Price Observatory, 2021[61]). Une libéralisation plus générale des services professionnels est prévue par l'accord de coalition du gouvernement fédéral et devrait être mise en œuvre. Les obligations de formation, d'adhésion à une chambre professionnelle et d'assurance qui s'appliquent aux services professionnels devraient être encore assouplies. Malgré des pénuries de main-d'œuvre, tout particulièrement dans le secteur de la construction, qui devraient s'accentuer, les conditions d'entrée dans les professions artisanales et les services de construction demeurent strictes dans certaines régions. Les exigences de qualifications professionnelles relatives aux professions artisanales réglementées ont été supprimées en Flandre en 2018, elles ont été éliminées pour cinq professions en Wallonie, et elles sont en cours d'évaluation pour 26 professions dans la Région de Bruxelles-Capitale. Il faudrait poursuivre les réformes destinées à assouplir les règles d'entrée dans les professions artisanales et les services de construction.

Il est possible d'intégrer des analyses d'impact et des évaluations *ex post* dans le processus d'élaboration des politiques publiques et d'améliorer leur transparence, sachant que la Belgique est en deçà de la moyenne de l'UE dans ce domaine (Graphique 1.23, partie C). Systématiser le recours aux consultations, tant pour les textes législatifs que réglementaires dans l'ensemble des ministères et mettre en place une plateforme centrale sur laquelle seraient publiées toutes les consultations permettraient d'améliorer la transparence du système réglementaire. En outre, il n'est pas systématiquement requis, dans le cadre des analyses d'impact de la réglementation, d'identifier et d'évaluer d'autres solutions envisageables que l'option réglementaire privilégiée, ce qui peut amoindrir leur efficacité (OECD, 2021[62]). Des mesures récentes ont renforcé les ressources de l'Autorité belge de la concurrence, qui pourrait être impliquée dans l'analyse d'impact et l'évaluation des nouveaux textes législatifs et réglementaires.

Graphique 1.23. Des obstacles réglementaires entravent la concurrence

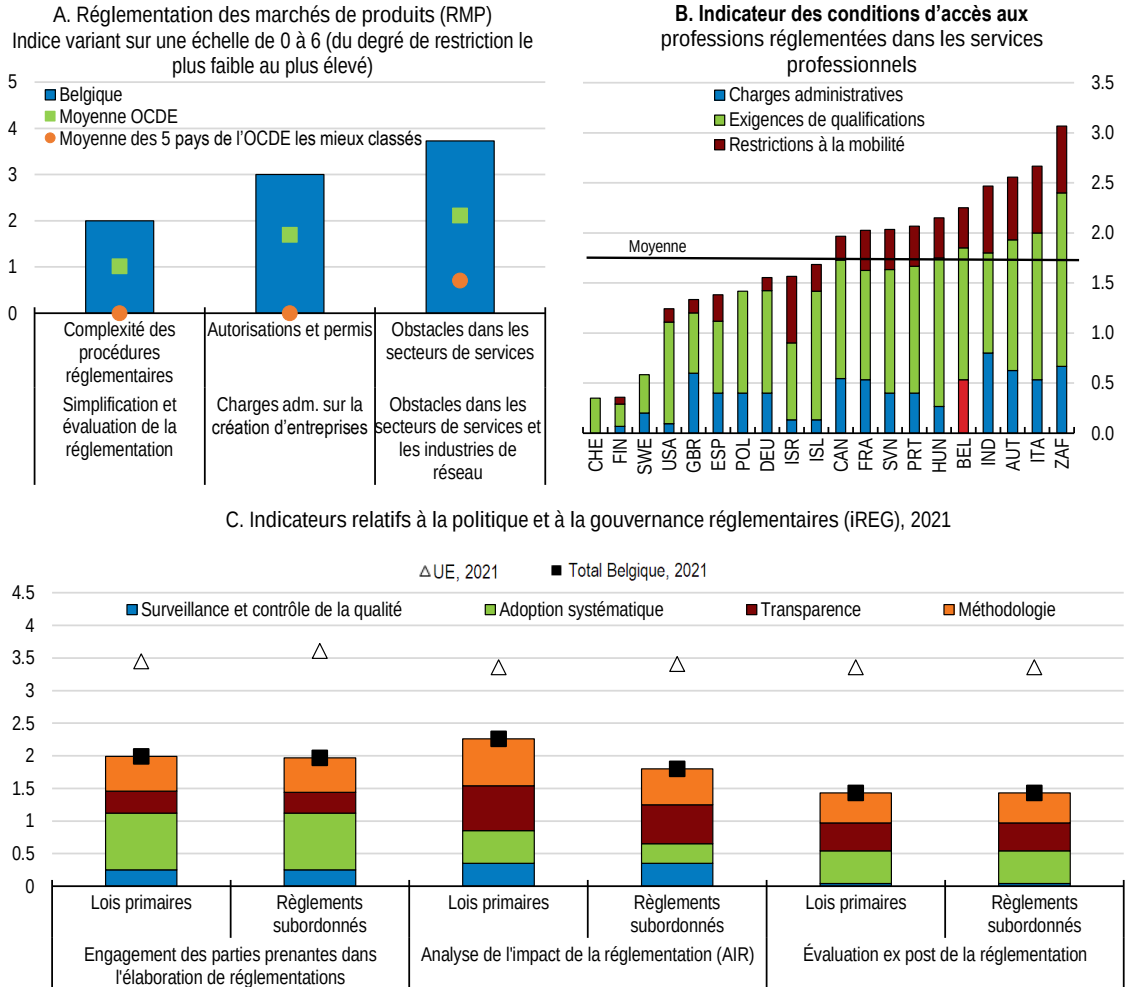

Note : Dans la partie B du graphique, une valeur de 0 correspond à une absence de réglementation, tandis qu'une valeur de 6 indique que le marché considéré est totalement réglementé. Dans la partie C du graphique, plus un pays a adopté les pratiques réglementaires préconisées dans la Recommandation de l'OCDE concernant la politique et la gouvernance réglementaires, plus ses résultats sont bons à l'aune des indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (iREG). Les indicateurs relatifs à l'association des parties prenantes et à l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) concernant les textes législatifs ne couvrent que ceux dont l'initiative revient au pouvoir exécutif (soit 61 % de l'ensemble des textes de loi en Belgique).
Source : OCDE, édition 2018 de la base de données sur la réglementation des marchés de produits (RMP) ; von Rueden, C. et I. Bambalaite (2020), « Measuring occupational entry regulations: A new OECD approach », Documents de travail du Département des Affaires économiques de l'OCDE, n° 1606 ; et OCDE (2021), Panorama des administrations publiques (base de données).

StatLink https://stat.link/u02iat

Tirer le meilleur parti des réformes axées sur la transformation numérique

Récolter les fruits de l'adoption du numérique en termes de productivité nécessite de bonnes compétences numériques (Gal et al., 2019[63]). La Belgique est un des pays les plus avancés en matière d'adoption des technologies numériques par les entreprises, puisque 43 % d'entre elles utilisent des services d'informatique en nuage (*cloud computing*) et 23 % des données massives (*big data*), soit des proportions supérieures à la moyenne de l'UE, qui s'établit respectivement à 26 % et 14 %. Des mesures destinées à renforcer les compétences numériques – 59 % des entreprises déclarent avoir des difficultés à recruter des spécialistes des technologies de l'information et de la communication (TIC) – et à rehausser le taux de diplômés universitaires en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM) – 15 %, contre 23 % en moyenne dans la zone OCDE – pourraient sensiblement améliorer les gains de productivité découlant de la transformation numérique (voir le chapitre 2). Une augmentation de 10 points de pourcentage de la proportion d'actifs travaillant dans le domaine des STIM va de pair avec une augmentation de 2.5 % à 4 % de la productivité des entreprises en Belgique (Bijnens et Dhyne, 2021[64]).

Les politiques destinées à favoriser la transformation numérique devraient être spécifiquement axées sur les petites et moyennes entreprises (PME), qui représentent 69 % de l'emploi et 63 % de la valeur ajoutée. L'adoption des technologies numériques par les petites entreprises tend certes à être plus forte en Belgique que dans l'UE, mais l'écart entre petites et grandes entreprises est plus marqué en Belgique (Graphique 1.24, partie A). Globalement, le COVID-19 a eu un effet positif sur l'investissement en TIC en Belgique, mais variable suivant la taille des entreprises, ce qui pourrait accentuer les disparités actuelles (Graphique 1.24, partie B). La déduction fiscale dont bénéficient les entreprises en croissance ne s'appliquera plus qu'aux investissements numériques ou verts à partir de 2023, ce qui peut aider les PME innovantes.

La sécurité numérique est un domaine dans lequel les PME manquent de ressources et de compétences. En 2019, 20 % des entreprises belges ont été confrontés à des incidents de sécurité numérique, soit une proportion supérieure à la moyenne de l'OCDE, qui s'établissait à 14.8 % (OECD, 2021[65]). La proportion des entreprises belges ayant recours à des pratiques de gestion du risque de sécurité numérique est supérieure à la moyenne de l'OCDE, mais comme dans d'autres pays de l'OCDE, on observe un écart entre petites et grandes entreprises en ce qui concerne les outils les plus complexes (Graphique 1.24, partie C). Le gouvernement fédéral et les gouvernements des régions se sont dotés de plans pour la cybersécurité, et dans le cadre du plan de relance national, une enveloppe de 79 millions EUR est consacrée à l'élaboration d'outils de protection et à la mise en place d'un pôle de compétence en matière de cybersécurité. Cela contribuera au financement d'un cadre de gouvernance global en matière de cybersécurité, ce qui est une bonne chose. En effet, selon le dernier rapport relatif à l'Indice de cybersécurité dans le monde (GCI), à l'aune duquel la Belgique est globalement relativement bien classée (19e sur 175 pays évalués en 2020), ses structures organisationnelles présentent des lacunes. L'accent devrait être mis tout particulièrement sur le renforcement des capacités des PME. Le plan prévoit également de renforcer les capacités du ministère de la Défense, au sein duquel se trouve le pôle de spécialistes de la cybersécurité de l'administration belge. Un programme de formation plus général, s'appuyant par exemple sur le système d'enseignement et de formation professionnels (EFP), pourrait être envisagé pour étoffer le réservoir de talents en matière de sécurité numérique dans lequel peuvent puiser les entreprises, à l'image de ce qui est prévu en Espagne.

La disponibilité de services d'accès mobile et fixe à internet à haut débit de haute qualité, à des prix compétitifs, est essentielle pour la transformation numérique. Le poids relatif du télétravail est passé de 25 % en 2019 à 33 % en 2020 (sachant que la moyenne de l'UE s'établissait à 18.6 %), et on s'attend à ce qu'il augmente encore (Acerta, 2020[66]). Le développement des technologies numériques va aussi entraîner un accroissement du trafic de données, ce qui exigera l'adoption de mesures et de dispositions réglementaires pour promouvoir l'investissement et réduire les obstacles au déploiement des infrastructures.

Le nombre d'abonnements au haut débit fixe pour 100 habitants, y compris pour les connexions offrant un débit supérieur à 100 Mbit/s, est élevé, mais la part de la fibre dans l'ensemble des abonnements au haut débit fixe est relativement faible, et l'adoption du haut débit mobile est inférieure à la moyenne de l'OCDE. Cette part modeste de la fibre tient en partie à l'utilisation de réseaux câblés très performants, mais les futurs besoins technologiques (débits montants) accentuent l'urgence du passage à la fibre (OECD, 2021[67]). Le déploiement de la cinquième génération de communications mobiles (5G) a été retardé dans la plupart des pays de l'OCDE du fait de la pandémie, mais la Belgique est particulièrement à la traîne (Graphique 1.25). Le *Plan national pour le haut débit fixe et mobile* vise à assurer une connectivité à haut débit de haute qualité, caractérisée par un débit contractuel de 100 Mbit/s d'ici à 2025 et de 1 Gbit/s d'ici à 2030, pour l'ensemble des ménages, grâce à une cartographie de la couverture du réseau permettant d'identifier les zones blanches (2 % du territoire), qui permettra de faciliter le déploiement des services à haut débit et de stimuler l'investissement. Les investissements prévus dans la fibre optique et la 5G (une enveloppe de 100 millions EUR dans le cadre du plan de relance national et 66 millions EUR de crédits

budgétaires fédéraux sur la période 2022-24) sont bienvenus, mais des financements publics supplémentaires seront nécessaires pour atteindre les objectifs définis dans le plan pour le haut débit.

Graphique 1.24. **L'adoption des** technologies numériques et des outils de gestion de la sécurité numérique est plus limitée dans les petites et moyennes entreprises (PME)

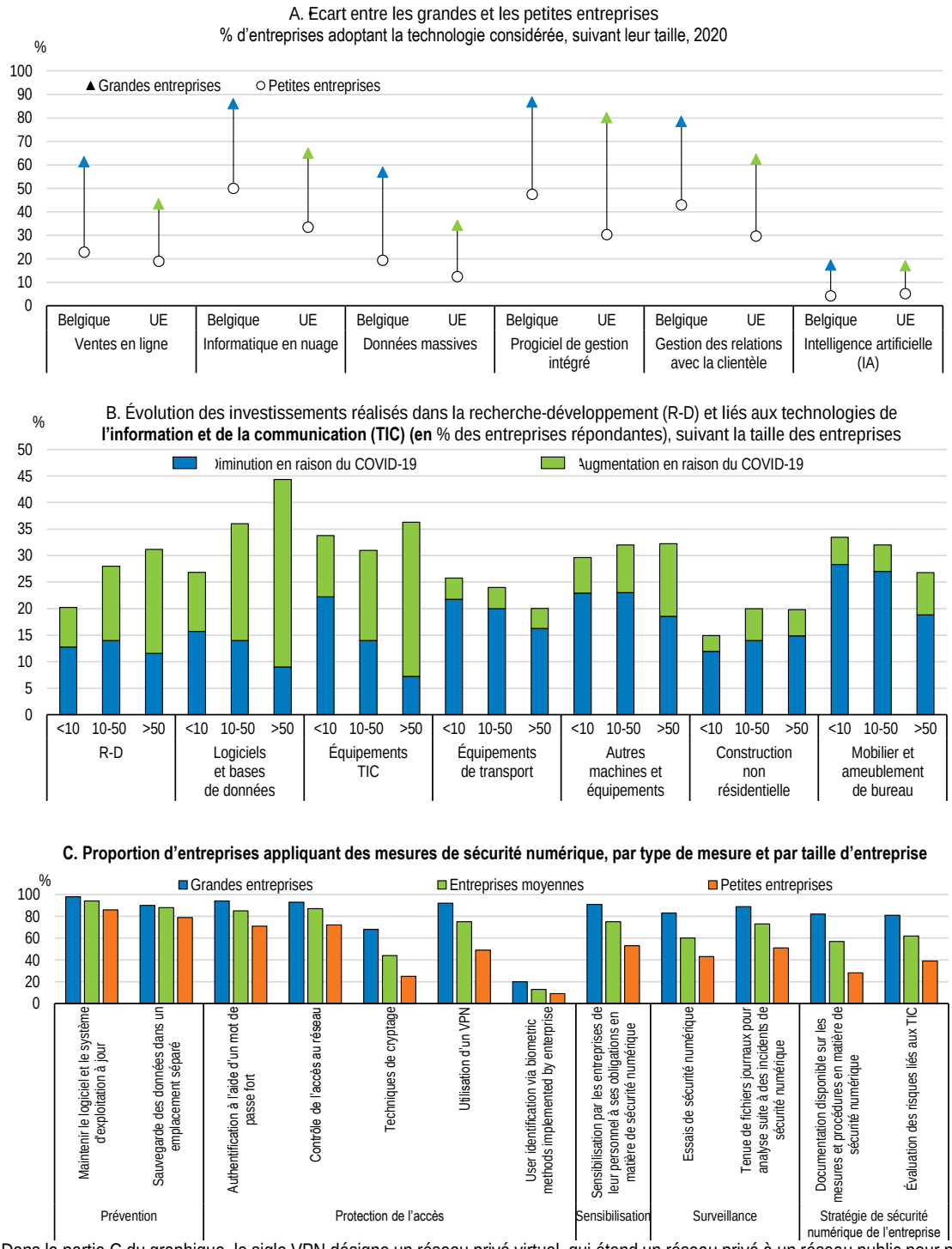

Note : Dans la partie C du graphique, le sigle VPN désigne un réseau privé virtuel, qui étend un réseau privé à un réseau public pour permettre l'échange sécurisé de données via le réseau public. Les petites entreprises comptent 10 à 49 salariés, les moyennes entreprises 50 à 249 salariés, et les grandes entreprises 250 salariés ou plus, abstraction faite du secteur financier.
Source : OCDE (2021), Accès et utilisation des TIC par les entreprises (base de données) ; 20e enquête du Groupe de gestion des risques économiques (ERMG) ; et Eurostat (2021), base de données sur l'utilisation des TIC dans les entreprises.

StatLink https://stat.link/0b9nmi

Graphique 1.25. La Belgique est à la traîne en ce qui concerne la part de la fibre dans le haut débit et la préparation à la cinquième génération de communications mobiles (5G)

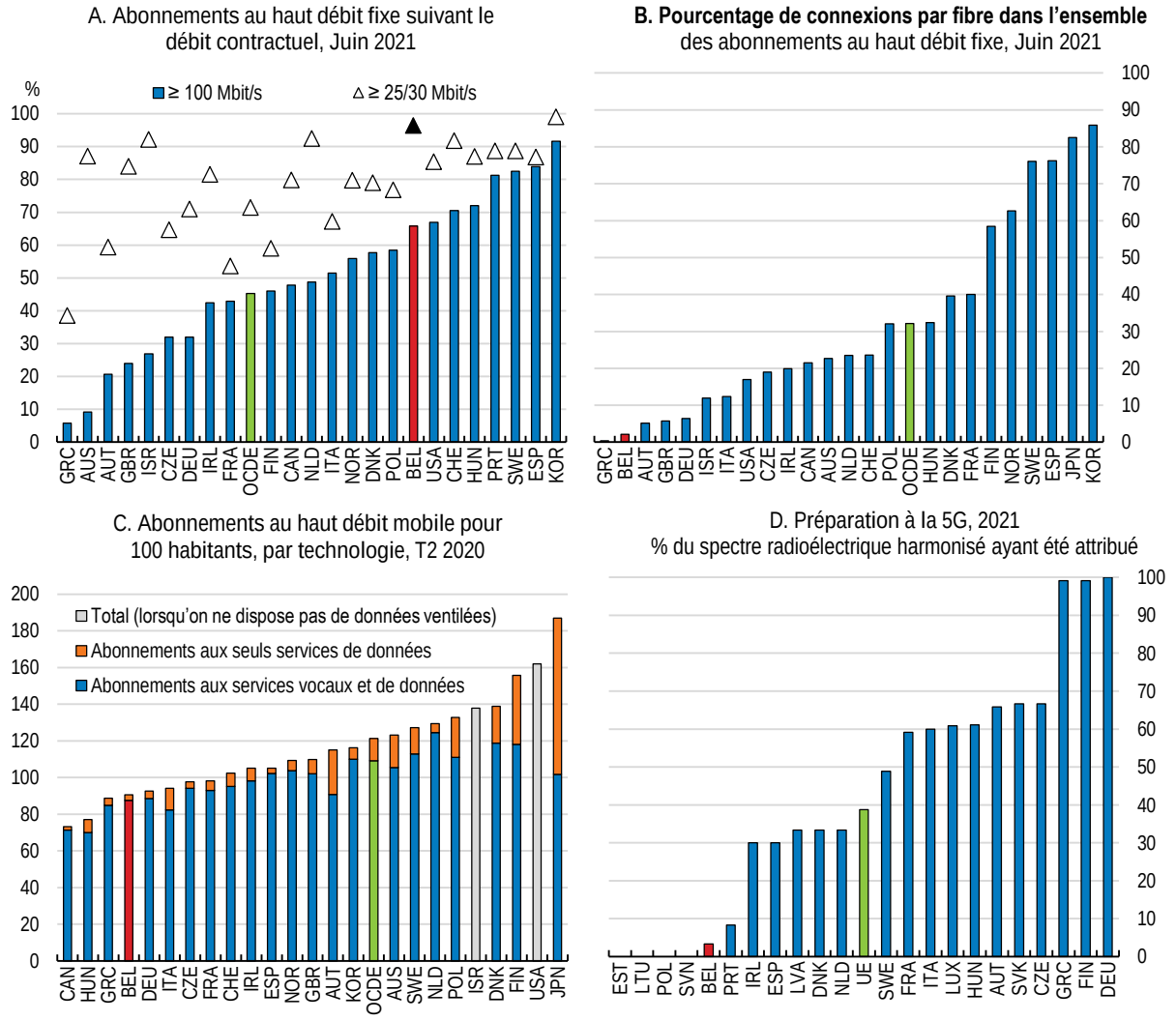

Source : Portail de l'OCDE sur le haut débit ; et Commission européenne, Tableau de bord numérique.

StatLink https://stat.link/t76oyb

Il faudrait lever les obstacles au déploiement efficace de la 5G. L'attribution des licences d'exploitation de fréquences (qui concerne dans l'Union européenne les « bandes pionnières pour la 5G ») a été retardée faute de consensus sur la conception du mécanisme de vente aux enchères de ces fréquences. En octobre 2021, le gouvernement a approuvé un arrêté royal sur la mise aux enchères du spectre 5G, en vue d'une organisation des premières enchères au deuxième trimestre de 2022, et a élargi la campagne d'information sur la 5G afin que les citoyens appréhendent mieux le processus et ses répercussions. Son déploiement efficace passera par la suppression de certains obstacles réglementaires, notamment des limites strictes relatives au rayonnement électromagnétique imposées au niveau des régions ou des communes. Certains seuils appliqués en Belgique, comme ceux en vigueur à Bruxelles, sont plus stricts que les lignes directrices de l'UE et figurent parmi les plus bas d'Europe (OECD, 2021[68]). Le plan de relance prévoit des réformes visant à modifier les limites de rayonnement électromagnétique, si des commissions régionales chargées d'examiner la question formulent des recommandations en ce sens. En octobre 2021, un projet de loi destiné à abaisser les limites de rayonnement électromagnétique a été

soumis à consultation publique à Bruxelles, ce qui constitue une avancée bienvenue. Il faudrait que ces limites soient modifiées aussi rapidement que possible, afin de permettre un déploiement efficace de la 5G, une fois les enchères menées à bien.

Les mesures existantes de réduction des coûts de déploiement du réseau à haut débit devraient être prolongées. La Belgique a mis en place dans chaque région un guichet central électronique pour favoriser l'accès aux infrastructures existantes, et elle s'efforce également d'optimiser la coordination des travaux routiers et la répartition des coûts entre les différents opérateurs de réseau qui participent aux travaux de voirie conjoints (opérateurs de télécommunications, câblodistributeurs, gestionnaires de réseau électrique, sociétés de distribution d'eau, transports, etc.) (OECD, 2021[69]). Le déploiement de la fibre est favorisé par des accords de co-investissement, mais la difficulté de coordonner les travaux de creusement et d'ouverture de tranchées et l'inefficacité des procédures de règlement des litiges soulèvent des problèmes (EC, 2020[70]). La Flandre prévoit de faciliter le partage d'infrastructures en créant un opérateur d'infrastructures mobiles passives pour réduire les coûts et accélérer le déploiement des réseaux à haut débit, notamment en zone rurale. Il faudrait étoffer les initiatives de ce type destinées à réduire les obstacles au déploiement de la 5G (OECD, 2020[71]).

Le niveau élevé des prix des services d'accès à internet à haut débit et la forte concentration de ce marché, tant pour l'accès fixe que mobile (Graphique 1.26), pourraient tenir à la faiblesse de la concurrence dans le secteur des communications (EC, 2020[72]). D'après l'indice de restrictivité des échanges de services (IRES) de l'OCDE, le niveau des restrictions appliquées au secteur des télécommunications s'établit aux alentours de la moyenne de l'OCDE, mais il est nettement supérieur à celui observé dans les pays voisins. La réduction des obstacles à l'entrée sur le marché devrait s'accompagner de mesures facilitant les changements d'opérateur de communication pour les consommateurs. Le taux d'utilisation de la procédure « *Easy Switch* », qui facilite les changements d'opérateur depuis 2017 en permettant au nouveau prestataire de résilier les services souscrits par le consommateur auprès de son ancien fournisseur, est passé de 19.7 % à 23.4 % en 2020, mais il serait possible d'aller plus loin pour promouvoir cette procédure et faciliter son utilisation (BIPT, 2021[73]).

Les données et les technologies numériques peuvent jouer un rôle déterminant dans le réexamen du mode de fonctionnement du secteur public, l'amélioration de la qualité et du rapport coût-efficacité des services publics, l'élargissement de l'accès aux institutions publiques et le renforcement de la confiance des citoyens à leur égard (OECD, 2020[74]). L'administration numérique n'est pas très développée en Belgique dans certaines dimensions, telles que l'utilisation stratégique des données et des technologies numériques, l'accès des entreprises à des services de base en ligne, et l'utilisation par les citoyens des services publics numériques (Graphique 1.27). Des travaux de l'OCDE laissent à penser qu'une réduction de moitié de l'écart séparant la Belgique des pays les mieux classés en termes de recours à l'administration numérique pourrait se traduire par une augmentation de la productivité des entreprises (*via* l'adoption des technologies numériques) de 1.2 % au bout de trois ans (Sorbe et al., 2019[75]).

Graphique 1.26. Les obstacles à la concurrence peuvent être réduits dans le secteur des communications

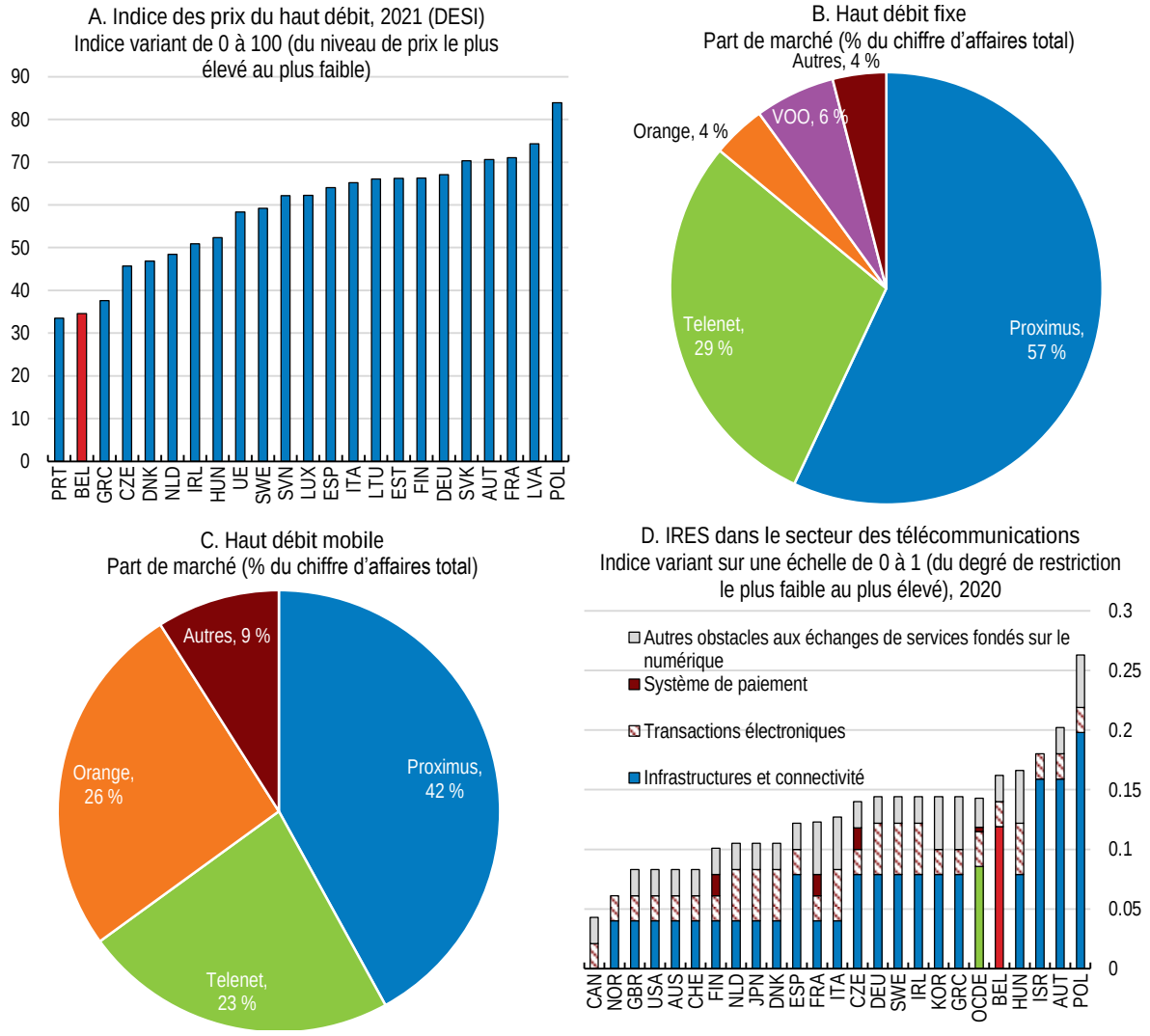

Note : Dans la partie B du graphique, le marché du haut débit fixe recouvre également les équipements. Dans la partie D, le sigle IRES désigne l'indice de restrictivité des échanges de services.

Source : Commission européenne, Tableau de bord numérique ; Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) ; OCDE (2020), Indice de restrictivité des échanges de services numériques (base de données).

StatLink https://stat.link/j3xlq9

Graphique 1.27. **L'administration numérique n'est pas très développée dans certaines dimensions**

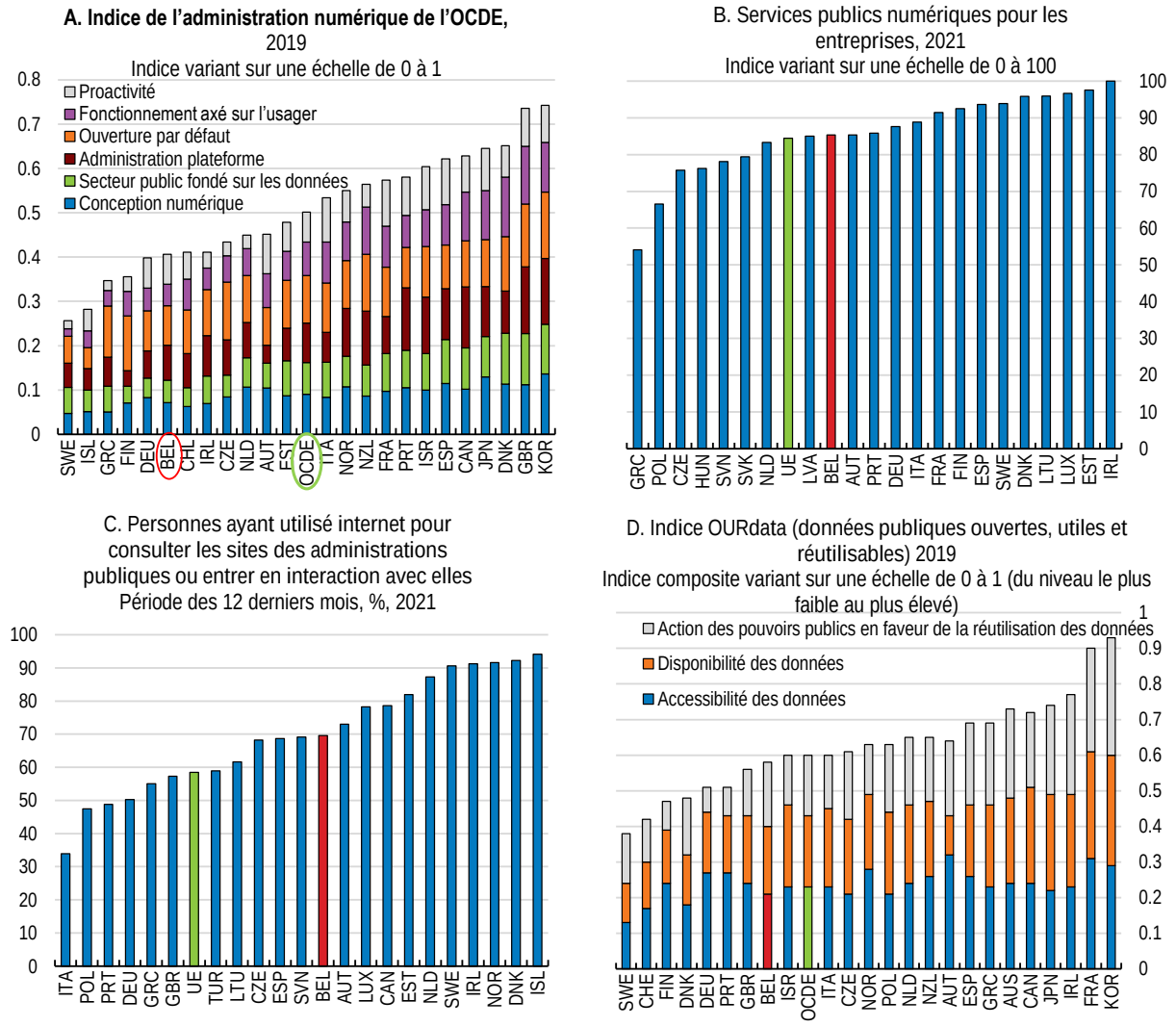

Source : Indice de l'administration numérique ; Commission européenne, Tableau de bord numérique ; OCDE, Boîte à outils sur la transformation numérique ; OCDE, indice OURdata (données publiques ouvertes, utiles et réutilisables), 2019.

StatLink https://stat.link/4z1td9

Les plans de relance sont axés à juste titre sur la transformation numérique du secteur public, et prévoient des projets à tous les niveaux de gouvernement. Les principales réformes consistent à faire passer au numérique le système de sécurité sociale et le système judiciaire, à mettre en place un portail numérique unique pour améliorer la gouvernance des données et faciliter leur partage et leur réutilisation *via* l'application du principe de la transmission unique d'informations (principe « une fois pour toutes »), à remettre à plat les procédures administratives et les services publics numériques, et à améliorer la passation de marchés publics en ligne. La Belgique a mis en place un cadre de gouvernance adapté pour l'administration numérique, par le biais de la Direction générale transformation digitale du Service public fédéral Stratégie et Appui (SPF BOSA). La Flandre s'est dotée d'une stratégie pour les données et la Wallonie a créé un service public numérique. Néanmoins, il manque toujours à la Belgique une stratégie cohérente et une architecture numérique couvrant les différents niveaux de gouvernement. Compte tenu du cloisonnement des initiatives numériques mises en œuvre dans l'ensemble des administrations publiques, il pourrait s'avérer difficile de récolter pleinement les fruits des réformes prévues. Il sera crucial

de renforcer les compétences numériques des usagers (Chapitre 2), étant donné que les citoyens ayant un faible niveau d'études tendent à utiliser moins souvent les services publics numériques (OECD, 2020[71]). Il est également important d'étayer la demande de services publics numériques, en assurant par exemple aux usagers que leurs données personnelles sont protégées tout en étant utilisées de manière stratégique pour améliorer les services (OECD, 2019[76]).

Il est essentiel d'attirer des talents numériques et d'actualiser les compétences du personnel dans l'ensemble de l'administration publique pour accélérer son adoption des technologies numériques. Compte tenu des pénuries de compétences qui caractérisent la Belgique, le secteur public doit se montrer plus souple en matière de recrutement et de gestion de carrière pour attirer des travailleurs qualifiés. Le gouvernement prévoit d'évaluer les compétences numériques des agents publics et la palette de compétences numériques nécessaires, pour cerner les besoins de formation. Il faudrait que cette évaluation soit réalisée rapidement et utilisée pour créer des programmes de formation spécifiquement destinés à renforcer les compétences numériques des travailleurs du secteur public. Au-delà des compétences numériques de base, développer les compétences des agents publics dans d'autres domaines (tels que le leadership numérique, la gestion de projet et l'analyse de données) contribuerait à l'instauration d'une culture numérique pouvant étayer une transformation numérique plus profonde du secteur public. Ainsi, l'Académie du numérique de l'École de la fonction publique du Canada (EFPC) a été créée pour proposer à la fois des formations à caractère général et plus spécialisées, en présentiel et en ligne, aux fonctionnaires de tous niveaux (OECD, 2021[77]).

Une autre composante essentielle de l'administration numérique réside dans l'accès à des données publiques ouvertes, qui peut favoriser la participation sociale, ouvrir de nouvelles perspectives aux entreprises et promouvoir l'innovation, domaine dans lequel les résultats de la Belgique sont inférieurs à la moyenne (Graphique 1.27, partie D). Des portails de données ouvertes existent au niveau des régions, mais il est nécessaire d'en améliorer la cohérence. Plus spécifiquement, la Belgique est à la traîne en matière de promotion de la création de valeur publique *via* la réutilisation des données tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur public (par exemple par le biais de forums de discussion, ou en offrant la possibilité aux usagers de soumettre leurs propres données et éléments visuels). Dans le cadre du nouveau programme de transformation numérique, les autorités devraient s'attacher à rehausser les niveaux encore modestes d'association des parties prenantes externes et des agents publics pour favoriser leur réutilisation de données ouvertes, au moyen de nouveaux partenariats stratégiques, programmes de formation et manifestations (OECD, 2020[78]). En Estonie, la mise en place d'un cadre juridique relatif à la protection et à la sécurité des données a contribué à porter la proportion de personnes utilisant internet pour entrer en interaction avec les administrations publiques de 50 % en 2009 à 80 % en 2019 (OECD, 2020[79]). Il faudrait accorder une importance prioritaire à la mise en place d'un cadre efficace de gouvernance des données dans le secteur public, en promouvant l'adoption d'une approche fondée sur les données au sein des administrations publiques (Encadré 1.4).

Encadré 1.4. Cadre de gouvernance des données dans le secteur public : l'exemple de la Nouvelle-Zélande et de la Norvège

L'Office statistique de Nouvelle-Zélande (*Statistics New Zealand*) a élaboré un cadre de gouvernance des données pour favoriser de meilleures pratiques de gestion des données dans l'ensemble du secteur public. Un de ses piliers réside dans l'adoption d'une approche couvrant l'ensemble du cycle de vie des données, qui consiste à encourager les organismes et les agents publics à mener une réflexion plus stratégique concernant la gouvernance, la gestion, la qualité et la transparence de leurs données, sur toute la durée du cycle de vie de ces données. En Norvège, l'Agence pour la gestion publique et l'administration électronique (Difi, *Direktoratet for forvaltning og IKT*) a créé un modèle de gouvernance de l'information qui place la gestion des données du secteur public au cœur de sa transformation numérique, dans le cadre duquel les organismes publics norvégiens disposent d'un large éventail d'outils pour faire des données un actif stratégique dans une optique de prise de décisions et de réutilisation.

Source : (OECD, 2019[76]).

Il sera également essentiel de renforcer la transformation numérique du système judiciaire, comme cela avait été recommandé dans l'*Étude économique* de 2020 (OECD, 2019[80]). Compte tenu du manque de données judiciaires cohérentes, fiables et uniformes, il est difficile d'évaluer l'efficience du système judiciaire (EC, 2021[81]). Un système de gestion électronique des affaires a été mis en place en 2019, mais l'utilisation des outils et technologies numériques par les tribunaux reste limitée (Graphique 1.28 ; (EC, 2021[82])). Le plan de relance vise à améliorer la gestion des affaires et à automatiser la collecte des données, pour réduire le temps nécessaire au traitement des affaires, et à rehausser le taux de publication en ligne des jugements, afin de renforcer la sécurité juridique. Ces projets sont bienvenus et devraient s'accompagner d'un nouveau renforcement de la formation des juges aux TIC, afin de leur permettre de les utiliser efficacement.

La transformation numérique du système judiciaire peut également permettre d'améliorer les procédures d'évaluation et de favoriser l'utilisation des méthodes de règlement extrajudiciaire des litiges, qui reste limitée (Graphique 1.28). Chaque tribunal est tenu de préparer un rapport annuel d'activité en Belgique, mais il n'existe pas de système d'évaluation régulière (en termes de performances et de produits), pas d'indicateurs de performance et de qualité définis au niveau des tribunaux, et pas de lien entre les évaluations et la répartition des ressources au sein de chaque tribunal (CEPEJ, 2021[83]). Les outils numériques peuvent aussi permettre à la Belgique de créer des guichets uniques pour le règlement des litiges, qui permettraient aux usagers de centraliser les démarches effectuées à cet égard, notamment pour réunir des informations, soumettre des demandes et des documents, et faire appliquer les décisions rendues, comme c'est le cas dans la moitié des pays de l'OCDE (OCDE, à paraître).

Graphique 1.28. La transformation numérique du système judiciaire reste limitée

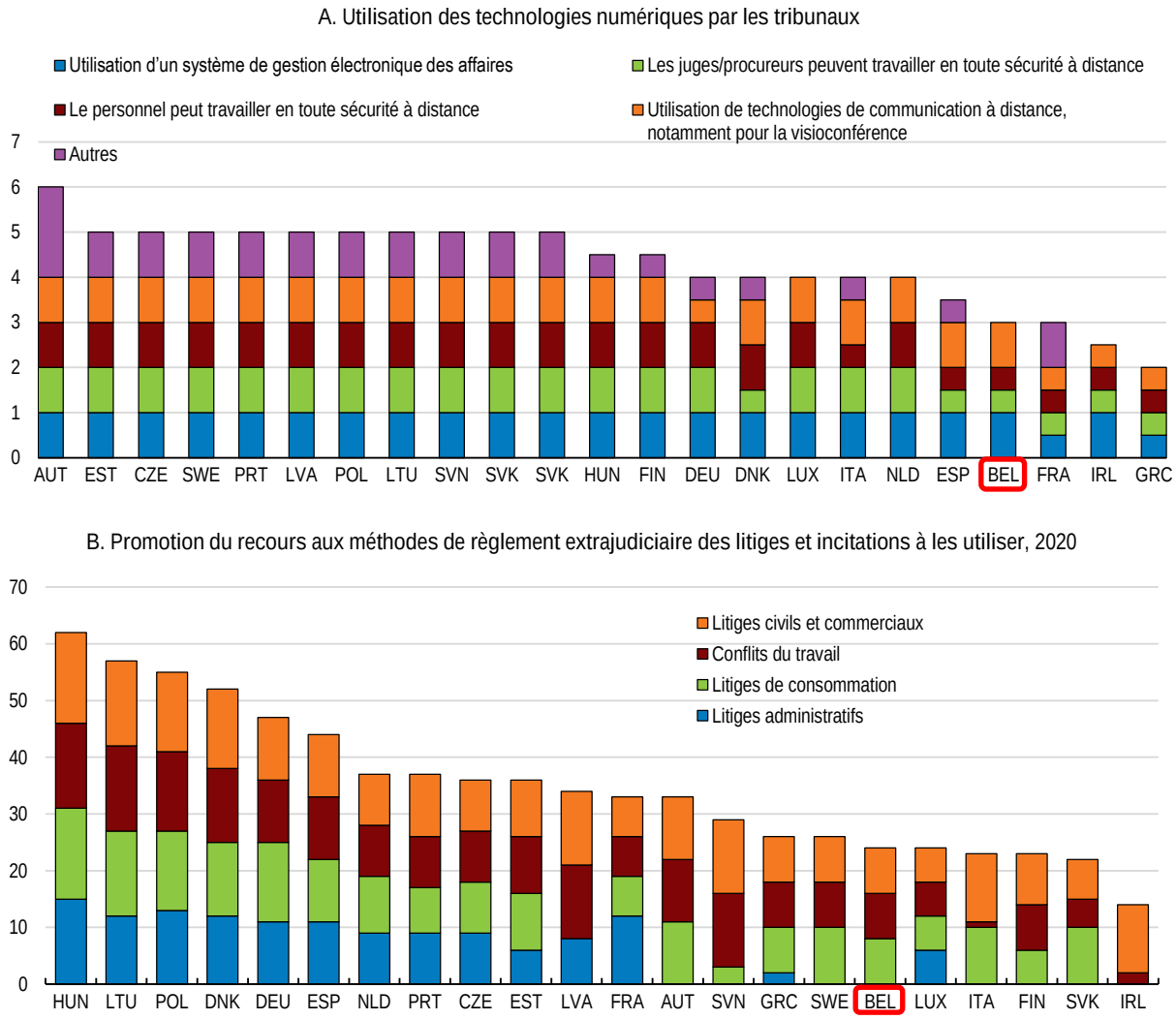

Note : Dans la partie A du graphique, l'indicateur synthétique peut avoir une valeur maximale de 7 points. Dans la partie B, l'indicateur synthétique peut avoir une valeur maximale de 68 points. Chaque indicateur synthétique repose sur 17 indicateurs.
Source : Commission européenne, Tableau de bord 2021 de la justice dans l'UE.

StatLink https://stat.link/g0s8fy

Renforcer encore la lutte contre la corruption

Le niveau de maîtrise de la corruption se situe aux alentours de la moyenne de l'OCDE, mais en deçà de celui observé dans des pays comparables pour certaines dimensions (Graphique 1.29). Des mesures de prévention de la corruption sont généralement en place, mais des lacunes subsistent en ce qui concerne la prévention des conflits d'intérêts pour les ministres et leurs conseillers, la transparence de la déclaration de patrimoine, ainsi que les activités de lobbying (EC, 2021[81]). D'après les indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP) de l'OCDE, les groupes d'intérêts ne sont pas tenus de se faire inscrire dans un registre public. Des progrès ont été réalisés en matière de prévention des conflits d'intérêts grâce au Code de déontologie des mandataires publics de 2018, mais il faudrait aussi adopter un cadre déontologique pour l'ensemble des personnes occupant de hautes fonctions de l'exécutif (GRECO, 2020[84]), et y intégrer des règles concernant leurs relations avec des tiers, en particulier avec des lobbyistes.

Graphique 1.29. Certaines lacunes subsistent en matière de prévention de la corruption

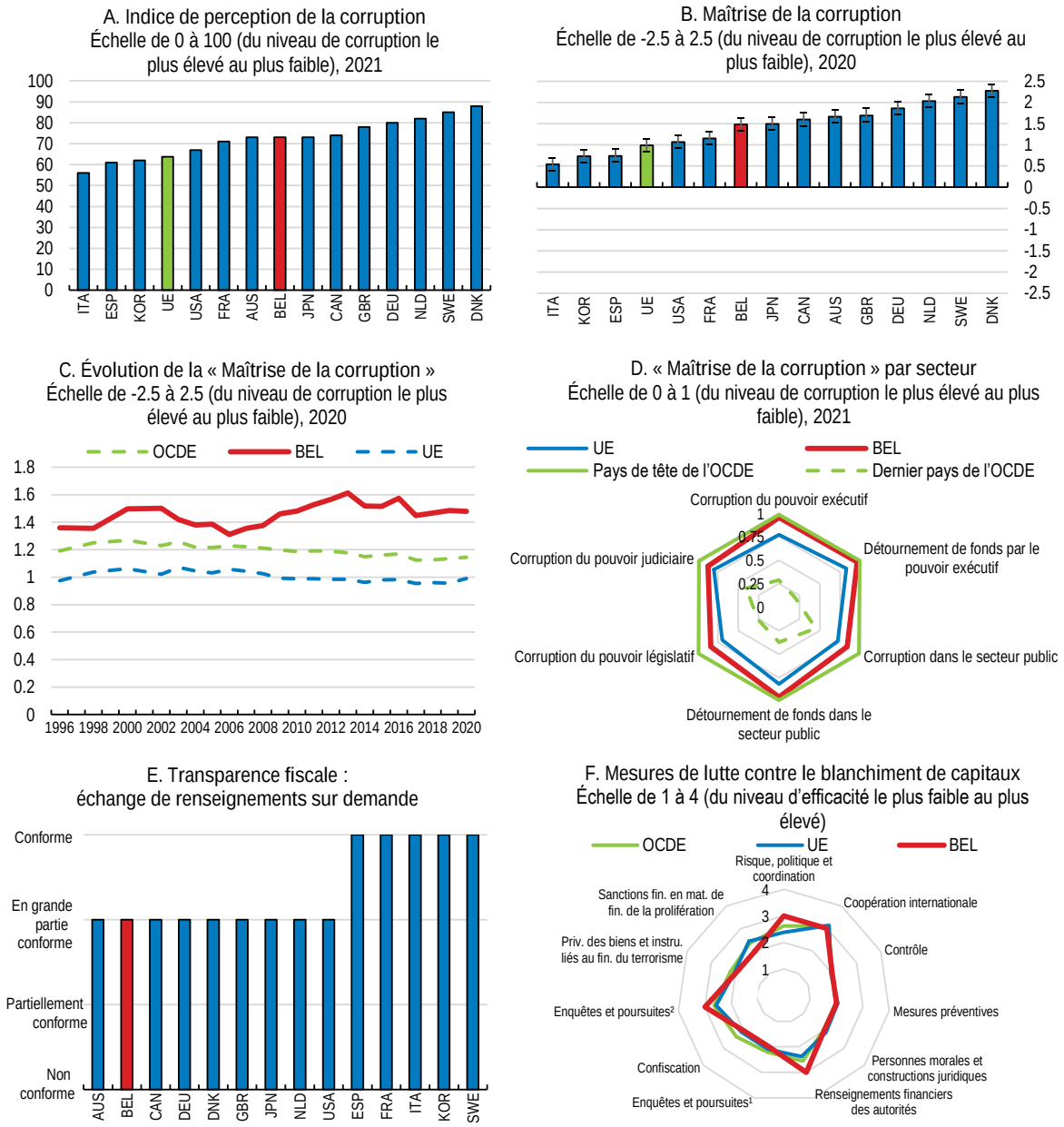

Note : La partie B du graphique présente des estimations ponctuelles et leur marge d'erreur. La partie D met en évidence les sous-composantes par secteur de l'indicateur de « Maîtrise de la corruption » du projet V-Dem (Varieties of Democracy). La partie E offre un aperçu de l'évaluation globale de la mise en œuvre concrète de l'échange de renseignements à des fins fiscales, réalisée dans le cadre des examens par les pairs du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Ces examens par les pairs permettent d'évaluer la capacité des juridictions membres du Forum de garantir la transparence de leurs entités et constructions juridiques, et de coopérer avec les autres administrations fiscales conformément à la norme reconnue à l'échelle internationale. Le graphique illustre les résultats du premier cycle d'examens, sachant qu'un deuxième cycle est en cours. La partie F correspond aux notations attribuées au pays considéré dans le cadre du processus d'évaluation mutuelle du Groupe d'action financière (GAFI), qui est mené pour chacun de ses membres afin de déterminer la mesure dans laquelle ils appliquent les Recommandations du GAFI. Ces notations indiquent le niveau d'efficacité des mesures prises par ce pays au regard de 11 résultats immédiats. « Enquêtes et poursuites[1] » se rapporte au blanchiment de capitaux. « Enquêtes et poursuites[2] » a trait au financement du terrorisme.

Source : Transparency International ; Banque mondiale, Indicateurs mondiaux de gouvernance ; Projet Varieties of Democracy, base de données V-Dem v11. Calculs effectués par le Secrétariat de l'OCDE à partir de données provenant du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales ; et Groupe d'action financière (GAFI).

StatLink https://stat.link/ykjpcb

Des mesures de transparence relatives au lobbying sont applicables aux ministres et à leur cabinet, mais elles ne s'appliquent pas aux députés ni aux agents publics, contrairement aux dispositions en vigueur dans la majorité des pays de l'OCDE (OECD, 2021[85]). Par conséquent, il faudrait instaurer des normes et des règles claires relatives à la manière dont les membres du Parlement et les personnes occupant de hautes fonctions de l'exécutif gèrent leurs relations avec des lobbyistes et d'autres tiers (GRECO, 2021[86]). Certains pays (le Canada et la France) utilisent des outils numériques pour améliorer la qualité de la communication d'informations et de la transparence dans ce domaine. Enfin, le droit belge ne prévoit aucune sanction, y compris disciplinaire ou administrative, pour les lobbyistes et les agents publics qui enfreignent les normes et les obligations de divulgation relatives aux activités de lobbying (OECD, 2021[85]). Même si elles restent peu appliquées dans les pays où elles existent, des sanctions pourraient jouer un rôle dissuasif, et les autorités belges devraient envisager leur mise en place.

Une plus grande importance devrait être accordée à la répression des infractions de corruption commises par des ressortissants et des entreprises belges à l'étranger. Certaines réformes de la législation se font toujours attendre, notamment concernant le régime de prescription de l'infraction de corruption et la protection des lanceurs d'alerte. Il existe deux régimes sectoriels de protection des lanceurs d'alerte dans le secteur privé, liés aux infractions à la législation financière et aux règles relatives au blanchiment de capitaux. Il existe pour les membres des administrations publiques fédérale et flamande des procédures formelles de dénonciation d'une atteinte suspectée à l'intégrité au sein d'une autorité administrative fédérale, mais pas pour les personnes signalant des actes présumés de corruption d'agent public étranger commis par un ressortissant ou une entreprise belge (OECD, 2013[87] ; OECD, 2018[88]). La transposition dans le droit interne de la directive de l'UE sur la protection des lanceurs d'alerte a été reportée au deuxième trimestre de 2022 et devrait être menée à bien aussitôt que possible.

Tableau 1.9. **Recommandations antérieures de l'OCDE concernant le marché du travail et la productivité**

Recommandations des *Études* antérieures	Mesures prises depuis 2020
Rationaliser le système d'autorisations et de permis, et réduire le nombre de restrictions dans certains services professionnels.	Un certain nombre de restrictions applicables aux comptables et aux comptables-fiscalistes agréés ont été allégées à partir de septembre 2020, et le code de déontologie de l'Institut professionnel des comptables et fiscalistes agréés (IPCF) a été adapté en 2021 en ce qui concerne l'exercice d'activités pluridisciplinaires. En 2021, il est devenu possible de créer une entreprise en ligne et un certain nombre d'initiatives régionales ont été adoptées pour faciliter l'obtention de permis, comme le programme MyPermit dans la Région de Bruxelles-Capitale et les solutions « e-desk » destinées aux entrepreneurs en Flandre.
Du fait de leur complexité et de leur coût, il arrive que les procédures d'insolvabilité ne soient pas adaptées aux besoins des petites et moyennes entreprises (PME).	En 2021, les autorités ont instauré en matière d'insolvabilité une procédure d'accord préparatoire destinée à rendre plus accessible la procédure de réorganisation judiciaire, revu à la baisse les conditions d'accès à ladite procédure de réorganisation judiciaire, et assoupli les modalités de désignation des mandataires de justice.
Améliorer l'efficience des aides publiques à la recherche-développement (R-D) des entreprises en trouvant un juste équilibre entre aides directes et indirectes.	En 2021, la Flandre a procédé à un examen de l'efficacité et de l'additionnalité de son dispositif d'aide à la R-D, la Wallonie a simplifié et rationalisé ses mesures de soutien à la R-D, et la Région de Bruxelles-Capitale a amélioré la composition de sa palette d'instruments de financement de la R-D.
Recourir davantage aux outils statistiques pour repérer les demandeurs d'emploi risquant de basculer dans le chômage de longue durée, afin d'élaborer des programmes actifs du marché du travail spécifiquement adaptés à leurs besoins.	En Flandre, la portée du programme NextBestSteps a été élargie, et en Wallonie, un modèle d'apprentissage automatique a été élaboré pour évaluer la distance à l'emploi des demandeurs d'emploi.
Instaurer des allocations de formation individuelles et prévoir des aides ciblées pour les travailleurs défavorisés, prenant par exemple la forme d'heures de formation plus nombreuses et/ou d'obligations de financement plus importantes.	L'accord de février 2022 sur la réforme du marché du travail prévoit l'instauration d'un droit individuel à la formation, qui sera de trois jours par travailleur en 2022, de quatre jours en 2023 et de cinq jours à partir de 2024.
Renforcer les incitations au travail pour les travailleurs faiblement rémunérés en instaurant des prestations liées à l'exercice d'un emploi.	Un régime plus généreux de déductibilité fiscale des frais de garde d'enfants s'appliquera à partir de l'année d'imposition 2022. En 2021, la Flandre a décidé de mettre en place un dispositif

	d'incitation au travail sous la forme d'une prime pour l'emploi (« *jobbonus* »), qui complète le salaire des personnes faiblement rémunérées (salaires allant jusqu'à 2 500 EUR par mois).
Pour les chômeurs de longue durée, prévoir des prestations sous condition de ressources plutôt que des prestations uniformes.	Aucune mesure n'a été prise.

Pour faire avancer la transition verte et énergétique, des efforts ambitieux s'imposent

Les résultats obtenus par la Belgique sont mitigés en ce qui concerne la réalisation de ses objectifs énergétiques et climatiques pour 2020. L'objectif de réduction des émissions non couvertes par le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (SEQE) de l'UE sera atteint en vertu des règles comptables de l'Union européenne qui autorisent les États membres à utiliser les réductions d'émissions excédentaires enregistrées les années où leurs émissions ont été inférieures à leur objectif annuel pour combler les déficits enregistrés les années où leurs émissions ont été au contraire supérieures à leur objectif annuel. Les objectifs fixés en matière d'efficacité énergétique n'ont pas été atteints et la réalisation de l'objectif consistant à porter à 13 % la part des énergies renouvelables a nécessité des transferts statistiques de quantités d'énergie produite dans d'autres États membres de l'UE.

La Stratégie à long terme de la Belgique vise à tenir les objectifs de l'Accord de Paris, mais elle ne comprend pas d'objectif de neutralité climatique au niveau national d'ici à 2050. Des mesures supplémentaires (représentées par les lignes tiretées sur le graphique ci-après) seront nécessaires pour atteindre les actuels objectifs de réduction des émissions non couvertes par le SEQE-UE fixés pour 2030, étant donné que le Plan national énergie-climat (PNEC) de 2019 ne prévoit qu'une légère baisse au cours de la période 2020-30 sur la base des mesures existantes (correspondant aux lignes pointillées) (Graphique 1.30, Partie A ; (OECD, 2021[89])). En partie du fait de la composition sectorielle de l'économie (caractérisée par un poids relatif important des branches d'activité polluantes) et de sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles, l'intensité d'émission de GES est relativement forte dans les transports, le logement et l'industrie, ce qui laisse entrevoir des possibilités de réforme (Graphique 1.30, partie B). Un certain nombre d'initiatives, évoquées ci-après, ont mis en évidence des réformes nécessaires (taxe sur le carbone, par exemple) et des besoins d'investissement, mais leur concrétisation se fait attendre. Les récentes évolutions ont souligné l'urgence d'agir en matière de planification à long terme et de sécurité des investissements.

Il est heureux que les plans de relance fassent une large place à la rénovation des bâtiments (chapitre 2) et aux solutions de mobilité, étant donné que les secteurs du transport et du bâtiment produisent la majeure partie des émissions non couvertes par le SEQE-UE. Il est cependant nécessaire d'investir plus largement et d'améliorer la coordination entre les différents niveaux de gouvernement ainsi que de garantir l'efficacité des investissements publics. Ainsi, diverses initiatives régionales et fédérales visent à promouvoir la mobilité durable (budget mobilité, premier plan d'action fédéral destiné à promouvoir l'utilisation de la bicyclette, nouveaux investissements dans les infrastructures ferroviaires et les transports, programme Mobilidata). Les préférences des régions diffèrent cependant en matière de tarification routière applicable aux voitures (*Études économiques de l'OCDE : Belgique 2020*). Le Comité exécutif des ministres de la Mobilité n'a pas défini de vision cohérente et coordonnée de la mobilité durable pour les différentes entités fédérées (OECD, 2021[89]), même si des initiatives ont été prises pour harmoniser les politiques publiques dans certains domaines, comme la Vision du rail 2040, ou la vision de la mobilité en tant que service (MaaS, *Mobility as a Service*). Il convient de renforcer le rôle et les capacités d'évaluation de ce comité, dans la mesure où l'analyse coûts-avantages des projets d'infrastructure est réalisée au coup par coup et les entités publiques appliquent leurs propres pratiques à leur niveau (Comité stratégique, 2018). Les projets d'investissements publics devraient systématiquement faire l'objet d'une analyse coûts-avantages réalisée conformément aux lignes directrices de l'UE, intégrant au moins la trajectoire d'évolution à long terme des émissions de CO_2 et les émissions évitées.

Graphique 1.30. Il faudra prendre des mesures supplémentaires pour atteindre les objectifs fixés à **l'horizon** 2030

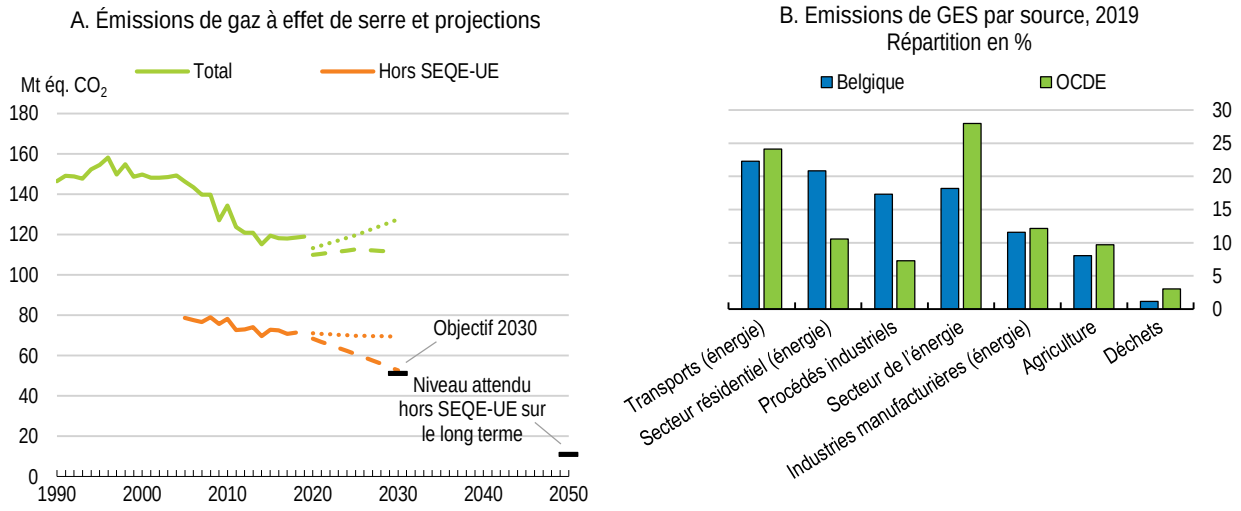

Note : Partie A du graphique : émissions de gaz à effet de serre (GES) hors utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie. Les lignes pointillées représentent les projections du Plan national énergie-climat (PNEC) correspondant au scénario AME (avec mesures existantes). Les lignes tiretées représentent les projections du PNEC correspondant au scénario AMS (avec mesures supplémentaires). Les objectifs hors système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE) correspondent à ceux définis en vertu de la législation de l'UE sur la répartition de l'effort. Ils ne reflètent pas les nouveaux objectifs proposés dans le cadre du paquet législatif « Ajustement à l'objectif 55 » de l'UE.
Source : OCDE (2021), Examens environnementaux de l'OCDE : Belgique 2021 (version abrégée) ; et OCDE (2022), base de données sur l'environnement.

StatLink https://stat.link/mqr5za

La politisation des débats entrave ou retarde la conclusion d'un accord et la définition d'une trajectoire d'évolution plus cohérente permettant d'atteindre les objectifs nationaux. D'après le Pacte national pour les investissements stratégiques de 2018 (Tableau 1.10), les besoins d'investissement de la Belgique au cours de la période 2019-30 sont considérables dans les domaines de l'énergie (60 milliards EUR) et de la mobilité (22-27 milliards EUR). Cependant, la cohérence entre ces besoins et les mesures prévues dans le Plan national énergie-climat (PNEC) n'est pas évidente (EC, 2020[90] ; NCC, 2019[91]). L'investissement public et la planification des infrastructures à long terme peuvent non seulement exercer un effet d'entraînement sur les capitaux privés et contribuer à la transition écologique, mais aussi permettre à la fois de remédier aux problèmes de croissance de la productivité et de répartition des ressources évoqués précédemment. Les politiques climatiques devraient déboucher sur la création de quelque 60 000 emplois supplémentaires en Belgique (soit une augmentation représentant jusqu'à 1 % de l'emploi total) (EC, 2020[41]). Il est donc important d'intégrer les futurs besoins de compétences et les implications de la transition écologique pour l'action publique dans les activités de planification et d'anticipation des compétences en Belgique, et de veiller à ce que les politiques actives du marché du travail intègrent des formations permettant d'acquérir les compétences requises par les emplois verts, comme au Danemark (D'Arcangelo et al., 2022[92]). L'étude actuellement menée par le gouvernement fédéral sur les enjeux de la décarbonation en termes d'emploi et de formation est une initiative bienvenue.

Tableau 1.10. Investissements nécessaires pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques **de la Belgique à l'horizon** 2030

Domaine	Recommandations	(milliards EUR)	
		Secteur public	Secteur privé
Rénovation des bâtiments	Investir massivement dans la rénovation des bâtiments publics pour améliorer leurs performances énergétiques.	8.5	8.5
Mix électrique	Continuer de garantir la sécurité d'approvisionnement à des prix compétitifs, poursuivre le développement des énergies renouvelables et réduire encore leur coût.	0	19
Renforcement des réseaux	Investir dans les réseaux de transport et de distribution pour permettre une transition équitable et plus flexible ; soutenir le développement de réseaux intelligents.	0	17
Développement du stockage	Déployer la capacité de stockage des véhicules, des maisons et des entreprises, attirer un producteur de batteries en Belgique, développer le stockage par pompage.	0	5
Déploiement des carburants alternatifs	Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de bornes de recharge des véhicules électriques, soutenir la recherche-développement et démonstration (RD-D) dans l'hydrogène et le gaz vert.	0	0.3
Démantèlement nucléaire et recherche en gestion des déchets	Soutenir les projets visant à renforcer les connaissances des entreprises belges en matière de démantèlement *via* le cluster ABCD (Advanced Belgian Cluster on Decommissioning), recherches sur le traitement efficace des déchets nucléaires.	0.7	1
Entretenir et développer des réseaux et des services de transport intégrés	Entretenir et assurer la maintenance des infrastructures existantes, améliorer l'accès aux villes, notamment *via* des réseaux ferroviaires suburbains, des plateformes et des pistes cyclables intégrées, améliorer l'accès ferroviaire aux ports et aux parcs industriels et moderniser les écluses.	17.2-20.5	2.8-3.5
Faciliter les solutions de mobilité intelligente	Faciliter la mobilité « porte-à-porte », déployer des systèmes de transport intelligents pour réduire la congestion, renforcer la sécurité routière et faire diminuer les émissions.	1.5-2	0.1
Gérer la demande de transport	Promouvoir l'aménagement du territoire et le réaménagement des sites industriels, créer des bureaux satellites et des espaces de travail partagés (*coworking*), mettre en place une tarification intelligente des services de mobilité.	0	2
Établir un cadre de soutien	Création de l'Observatoire national de la mobilité, élaboration d'un agenda multimodal pluriannuel d'investissement comprenant une vision claire des investissements et des structures de gouvernance spécifiques au niveau adéquat (métropolitain, régional ou national).	0	< 0.1
Total		28-32	56-57
			84-88

Note : Ce tableau fournit des estimations réalisées par un groupe d'experts qui a présenté son rapport aux autorités fédérales et régionales en 2018. Ce Comité stratégique a été mis sur pied à l'initiative du précédent gouvernement fédéral pour réunir toutes les parties prenantes aux investissements stratégiques autour d'une vision commune et d'objectifs à atteindre à l'horizon 2030.
Source : Comité stratégique (2018), *Pacte national pour les investissements stratégiques*.

Une vision à long terme des objectifs et des politiques énergétiques et climatiques commune aux gouvernements fédéral et régionaux offrirait une sécurité à long terme aux parties prenantes pour la réalisation des investissements nécessaires à la décarbonation. La mise à jour du PNEC en 2023-24 devrait se traduire par une trajectoire claire et plus cohérente de réalisation des objectifs et des ambitions à long terme du pays. Dans certains domaines, la contribution des différents efforts régionaux à la réalisation des objectifs nationaux est peu claire (EC, 2020[90]). Depuis 2002, la Commission nationale climat (CNC), notamment par le biais d'un groupe de pilotage commun constitué avec le Groupe de concertation État-régions pour l'énergie (CONCERE), coordonne les efforts des régions et de l'État fédéral, qui ont des compétences partagées en matière de mise en œuvre et de suivi des politiques et mesures (Tableau 1.11), mais la CNC ne remplit pas son rôle de manière efficace (OECD, 2021[89]).

Il faudrait déterminer rapidement comment sera réparti l'effort de réalisation des objectifs nationaux fixés pour 2030. Après l'adoption des objectifs de réduction des émissions dans les secteurs non visés par le SEQE-UE à l'horizon 2020, il a fallu sept ans pour parvenir à un accord sur le partage de la charge (UNFCCC, 2019[93]). Le nouvel accord de partage de l'effort devrait reposer sur des méthodes et des

mécanismes transparents, et être conclu en temps utile pour que l'on évite des renégociations durant la période de mise en œuvre et afin qu'il soit lisible pour toutes les parties intervenant dans sa mise en œuvre (AIE, à paraître). Au Royaume-Uni, des objectifs doivent être définis par le gouvernement à partir des conseils formulés par un organe d'experts indépendant, le Comité sur le changement climatique (CCC, *Climate Change Committee*), qui joue également un rôle de suivi et rend compte au Parlement des progrès accomplis vers la réalisation de ces objectifs. Le caractère permanent et l'indépendance du CCC ont contribué à garantir une focalisation sur des objectifs à long terme et constitué une source d'inspiration pour le cadre institutionnel mis en place dans d'autres pays de l'OCDE, et la Belgique devrait envisager de créer un organe similaire, comme cela avait été recommandé dans le dernier *Examen environnemental de l'OCDE* consacré à la Belgique. À moyen terme, la possibilité d'adopter une loi nationale sur le climat pour renforcer la coopération institutionnelle en matière de politique énergétique et climatique, comme l'ont recommandé des experts (SPF, 2018[94]), pourrait être étudiée, mais la démarche risque de s'avérer difficile dans la mesure où elle exigera sans doute de modifier la constitution.

Tableau 1.11. La répartition des compétences entre les différents niveaux de gouvernement

	État fédéral	Régions
Environnement	Normes de produits, protection contre les radiations, transit de déchets, protection du milieu marin, la plupart des impôts.	Aménagement du territoire, nature et environnement, protection des sols, de l'eau et de l'air (gestion des déchets, etc.), subventions environnementales et permis d'environnement.
Énergie	Production et transport d'électricité, transport de gaz et de pétrole, énergie nucléaire, sécurité des approvisionnements énergétiques (électricité, gaz naturel et pétrole), politique en matière de prix et protection des consommateurs, production d'énergie en mer et activités de recherche-développement et démonstration (RD-D) énergétiques en rapport avec ses compétences.	Distribution d'électricité et de gaz naturel, réglementation des marchés de détail du gaz et de l'électricité, énergies renouvelables (hors éolien en mer), efficacité énergétique et émissions de gaz à effet de serre (sauf en ce qui concerne les bâtiments et parcs de véhicules fédéraux), transport ferroviaire, politique relative aux produits et mesures budgétaires.
Transports	Immatriculation des véhicules, mise en œuvre et contrôle du respect de la réglementation relative aux transports aérien et ferroviaire, fiscalité des combustibles fossiles, promotion des biocarburants, fiscalité des voitures de société.	Transports (sauf transports ferroviaires nationaux, maritimes, aériens et automobiles), plans de mobilité destinés à promouvoir les transports publics, sécurité routière et gestion des routes, réglementation des voies navigables et aménagement urbain et rural.

Note : Ce tableau ne couvre pas tous les domaines de l'action publique ; il ne recense que les principales compétences et n'est donc pas exhaustif.

Définir et communiquer une trajectoire à long terme pour la fiscalité du carbone, comme l'ont fait certains autres pays de l'UE, permettrait d'orienter les entreprises et les ménages vers des sources d'énergie plus respectueuses du climat. La Belgique devrait réformer sa fiscalité du carbone à moyen terme, une fois que l'envolée actuelle des prix de l'énergie sera apaisée. En outre, cette réforme devra être réalisée dans le contexte de propositions et d'initiatives concernant l'ensemble de l'UE, notamment de celles consistant à élargir le système de tarification du carbone aux secteurs du transport routier et du bâtiment dans le cadre du programme « Ajustement à l'objectif 55 ».

Il n'existe pas de dispositif d'imposition explicite du carbone en Belgique, en dehors du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE). Hormis dans le domaine du transport non professionnel, la consommation de combustibles fossiles n'est que peu taxée, voire pas du tout, y compris lorsque les émissions correspondantes échappent à la tarification découlant du SEQE-UE, sachant que l'application de tels prélèvements n'est pas imposée par la législation de l'UE. En conséquence, en 2018, l'essentiel des émissions de CO_2 était tarifé à un niveau inférieur à 60 EUR, qui est l'estimation médiane du coût du carbone en 2020 et son estimation basse en 2030, et supérieur à son coût actuel (Graphique 1.31, parties A et B). Il conviendrait donc de relever sensiblement le tarif des émissions de CO_2 à moyen terme, en suivant un calendrier prévisible et en assurant une tarification égale des

externalités climatiques imputables aux émissions de CO_2, afin de garantir l'efficience économique des réductions d'émission. Appliquer à l'ensemble des émissions de GES un prix minimum uniforme reflétant l'évolution des prix dans le cadre du SEQE-UE contribuerait à les réduire de manière économiquement efficiente.

Comme dans les autres pays de l'OCDE, il est nécessaire d'atténuer les répercussions sur les ménages modestes des mesures fiscales prises pour appliquer une telle tarification (Cornille et al., 2021[95] ; Burggraeve, De Mulder et De Walque, 2020[96]). En Suisse, par exemple, le projet de loi concernant la taxe sur la CO_2 adopté en 2018 prévoyait la redistribution aux ménages et aux entreprises de deux tiers environ du produit de cette taxe (D'Arcangelo et al., 2022[92]). Le débat national sur la tarification du carbone a mis en évidence des solutions envisageables, prenant notamment la forme de transferts sociaux ciblés et d'investissements publics destinés à soutenir la transition vers une économie bas carbone. Il conviendrait d'y donner suite (Encadré 1.5).

Graphique 1.31. La tarification des émissions de carbone doit devenir plus efficace

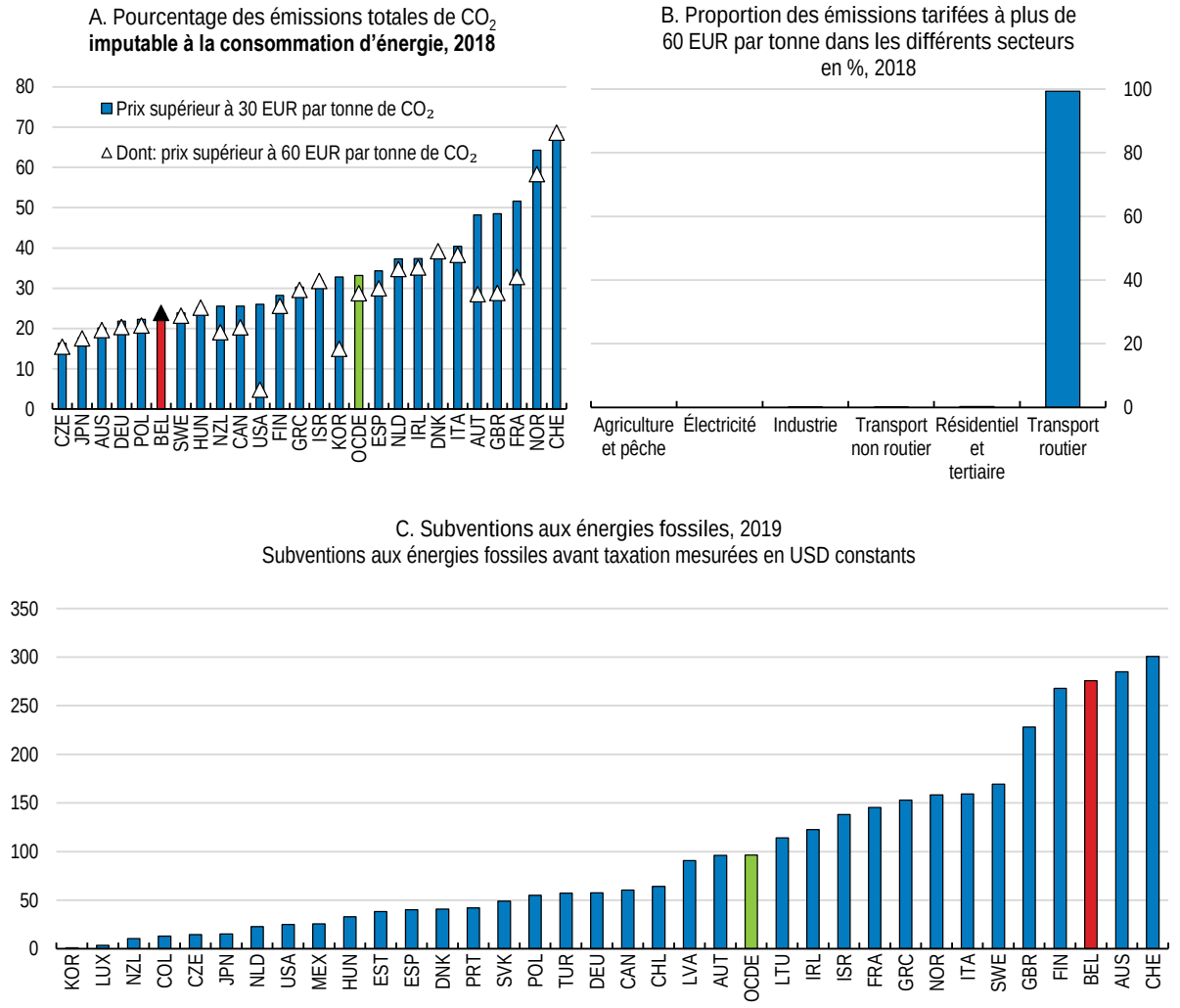

Note : Dans les parties A et B du graphique, les données portent sur la tarification explicite du carbone résultant des taxes sur le carbone, des systèmes d'échange de quotas d'émission et des taxes sur les combustibles, à l'exclusion des autres instruments économiques et réglementaires ou obligations de service public. Dans la partie C, les données portent sur les transferts directs, les prêts aidés, les prêts garantis, les injections de capitaux, les crédits d'impôt, les réductions d'impôt et autres incitations fiscales impliquant une perte de recettes, les prestations publiques de services et les achats publics de biens, ainsi que les dispositifs publics de soutien des prix et des revenus.
Source : OCDE (2022), base de données sur les taux effectifs sur le carbone ; et base de données Our World in Data.

StatLink https://stat.link/vgx372

Les subventions aux combustibles fossiles figurent parmi les plus élevées de l'UE (Graphique 1.31, partie C), ce qui nuit au signal-prix du carbone, dissuade les agents économiques d'utiliser de manière efficiente les ressources énergétiques et contribue à la mauvaise qualité de l'air. L'inventaire des subventions aux énergies fossiles dressé récemment par les autorités fédérales est bienvenu (FPS_Finance, 2021[97]), et les projets d'élimination progressive de ces subventions qui figurent dans le Plan national énergie-climat (PNEC) de 2019 devraient être mis à exécution. Une approche graduelle devra être adoptée pour réduire au minimum les réactions politiques hostiles et le risque de retour en arrière qui accompagne souvent les réformes de ce type (Elgouacem, 2020[98]). Par exemple, il peut être utile de mettre en place un mécanisme multipartite pour suivre et soutenir la réforme des subventions préjudiciables à l'environnement, comme en France (OECD, 2021[89]).

Encadré 1.5. Le débat national sur la tarification du carbone

En 2017, le gouvernement fédéral a lancé un débat national sur les modalités potentielles de mise en œuvre d'une tarification du carbone dans les secteurs non couverts par le système d'échange de quotas d'émission (SEQE), en s'appuyant sur un échange approfondi entre des experts belges et étrangers issus des secteurs public et privé, ainsi que du monde universitaire et syndical. Les options envisagées consistaient à instaurer un prix du carbone sous la forme d'une composante additionnelle des droits d'accise, en privilégiant le cas échéant un système de tarification routière dans le secteur des transports. Trois trajectoires de prix partant de 10 EUR/t CO_2 en 2020 et aboutissant respectivement à 40, 70 et 100 EUR/t CO_2 en 2030 ont été examinées. L'analyse a montré que l'impact de la hausse du prix du carbone pouvait être acceptable, surtout en cas d'utilisation des recettes fiscales supplémentaires (pouvant atteindre 2.6 milliards EUR par an en 2030 en cas de tarification à 70 EUR/t CO_2) pour compenser les effets négatifs potentiels et financer des mesures complémentaires, et une feuille de route pour la réforme a été présentée. Un sondage a mis en évidence une adhésion potentiellement forte de la population belge à la tarification du carbone, pour autant qu'elle s'accompagne de mesures compensatoires.

Source : (NDCP, 2018[99]) ; (OECD, 2021[89]).

Compte tenu de la guerre en Ukraine et de la hausse des prix de l'énergie, l'engagement de mettre fin progressivement à la production d'électricité nucléaire d'ici à 2025 a été reconsidéré. Le gouvernement fédéral a décidé en mars 2022 de prendre les mesures nécessaires en vue de prolonger de dix ans la durée de vie de 2 gigawatts (GW) de capacités nucléaires. Pour sortir progressivement du nucléaire, il faudra investir massivement dans la production d'électricité, les interconnexions transfrontalières, les réseaux intelligents, le stockage de l'énergie et la participation active de la demande, car le nucléaire représente une part considérable de la production d'électricité en Belgique (Graphique 1.32). Pour garantir son approvisionnement en électricité, la Belgique a mis en place un mécanisme de rémunération de capacité (CRM), qui, sur la base d'enchères, apportera un soutien au déploiement de nouvelles capacités de production et au maintien des capacités existantes. Ce délai supplémentaire devrait être utilisé pour définir clairement l'orientation de l'action publique en matière d'énergie nucléaire, renforcer la sécurité des investissements et favoriser l'investissement privé dans les capacités destinées à se substituer au nucléaire. Il y a donc lieu de se féliciter de l'annonce simultanée d'un train de mesures comprenant l'adoption d'incitations fiscales destinées à renforcer l'électrification des transports, une accélération de la mise en place et une augmentation des capacités de production d'énergie éolienne en mer, une amélioration des interconnexions électriques, une accélération de la mise en place d'une dorsale pour le transport de l'hydrogène, et la réduction des obstacles administratifs et techniques au déploiement des énergies renouvelables (1.2 milliard EUR).

Pour que la sortie progressive du nucléaire se fasse sans heurts comme convenu par le gouvernement fédéral en mars 2022, il sera important de garantir la sécurité de l'approvisionnement en électricité et

d'élaborer des plans d'urgence. Des autorisations régionales seront nécessaires pour que puissent être menés à bien en temps voulu des projets conditionnant la réalisation des objectifs assignés au CRM, or les délais d'octroi de ces autorisations peuvent être source de retards. Compte tenu du temps supplémentaire dont elles disposent pour se préparer, les autorités devraient identifier et atténuer ces risques et établir des scénarios clairs pour maintenir une production adéquate après la sortie progressive du nucléaire dans l'hypothèse où le CRM ne se traduirait pas par des investissements suffisants. La mise en service potentielle de nouveaux moyens de production fonctionnant au gaz pour compenser l'arrêt progressif des centrales nucléaires ferait sans doute augmenter les émissions. La neutralité carbone des nouvelles centrales électriques doit être assurée d'ici à 2050 en vertu d'un arrêté royal, mais il pourrait être utile d'établir des plans plus précis afin d'atténuer les répercussions climatiques de celles qui fonctionnent au gaz et de fournir des orientations aux investisseurs (AIE, 2022[100]).

Graphique 1.32. Le nucléaire pèse lourd dans les approvisionnements énergétiques et la **production d'électricité**

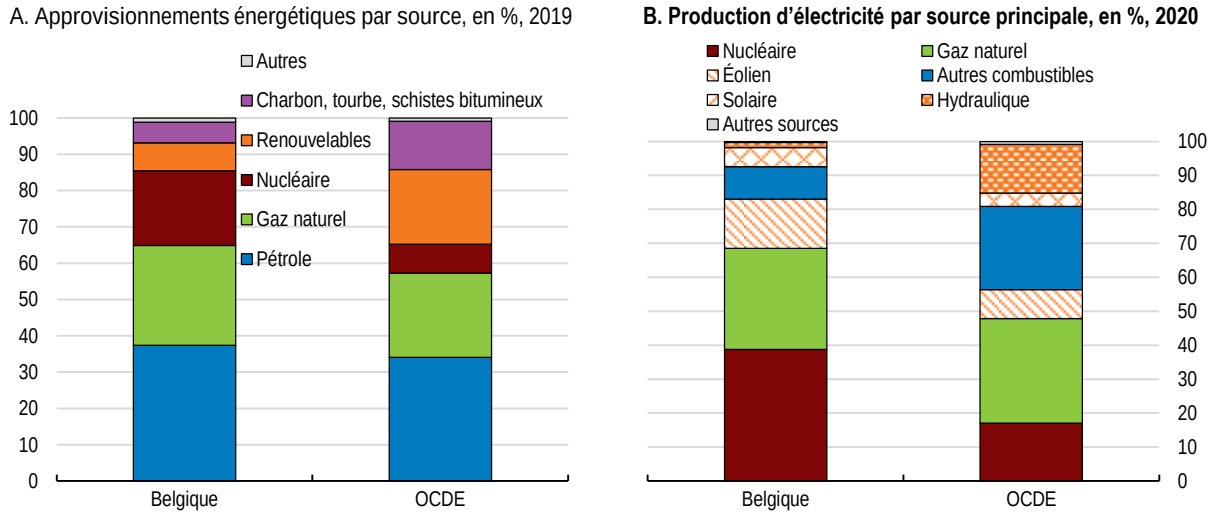

Note : La partie B porte sur la production brute d'électricité.
Source : AIE (2021), Electricity Information Statistics – OECD Electricity and Heat Generation (base de données), Agence internationale de l'énergie, Paris.

StatLink https://stat.link/6cgpq5

Tableau 1.12. **Recommandations antérieures de l'OCDE concernant l'environnement et l'énergie**

Recommandations des *Études* antérieures	Mesures prises depuis 2020
Mettre en place une taxe sur le carbone pour les secteurs qui ne sont pas soumis au système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE), et élaborer des mesures d'accompagnement à court terme pour les ménages pauvres les plus touchés.	Aucune mesure n'a été prise.
Envisager de supprimer le régime fiscal préférentiel appliqué aux voitures de société, ou proposer d'autres options, par exemple le recours à des véhicules moins polluants.	Le régime d'imposition favorable des voitures de société sera limité aux véhicules à émissions nulles achetés ou loués à partir de 2026. Le budget mobilité de 2021 et le premier plan d'action fédéral destiné à promouvoir l'utilisation de la bicyclette visent à favoriser le recours à d'autres modes de déplacement que les voitures particulières (de société)
Mettre en place des péages de décongestion routière, par exemple aux environs de Bruxelles et d'Anvers, avec une différenciation temporelle suffisante pendant les périodes de pointe.	Des régions ont réalisé des analyses complémentaires sur leur méthode privilégiée pour remédier aux problèmes d'encombrement et les taxes de circulation/sur les véhicules. La Flandre a étudié la possibilité d'instaurer des péages routiers (différenciés) pour les

	véhicules utilitaires légers, tandis que la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le projet SmartMove (qui vise à mettre en place une taxe kilométrique de décongestion à Bruxelles), mais aucun accord interrégional n'a été conclu.
Accélérer le déploiement des compteurs électriques intelligents pour faciliter la mise au point de solutions de gestion de la demande.	La Flandre s'est fixé pour objectif un taux de déploiement de 80 % d'ici à 2024 et un déploiement complet à l'horizon 2029. La Wallonie a approuvé les modalités d'octroi aux clients résidentiels de primes destinées à couvrir les frais d'installation d'un compteur double flux en 2021. La Région de Bruxelles-Capitale est en train de revoir ses ordonnances relatives à l'organisation du marché de l'électricité et du marché du gaz, y compris s'agissant des compteurs intelligents.

Tableau 1.13. Recommandations concernant les politiques macroéconomiques et structurelles

PRINCIPALES CONCLUSIONS	RECOMMANDATIONS (principales recommandations en gras)
Assurer une reprise vigoureuse, résiliente et régulière	
Le taux de vaccination est élevé, mais de nouvelles vagues de contaminations plus fortes pourraient créer de nouvelles difficultés.	Poursuivre les efforts déployés pour conserver un taux de vaccination élevé conformément aux lignes directrices internationales.
Le rebond économique consécutif à la pandémie a été rapide, mais les risques pesant sur la reprise ont été exacerbés par la guerre en Ukraine	Veiller à ce que tout soutien budgétaire accordé aux ménages et aux entreprises vulnérables subissant le contrecoup des prix **élevés de l'énergie soit bien ciblé et temporaire.**
Dans le contexte du renforcement de l'inflation, il existe un risque que l'indexation automatique des salaires amoindrisse la compétitivité.	Veiller à ce que le mécanisme correctif intégré dans le mécanisme de fixation des salaires soit rigoureusement appliqué pour empêcher l'apparition d'écarts de salaire avec les pays voisins. Évaluer les effets de la réforme du mécanisme de fixation des salaires sur la compétitivité, l'emploi et l'inflation. Mettre en place un mécanisme plus flexible, garantissant tout de même la coordination des salaires, si cette évaluation montre que la règle d'indexation ne prend pas en compte la conjoncture.
Les investissements prévus dans le cadre des plans de relance pourraient être retardés par la lenteur des procédures régionales d'octroi de permis.	**Concentrer en début de période la réforme des procédures d'octroi des permis de bâtir et d'environnement, afin de garantir une mise en œuvre efficace et en temps voulu d**es plans de relance.
La Belgique a amélioré ses politiques publiques pour remédier aux problèmes de solvabilité des entreprises viables et faciliter la sortie du marché de celles qui ne le sont pas, mais certaines lacunes perdurent.	S'appuyer encore sur les compétences du secteur privé pour garantir que les aides directes provenant des fonds publics de solvabilité bénéficient à des entreprises viables. Transposer rapidement la directive de l'UE sur l'insolvabilité dans le droit interne.
Les outils macroprudentiels en place fonctionnent bien, mais la hausse des prix de l'immobilier d'habitation et des ratios prix des logements/revenu, ainsi que la part importante des prêts immobiliers dans l'ensemble des crédits, pourraient créer des risques pour la stabilité financière.	Continuer à suivre de près les risques macrofinanciers liés au secteur de l'immobilier résidentiel et commercial, et renforcer les dispositifs macroprudentiels si nécessaire.
Renforcer l'efficacité de la politique budgétaire	
Le soutien budgétaire apporté à l'économie pendant la pandémie était adapté, mais il a entraîné une augmentation de la dette publique d'environ 10% depuis 2019. Le niveau des dépenses publiques est l'un plus élevés de la zone OCDE.	Commencer à réduire les dépenses publiques et le ratio dette **publique/PIB grâce à une stratégie d'assainissement budgétaire à** moyen terme, fondée sur des examens des dépenses.
Les lacunes du cadre budgétaire peuvent amoindrir l'efficacité avec laquelle serait mise en œuvre une stratégie budgétaire à moyen terme.	Renforcer le cadre budgétaire fondé sur des règles, par exemple en mettant en place une budgétisation pluriannuelle incluant une règle de dépenses. Accroître la visibilité des recommandations budgétaires non contraignantes du Conseil supérieur des finances (CSF) en renforçant la transparence de ses évaluations de la viabilité de la dette à tous les niveaux de gouvernement, selon une méthodologie uniforme.
Il est possible d'améliorer l'efficience des dépenses publiques, de manière à dégager des marges de manœuvre pour financer des investissements publics propices à la croissance et remédier aux problèmes budgétaires à moyen terme.	Procéder à des analyses coûts-avantages et à des examens des dépenses en employant des méthodologies communes dans les différents domaines de l'action publique et aux différents niveaux de gouvernement, et les relier aux cadres de dépenses à moyen terme ainsi

	qu'aux processus budgétaires annuels de façon à abaisser progressivement les dépenses publiques. Envisager de mettre œuvre un cadre de budgétisation axé sur la performance, assorti d'indicateurs et d'un mécanisme de suivi en cours d'exercice.
Les prélèvements sur le travail sont toujours prépondérants dans la structure fiscale, et il est possible d'élargir la base d'imposition, qui est érodée par un certain nombre de dépenses fiscales régressives. Le fait que le régime d'imposition des revenus financiers varie selon leur nature accentue la mauvaise affectation du capital, et les plus-values réalisées par les personnes physiques ne sont pas imposées.	Réduire les dépenses fiscales qui ne bénéficient pas aux ménages à faible revenu, pour financer un allègement de la fiscalité du travail en faveur des bas salaires. Dans le cadre de la vaste réforme fiscale préparée en détail, **envisager de mettre en place un barème d'imposition progressif pour l'imposition de toutes les formes de revenu du capital.**
L'âge effectif de sortie du marché du travail est bas.	Mettre en place des décotes (minorations de pension) et des surcotes (majorations de pension) qui **s'appliqueraient, respectivement, en cas de départ avant et après l'âge légal de la** retraite.
Les pensions des travailleurs indépendants ont été revues à la hausse sans augmentation correspondante de leurs taux de cotisation.	Rehausser les taux de cotisation de retraite des travailleurs indépendants.
Le système de retraite est fragmenté, et se compose de régimes qui diffèrent selon les catégories de travailleurs.	Continuer d'harmoniser les régimes de retraite des travailleurs du secteur privé et du secteur public.
La réforme des pensions devrait s'accompagner d'une augmentation du taux d'emploi des seniors, mais leur taux de participation à la formation tout au long de la vie est faible.	Renforcer la participation des seniors à la formation tout au long de la vie, en leur fournissant des services orientation pour les aider à faire des choix éclairés en matière de formation.
Renforcer la productivité et favoriser le redéploiement des ressources	
Il est possible que les modalités suivant lesquelles sont déterminés les salaires pour les travailleurs et les entreprises entravent la réallocation des emplois et freinent la croissance de la productivité.	Recourir davantage aux possibilités de décentralisation des négociations salariales, dans le cadre des accords de branche, afin **que l'évolution des salaires corresponde mieux à celle de la** productivité au niveau de chaque entreprise.
Malgré certains progrès, la concurrence reste faible dans le secteur des services professionnels.	Continuer de libéraliser les services professionnels et les professions artisanales.
Les résultats de la Belgique sont inférieurs à la moyenne des pays de l'UE en termes d'évaluation systématique des nouveaux instruments de réglementation.	Intégrer dans le processus d'élaboration des politiques publiques des analyses d'impact de la réglementation et des évaluations *ex post* des nouveaux instruments de réglementation.
La Belgique est à la traîne des pays européens comparables en ce qui concerne la part de la fibre dans les services d'accès à internet à haut débit et le déploiement de la cinquième génération de communications mobiles (5G).	Lever les obstacles (tels que les limites strictes relatives au rayonnement électromagnétique et la lenteur des procédures d'octroi des permis) qui peuvent retarder le déploiement du réseau à haut débit et de la 5G.
Le niveau élevé des prix des services d'accès à internet à haut débit et la forte concentration de ce marché pourraient tenir à la faiblesse de la concurrence dans le secteur des communications.	Promouvoir une utilisation accrue des dispositifs en place qui facilitent les changements de prestataire de services pour les consommateurs.
Les plans de relance visent à accélérer la transformation numérique du secteur public, mais des pénuries de compétences nécessaires à cet égard pourraient nuire à l'efficacité de ces efforts de réforme.	Donner la priorité aux recrutements et au développement des compétences dans le secteur public pour mettre en place et utiliser les outils numériques.
La Belgique est à la traîne en ce qui concerne les données publiques ouvertes et la proportion d'individus et d'entreprises qui interagissent en ligne avec les administrations publiques.	Favoriser la cohérence des stratégies numériques des différents niveaux de gouvernement, par exemple en mettant en place un cadre de gouvernance des données pour améliorer l'accès aux données et leur partage.
L'insuffisance des données disponibles et le manque d'évaluation réduisent l'efficience du système judiciaire et la rapidité de son fonctionnement.	Mettre à profit la transformation numérique du système judiciaire pour améliorer les procédures d'évaluation et l'utilisation des méthodes de règlement extrajudiciaire des litiges.
Les règles relatives aux interactions entre les agents publics et les lobbyistes présentent des lacunes.	Renforcer les règles relatives aux activités de lobbying de manière à en améliorer la transparence.
Il n'existe pas de dispositions législatives de portée générale concernant les lanceurs d'alerte.	Achever de transposer dans le droit interne la directive de l'UE sur la protection des lanceurs d'alerte.
Faire avancer la transition écologique et énergétique	
Il est possible d'améliorer la cohérence des politiques régionales et fédérale dans le cadre du Plan national énergie-climat (PNEC).	Veiller à ce que la révision du PNEC se traduise par une vision nationale intégrée des plans convenus aux niveaux fédéral et régional.
Il a fallu sept ans pour parvenir à l'accord sur le partage des efforts correspondant aux objectifs climatiques fixés à l'horizon 2020.	Déterminer rapidement comment sera réparti en **interne l'effort de** réalisation des objectifs climatiques fixés pour 2030, par exemple **en créant un organisme d'experts indépendant chargé de formuler** des conseils et de suivre les mesures prises.

Les analyses coûts-avantages des projets d'infrastructure (par exemple en matière de mobilité) sont réalisées au coup par coup et les entités publiques appliquent leurs propres pratiques à leur niveau. Il existe de nombreuses initiatives visant à renforcer la mobilité durable, mais leur coordination laisse à désirer.	Utiliser plus largement les analyses coûts-avantages en matière d'investissement public dans les infrastructures pour garantir une évaluation correcte des répercussions des projets sur l'environnement. Améliorer la cohérence entre régions des initiatives prévues en matière de mobilité durable.
Il n'existe pas de dispositif d'imposition explicite du carbone en Belgique, en dehors du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE). La consommation de combustibles fossiles est favorisée par une fiscalité modérée et des subventions généralisées.	Instaurer à moyen terme une taxe carbone pour les secteurs non couverts par le SEQE-UE de manière à appliquer aux émissions de **gaz à effet de serre un prix minimum reflétant l'évolution des** prix dans le SEQE-UE, tout en adoptant des mesures compensatoires en faveur des ménages vulnérables. Concrétiser l'engagement pris par le gouvernement fédéral de cesser progressivement d'utiliser des combustibles fossiles.
L'engagement de sortir progressivement du nucléaire d'ici à 2025 est reporté compte tenu des événements récents. Les autorités ont mis en place un mécanisme de rémunération de capacité (CRM), qui, sur la base d'enchères, apportera un soutien au déploiement de capacités destinées à se substituer au nucléaire, mais des incertitudes subsistent quant au fait de savoir si ce dispositif permettra effectivement de maintenir la production d'énergie à un niveau adéquat et en temps voulu.	Définir clairement l'orientation de l'action publique en matière d'énergie nucléaire pour favoriser l'investissement dans les énergies renouvelables. Établir des scénarios pour maintenir une production adéquate après la sortie progressive du nucléaire dans l'hypothèse où la solution prévue pour remplacer ces capacités de production – le mécanisme de rémunération de capacité (CRM) – ne se traduirait pas par des investissements suffisants.

Bibliographie

Acerta (2020), *La popularité du télétravail augmente de 50 % par rapport à la période précoronavirus*, https://www.acerta.be/fr/a-propos-dacerta/dans-la-presse/la-popularite-du-teletravail-augmente-de-50-par-rapport-a-la-periode-precoronavirus. [66]

AIE (2022), *Belgium 2022 - Energy Policy Review*. [100]

Akgun, O., B. Cournède et J. Fournier (2017), « The effects of the tax mix on inequality and growth », *OECD Economics Department Working Papers*, n° 1447, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/c57eaa14-en. [38]

Almeida, V. et al. (2020), « Households' income and the cushioning effect of fiscal policy measures during the Great Lockdown », n° 06/2020, JRC Working Papers on Taxation and Structural Reforms, https://ec.europa.eu/jrc/sites/default/files/jrc121598.pdf. [2]

Bijnens, G. et E. Dhyne (2021), « The return on human (STEM) capital in Belgium », *OECD Productivity Working Papers*, n° 26, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/191b3472-en. [64]

Bijnens, G., S. Karimov et J. Konings (2019), « Wage Indexation and Jobs: a machine learning approach* », n° 82, Vives Working Paper. [8]

BIPT (2021), *Situation of the telecommunications sector, 2020*. [73]

Bisciari, B. et al. (2020), « Belgium's fiscal framework: what is good and what could be better? », *NBB Economic Review: December*. [34]

Bisciari, P. (2019), « A survey of the long-term impact of Brexit on the UK and the EU27 economies », *NBB Working Paper*, n° 366. [13]

Bisciari, P., W. Gelade et W. Melyn (2021), *Investment and Reform in Germany, France, Italy, Spain and Belgium's National Recovery and Resilience Plans*, NBB Economic Review, December. [27]

Bogaert, H. et C. Kegels (2019), « La compétitivité de la Belgique : d'où venons-nous, où allons-nous ? », *Reflets et perspectives de la vie économique*, vol. LVIII/1, p. 13, https://doi.org/10.3917/rpve.581.0013. [10]

Boulhol, H. (2019), « Objectives and challenges in the implementation of a universal pension system in France », *OECD Economics Department Working Papers*, n° 1553, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/5a476f15-en. [55]

Burggraeve, K., J. De Mulder et G. De Walque (2020), « Fighting global warming with carbon pricing : how it works, field experiments and elements for the Belgian economy », *NBB Economic Review: December*. [96]

Causa, O., N. Luu et M. Abendschein (2021), « Labour market transitions across OECD countries: Stylised facts », *OECD Economics Department Working Papers*, n° 1692, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/62c85872-en. [58]

CEPEJ (2021), *Study on the functioning of judicial systems in the EU Member States*. [83]

Coppens, B. et al. (2021), « The Belgian economy in the wake of the COVID-19 shock », *NBB Economic Review*. [21]

Cornille, D. et al. (2021), *Fiscal policy instruments to mitigate climate change-A Belgian perspective*, NBB Economic Review. [95]

Court of Auditors (2020), *Pensions complémentaires*, https://www.ccrek.be/FR/Publications/Fiche.html?id=29c172da-fde3-4f90-afe5-b284153d1419. [44]

D'Arcangelo, F. et al. (2022), « A framework to decarbonise the economy », *OECD Economic Policy Papers*, n° 31, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/4e4d973d-en. [92]

De Jonghe, O., K. Mulier et I. Samarin (2021), « Bank specialization and zombie lending », *National Bank of Belgium Working Paper*, n° 404. [19]

Delhez, P. et al. (2022), « Lifelong learning for employees : investing in the future », *NBBE Economic Review*. [50]

Dhyne, E. et C. Duprez (2021), « Belgian firms and the COVID-19 crisis », *NBB Economic Review*, https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2021/ecorevii2021_h3.pdf. [6]

Dillen, Y., H. Crijns et T. Standaert (2020), *Belgian high growth monitor. Shedding light on Belgium's fastest growing firms*. [57]

EBA (2021), *2021 EU-wide stress test results*. [16]

EC (2021), *2021 EU Justice Scoreboard*, https://doi.org/10.2838/916198. [82]

EC (2021), *2021 Rule of Law Report : Belgium country chapter*, https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/2021_rolr_country_chapter_belgium_en.pdf. [81]

EC (2021), *Analysis of the recovery and resilience plan of Belgium*. [26]

EC (2021), *The 2021 Ageing Report. Economic and Budgetary Projections for the EU Member States (2019-2070)*, https://doi.org/10.2765/84455. [47]

EC (2020), *2020 DESI Report– Electronic communications markets overview: Belgium*. [70]

EC (2020), *Assessment of the final national energy and climate plan of Belgium*, https://ec.europa.eu/energy/sites/ener/files/documents/staff_working_document_assessment_necp_belgium.pdf. [90]

EC (2020), *Country Report Belgium 2020*. [41]

EC (2020), *Mobile and fixed broadband prices in Europe at the end of 2019*, http://ht. [72]

EIB (2021), *EIB Investment Survey: 2021*, https://www.eib.org/attachments/publications/eibis_2021_european_union_en.pdf. [30]

Elgouacem, A. (2020), « Designing fossil fuel subsidy reforms in OECD and G20 countries : A robust sequential approach methodology », *OECD Environment Working Papers*, n° 168, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/d888f461-en. [98]

FPB (2022), *Budget économique – Prévisions économiques pour 2022 – février 2022*. [7]

FPB (2022), *Perspectives économiques 2022-2027 de février 2022*. [32]

FPB (2021), *Analyses et prévisions économiques Impact du Plan national pour la reprise et la résilience sur les SDG, la résilience et la cohésion sociale Rapport au secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques*, https://www.plan.be/uploaded/documents/202111081406100.REP_PRR_SDG_12514_F.pdf (consulté le 3 décembre 2021). [25]

FPB (2021), *Macroeconomic and fiscal effects of the draft National Recovery and Resilience Plan*. [24]

FPS_Finance (2021), *Federal Inventory of Fossil Fuel Subsidies*, https://finance.belgium.be/sites/default/files/Statistieken_SD/Inventaris/FFS_2021_summary_EN.pdf. [97]

Gal, P. et al. (2019), « Digitalisation and productivity: In search of the holy grail – Firm-level empirical evidence from EU countries », *OECD Economics Department Working Papers*, n° 1533, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/5080f4b6-en. [63]

Garnero, A., F. Rycx et I. Terraz (2020), « Productivity and Wage Effects of Firm-Level Collective Agreements: Evidence from Belgian Linked Panel Data », *British Journal of Industrial Relations*, vol. 58/4, pp. 936-972, https://doi.org/10.1111/bjir.12525. [59]

Germain, A. et J. Hindricks (2022), « Inégalités d'inflation, prix de l'énergie et crise sanitaire :Un cliquet inversé ou une TVA sociale pour le gaz et l'électricité », *Regards Économiques*, vol. 168. [11]

Godefroid, H., P. Stinglhamber et S. Van Parys (2021), *What kind of public expenditure is high in Belgium? A comparison with neighbouring countries*, NBB Economic Review, https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2021/ecorevii2021_h5.pdf. [35]

Governments of Belgium (2021), *Plan National pour la reprise et la resilience*. [28]

Governments of Belgium (2021), *Projet de plan budgétaire de la Belgiqie, 2022*. [29]

GRECO (2021), *Fourth evaluation round: second compliance report, Belgium*. [86]

GRECO (2020), *Fifth Evaluation Round: Preventing corruption and promoting integrity in central governments (top executive functions) and law enforcement agencies*. [84]

Guillemette, Y. et D. Turner (2021), « The long game: Fiscal outlooks to 2060 underline need for structural reform », *OECD Economic Policy Papers*, n° 29, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/a112307e-en. [33]

HCE (2021), *La formation continue des salariés: investir dans l'avenir Conseil supérieur de l'emploi*. [51]

HCF (2021), *Premier rapport concernant une vaste reforme fiscal*. [40]

HCF (2020), *Réduction des prélèvements sur le travail et les possibilités de financement*. [39]

Hudomiet, P. et al. (2019), « The effects of job characteristics on retirement », n° 26322, NBER Working Papers. [53]

IMF (2021), *Belgium: Selected Issues*, https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2021/09/14/Belgium-Selected-Issues-465837. [17]

IMF (2019), *Belgium : 2019 Article IV*. [9]

Janssens, M. et C. Valenduc (2020), « Ex-post analysis of tax expenditures: 'the third pillar' », n° 2020/01, SPF Finance. [43]

Marchal, S. et al. (2021), « The distributional impact of the COVID-19 shock on household incomes in Belgium », n° 2, COVIVAT Working Paper. [1]

Martinez, S. et M. Soto (2021), « Pension Reforms in Europe: How Far Have We Come and Gone? », *IMF Departmental Papers*, vol. 2021/016, https://doi.org/10.5089/9781513593920.087.A001. [48]

NBB (2021), *Financial Stability Report: 2021*, https://www.nbb.be/doc/ts/publications/fsr/fsr_2021.pdf. [20]

NBB (2021), *The impact of Fintech and digitisation on the Belgian banking sector*. [23]

NBB (2021), *The National Bank estimates the impact of the Trade Agreement between the EU and the United Kingdom on Belgian GDP at 0.4 of a percentage point over the next five years*, http://ht. [15]

NBB (2020), *Collecte et reporting d'informations sur l'efficacité énergétique des expositions immobilières*, Circulaire, 1 December 2020, https://www.nbb.be/doc/cp/fr/2020/20201201_nbb_2020_045.pdf. [22]

NBB (2012), « Indexation in Belgium: its scale, its nature and its consequence ». [12]

NCC (2019), *Belgian Integrated National Energy and Climate Plan: 2021-30*, https://ec.europa.eu/energy/sites/default/files/documents/be_final_necp_parta_en.pdf. [91]

NDCP (2018), *Belgian National Debate on Carbon Pricing FINAL REPORT*, https://climat.be/doc/National_Carbon_Pricing_Debate_-_Final_Report.pdf. [99]

NPB (2021), *National Productivity Board: Annual Report, 2021*, https://cnp-nrp.belgium.be/uploaded/files/202110251000540.CNP_rapport_2021_EN.pdf. [5]

OECD (2022), *OECD Economic Outlook, Interim Report March 2022 : Economic and Social Impacts and Policy Implications of the War in Ukraine*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/4181d61b-en. [31]

OECD (2021), « Bridging connectivity divides », *OECD Digital Economy Papers*, n° 315, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/e38f5db7-en. [69]

OECD (2021), « Broadband policy and technology developments », *OECD Digital Economy Papers*, n° 317, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/e273ff77-en. [68]

OECD (2021), « Labour market transitions across OECD countries: stylised facts », https://one.oecd.org/document/ECO/CPE/WP1(2021)20/en/pdf. [101]

OECD (2021), *Lobbying in the 21st Century : Transparency, Integrity and Access*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/c6d8eff8-en. [85]

OECD (2021), *Networks of the Future*. [67]

OECD (2021), *OECD Environmental Performance Reviews: Belgium 2021*, OECD Environmental Performance Reviews, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/738553c5-en. [89]

OECD (2021), *OECD Regulatory Policy Outlook 2021*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/38b0fdb1-en. [62]

OECD (2021), *Pensions at a Glance 2021 : OECD and G20 Indicators*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/ca401ebd-en. [54]

OECD (2021), *Pensions At a Glance: Finland country fiche*. [49]

OECD (2021), *The Digital Transformation of SMEs*, OECD Studies on SMEs and Entrepreneurship, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/bdb9256a-en. [65]

OECD (2021), « The OECD Framework for digital talent and skills in the public sector », *OECD Working Papers on Public Governance*, n° 45, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/4e7c3f58-en. [77]

OECD (2020), « Digital Government Index : 2019 results », *OECD Public Governance Policy Papers*, n° 03, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/4de9f5bb-en. [74]

OECD (2020), *OECD Digital Economy Outlook 2020*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/bb167041-en. [71]

OECD (2020), *OECD Economic Surveys: Belgium 2020*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/1327040c-en. [3]

OECD (2020), *OECD OURdata Index: 2019, Belgium*, https://www.oecd.org/gov/digital-government/ourdata-index-belgium.pdf. [78]

OECD (2020), « Open, Useful and Re-usable data (OURdata) Index: 2019 », *OECD Public Governance Policy Papers*, n° 01, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/45f6de2d-en. [79]

OECD (2019), *In-Depth Productivity Review of Belgium*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/88aefcd5-en. [4]

OECD (2019), *Budgeting and Public Expenditures in OECD Countries 2019*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264307957-en. [36]

OECD (2019), *OECD Good Practices for Performance Budgeting*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/c90b0305-en. [37]

OECD (2019), *OECD Pension Policy Notes: Belgium*, https://www.oecd.org/els/public-pensions/OECD-Pension-Policy-Notes-Belgium.pdf. [56]

OECD (2019), « Productivity Growth in Belgium », n° ECO/EDR(2019)20/ANN1, Technical Background Paper to 2019 Economic Survey. [80]

OECD (2019), *The Path to Becoming a Data-Driven Public Sector*, OECD Digital Government Studies, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/059814a7-en. [76]

OECD (2018), *OECD Employment Outlook 2018*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2018-en. [60]

OECD (2018), *Phase 3 Evaluation of Belgium: Additional Report*. [88]

OECD (2018), *Taxation of Household Savings*, OECD Tax Policy Studies, n° 25, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264289536-en. [46]

OECD (2013), *Phase 3 Report on implementing the OECD anti-bribery convention in Belgium*. [87]

Peeters, H. et J. Schols (2021), « Belastinguitgaven voor tweedepijlerpensioenen in België ». [45]

Price Observatory (2021), *Analyse-des-prix-le-fonctionnement-du-marche-du-secteur-notarial-en-Belgique*. [61]

Schmitz, E. (2019), « The impact of Brexit uncertainties on international trade : Evidence from Belgium »*, NBB Working Paper*, n° 380. [14]

Sorbe, S. et al. (2019), « Digital Dividend: Policies to Harness the Productivity Potential of Digital Technologies »*, OECD Economic Policy Papers*, n° 26, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/273176bc-en. [75]

SPF (2018), *Dialogue sur la gouvernance climatique en Belgique*, https://climat.be/doc/Conclusions_principales_Dialogue_Gouvernance_climat.pdf (consulté le 5 décembre 2021). [94]

Tielens, J., C. Piette et O. De Jonghe (2021), « Belgian corporate sector liquidity and solvency in the COVID-19 crisis : a post-first-wave assessment », *NBB Economic Review: June*. [18]

Traversa, J. et C. Valenduc (2020), « Les avantages extra-salariaux et les modalités d'imposition particulière des salaires », n° 2020/02, SPF Finance. [42]

UNFCCC (2019), *Report on the technical review of the seventh national communication of Belgium*, https://unfccc.int/sites/default/files/resource/idr7_BEL.pdf. [93]

WSE (2020), *Monitoringsrapport opleidingsdeelname en de opleidingsinspanningen van werkgevers in Vlaanderen, 2020*, https://www.steunpuntwerk.be/system/files/werk.rapport_2020_01.pdf (consulté le 19 novembre 2021). [52]

2 Offrir à chacun de meilleures perspectives économiques

Nicolas Gonne

Les inégalités de revenu sont faibles en Belgique et la mobilité intergénérationnelle des revenus est conforme à la moyenne des pays de l'OCDE. Cependant, comme dans les autres pays de l'OCDE, il est possible de renforcer l'égalité des chances pour toutes les catégories de population. Les risques de pauvreté sont élevés pour les demandeurs d'emploi et les actifs peu qualifiés. Les catégories sociodémographiques vulnérables, telles que les personnes ayant un faible niveau d'instruction, les mères célibataires, les populations issues de l'immigration et les personnes en situation de handicap, voient leurs revenus stagner à des niveaux bas. En outre, les coûts du logement représentent une charge excessive pour les ménages à bas revenu. Pour favoriser la mobilité ascendante sur l'échelle des revenus, il faudrait promouvoir l'emploi des catégories vulnérables en renforçant leurs compétences grâce à la formation continue, en assurant une orientation professionnelle efficace et en continuant d'accroître les incitations au travail. Afin d'empêcher la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux, il faudrait remédier à la ségrégation sociale dans l'enseignement obligatoire, notamment en améliorant les politiques d'affectation scolaire, en facilitant la mobilité entre les filières générale et professionnelle, et en renforçant les incitations en direction des enseignants ainsi que leur formation. Il est également nécessaire de promouvoir des logements abordables et de qualité pour réduire la ségrégation spatiale et lever les obstacles dans l'accès aux chances.

Les inégalités de revenu sont globalement faibles en Belgique, grâce à un système bien développé de prélèvements et de transferts et au bon fonctionnement du dialogue social institutionnalisé. Le coefficient de Gini y est l'un des plus bas de l'OCDE, son niveau étant comparable à ceux des pays nordiques et inférieur à ceux des pays voisins de la Belgique que sont la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. En outre, la part totale de la population exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale se situait à 18.9 % en 2020, soit en dessous de la moyenne de l'UE (22 %), avec toutefois des disparités régionales.

La mobilité intergénérationnelle des revenus est également élevée par rapport à d'autres pays – en d'autres termes, le degré d'influence du niveau de revenu des parents sur celui de leurs enfants est inférieur à la moyenne de l'OCDE. Environ 35 % des écarts de revenu entre les pères se reportent sur la génération suivante en Belgique, une proportion moindre que les 50 % observés en France ou en Allemagne (OECD, 2018[1]). En moyenne, il faudrait une centaine d'années (soit environ quatre générations) à la descendance d'une famille à faible revenu pour atteindre le niveau de revenu moyen en Belgique, un processus qui, pour lent qu'il puisse paraître, est plus rapide que dans de nombreux pays de l'OCDE (Graphique 2.1, partie A). La Belgique se positionne aussi de manière favorable sur le plan international au regard d'autres paramètres (accès aux soins de santé, éducation) qui permettent de réduire les inégalités de revenu (WEF, 2020[2] ; Eurofound, 2017[3]).

Néanmoins, les politiques de lutte contre les inégalités et de promotion de la mobilité intergénérationnelle ne permettent pas nécessairement d'assurer l'égalité des chances, c'est-à-dire l'accès aux mêmes chances dans la vie quelles que soient les conditions de vie initiales. De fait, les bonnes performances globales de la Belgique en termes de distribution des revenus et de mobilité intergénérationnelle masquent une répartition inégale des chances offertes en matière économique. De très fortes disparités sont observées entre les groupes de population en fonction, notamment, du milieu familial et du pays d'origine des individus. Ainsi, les enfants de ressortissants de pays non membres de l'UE, de parents peu diplômés ou au chômage, ainsi que les locataires, sont davantage exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (Graphique 2.1, partie B). Des disparités existent également selon la profession, les enfants de travailleurs manuels étant plus susceptibles, à hauteur de 11.9 points de pourcentage, d'être eux-mêmes travailleurs manuels que cadres, soit un écart proche de la moyenne de l'OCDE, mais deux fois plus important qu'en France ou en Allemagne (OECD, 2018[1]).

Graphique 2.1. Le niveau relativement élevé de mobilité intergénérationnelle des revenus masque **l'inégalité des chances**

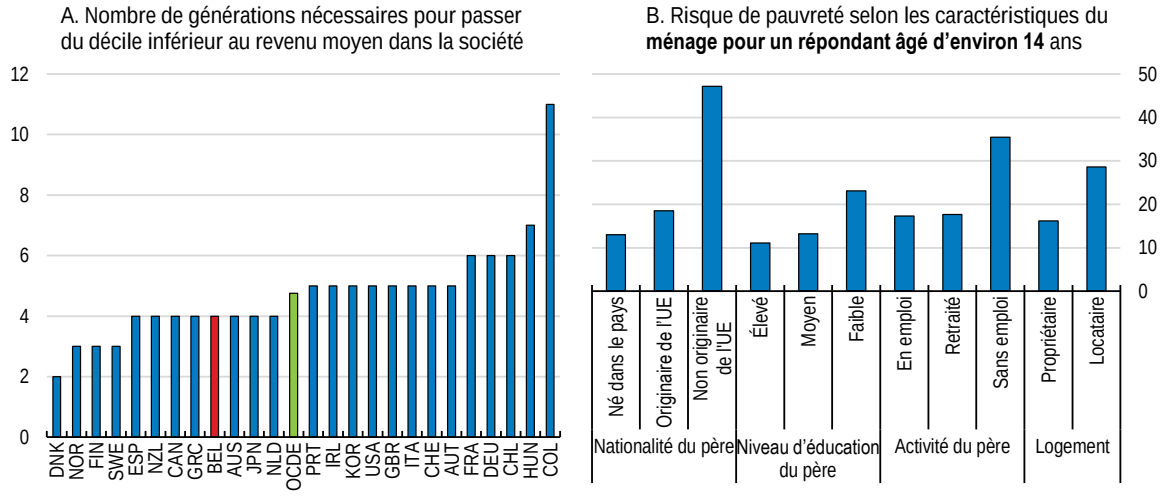

Note : Partie A : simulation fondée sur des estimations d'élasticités de revenu entre parents et enfants, et sur les niveaux actuels de revenu des ménages du décile inférieur et la moyenne de la distribution, dans l'hypothèse d'élasticités constantes ; le chiffre de l'OCDE est une moyenne non pondérée calculée pour 25 pays pour lesquels des données étaient disponibles. Partie B : répondants âgés de 25 à 59 ans exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.
Source : Base de données de l'OCDE sur la répartition des revenus ; et Office belge de statistique (Statbel).

StatLink https://stat.link/983exj

L'inégalité des chances sur le plan économique se traduit par une faible mobilité intragénérationnelle des revenus pour les membres des catégories vulnérables, c'est-à-dire que leurs revenus n'évoluent que très peu au cours de leur vie. La stabilité des revenus tout au long de la vie reflète en partie l'existence de filets de protection sociale robustes en Belgique, comme c'est le cas dans d'autres pays tels que les Pays-Bas ou les pays nordiques. Cela étant, cette persistance peut aussi être le signe qu'il existe des obstacles structurels à l'amélioration de la situation socioéconomique d'origine. Si des limites en termes de données disponibles empêchent la réalisation d'une analyse complète des revenus sur le cycle de vie (Encadré 2.1), la Belgique semble caractérisée, selon les mesures existantes, par une très forte persistance intragénérationnelle des revenus. Ainsi, les « inégalités de revenu permanent », c'est-à-dire les inégalités de revenu concentrées sur plusieurs années, ne sont que légèrement moins élevées que les inégalités de revenu observées à un moment quelconque (en coupe instantanée) (Graphique 2.2, partie A).

Comme plusieurs autres pays de l'OCDE, la Belgique est un pays de « planchers et plafonds collants », où la persistance des revenus n'est pas répartie de manière homogène à travers les différentes catégories de population. Si la moitié environ de la population en âge de travailler est restée dans le même quintile de distribution des revenus entre 2011 et 2014, soit une proportion proche de la moyenne de l'OCDE, la persistance des revenus est importante et toujours plus sensible pour les catégories à revenu faible et à revenu élevé que pour celles à revenu intermédiaire. Près de 64 % des individus en âge de travailler du quintile inférieur de revenu, et 70 % de ceux du quintile supérieur demeurent dans le même quintile sur une période de quatre ans (Graphique 2.2, partie B).

En Belgique, la mobilité ascendante sur l'échelle des revenus est très faible pour les bas revenus et parallèlement, les foyers à revenu moyen inférieur risquent assez fortement de glisser au bas de l'échelle des revenus (Graphique 2.2, partie C). Les demandeurs d'emploi, les familles monoparentales et les locataires sont les catégories les plus exposées à la pauvreté (StatBel, 2019[4]). Les perspectives économiques offertes sont particulièrement réduites pour les populations issues de l'immigration. Ainsi, la probabilité d'occuper un emploi et les chances de mobilité professionnelle ascendante sont relativement limitées pour les individus nés en Belgique de parents étrangers (Graphique 2.2, partie D).

Les écarts entre catégories sociodémographiques ont tendance à se reproduire d'une génération à l'autre dans tous les pays de l'OCDE. Le revenu des parents constitue un déterminant majeur de l'accès à une éducation de bonne qualité, à des soins de santé adéquats et à des réseaux professionnels, et conditionne donc les possibilités de carrière et le revenu des enfants (OECD, 2018[1]). De telles disparités dans l'accès aux chances peuvent pérenniser les inégalités en payant un lourd tribut à l'économie, notamment en l'absence d'investissements dans les talents et dans le capital humain (OECD, 2015[5]). Il peut être souhaitable du point de vue social de faire en sorte que le niveau de revenu ne stagne pas dans le temps ou ne se transmette pas de génération en génération, en particulier lorsque la situation initiale reflète des discriminations à l'égard de certaines catégories, ou est liée au milieu culturel, ethnique ou familial d'origine. Mais il peut être tout aussi souhaitable d'atténuer les variations fréquentes et imprévisibles du revenu disponible pour réduire l'insécurité économique, par exemple au travers de l'assurance sociale.

Encadré 2.1. Mesurer la mobilité des revenus : disponibilité des données

Mesurer la mobilité des revenus au cours d'une vie nécessite des données longitudinales, c'est-à-dire l'évolution dans le temps d'informations relatives à un groupe homogène d'individus et collectées sur une période relativement longue. De telles données sont rares, car coûteuses à recueillir, et présentent certaines limitations, notamment un biais d'attrition. En outre, certaines variables pertinentes dans les enquêtes sont collectées dans le cadre de modules thématiques qui sont interrompus.

Le présent chapitre se fonde largement sur les données du rapport de 2018 de l'OCDE, *L'Ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale*, une initiative de recherche de grande envergure qui a puisé dans des sources d'information variées pour dresser un tableau international

complet de la mobilité sociale. Les données utilisées lors de la publication, qui remontent parfois au début des années 2010, demeurent les plus pertinentes à ce jour, car la nature durable et structurelle des schémas de mobilité des revenus en garantit le caractère approprié aux fins de l'analyse présentée dans ce chapitre.

Source : OCDE (2018), *L'Ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale*.

Graphique 2.2. La mobilité intragénérationnelle des revenus est relativement faible et inégale selon les catégories de population

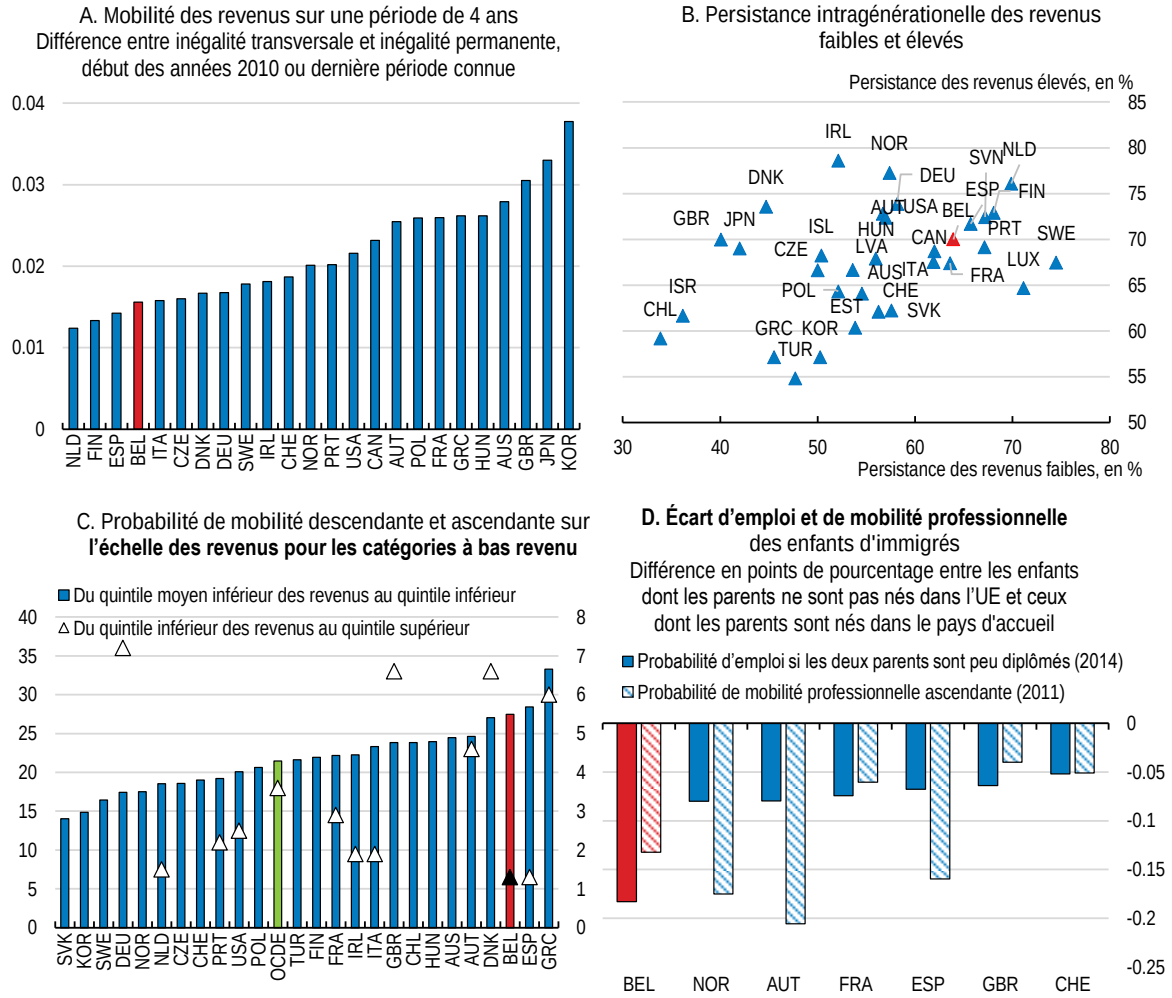

Note : Les données concernent la population en âge de travailler (18-65 ans), au début des années 2010 ou à la dernière période connue. Partie A : différence entre le coefficient de Gini moyen transversal (calculé pour chaque période) des revenus annuels et le coefficient de Gini calculé pour la moyenne des revenus sur quatre ans. Partie B : proportion d'individus dans les quintiles supérieur et inférieur demeurant dans le même quintile pendant quatre ans. Partie C : proportion d'individus descendant dans le quintile inférieur après quatre ans. Partie D : estimation par régression MCO (moindres carrés ordinaires), tenant compte de l'âge, du genre et du niveau de diplôme le plus élevé ; les probabilités concernent la population âgée de 25 à 54 ans.
Source : OCDE (2018), *L'Ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale*, et OCDE (2017), *Vers un rattrapage ? La mobilité intergénérationnelle et les enfants d'immigrés*.

StatLink https://stat.link/hm9jg5

Outre qu'elle nuit au bien-être et à la qualité de vie des individus, l'inégalité des chances pèse sur les grands résultats macroéconomiques que sont la croissance potentielle, les finances publiques et la cohésion sociale. Premièrement, l'inégalité des chances sur le plan économique contribue à la mauvaise affectation ou à la sous-utilisation des talents et des ressources, notamment le capital humain, ce qui freine la croissance de la productivité (OECD, 2018[6]). Cet aspect revêt une importance particulière en Belgique,

où les pénuries de main-d'œuvre sont importantes et vont croissant (chapitre 1). Deuxièmement, la persistance de revenus faibles dans certaines catégories nécessite une vaste redistribution, ce qui aggrave les difficultés à moyen terme en matière de viabilité budgétaire. Troisièmement, les perspectives limitées d'accès aux possibilités offertes (ou la perception que ces perspectives sont limitées) tendent à affecter la participation à la vie démocratique et la confiance (OECD, 2018[1] ; OECD, 2021[7]), un enjeu particulièrement important en Belgique, pays de l'OCDE où la confiance dans les pouvoirs publics s'est le plus fortement dégradée depuis 2007 (OECD, 2021[8]).

Encadré 2.2. Niveaux d'administration et compétences concernant les obstacles aux chances économiques

Outre le gouvernement fédéral, le système administratif de la Belgique comprend trois autorités régionales et trois communautés linguistiques (interrégionales), dotées d'un degré élevé d'autonomie et de compétences distinctes. Les trois régions sont la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne. Les communautés sont la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone. Chaque autorité est dotée de ses propres pouvoirs législatifs et exécutifs dans son domaine de compétences, et d'un parlement et d'un gouvernement en propre pour exercer ces pouvoirs. L'État fédéral, les régions et les communautés sont situés sur un pied d'égalité, de sorte qu'aucune autorité ne prenne le pas sur une autre.

En ce qui concerne les obstacles à l'accès aux chances économiques identifiés dans ce chapitre, à savoir ceux qui concernent le marché du travail, l'éducation et le logement, les compétences sont réparties entre les différents niveaux de gouvernement (Tableau 2.1).

Tableau 2.1. Répartition des compétences concernant les obstacles à l'accès aux chances économiques

	Gouvernement fédéral	Régions	Communautés
Marché du travail	Chômage, retraites et assurance maladie	Politiques actives du marché du travail, prestations familiales, santé, allégements de cotisations de sécurité sociale en faveur de certains groupes cibles	
Éducation	Âge du début et de la fin de la scolarité obligatoire, exigences minimales pour la délivrance des diplômes, régimes de retraite du personnel éducatif	Une partie de la formation des adultes et de l'apprentissage	De l'éducation préscolaire à l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes, y compris la délivrance des équivalences de diplômes
Logement	Crédit d'impôt au titre d'emprunts hypothécaires pour le financement d'investissements locatifs	Logement social et impôts sur le patrimoine immobilier, crédit d'impôt au titre des emprunts hypothécaires contractés par les propriétaires-occupants, aides au logement	

Note : Le tableau n'est pas exhaustif ; seuls les principaux domaines d'action et compétences y sont recensés. En Flandre, les institutions communautaires et régionales ont été fusionnées. La Région wallonne a transféré une partie de ses compétences concernant les germanophones à la Communauté germanophone, notamment les services de l'emploi (ADG).

Le présent chapitre examine la capacité de la Belgique à offrir des perspectives économiques à chacun, quelle que soit sa situation initiale, tout en continuant à œuvrer dans le sens d'un niveau d'inégalité globale des revenus modéré et à promouvoir la sécurité économique grâce à son remarquable filet de protection sociale. Les auteurs identifient trois principales sources d'obstacles – le marché du travail, l'éducation et le logement – et évoquent les politiques publiques susceptibles d'améliorer les chances économiques, en se concentrant particulièrement sur la situation des catégories vulnérables que sont les personnes peu qualifiées, celles qui sont issues de l'immigration et les mères célibataires. Ces politiques consistent

notamment : *i)* à améliorer les transitions sur le marché du travail des catégories vulnérables (par exemple, au moyen de la formation continue) ; *ii)* à atténuer l'impact du milieu socio-économique sur le niveau d'instruction des élèves défavorisés (grâce à des mesures d'incitation pour les enseignants, par exemple) ; et *iii)* à faire en sorte que les ménages modestes aient accès à des logements abordables de qualité (notamment grâce à des aides au logement). Les compétences en matière de marché du travail, d'éducation et de logement étant réparties entre différents niveaux de gouvernement (Encadré 2.2), certaines recommandations concernant des compétences non fédérales sont plus pertinentes pour des régions et communautés spécifiques, en fonction de leurs besoins et priorités de politiques publiques.

Les obstacles à l'accès aux chances économiques en Belgique

Le faible niveau des transitions sur le marché du travail entrave la mobilité ascendante des revenus

L'activité et les transitions sur le marché du travail sont des facteurs déterminants de la mobilité des revenus au cours d'une vie (Encadré 2.3). L'inactivité ou le chômage de longue durée et les emplois peu rémunérés, notamment, contribuent à la persistance de revenus faibles (OECD, 2020[9]). Des transitions difficiles entre l'école et le monde du travail font également obstacle à la mobilité des revenus, car elles se traduisent par des périodes de chômage et des débuts de carrière précaires, en particulier pour les jeunes défavorisés (OECD, 2018[1]). Par ailleurs, les emplois atypiques créent de nouveaux défis car s'ils peuvent accroître l'activité, ils offrent souvent un accès limité à certaines formes de protection sociale, ce qui risque d'amplifier les disparités existantes (OECD, 2019[10]).

De meilleurs résultats sur le marché du travail sont essentiels à la mobilité ascendante des revenus en Belgique. De fait, les individus qui entrent dans l'emploi ont six fois plus de chances de connaître une augmentation notable de leur revenu que les sans-emploi en Belgique (Graphique 2.3, partie A). Plus de la moitié des personnes exerçant un emploi voient leur revenu augmenter d'au moins 20 % en Belgique, contre environ un tiers dans les pays voisins. Cependant, les passages du chômage ou de l'inactivité à l'emploi sont particulièrement faibles en Belgique (Graphique 2.3, partie B). La probabilité qu'un individu passe du chômage à l'emploi est inférieure à 30 %, soit le niveau le plus bas de l'Union européenne. L'incidence du chômage de longue durée va également de pair avec la persistance de revenus faibles (Graphique 2.3, partie C).

L'entrepreneuriat offre des trajectoires de mobilité ascendante aux individus en mesure d'identifier de nouvelles possibilités sur les marchés et de créer de la valeur ajoutée. Néanmoins, les catégories vulnérables rencontrent plus d'obstacles que les autres dans leur accès à l'entrepreneuriat, en partie parce que les compétences et savoirs nécessaires à l'esprit d'entreprise se transmettent souvent de manière informelle de parents à enfants, ou bien s'acquièrent auprès de réseaux professionnels et d'associations d'anciens élèves (OECD, 2018[1]). La Belgique est très touchée par le phénomène des « entrepreneurs manquants », c'est-à-dire des personnes dont on pourrait attendre qu'elles créent une entreprise si la catégorie à laquelle elles appartiennent affichait le même taux d'entreprises en démarrage que celle des hommes âgés de 30 à 49 ans (Graphique 2.3, partie D). Combler les écarts de créations d'entreprises entre toutes les catégories sociodémographiques permettrait d'augmenter de 270 000 le nombre d'entrepreneurs, qui s'établit actuellement à 475 000, les femmes et les immigrés représentant respectivement deux tiers et 20 % des entrepreneurs manquants (OECD, 2020[11]).

Graphique 2.3. De meilleurs résultats sur le marché du travail pourraient soutenir la mobilité ascendante des revenus

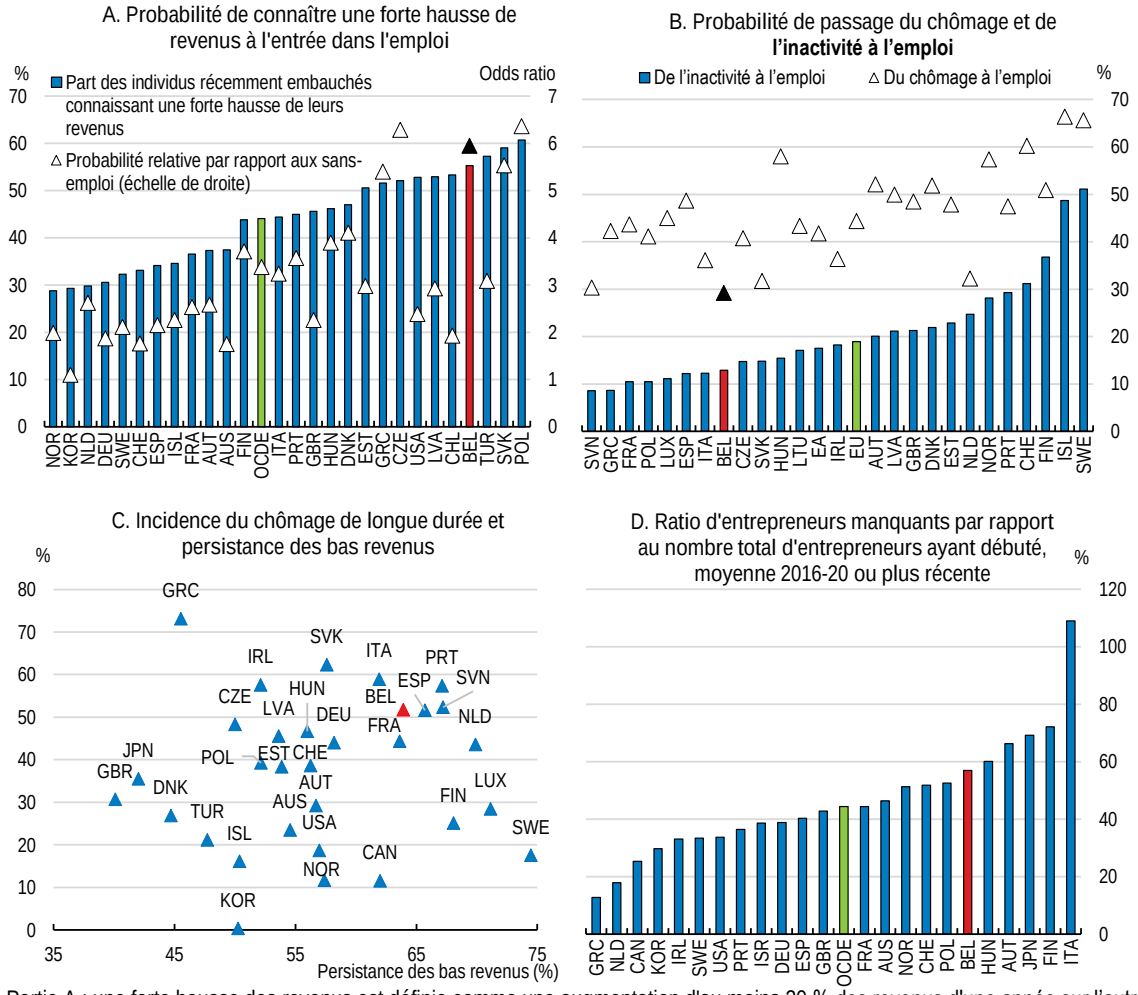

Note : Partie A : une forte hausse des revenus est définie comme une augmentation d'au moins 20 % des revenus d'une année sur l'autre ; les données concernent la population en âge de travailler (18-65 ans). Partie B : probabilité de changement de statut sur le marché du travail en fonction du statut à la fin de l'année précédente ; moyennes de l'échantillon pondéré sur la période 2005-15 ; pour l'UE, il s'agit de la moyenne arithmétique des chiffres des 22 pays qui sont aussi membres de l'OCDE, à l'exception de l'Allemagne, pour laquelle les données ne sont pas disponibles. Partie C : part des individus dans le quintile supérieur des revenus restant dans le même quintile après quatre ans ; les données concernent la population en âge de travailler (18-65 ans) et datent du début des années 2010, ou de la dernière période connue ; chômage de longue durée en proportion du chômage total ; les données datent de 2015. Partie D : pour l'OCDE, il s'agit de la moyenne non pondérée des pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles ; les données concernant la Belgique datent de 2015.
Source : OCDE (2018), *L'Ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale* ; Adalet-McGowan *et al.* (2020), *Répondre aux défis du marché du travail en Belgique* ; OCDE (2021), *Pallier la pénurie d'entrepreneurs : Politiques de l'entrepreneuriat inclusif* ; et OCDE (2020), *Inclusive entrepreneurship policies country assessment notes: Belgium 2020*.

StatLink https://stat.link/c7f490

Encadré 2.3. Obstacles à la mobilité ascendante des revenus en Belgique : nouveaux éléments **fondés sur les microdonnées d'une enquête**

En s'appuyant sur l'enquête sur les finances et la consommation des ménages (Household Finance and Consumption Survey, HFCS) relative à la Belgique, de nouvelles recherches de l'OCDE évaluent la corrélation entre les caractéristiques des ménages en termes de marché du travail, d'éducation et de logement et leur mobilité dans la distribution des revenus, en suivant la méthodologie de Martinez-Toledano et al. (2019[12]).

Selon les résultats préliminaires de ces travaux, un faible niveau d'éducation et le chômage sont fortement corrélés à une mobilité inférieure sur l'échelle des revenus durant la période 2011-17. Le Graphique 2.4 présente les coefficients d'une analyse par régression de l'évolution de la position des ménages dans la distribution des revenus avec des variables muettes concernant leur situation au regard du marché du travail, leur niveau d'éducation et le mode d'occupation de leur logement, en tenant compte de l'âge, du revenu et du patrimoine. Toutes choses égales par ailleurs, les ménages dont le chef est au chômage se situeront, au bout de trois ans, près de 15 centiles plus bas dans la distribution des revenus que ceux dont le chef est occupé ou retraité. De même, les ménages dont le chef n'est pas diplômé de l'enseignement supérieur se situeront, au bout de trois ans, plus de neuf centiles plus bas dans la distribution des revenus que ceux dont le chef l'est. Par conséquent, des politiques qui améliorent la situation au regard de l'emploi des catégories vulnérables et qui renforcent l'égalité des chances dans l'éducation sont un moteur déterminant de la mobilité ascendante sur l'échelle des revenus.

Graphique 2.4. Emploi et éducation sont fortement corrélés avec la mobilité des revenus

Évolution de la position des ménages dans les centiles de revenu en fonction de certains facteurs

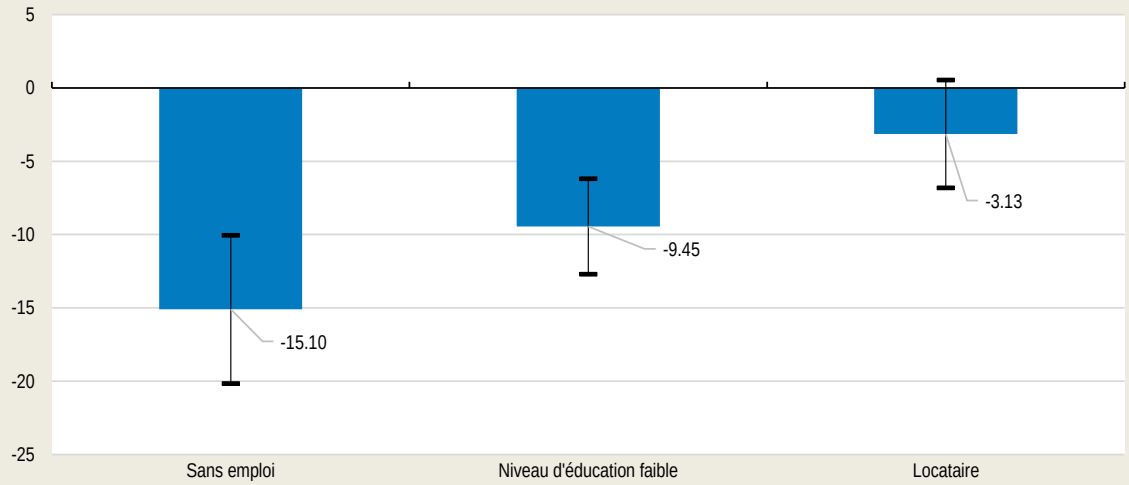

Note : Coefficients estimés à partir d'une analyse de la variation du centile qu'occupent les ménages dans la distribution du revenu équivalent brut sur une période de trois ans, par régression sur trois variables muettes, à savoir le chômage, le faible niveau d'éducation et le mode d'occupation du logement (coefficients significatifs au niveau de 10 %). Les variables de contrôle comprennent l'âge, le revenu et le patrimoine. Un déflateur est appliqué à l'ensemble des variables monétaires, qui sont exprimées aux prix de l'année de début de période. Les données couvrent la période 2011-17. La catégorie de référence est un ménage dont le revenu équivalent brut se situe entre le revenu médian et le 60e centile de la distribution des revenus, qui est propriétaire de sa résidence et dont le chef est d'âge très actif, occupé et diplômé de l'enseignement supérieur. Les moustaches matérialisent l'intervalle de confiance de 95 %.
Source : Calculs de l'OCDE fondés sur l'enquête sur les finances et la consommation des ménages (*Household Finance and Consumption Survey*, HFCS).

StatLink https://stat.link/wjixnt

De meilleures transitions entre l'école et le monde du travail sont également indispensables pour améliorer les perspectives de mobilité ascendante des revenus offertes aux jeunes en Belgique. D'après des données d'Eurostat, la proportion d'individus âgés de 15 à 24 ans qui ne sont ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation (NEET) atteignait 9.2 % en 2020, un niveau inférieur à la moyenne de l'UE, mais nettement supérieur à celui des Pays-Bas (4.5 %) ou de l'Allemagne (7.3 %), avec des différences selon les régions. Cette proportion est particulièrement élevée (18.1 % en 2020) chez les personnes nées en dehors de l'UE. En outre, plus d'un chômeur sur cinq âgés de 15 à 24 ans étaient sans emploi depuis plus d'un an en 2020, compromettant ainsi leurs chances de mobilité ascendante.

L'inégalité des chances dans l'éducation obligatoire pèse sur la mobilité intergénérationnelle

L'éducation constitue un déterminant majeur de la mobilité intergénérationnelle des revenus (OECD, 2018[1] ; OECD, 2018[13]). Les enfants dont les parents ont un niveau d'éducation plus élevé obtiennent de meilleurs résultats scolaires, en raison notamment de l'investissement que ces parents sont à même de réaliser dans l'éducation de leurs enfants. En conséquence, la simple transmission de compétences et de préférences éducatives entre parents et enfants contribue à la persistance intergénérationnelle des revenus au point que les revenus sont corrélés avec le niveau d'instruction (Hanushek et al., 2021[14] ; Blanden, Gregg et Macmillan, 2007[15]). Alors qu'ils ne sont pas obligatoires, l'éducation et l'accueil des jeunes enfants ont également un impact important sur la mobilité sociale (voir ci-après).

Graphique 2.5. Les disparités éducatives selon la situation socioéconomique sont importantes

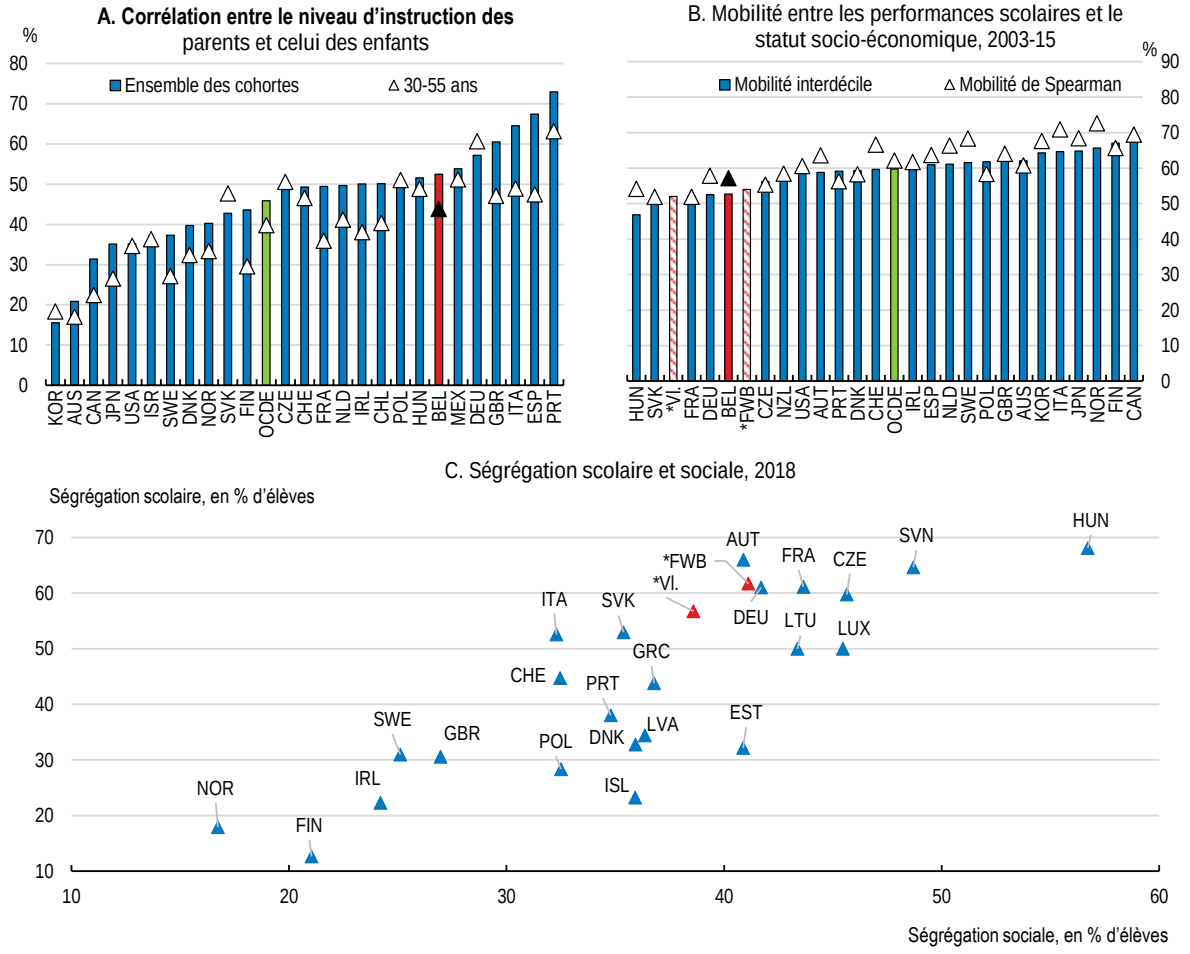

Note : Partie A : corrélation mesurée en tant que coefficient de régression des années de scolarisation d'un individu sur les années de scolarisation de ses parents et une constante ; toutes les cohortes concernent des individus âgés de 25 à 90 ans. Partie B : mobilité interdécile mesurée en établissant le ratio moyen entre le décile du score PISA en mathématique des élèves et le décile de l'indice PISA de statut social, économique et culturel (SESC), normalisé de telle sorte que 100 % représente une mobilité parfaite ; mobilité de Spearman mesurée en soustrayant à 1 la corrélation de rang entre le score PISA en mathématiques et le score SESC, de sorte que 100 % indique l'absence de corrélation ; « Vl » et « FWB » renvoient respectivement aux communautés flamande et française. Partie C : proportion d'élèves scolarisés dont le score SESC moyen diffère de la moyenne nationale par plus de la moitié d'un écart-type.
Source : OCDE (2018), *L'Ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale* ; Godin et Hindrikx (2018), *Une comparaison internationale des systèmes scolaires basée sur la mobilité sociale* ; et Hirtt (2020), *L'inégalité scolaire, ultime vestige de la Belgique unitaire ?*

StatLink https://stat.link/y9861w

En Belgique, les systèmes éducatifs se caractérisent par une forte persistance intergénérationnelle en termes de niveau d'instruction, et par des liens étroits entre les résultats scolaires des élèves et leur statut socioéconomique. Ainsi, la corrélation entre le nombre d'années d'études des enfants et celui des parents est l'une des plus élevées de l'OCDE, une année supplémentaire d'études des parents allant de pair avec plus d'un semestre d'études supplémentaires pour leurs enfants (Graphique 2.5, partie A, ci-dessus). Cette corrélation est moins forte pour les cohortes plus jeunes en raison de la progression globale des chiffres de scolarisation, mais elle demeure supérieure à la moyenne de l'OCDE. La mobilité sociale à l'école, mesurée en établissant le ratio moyen entre la position des élèves dans la distribution des statuts socioéconomiques et leur position dans la distribution des résultats scolaires, est également faible (Godin et Hindriks, 2018[16]). Selon cette mesure, les écoles belges se classent, en termes de mobilité sociale à l'école, parmi les cinq derniers pays sur les 27 pays de l'OCDE participant au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) depuis 2003 (Graphique 2.5, partie B). Cette forte persistance et la faible mobilité à l'école témoignent de l'existence de mécanismes puissants de transmission éducative intergénérationnelle en Belgique.

L'éducation obligatoire se caractérise par la prévalence d'une forte ségrégation (Graphique 2.5, partie C). Les derniers résultats du PISA montrent qu'en Belgique, les élèves sont très nombreux à fréquenter des « écoles socialement ségréguées » (établissements accueillant des élèves de milieux socioéconomiques soit relativement modestes, soit relativement aisés) et des « écoles scolairement ségréguées » (établissements affichant des résultats scolaires moyens soit relativement médiocres, soit relativement bons) (Hirtt, 2020[17]). Ces deux formes de ségrégation, sociale et scolaire, vont de pair en raison d'un processus de cumul entre sélection sociale et sélection scolaire tout au long du parcours des élèves belges dans l'enseignement obligatoire, ce qui explique l'impact particulièrement sensible des écoles sur les résultats scolaires.

Le manque de logements abordables adéquats contribue à la persistance des bas revenus

La disponibilité de logements abordables de qualité est essentielle à l'égalité des chances, les caractéristiques du milieu de résidence et les effets d'émulation pouvant influencer à la fois les niveaux d'instruction et l'accès aux services publics et à des réseaux d'emploi de meilleure qualité (OECD, 2018[1]). L'accessibilité financière des logements favorise la mobilité résidentielle, ce qui accroît l'efficacité du marché du travail, grâce à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, et stimule la mobilité des revenus en facilitant l'accès à des emplois mieux rémunérés et à une éducation de meilleure qualité, notamment pour les enfants et les jeunes défavorisés (Caldera Sánchez et Andrews, 2011[18] ; OECD, 2021[19]). En revanche, d'importants écarts de prix entre quartiers empêchent les ménages de déménager et peuvent conduire à une séparation géographique des catégories socioéconomiques.

Outre qu'elle amplifie les fragilités dans le secteur immobilier (chapitre 1), la hausse croissante des coûts du logement peut accroître la ségrégation résidentielle en pesant plus lourdement sur les ménages modestes, ce qui est le cas en Belgique comme dans d'autres économies de l'OCDE (OECD, 2021[19]). Les dépenses de logement représentent environ 24 % de la consommation des ménages en Belgique, soit une hausse de deux points de pourcentage depuis la crise financière mondiale et un niveau supérieur aux moyennes de l'OCDE et de l'UE (Graphique 2.6, partie A). Durant la période 2014-19, la hausse des coûts du logement a été particulièrement forte dans la Région de Bruxelles-Capitale, où les prix des appartements du segment d'entrée de gamme sont ceux qui ont le plus augmenté (Graphique 2.6, partie B). Qui plus est, une analyse spatiale fondée sur le recensement de 2011 montre une forte ségrégation résidentielle à l'intérieur de la capitale et dans sa zone d'influence (Graphique 2.6, partie C). La pauvreté se concentre dans les vieux quartiers industriels, qui offrent des logements de piètre qualité du marché locatif privé, occupés depuis longtemps par des ménages modestes (Costa et De Valk, 2021[20]).

La ségrégation résidentielle peut accentuer les obstacles que le marché du travail et le système éducatif dressent contre la mobilité sociale, et par conséquent réduire les chances que les résidents des quartiers défavorisés auront dans la vie. Ainsi, les écoles y présentent probablement une moindre diversité que celles des quartiers mixtes, ce qui s'accompagne d'une plus grande inégalité des performances scolaires. La concentration spatiale d'individus d'origine étrangère renforce encore les difficultés en termes de mobilité sociale, les immigrés défavorisés se retrouvant géographiquement isolés dans de grandes villes telles que Bruxelles, Anvers et Liège (Costa et de Valk, 2018[21]).

Graphique 2.6. Les coûts du logement pèsent lourdement sur les ménages à bas revenu

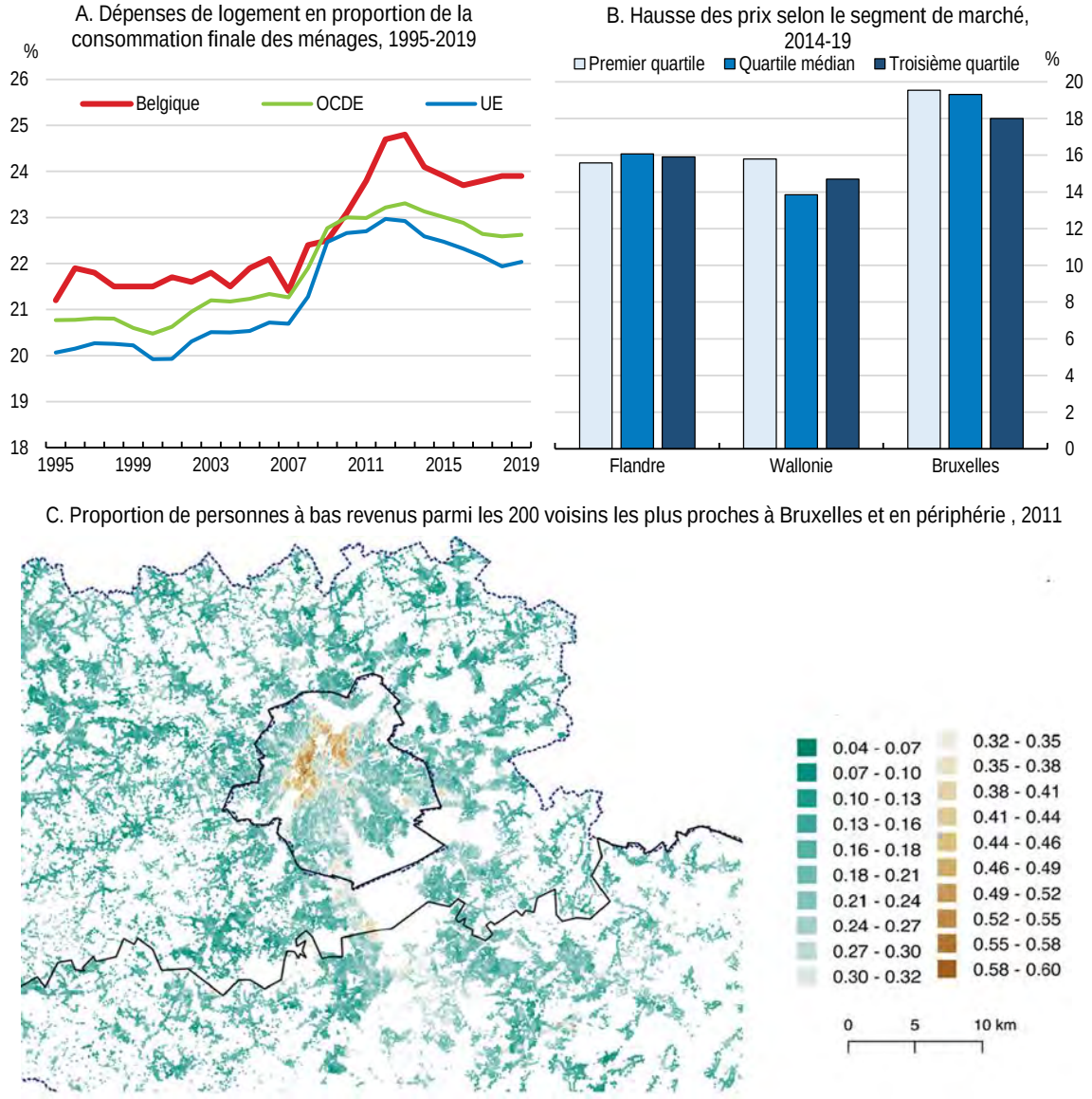

Note : Partie B : évolution en pourcentage du prix de vente des appartements dans chaque quartile de la distribution des prix. Partie C : les personnes à bas revenus sont celles dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian national.
Source : Base de données de l'OCDE sur le logement abordable ; Office belge de statistique (Statbel) ; et Costa et De Valk (2021), *Socio-spatial disparities in Brussels and its hinterland*.

StatLink https://stat.link/mj9gzv

Améliorer la situation des catégories vulnérables au regard de l'emploi

Le marché du travail belge pâtit depuis longtemps de difficultés qui freinent la mobilité sociale des individus tout au long de leur vie. Avant la pandémie de COVID-19, parallèlement à la vigueur des créations d'emplois et à un taux de chômage historiquement bas, le pays faisait face à d'importants défis dont des niveaux élevés d'inactivité, de faibles transitions sur le marché du travail et une pénurie croissante de compétences, notamment dans le domaine numérique, comme l'avait indiqué l'*Étude économique* de 2020 consacrée à la Belgique, auxquels on peut ajouter des disparités régionales considérables (Tableau 2.2). Au plus fort de la pandémie, la mise en place rapide de mesures de soutien aux revenus a complété l'augmentation automatique des transferts et les baisses d'impôts pour protéger les moyens de subsistance des travailleurs. Relever les défis du marché du travail, à mesure que celui-ci se rétablit, sera essentiel pour améliorer les possibilités de mobilité ascendante des revenus. L'amélioration des résultats sur le marché du travail est particulièrement importante pour les catégories vulnérables, car celles-ci ont été touchées de manière disproportionnée par les répercussions de la crise liée au COVID-19 et bénéficient moins que les autres de la reprise (chapitre 1).

Outre la diminution du chômage des jeunes et l'augmentation des taux d'activité des plus de 55 ans (chapitre 1), il faudra remédier aux écarts d'emploi particulièrement prononcés dans les catégories défavorisées telles que les individus ayant un faible niveau d'instruction, les immigrés originaires de pays non membres de l'UE et les personnes en situation de handicap (Graphique 2.7, partie A). Les transitions de l'inactivité ou du chômage vers l'emploi sont particulièrement faibles dans les catégories vulnérables. Ainsi, les transitions des femmes de l'inactivité vers l'emploi étaient inférieures de 20 % à celles des hommes en Belgique en 2019 (Causa, Luu et Abendschein, 2021[22]) et ce même taux de transition parmi les immigrés originaires de pays non membres de l'UE affichait un écart de cinq points de pourcentage par rapport à celui des ressortissants de l'UE sur la période 2008-14 (HCE, 2018[23]). Il faudra augmenter sensiblement les taux d'emploi de ces catégories pour parvenir à l'objectif ambitieux du gouvernement d'un taux d'emploi de 80 % des 20-64 ans d'ici à 2030. Se fondant sur des projections démographiques et sur une comparaison avec les pays voisins de la Belgique les mieux classés en la matière, le Conseil supérieur de l'emploi estime que le rehaussement nécessaire des taux d'emploi sera particulièrement marqué chez les personnes peu qualifiées, les jeunes et les immigrés non originaires de l'UE.

Les écarts d'emploi sont souvent le reflet de multiples obstacles liés aux travailleurs, à leur aptitude à l'emploi, à leur disponibilité pour travailler et aux incitations à travailler (Graphique 2.7, partie B). En Belgique, plus de la moitié des individus déclarant être chômeurs de longue durée, inactifs, ou entretenir des liens ténus avec le marché du travail se heurtent à une série d'obstacles dont les plus courants sont leur faible niveau d'instruction et des problèmes de santé (Adalet McGowan et al., 2020[24]). Les mêmes types d'obstacles liés aux travailleurs sont observés dans de nombreux autres pays de l'OCDE, mais la Belgique tend à en cumuler plusieurs simultanément (OECD, 2020[25]). Les difficultés linguistiques constituent un important obstacle en termes d'aptitude à l'emploi et expliquent en partie la persistance de disparités et de déséquilibres entre les régions. En ce qui concerne les personnes d'origine étrangère (immigrés de première et deuxième générations, représentant 32.7 % de la population en janvier 2021), les discriminations s'ajoutent probablement aux obstacles liés aux travailleurs (Baert, Heiland et Korenman, 2016[26] ; FPS Employment/UNIA, 2019[27]). L'inégalité des chances dans l'éducation contribue à la persistance des obstacles ayant trait à l'aptitude au travail, notamment pour les enfants d'immigrés non originaires de l'UE, dont la situation au regard de l'emploi n'est guère meilleure que celle de leurs parents (Piton et Rycx, 2021[28]).

Graphique 2.7. Les catégories vulnérables se heurtent à de multiples obstacles à l'emploi

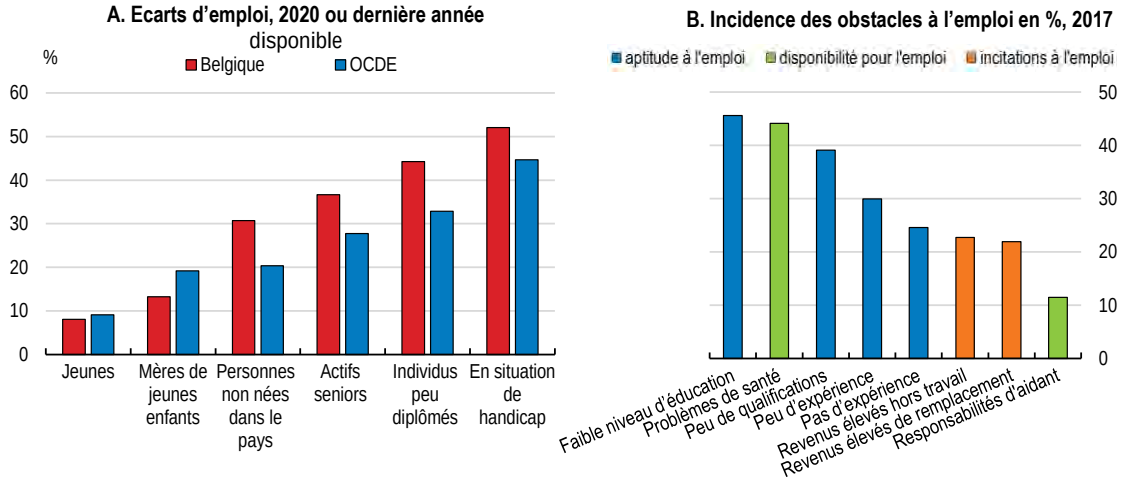

Note : Partie A : l'écart d'emploi se définit comme la différence entre le taux d'emploi de la population masculine d'âge très actif (25-54 ans) et celui du groupe considéré, exprimée en pourcentage du taux d'emploi de la population masculine d'âge très actif. Les chiffres de l'OCDE correspondent aux moyennes non pondérées des chiffres des pays pour lesquels des données sont disponibles. Les jeunes sont les individus âgés de 15 à 29 ans, à l'exclusion de ceux qui suivent des études ou une formation à temps plein. Les mères sont les femmes d'âge actif, ayant au moins un enfant âgé de 0 à 14 ans. Les personnes non nées dans le pays désignent l'ensemble des personnes nées à l'étranger, sans distinction de nationalité. Les actifs seniors sont ceux âgés de 55 à 64 ans. Les individus peu diplômés sont les 25-64 ans dont le niveau d'éducation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les données relatives aux personnes en situation de handicap datent de 2017. Partie B : proportion de la population rencontrant des difficultés majeures d'emploi correspond aux 18-64 ans qui déclarent être chômeurs de longue durée, inactifs, ou entretenir des liens ténus avec le marché du travail (emploi précaire, nombre réduit d'heures de travail, ou rémunération quasiment nulle), à l'exclusion des étudiants à temps plein. Le total des barres ne saurait être égal à 100 car les individus peuvent rencontrer plusieurs types d'obstacles à l'emploi à la fois.
Source : Calculs de l'OCDE fondés sur : base de données de l'OCDE sur l'emploi ; base de données de l'OCDE sur les migrations internationales ; base de données de l'OCDE sur l'éducation ; base de données de l'OCDE sur la famille ; et Fernandez *et al*. (2020), *Identifying and addressing employment barriers in Belgium, Korea and Norway*.

StatLink https://stat.link/2xyn06

Tableau 2.2. Il existe des disparités régionales considérables en ce qui concerne le marchés du travail et les situations sur ce marché

2020 (%)

	Belgique	Bruxelles-Capitale	Flandre	Wallonie
Taux d'emploi[1]	64.7	56.5	69.4	59.2
Taux de chômage de longue durée[2]	2.3	7	0.9	3.6
Taux de chômage des jeunes[3]	15.3	29.1	10.8	21.7
NEET[4]	9.2	11.3	7.3	11.7
Taux de pauvreté[5]	18.9	34.3	13	24.6

1. 15-64 ans.
2. Part de la population active au chômage pendant 12 mois ou plus
3. 15-24 ans.
4. Part des 15-24 ans ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (définition Eurostat).
5. Part de la population en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale
Source : Eurostat.

Les caractéristiques des ménages recoupent souvent les écarts liés au pays d'origine, de sorte que les résultats sur le marché du travail sont particulièrement faibles dans le cas des femmes immigrées. Seulement 46.2 % des femmes d'âge très actif nées en dehors de l'UE occupaient un emploi en 2020, selon Eurostat. De récentes estimations fondées sur les données de sécurité sociale portent à croire que les femmes immigrées de première et deuxième générations originaires de pays non membres de l'UE

subissent une double peine en termes de probabilités d'emploi, qui s'avère supérieure à la somme des handicaps liés au genre et aux origines étrangères (Piton et Rycx, 2021[28]). En Belgique, les probabilités des mères d'avoir un emploi sont généralement inférieures de 3.2 points de pourcentage à celles des femmes sans enfants, selon une analyse fondée sur la méthode de l'appariement sur score de propension (Nautet et Piton, 2021[29]).

D'importantes réformes ont déjà permis d'accroître le taux d'activité des bas salaires et de la main-d'œuvre senior en Belgique, et d'autres projets de réformes devraient permettre de poursuivre dans cette voie (Encadré 2.4 ; chapitre 1). Pour renforcer ces réformes, il est essentiel d'axer les politiques et les ressources sur les catégories vulnérables pour améliorer les possibilités économiques leur étant offertes, s'agissant en particulier des mères, des immigrés non originaires de l'UE et des personnes en situation de handicap. Outre qu'elle promeut la mobilité ascendante des revenus et renforce le bien-être, cette attention renforcée aux populations vulnérables peut contribuer à réduire les problèmes de viabilité budgétaire en limitant les besoins de redistribution (chapitre 1).

Encadré 2.4. Projets de réformes du droit du travail en Belgique

Les réformes du droit du travail évoquées dans ce chapitre s'attachent aux aspects les plus pertinents en termes de mobilité sociale en Belgique, notamment au ciblage des politiques et des ressources sur les catégories vulnérables. Les enjeux du marché du travail et les réformes nécessaires pour accroître le taux de participation font l'objet d'une analyse plus globale dans le chapitre 1, et ont déjà été abordés dans le chapitre spécial de l'*Étude économique* de 2020. Le présent encadré fournit un aperçu des réformes du droit du travail inscrites dans l'accord sur le budget fédéral d'octobre 2021 et le train de réformes de février 2022.

Les réformes envisagées devraient permettre de continuer d'accroître les taux d'activité. Un transfert de charge fiscale de 300 millions EUR, induisant une baisse des cotisations de sécurité sociale partiellement financée par une hausse des taxes sur la consommation (tabac) et de la fiscalité environnementale (trajets en avion), vise à réduire davantage le coin fiscal sur les bas salaires et à limiter les trappes à bas salaire.

De nouvelles mesures amélioreront par ailleurs les transitions sur le marché du travail, sous réserve d'un accord avec les autorités régionales et les partenaires sociaux. Un compte individuel de formation est mis en place. Les cotisations de sécurité sociale payées par les employeurs en cas de licenciement seront réaffectées pour un tiers à la formation des salariés licenciés. Une partie des indemnités de départ sera également utilisée pour subventionner le salaire versé par un nouvel employeur et il sera possible de commencer un nouvel emploi durant la période de préavis afin d'encourager le passage d'un emploi à un autre. Les conditions de retour au travail des personnes en incapacité de travail seront assouplies. La mobilité de la main-d'œuvre sera encouragée en permettant aux chômeurs de longue durée qui prennent un emploi dans une autre communauté linguistique ou qui comblent un poste vacant difficile à pourvoir de conserver une partie de leurs indemnités de chômage pendant trois mois.

Enfin, la législation du travail sera réformée pour plus de flexibilité. Les salariés à temps plein se verront proposer une organisation plus flexible des semaines de travail, avec notamment la possibilité de répartir les heures de travail sur quatre jours au lieu de cinq. L'instauration du travail de nuit entre 20 heures et minuit sera facilitée afin de favoriser le développement du commerce électronique, et le statut des travailleurs des plateformes numériques a été clarifié.

Source : Chancellerie du Premier ministre.

Une autre récente série de réformes et de mesures adoptées à l'échelle fédérale et régionale visait à stimuler le dynamisme des entreprises et la création d'entreprise, dont le niveau est relativement faible, en réduisant les coûts pour les entrepreneurs en faillite, en abaissant les barrières administratives et en développant la formation à l'entrepreneuriat (OECD, 2020[9] ; OECD, 2019[30]). Cependant, les capacités entrepreneuriales perçues demeurent faibles (OECD, 2021[31]) et le sous-développement de la culture entrepreneuriale constitue un obstacle majeur à l'entrepreneuriat (Mulder et Godefroid, 2016[32]), même si des enquêtes ont permis de constater des améliorations en Flandre (Roelandt et Andries, 2021[33]). Les obstacles liés au faible niveau de compétences et à la crainte de l'échec semblent particulièrement préjudiciables pour les catégories vulnérables, en particulier les femmes (OECD, 2020[11]). Parallèlement, l'incidence relativement forte du travail indépendant contraint en Belgique porte à croire que la création d'entreprise pourrait avoir une capacité limitée à assurer une mobilité ascendante de grande ampleur. L'entrepreneuriat de subsistance est particulièrement prévalent chez les femmes, 38 % d'entre elles déclarant avoir créé une entreprise parce qu'elles ne parvenaient pas à obtenir un emploi, soit un niveau supérieur au taux global de 25 % en Belgique et à la moyenne de l'UE (18.8 %) (OECD, 2020[11]).

Renforcer et reconnaître les compétences acquises en dehors du système éducatif formel

Il est essentiel de renforcer les compétences numériques des catégories vulnérables pour stimuler la mobilité sociale ascendante en garantissant l'employabilité de ces individus et en facilitant les transitions sur le marché du travail (OECD, 2018[1]). Outre qu'elles complètent les technologies numériques pour gagner en productivité et en croissance des revenus, les compétences numériques permettent aux actifs de prospérer dans un monde du travail en évolution constante, où l'automatisation accélère le remplacement du travail humain par des machines dans un certain nombre de tâches (OECD, 2019[10]). Les travailleurs très qualifiés tirent généralement parti de la transformation numérique *via* des niveaux supérieurs d'emploi et de salaires (OECD, 2015[34]). Qui plus est, les taux actuels de vacance d'emploi sont particulièrement élevés dans les secteurs liés aux technologies de l'information et des communications (TIC).

La répartition des compétences numériques entre les catégories de population est particulièrement inégale en Belgique et affiche des écarts importants selon les niveaux d'éducation, de revenu et entre les sexes, lesquels reflètent les disparités de possibilités offertes sur le marché du travail. Ainsi, l'écart entre hauts revenus et bas revenus du pourcentage d'individus possédant un niveau de compétences numériques de base ou avancé est plus important qu'il ne l'est dans les pays voisins et nordiques (Graphique 2.8, partie A), et il en va de même pour l'écart entre hommes et femmes s'agissant des titulaires de diplômes universitaires en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) (Graphique 2.8, partie B). Selon le Tableau de bord des femmes dans le secteur du numérique établi par la Commission européenne en 2021, 58 % seulement des femmes en Belgique disposent au moins de compétences numériques de base, contre 63 % des hommes, même si le niveau d'instruction des femmes est en moyenne plus élevé que celui des hommes. Il sera essentiel de puiser dans le potentiel inexploité de ces catégories pour répondre aux besoins aigus et croissants en compétences numériques, compte tenu de la diffusion rapide des technologies de l'information et des communications (TIC) dans le monde du travail en Belgique. En outre, les investissements prévus dans le plan national pour la reprise et dans les plans régionaux, très axés sur le numérique, devraient accroître la demande de compétences numériques (chapitre 1).

Graphique 2.8. Les compétences numériques sont réparties de manière particulièrement inégale entre les catégories de population

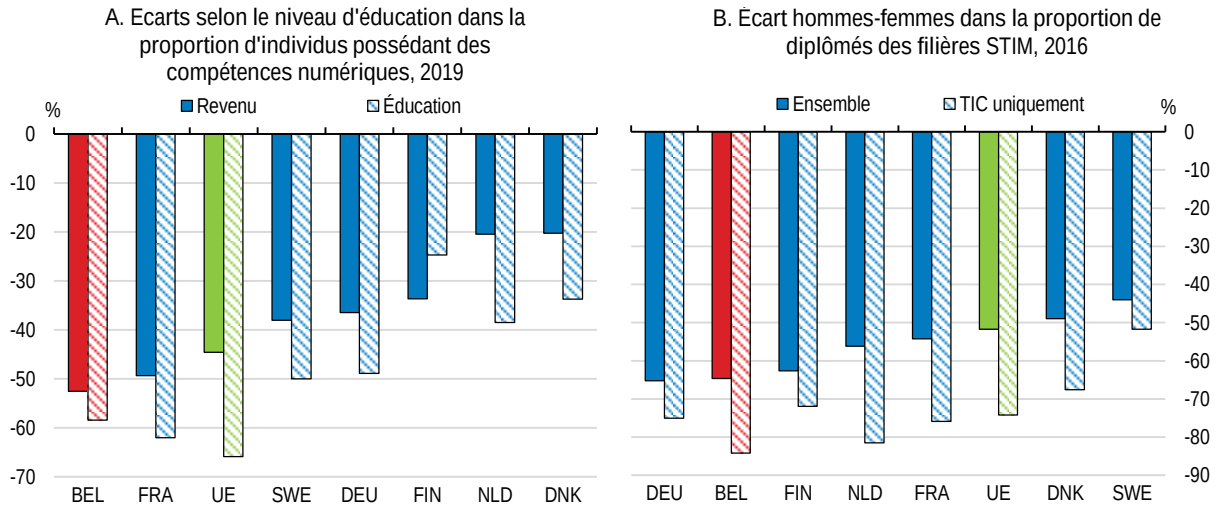

Note : Partie A : écart de revenu : différence en pourcentage entre la part d'individus possédant un niveau de compétences numériques de base ou avancé et vivant dans un ménage du quartile supérieur de la distribution nationale des revenus, et celle des individus se situant dans le quartile inférieur ; écart d'éducation : différence en pourcentage entre la part d'individus possédant un niveau de compétences numériques de base ou avancé et ayant un niveau élevé d'éducation formelle, et celle des individus ayant un faible niveau d'éducation formelle. Partie B : écart hommes-femmes en tant que différence en pourcentage entre la part d'hommes et de femmes diplômés dans les disciplines STIM en général et dans la filière TIC uniquement.
Source : Eurostat, Statistiques sur les compétences autodéclarées (base de données) ; et Conseil supérieur de l'emploi (2021), *La formation continue des salariés : Investir dans l'avenir.*

StatLink https://stat.link/i7wj2k

Il faudrait renforcer, dans le cadre de l'enseignement formel, les mesures visant à promouvoir la participation aux formations dans les disciplines STIM, tant auprès des adultes occupant un emploi que de ceux qui sont emploi, notamment les femmes. Les mesures mises en place par les autorités régionales pour promouvoir les disciplines STIM et remédier à la pénurie de diplômés dans ces filières, notamment la phase 2020-30 du plan d'action sur les STIM en Flandre, la stratégie *Digital.Brussels* dans la région de la capitale et la stratégie numérique *Digital Wallonia 2019-24* en Wallonie, vont dans le bon sens, mais il serait possible d'aller plus loin. Faire état de l'avantage salarial des emplois à forte composante numérique facilement accessibles peut stimuler les candidatures à ce genre de formation. Cet avantage salarial étant toutefois relativement faible par rapport à d'autres pays de l'UE, il pourrait être nécessaire que les employeurs améliorent leur offre de rémunération à destination des spécialistes des STIM (OECD, 2020[9]). Il serait possible d'offrir des incitations financières plus fortes en assouplissant le mécanisme de fixation des salaires, de façon à lier plus fortement rémunérations et productivité (chapitre 1).

La formation continue est essentielle à la mobilité ascendante des revenus, car le maintien et le renforcement des compétences contribuent aux transitions sur le marché du travail, à la fois des métiers en déclin vers les nouveaux métiers, et de l'inactivité vers l'emploi (OECD, 2018[1]). Il est particulièrement important que les adultes soient formés aux TIC compte tenu du déficit en compétences numériques dont pâtissent les catégories vulnérables en Belgique, alors même que la crise du COVID-19 accélère la transformation numérique (OECD, s.d.[35]). Toutes les autorités ont pris des initiatives pour développer l'accès au numérique des catégories vulnérables (*E-inclusion for Belgium* au niveau fédéral, *Digibanks* en Flandre, plan d'action pour l'acquisition de compétences numériques à Bruxelles, *Espaces Publics Numériques* en Wallonie). Par ailleurs, selon Eurostat, seuls 45 % des 55-64 ans disposent d'un niveau de compétences numériques de base ou avancé, ce qui constitue un motif de préoccupation majeur eu égard aux récentes réformes retardant l'âge de départ à la retraite, qui rendront d'autant plus nécessaire la prévention de l'obsolescence des compétences de la main-d'œuvre plus âgée (chapitre 1).

En Belgique, la participation globale à la formation continue se situe autour de la moyenne de l'UE, mais masque d'importantes disparités selon les niveaux de diplôme et de compétences (HCE, 2021[36]). Le taux de participation des personnes occupant un emploi s'établit ainsi à 54 %, un niveau supérieur à celui de l'UE (52 %), mais bien inférieur à ceux des pays les plus performants (Pays-Bas, par exemple) (Graphique 2.9, partie A). Chez les sans-emploi, la participation à la formation continue est particulièrement élevée, à 42 % contre 28 % pour l'UE, et s'explique par le grand nombre de possibilités de formation offertes par les services publics de l'emploi dans les trois régions du pays. Les données sur la qualité des formations sont peu nombreuses, mais font état d'un impact global sensible et durable sur la recherche d'emploi des personnes concernées en Wallonie (Fonder, Lejeune et Tarantchenko, 2019[37]). Cependant, la participation des peu diplômés est inférieure de 45 points de pourcentage à celle des très diplômés, et la participation des actifs exerçant des emplois peu qualifiés est inférieure de 38 points de pourcentage à celle des actifs dans des emplois très qualifiés (Graphique 2.9, partie B). L'écart de participation entre les jeunes et les plus âgés est également l'un des plus élevés de l'UE. La persistance de ces écarts de participation à la formation risque d'enraciner plus profondément encore la persistance actuelle des bas revenus en creusant les disparités de compétences préexistantes (HCE, 2021[36]).

Graphique 2.9. Les personnes peu qualifiées participent beaucoup moins à la formation continue

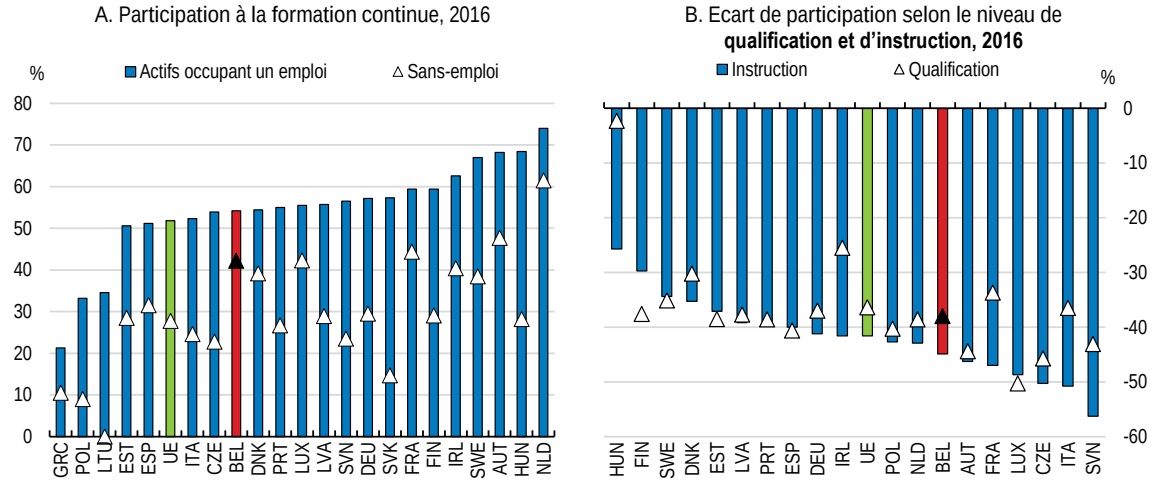

Note : Partie A : formation formelle et informelle, population âgée de 25 à 64 ans. Partie B : écart de taux de participation, en points de pourcentage, entre les très diplômés et les peu diplômés, et entre les actifs très qualifiés et ceux occupant un emploi peu qualifié.
Source : Conseil supérieur de l'emploi (2021), *La formation continue des salariés: Investir dans l'avenir*.

StatLink https://stat.link/av1d76

Les mesures en faveur de la formation tout au long de la vie devraient être simplifiées et mieux coordonnées, car la multiplicité des dispositifs, des fournisseurs et des administrations impliqués crée une complexité particulièrement préjudiciable à la participation des catégories vulnérables (HCE, 2021[36]). Le gouvernement fédéral a fait à juste titre de la formation continue un objectif majeur de politique publique, conformément au programme de la Commission européenne. Les projets de réforme prévoient l'activation de l'article 39 ter de la loi relative aux contrats de travail, aux termes duquel un tiers des indemnités de licenciement sera utilisé pour offrir une formation au salarié concerné. Les régions et les partenaires sociaux mettent en œuvre leurs propres mesures, comme le plan d'action *Alle hens aan deck* (Tous sur le pont) en Flandre ou le centre de formation Cefora de la Commission paritaire 200 (CP 200), une initiative de formation mise en place par la principale commission paritaire pour employés. Le plan national pour la reprise et la résilience prévoit également des mesures de formation continue. Ce cadre institutionnel complexe mériterait d'être simplifié, et une coordination devrait être assurée entre les différents échelons de gouvernement.

La mise en place d'un compte individuel de formation, prévue dans le budget du Gouvernement fédéral, et qui faisait partie des recommandations de l'*Étude économique* de 2020, constitue une avancée majeure

pour améliorer l'efficacité et l'inclusivité de la formation continue. En convertissant l'obligation qui était faite aux entreprises d'accorder en moyenne cinq jours de formation par an à leurs salariés en un droit individuel des travailleurs, le compte individuel de formation assure la portabilité des droits à la formation, accroît la responsabilité des travailleurs dans leur choix de parcours de formation et leur garantit à tous, y compris aux catégories vulnérables comme les peu qualifiés, un accès à la formation. Il conviendra d'assurer une coordination avec les administrations régionales pour que le compte individuel de formation puisse intégrer les initiatives régionales d'apprentissage tout au long de la vie, notamment le compte d'apprentissage et de carrière qui est en cours d'élaboration en Flandre et la réforme du congé-éducation payé prévue dans la Région de Bruxelles-Capitale.

L'offre de formations de qualité dans les domaines en forte demande de compétences et d'un accompagnement individuel pour le choix des programmes de formation est une condition *sine qua non* de la réussite du compte individuel de formation (OECD, 2019[38]). L'orientation professionnelle étant de plus en plus dispensée en ligne, il convient de maintenir des services en face à face pour éviter l'exclusion des populations ne disposant pas de compétences numériques suffisantes ou d'un accès à Internet (OECD, 2021[39]). Ces services pourraient être ciblés à la manière du modèle néerlandais, en vertu duquel les demandeurs d'emploi qui sont statistiquement les plus susceptibles de connaître le chômage de longue durée sont systématiquement invités à un entretien en face à face avec un conseiller, tandis que les autres chômeurs sont orientés au départ vers les services en ligne. En outre, un affinement approprié de la cible est nécessaire pour réduire le coût budgétaire tout en stimulant la participation des catégories vulnérables. Par exemple, abonder les comptes individuels en euros plutôt qu'en jours de formation, comme la France l'a fait en 2018, permettrait aux peu qualifiés d'avoir accès à plus de formations puisque le coût pour les former est inférieur (OECD, 2019[40]). Il convient aussi de veiller à l'implication constante des employeurs dans la conception des programmes de formation pour réduire le décalage entre l'offre et la demande de compétences affectant les catégories vulnérables (voir ci-après).

Un meilleur ciblage de la formation continue au profit des catégories vulnérables est essentiel à l'amélioration de la mobilité des revenus, notamment en augmentant la participation des individus peu qualifiés. Les services d'information existants, tels que le *Leerwinkel* en Flandre, devraient continuer de cibler les peu qualifiés et les immigrés, en collaboration avec les services publics de l'emploi et de l'immigration. Par ailleurs, les initiatives visant à aller à la rencontre des populations participant peu à la formation continue, comme l'unité mobile *Formtruck* à Bruxelles et la Cité des métiers à Bruxelles et en Wallonie, devraient être évaluées et au besoin, développées. En Flandre, le dispositif *Opleidingskrediet*, qui complète le congé payé de formation accordé par les autorités régionales, cible aussi les catégories participant peu à la formation continue en offrant une allocation d'un montant supérieur aux ménages composés d'une seule personne. Dans leur mise en place du compte individuel de formation, les pouvoirs publics et partenaires sociaux pourront aussi s'appuyer sur l'expérience française du « compte personnel de formation », dont l'accès est universel, mais le soutien financier variable selon les catégories de population (Encadré 2.5).

De nombreuses mesures régionales de politique publique et initiatives privées visent à promouvoir les compétences et connaissances entrepreneuriales auprès de certaines catégories vulnérables, dont les jeunes, les chômeurs, les femmes et les personnes en situation de handicap. Certaines de ces populations restent toutefois peu sensibilisées, et la complexité des démarches tend à limiter leur participation (OECD, 2020[11]). En outre, il existe peu de données concernant l'efficacité de ces programmes. Simplifier l'offre de programmes de formation aux compétences entrepreneuriales et créer un système de guichet unique permettraient de clarifier le dispositif et d'atteindre plus facilement les populations ciblées. Il est fondamental d'évaluer les programmes existants, et cet exercice pourrait s'inspirer de l'évaluation des mesures visant à promouvoir l'esprit d'entreprise dans l'enseignement secondaire, mises en place dans le cadre du *Plan Marshall 4.0* de la Wallonie (Van Haeperen, Meunier et Mosty, 2019[41]). Les programmes de formation aux compétences entrepreneuriales pourraient également cibler directement les populations d'origine immigrée, compte tenu des écarts d'emploi et de compétences importants dont elles pâtissent.

Encadré 2.5. L'individualisation des dispositifs d'accès à la formation : l'exemple français

Le compte personnel de formation (CPF) est un dispositif individualisé de financement des formations professionnelles dans lequel les droits à la formation se cumulent au fil du temps. Mis en œuvre en 2015, ce compte est ouvert à tous les actifs et intégralement transférable tout au long de leur vie professionnelle, de l'entrée sur le marché du travail jusqu'à la retraite. Il a été réformé en 2018 pour développer l'accès à la formation des peu qualifiés et des demandeurs d'emploi. Initialement crédité en heures de formation, le CPF est désormais abondé en euros, une modification visant à corriger les disparités en termes de coûts horaires des formations. Le montant des crédits annuels est fondé sur le niveau de qualification des travailleurs : chaque actif dispose de 500 EUR par an sur son CPF pour suivre des formations, les moins qualifiés disposant de 800 EUR (les montants étant plafonnés à respectivement 5 000 EUR et 8 000 EUR sur dix ans). La réforme a également institué un service d'accompagnement pour les bénéficiaires potentiels, de même que le contrôle de la qualité des formations proposées et des informations fournies à leur sujet. Une partie des fonds alloués à la formation professionnelle et à l'apprentissage est affectée aux « conseils en évolution professionnelle » (CEP).

Source : OCDE (2020), *L'individualisation des dispositifs d'accès à la formation : l'exemple français du Compte Personnel de Formation*; et OCDE (2019), *Études économiques de l'OCDE : France 2019*.

Les décalages entre l'offre et la demande sur le marché du travail compromettent aussi les chances de mobilité ascendante des individus, car le fait de disposer des bonnes compétences ou d'avoir suivi la filière d'études adaptée à un poste a des conséquences durables sur la rémunération et l'emploi tout au long d'une carrière (OECD, 2018[1]) Par ailleurs, ces décalages s'accompagnent d'une moindre productivité, du fait d'une moindre efficience dans l'allocation des ressources, et peuvent contribuer aux inégalités de revenu dans un contexte de pénuries de compétences (Mcgowan et Andrews, 2015[42]). Les travailleurs immigrés, notamment ceux qui n'ont pas quitté leur pays à cause du travail, peuvent être particulièrement exposés aux déséquilibres entre l'offre et la demande sur le marché du travail, la méconnaissance de la langue et du marché du travail du pays d'accueil les empêchant de constituer des réseaux et de rechercher un emploi de manière efficace.

En Belgique, la surqualification est un phénomène courant chez les travailleurs immigrés non originaires de l'UE (HCE, 2018[23]). Près de 40 % des personnes nées en dehors de l'UE et travaillant en Belgique sont surqualifiées, soit deux fois plus que les individus nés dans le pays, et sensiblement davantage qu'en Allemagne, en France et aux Pays-Bas (Graphique 2.10, partie A). L'asymétrie entre le niveau de qualification des immigrés non originaires de l'UE et celui que nécessite leur emploi est particulièrement fréquente chez les très diplômés et peut conduire à une dépréciation des compétences (Graphique 2.10, partie B). Le fait que les flux d'immigration aient en grande partie pour origine des raisons familiales ou humanitaires contribue aussi aux décalages avec les besoins du marché du travail (OECD, 2015[43]).

Il conviendrait d'encourager la reconnaissance des compétences obtenues en dehors des systèmes éducatifs classiques, notamment celles que les immigrés ont acquises à l'étranger. Selon un module *ad hoc* de l'Enquête de 2014 sur les forces de travail, un quart des répondants surqualifiés attribuent ces décalages aux difficultés pour faire reconnaître les qualifications obtenues à l'étranger (HCE, 2018[23]). Les immigrés devaient donc être orientés rapidement et systématiquement vers des services de validation des compétences. Ces services pourraient prendre différentes formes, y compris numériques, comme l'application pour smartphones « Recognition in Germany », qui a été conçue pour le compte du ministère allemand de l'Éducation et de la Recherche, afin de fournir des informations faciles à comprendre sur les procédures et critères de reconnaissance applicables (OECD, 2017[44]). Les procédures de reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger pourraient être plus rapides et l'on pourrait s'inspirer de la procédure accélérée mise en place par la Suède pour les professions en tension, qui associe la

reconnaissance des diplômes étrangers et la validation des acquis étrangers à des cours de langue pour la délivrance d'un certificat d'aptitude professionnelle (OECD, 2017[44]). Une coordination devrait être assurée entre les trois communautés, qui ont compétence pour la reconnaissance des diplômes, et les frais pourraient être modulés en fonction des revenus ou supprimés, comme il est d'usage dans la Communauté germanophone.

Graphique 2.10. **Les immigrés non originaires de l'UE sont souvent surqualifiés**

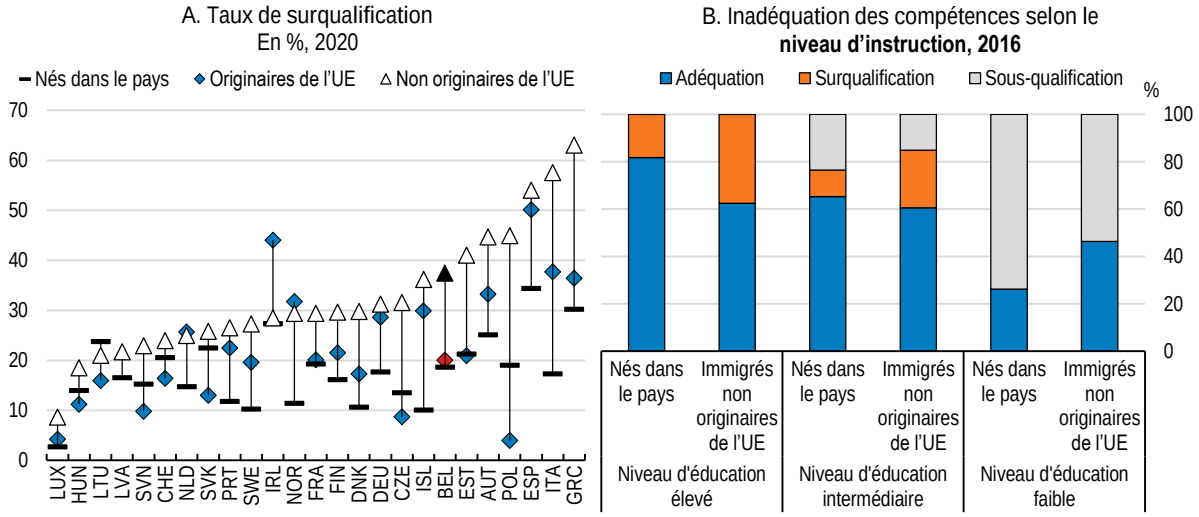

Note : Partie A : pourcentage d'individus très diplômés (niveaux 5-8 de la CITE) occupant des postes peu ou moyennement qualifiés (niveaux 4-9 de la CITP) ; les données couvrent la population de 15 à 64 ans exerçant un emploi. Partie B : professions (éducation) classées en très, moyennement et peu qualifiées (diplômés) sur la base de la CITP 2008 (CITE 2011) ; la surqualification (sous-qualification) correspond à un niveau d'éducation supérieur (inférieur) au niveau de qualification de la profession.
Source : OCDE (à paraître), *Settling in 2022 : Indicators of immigrant integration* ; et Conseil supérieur de l'emploi (2018), *Les immigrés nés en dehors de l'Union européenne sur le marché du travail en Belgique*.

StatLink https://stat.link/ok8jzp

Des politiques d'activation efficaces pour tous

Les politiques d'activation du marché du travail sont essentielles pour réduire l'impact à long terme du chômage sur les trajectoires de revenus et éviter que des périodes de chômage n'entravent la future mobilité ascendante des travailleurs. Des programmes d'activation efficaces peuvent également contribuer à réduire les risques de mobilité descendante. En effet, l'augmentation des dépenses consacrées à de tels programmes s'accompagne d'une baisse de la proportion de ménages à revenu moyen qui glissent vers la tranche basse de la distribution des revenus (OECD, 2018[1]). La crise du COVID-19 a renforcé l'importance de l'activation pour assurer la résilience du marché du travail, tandis que la poursuite de la transformation numérique et l'évolution de la nature du travail tendent à augmenter le risque de transitions hors des formes typiques d'emploi et, donc, la nécessité d'un soutien à la recherche d'emploi (OECD, 2021[45]). Un ciblage adéquat est essentiel pour garantir que l'activation augmente l'employabilité des demandeurs d'emploi de manière rentable (OECD, 2015[46]).

La Belgique obtient de bons résultats en ce qui concerne les dépenses d'activation et les réformes prévues devraient faciliter les transitions d'un emploi à un autre, notamment l'utilisation d'une partie de l'indemnité de licenciement pour subventionner le salaire chez un nouvel employeur. La structure des dépenses s'est améliorée et les dépenses d'activation allouées à la formation ont augmenté, passant de 15.9 % en 2017 à 18.5 % en 2019, mais elles restent inférieures à la moyenne de l'OCDE, qui se situe à 23.7 % (Graphique 2.11, partie A). Toutefois, les dépenses pourraient être mieux ciblées sur les groupes

vulnérables, en particulier les migrants et les personnes handicapées. Les citoyens non belges (issus ou non de l'UE) bénéficient moins des mesures d'activation que les nationaux (HCE, 2018[23]). Pourtant, les immigrés non ressortissants de l'UE auraient besoin de dépenses d'activation plus efficaces, car l'incidence du chômage de longue durée est nettement plus élevée dans ce groupe (52 %) que pour les personnes nées en Belgique (40.3 %) (Graphique 2.11, partie B). En outre, si les transitions du marché du travail vers l'inactivité ont augmenté pour l'ensemble de la population pendant la crise du COVID-19, les groupes vulnérables ont été particulièrement touchés : 29 % des immigrés non ressortissants de l'UE et 21 % des personnes handicapées ont perdu temporairement ou définitivement leur emploi, contre 14 % et 15 % respectivement pour les personnes nées en Belgique et les personnes non handicapées (Lens, Marx et Mussche, 2020[47]).

Dans les trois régions, le recours à des outils de profilage statistique pour la prestation de services d'emploi devrait être élargi afin de cibler les groupes vulnérables. Les services publics de l'emploi complètent de plus en plus souvent le profilage basé sur des critères d'admissibilité et d'appréciation individuelle par des modèles statistiques permettant d'anticiper les situations de désavantage sur le marché du travail et de classer les demandeurs d'emploi en différentes catégories pour les inciter à la reprise de l'emploi (Desiere, Langenbucher et Struyven, 2019[48]). Concevoir des outils statistiques qui prennent en compte le statut d'immigré ou l'état de santé tout en respectant les réglementations sur la protection de la vie privée pourrait permettre d'identifier plus facilement les personnes les plus exposées au chômage de longue durée et d'intervenir de manière plus précoce et mieux adaptée aux besoins individuels. Par exemple, les données basées sur les mesures d'activation visant les chômeurs récents en Flandre montrent que le pays de naissance des demandeurs d'emploi, leur âge et leur connaissance du néerlandais, sont d'important facteurs prédictifs du type de mesures d'activation susceptibles d'accélérer le retour à l'emploi (Boolens, Cockx et Lechner, 2020[49]). Les modèles existants basés sur l'apprentissage automatique, tels que le programme *NextBestSteps* de la Flandre et le modèle d'évaluation de la proximité de l'emploi de la Région wallonne, devraient être élargis afin de développer des programmes d'activation du marché du travail sur mesure pour les demandeurs d'emploi.

La formation linguistique sur le lieu de travail doit être encouragée, car la connaissance de (l'une au moins des) langues nationales est essentielle non seulement pour l'intégration sur le marché du travail, mais aussi pour participer à l'apprentissage tout au long de la vie. En outre, la connaissance de l'une des langues nationales a plus de chances de réduire les déséquilibres entre l'offre et la demande d'emploi grâce à une intégration plus rapide sur le marché du travail, comme le suggère indirectement le fait que les immigrés nés hors de l'UE sont plus susceptibles de maîtriser une langue nationale lorsqu'ils travaillent (HCE, 2018[23]). Comme c'est le cas dans beaucoup d'autres pays, les autorités régionales belges investissent de plus en plus dans la formation linguistique des immigrés (OECD, 2020[50]). En Flandre, en Wallonie et dans la communauté germanophone, les trajectoires d'intégration obligatoires pour les immigrés comprennent des cours de langue, et la région de Bruxelles-Capitale devrait elle aussi donner corps, sans plus attendre, à la législation récemment adoptée concernant les programmes d'intégration obligatoires.

L'effet de la formation linguistique sur l'intégration au marché du travail est plus fort si elle est liée à des compétences linguistiques professionnelles (OECD, 2021[51]). Une part plus importante des dépenses consacrées aux politiques actives du marché du travail pourrait être allouée à la formation linguistique professionnelle sur le lieu de travail. En Flandre, le programme *Integratie door Werk (*Intégrationpar le travail) du service public de l'emploi propose des trajectoires d'activation ciblées sur les immigrés, qui comprennent des cours de néerlandais sur le lieu de travail (HCE, 2018[23]). Pour mettre en œuvre et étendre ces mesures, les gouvernements régionaux peuvent s'inspirer de l'expérience du programme de mentorat linguistique de l'Agence nationale pour l'emploi de Lettonie destiné aux réfugiés qui travaillent, qui s'est avéré très efficace pour aider les immigrés à s'adapter à leur environnement de travail en leur offrant une formation linguistique professionnelle spécifique sur le lieu de travail (OECD, 2020[50]).

Graphique 2.11. Dans les programmes d'activation, les dépenses consacrées à la formation sont faibles malgré des taux élevés de chômage de longue durée

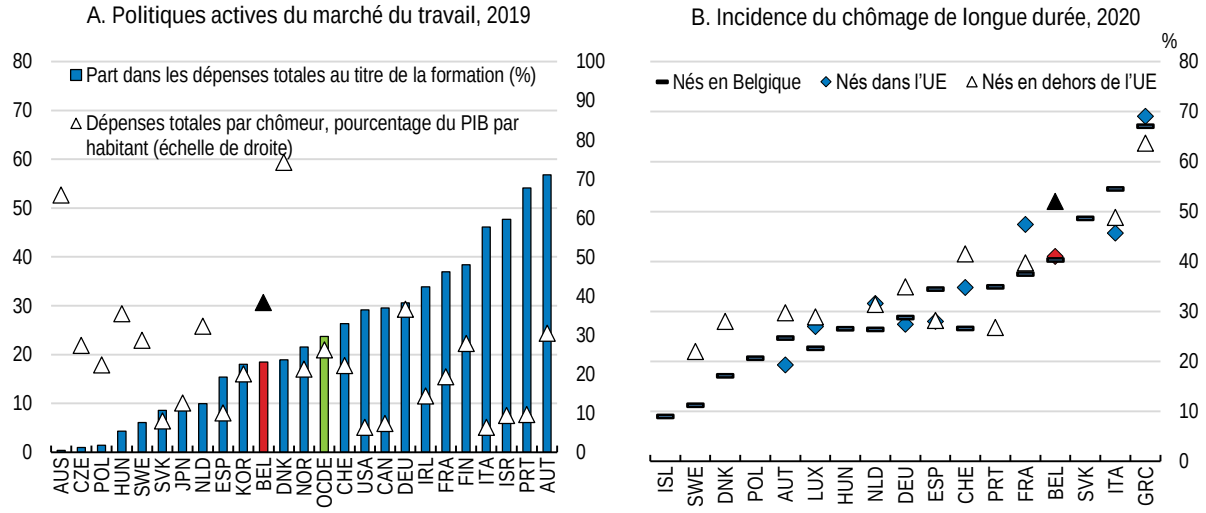

Note : Partie B : part du chômage de longue durée dans le chômage total de la population âgée de 20 à 64 ans.
Source : OCDE, Statistiques sur les programmes du marché du travail ; et Eurostat, Statistiques d'Eurostat sur l'intégration des migrants.

StatLink https://stat.link/s6lk9f

Pour compléter les mesures d'activation qui ciblent les populations immigrées, il faut continuer à promouvoir la diversité et la lutte contre la discrimination. La discrimination sur le marché du travail aggrave les écarts d'emploi, contribue aux écarts de salaire, et affaiblit également l'efficacité des mesures d'activation (HCE, 2018[23] ; FPS Employment/UNIA, 2019[27] ; view.brussels, 2019[52]). Des mesures visant à protéger les témoins dans les affaires de discrimination ont récemment été ajoutées à une législation anti-discrimination déjà solide à différents niveaux de gouvernement. La loi fédérale de 2018 qui autorise les inspecteurs sociaux à prouver l'existence d'une infraction en rapport avec la discrimination au travail en passant des appels anonymes ou en se rendant incognito sur le terrain, est en cours d'assouplissement car jusqu'à présent, des conditions trop strictes en ont limité l'utilisation (UNIA, 2020[53]). Des initiatives similaires sont prises par les gouvernements régionaux. En outre, la législation devrait comprendre également des mesures destinées à soutenir des pratiques d'embauche inclusives, en s'appuyant éventuellement sur les informations disponibles sur la composition des origines du personnel de la Banque-carrefour de la Sécurité Sociale pour identifier les schémas de discrimination et améliorer la conception des politiques anti-discrimination (UNIA, 2020[54] ; view.brussels, 2019[52]). Les nouvelles mesures du gouvernement fédéral concernant le suivi de la diversité par secteurs sont un premier pas dans cette direction.

Les systèmes d'indemnités d'invalidité devraient offrir un juste équilibre entre la protection et les incitations au travail pour réintégrer les travailleurs malades, tout en restreignant les entrées injustifiées dans ces régimes. Les dépenses d'incapacité (invalidité, maladie, accident du travail), qui représentent 3 % du PIB en Belgique, sont supérieures à la moyenne OCDE de 2 % (Graphique 2.12, partie A). La part des personnes inactives ne cherchant pas d'emploi pour cause de maladie ou de handicap est passée de 10.7 % en 2007 à 18.4 % en 2020, dépassant la moyenne de l'UE qui s'élève à 12.3 %. La part des bénéficiaires d'indemnités d'invalidité, en particulier celle des femmes, a augmenté (Graphique 2.12, partie B), pour une part en raison de l'augmentation du taux d'activité des femmes et de l'alignement de leur âge légal de départ à la retraite (Saks, 2017[55]), et pour une autre part sous l'effet de la régularisation de travailleurs auparavant non déclarés avec la mise en place du système de titres-services (Leduc et Tojerow, 2020[56]). Le budget 2022 prévoit de lier les financements aux régions à leurs résultats en matière de réinsertion des travailleurs, d'introduire des outils et des incitations devant permettre d'allier travail

partiel et prestations, de durcir les sanctions pour les employeurs et les salariés et d'introduire un parcours de réinsertion 2.0 visant à simplifier et à accélérer le processus d'intégration, notamment par l'utilisation d'outils numériques, ce qui est une bonne chose.

Il convient d'accorder la priorité à la mise en place rapide de parcours formels visant à réintégrer les bénéficiaires de prestations de maladie et d'invalidité dans le monde du travail. Une procédure d'intégration formelle a été introduite en 2016 pour compléter les parcours informels existants ; elle comprend une visite médicale volontaire auprès du médecin du travail ou une obligation d'examen de retour au travail pour les travailleurs sous surveillance médicale obligatoire. La procédure formelle exige que les médecins de la mutualité évaluent les possibilités de réintégration dans les deux premiers mois de l'arrêt-maladie. Les employeurs comme les salariés trouvent les procédures officielles de réintégration lourdes sur le plan administratif, lentes et insuffisamment individualisées et flexibles. L'employé peut demander une réintégration officielle à tout moment pendant son congé de maladie et l'employeur quatre mois après le début de l'incapacité, mais la participation à ces parcours informels reste limitée. De plus, 40 % des personnes qui suivent un parcours formel attendent au moins un an avant d'avoir un premier contact avec le médecin du travail, contre 25 % pour les parcours informels, et 42 % seulement reprennent le travail (souvent chez un autre employeur), ce qui est inférieur au taux des parcours informels (73 %) (Boets et al., 2020[57]).

Il faut saluer les nouvelles réformes visant à mieux coordonner les politiques et la collecte des données afin d'adapter ces politiques aux besoins individuels et de suivre les personnes à travers les différentes étapes. Jusqu'à une date récente, bien qu'il existe certaines mesures de soutien pour les travailleurs jugés inaptes à reprendre leur emploi, celles-ci n'étaient pas systématiques et aucune donnée n'était collectée sur leur situation après le licenciement (Lopez-Uroz, Westhoff et Akgüç, 2021[58]). En janvier 2022, l'adoption du plan Trajet Retour au Travail s'est accompagné de la création de postes de Coordinateurs Retour au Travail au sein des mutualités. La mission de ces Coordinateurs permettra de systématiser une interaction précoce avec les salariés demandant à bénéficier d'indemnités de maladie et de les orienter dans la conception d'un trajet de retour à l'emploi répondant à leurs besoins et à leurs compétences ; elle sera également utile pour collecter des données et échanger des renseignements avec les services publics de l'emploi dans les régions. Il sera important d'évaluer les effets de cette mesure récente. D'autres pays de l'OCDE, par exemple la Finlande, ont mis en place des « guichets uniques » qui réunissent les services publics de l'emploi, les services sociaux et des soins de santé, les services de l'agence nationale d'assurance et les experts professionnels en sous-traitance, et un partenariat non hiérarchique d'acteurs de différents niveaux d'administration (OECD, 2021[59]).

Il conviendrait de renforcer les incitations à participer aux programmes d'activation. Les travailleurs inaptes à reprendre leur emploi précédent doivent se recycler, mais la participation des personnes handicapées à l'apprentissage tout au long de la vie, qui s'élève à 10.8 % en Belgique, est inférieure à la moyenne de l'UE de 18.7 %. L'une des voies de retour au travail est la réadaptation professionnelle accompagnée d'incitations financières. Les participants continuent à recevoir leurs prestations et sont payés pour chaque heure de formation, et reçoivent en outre un paiement forfaitaire de 500 euros à la fin de la formation. Toutefois, les participants peuvent perdre leur droit aux prestations d'invalidité dans les six mois suivant la formation, ce qui peut avoir un effet dissuasif. Cette règle devrait être supprimée et les bénéficiaires encouragés à participer à des programmes d'activation rigoureusement évalués.

Graphique 2.12. **Il faut réformer les indemnités d'invalidité et de maladie**

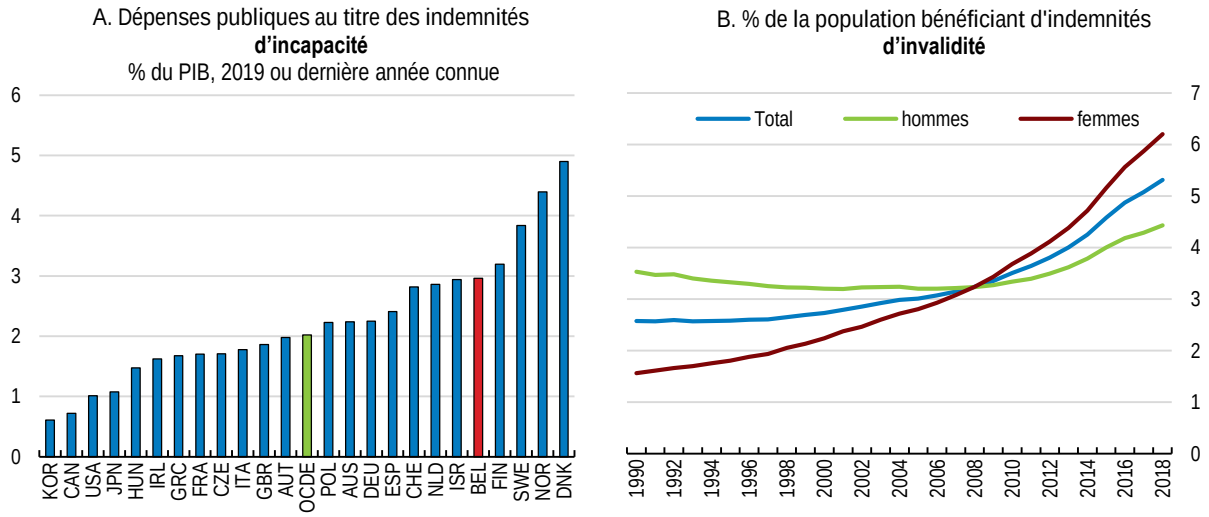

Note : Partie A : les dépenses publiques au titre des indemnités d'incapacité désignent les dépenses relatives à la maladie, l'invalidité et les accidents du travail. Les chiffres comprennent les prestations en espèces et en nature. Partie B : personnes âgées de 25 à 64 ans.
Source : OCDE (2022), base de données sur les dépenses sociales ; Institut national d'assurance maladie-invalidité ; et Banque mondiale.

StatLink https://stat.link/48ndiq

En Belgique, comme dans d'autres pays, l'absentéisme au travail lié à la santé mentale est en hausse. En 2019, 36 % des bénéficiaires de prestations d'invalidité présentaient des problèmes de santé mentale (FPB, 2021[60])surtout parmi les jeunes (Graphique 2.13, parties A et B) et les mères célibataires. Les coûts directs (santé et prestations) et indirects (participation et productivité réduites) des problèmes de santé mentale représentent 5.3 % du PIB en Belgique, contre une moyenne européenne de 3.6 % (Graphique 2.13, partie C ; OCDE, (2021[61]). La pandémie a pu exacerber ces tendances, puisque la proportion d'adultes souffrant d'anxiété a doublé en avril 2020 par rapport à l'année précédente (OECD, 2020[62]) et s'est stabilisée depuis à un niveaux plus élevé (FPB, 2022[63]). La santé mentale est devenue, à juste titre, un élément central de l'agenda politique à tous les niveaux de gouvernement (CSS, 2021[64]).

Au-delà des mesures de prévention, il est essentiel de mieux intégrer les services d'emploi et de santé mentale et d'adopter des mesures plus larges pour identifier rapidement les personnes souffrant de problèmes de santé mentale. La réforme des systèmes d'indemnités d'invalidité mentionnée plus haut y contribuera. Toutefois, au milieu des années 2010, 50 % des personnes souffrant de troubles mentaux, bénéficiant de prestations, touchaient des allocations de chômage (OECD, 2021[65]). Plusieurs évaluations ont mis en lumière la nécessité d'améliorer en priorité la continuité des soins entre les services (santé, santé mentale, sociaux) dans l'organisation des soins de santé mentale pour adultes en Belgique (Devos et al., 2019[66] ; Mistiaen et al., 2019[67]). Selon une nouvelle évaluation comparative des systèmes de soins de santé mentale, la Belgique n'inclut pas systématiquement les résultats en termes d'emploi dans la prestation des services de santé mentale ou les résultats en matière de santé mentale dans les services de soutien à l'emploi (OECD, 2021[61]).

On pourrait utiliser davantage les programmes de placement et de soutien individuels (IPS), qui sont des pratiques fondées sur des données probantes selon lesquelles des équipes multidisciplinaires de santé mentale, comprenant un spécialiste de l'emploi, fournissent un soutien coordonné en matière de santé et d'emploi aux demandeurs d'emploi. La Belgique dispose, depuis 2017, de programmes IPS pilotes pour les personnes souffrant de problèmes de santé mentale, qui suivent le modèle « placer puis former », axé sur l'aide à l'obtention rapide d'un emploi. Les programmes IPS ont donné des résultats positifs en matière d'emploi en Australie et au Danemark (OECD, 2021[65]). En fonction des évaluations, qui seront achevées

d'ici 2023, ces programmes devraient être étendus. Leur conception doit permettre de relever les défis du financement et de la mise en œuvre de la mise à l'échelle, sur la base des meilleures pratiques internationales (OECD, 2021[59]). Par exemple, il sera important de compléter l'orientation du programme sur les transitions vers l'emploi par des mesures visant à maintenir l'emploi et à permettre la progression professionnelle.

Graphique 2.13. La prévalence des problèmes de santé mentale est en hausse

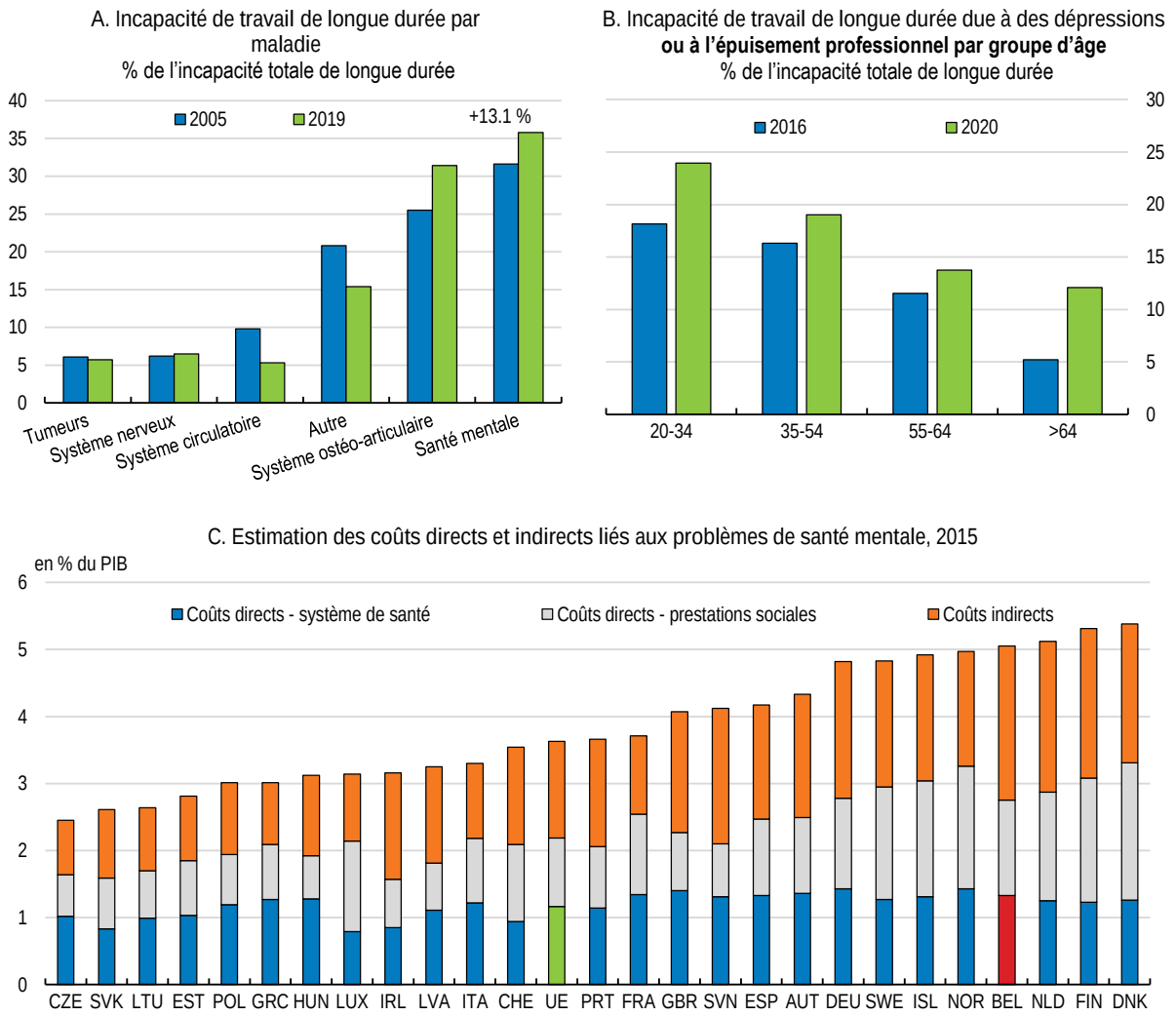

Source : Bureau fédéral du Plan ; Institut national d'assurance maladie-invalidité ; et OCDE/Union européenne (2018) Health at a glance : State of Health in the EU Cycle.

StatLink https://stat.link/c5n8z3

Renforcer les incitations à travailler pour les parents isolés à faible revenu et les deuxièmes apporteurs de revenu

Les systèmes d'impôts sur le travail et de prestations ont des répercussions importantes sur la mobilité des revenus. En effet, ils modifient la participation au marché du travail et amortissent l'impact des transitions défavorables, par exemple vers le chômage (OECD, 2018[1]). Pour favoriser la mobilité sociale sans créer d'insécurité économique, les prélèvements et les prestations doivent permettre un bon équilibre entre le maintien de fortes incitations à la participation au marché du travail et une protection efficace contre les pertes de revenus du travail. En outre, pour garantir l'égalité des chances sur le marché du

travail, les systèmes d'de prélèvements et de prestations doivent être exempts de préjugés implicites à l'encontre de groupes spécifiques en raison des différentes réalités socio-économiques auxquelles ils sont confrontés, par exemple des femmes, en raison des disparités entre hommes et femmes en matière de taux d'activité et de revenus (Harding, Perez-Navarro et Simon, 2020[68]).

La Belgique allie des taux de remplacement de revenu élevés pour les chômeurs et de fortes désincitations financières au travail, en particulier pour les travailleurs dont l'emploi précédent était peu rémunéré (Hijzen et Salvatori, 2020[69]), comme expliqué en détail dans l'*Étude économique de la Belgique 2020*. La Belgique, tout comme la France et la plupart des pays nordiques, fait partie des pays où la fiscalité et les transferts sociaux ont le plus d'impact sur l'amortissement des pertes importantes de revenus marchands (OECD, 2018[1]). Malgré l'intention du gouvernement fédéral de poursuivre les réformes visant à accroître les incitations au travail pour les travailleurs percevant un faible salaire (Encadré 2.4, ci-dessus), les taux d'imposition de l'activité, (c'est-à-dire la part du revenu d'activité supplémentaire qui est perdue en raison de la baisse des allocations et de la hausse des impôts pour les travailleurs percevant un faible salaire) restent élevés pour certains groupes (Adalet McGowan et al., 2020[24] ; OECD, 2020[70]).

Les taux d'imposition de l'activité pour les parents isolés à faible revenu et les deuxièmes apporteurs de revenus avec enfants sont parmi les plus élevés de l'OCDE et devraient être réduits. En 2021, le taux d'imposition de l'activité s'élevait à 43.5 % pour les deuxièmes apporteurs de revenus bénéficiant d'un revenu minimum garanti, ce qui est supérieur à la moyenne de 32.7 % de l'OCDE (Graphique 2.14, partie A). Le gouvernement fédéral a accru l'avantage fiscal attaché aux services de garde d'enfants en 2020. D'autres mesures visant à accroître les incitations au travail devraient prendre en compte le cas des deuxièmes apporteurs afin d'atteindre les objectifs d'emploi du gouvernement fédéral pour des groupes spécifiques, en particulier les femmes, à moindre coût budgétaire. Le système de quotient conjugal pour les couples, qui diminue l'impôt global sur le revenu du travail des ménages dans le cadre de l'imposition progressive en permettant à un montant théorique de revenus d'être transféré entre les époux si l'un d'entre gagne 30 % ou moins du revenu total du foyer, devrait être réduit ou aboli, car il décourage généralement le deuxième apporteur de travailler. Les prestations liées à l'exercice d'un emploi compenseraient l'augmentation concomitante de l'imposition moyenne du travail pour les ménages à faibles revenus (voir ci-après).

Graphique 2.14. Les parents à faibles revenus sont peu incités à travailler

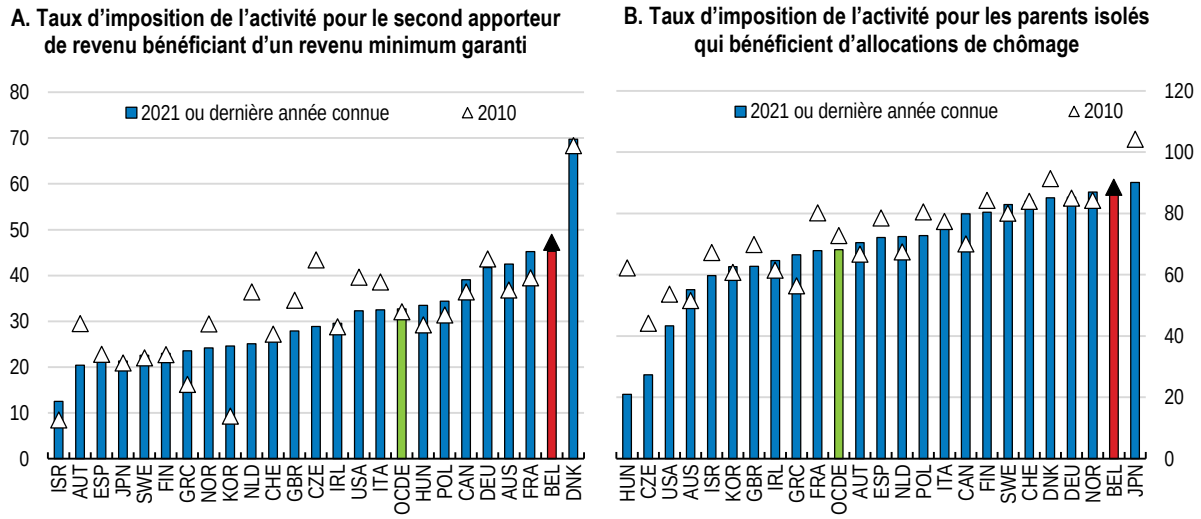

Note : Taux d'imposition de l'activité exprimé en pourcentage des gains bruts dans un nouvel emploi rémunéré à 67 % du salaire moyen, pour un ménage avec deux enfants, sans prestations temporaires d'assistance sociale ou liées à l'exercice d'un emploi. Partie A : premier apporteur rémunéré à 67 % du salaire moyen. Partie B : taux d'imposition de l'activité après 6 mois de chômage, y compris les allocations de logement.
Source : OCDE, base de données sur la protection sociale et le bien-être.

StatLink https://stat.link/nqrb7a

Des améliorations ciblées des incitations au travail devraient rendre le travail attractif pour les parents isolés, qui sont confrontés à un taux d'imposition de 84.8 % lorsqu'ils bénéficient d'allocations de chômage, ce qui est supérieur à la moyenne de 68.1 % de l'OCDE (Graphique 2.14, partie B). L'introduction de prestations liées à l'exercice d'un emploi favoriserait le retour sur le marché du travail et éviterait des phénomènes de dépendance prolongée à l'égard des prestations sociales. Ces mesures qui rendent le travail attractif financièrement sont communes à tous les pays de l'OCDE, y compris la France *(Prime d'activité*) et les États-Unis *(Earned Income Tax Credit*). Une autre option consiste à permettre aux personnes à faible revenu de cumuler les allocations de chômage et les revenus du travail, en s'appuyant sur le système existant pour les travailleurs à temps partiel, à l'instar de la réforme prévue par le gouvernement fédéral pour les chômeurs de longue durée qui acceptent de prendre un emploi par-delà la frontière linguistique ou d'occuper un poste difficile à pourvoir. Un ciblage efficace sera essentiel pour limiter les coûts budgétaires.

Faciliter la garde des enfants de 0 à 2 ans issus de ménages à faibles revenus contribuerait également à réduire les taux d'imposition de l'activité des parents isolés et inciterait davantage les femmes à travailler, notamment parmi les immigrées. En Belgique, presque tous les enfants de 3 ans et plus fréquentent une structure d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, et le taux de fréquentation des enfants de moins de trois ans (60 %) est élevé (OECD, 2020[9]). Cependant, les populations immigrées utilisent peu ces structures, bien qu'elles soient largement disponibles et peu coûteuses, ce qui se traduit par des écarts d'emploi importants pour les femmes immigrées (Biegel, Wood et Neels, 2021[71]). Il existe un écart de près de 13 points de pourcentage entre le taux d'emploi des femmes nées en Belgique et celui des immigrées (Graphique 2.15, partie A). Dans le même temps, près de 70 % des enfants de 0 à 2 ans issus de ménages à haut revenu utilisent des services de garde d'enfants en Belgique, contre 36.4 % seulement de ceux issus de ménages à faible revenu, dont un nombre disproportionné est issu de l'immigration (Graphique 2.15, partie B). Il faudrait augmenter l'offre de structures d'éducation et d'accueil des enfants de moins de trois ans, comme le recommande l'*Étude économique de 2020 sur la Belgique*. Des mesures de sensibilisation devraient cibler les ménages immigrés et s'attaquer à la fois aux normes culturelles et à la méconnaissance du système de garde d'enfants.

Les mesures visant à promouvoir la garde d'enfants chez les foyers à revenu modeste devraient être associées à des mesures d'activation ciblées, notamment des cours de langue à destination des mères immigrées, en s'appuyant sur des initiatives existantes, telles que la *Maison d'Enfants* d'Actiris et la coordination du réseau de structures d'accueil de jeunes enfants. Bien que les pratiques actuelles donnent la priorité aux parents qui travaillent lorsque le nombre de places dans les structures d'accueil est limité, en réalité, l'utilisation réelle peut être inférieure à la capacité totale, par exemple en raison d'enfants malades. Cette capacité inutilisée permettrait aux enfants de ménages vulnérables de fréquenter ces établissements pendant que leur parent participe à une formation basée sur l'activation. De telles mesures combinant la garde d'enfants et l'activation contribueraient à résoudre le problème des parents, en particulier immigrés, qui ne sont pas en mesure de suivre une formation parce qu'ils doivent s'occuper de leurs enfants. Il est nécessaire de coordonner les services publics de l'emploi et les organismes publics de garde d'enfants pour prévoir l'utilisation réelle des structures d'accueil et attribuer des places aux enfants des personnes qui suivent une formation.

Graphique 2.15. Les responsabilités des **immigrées en matière de garde d'enfants contribuent à leur faible niveau d'emploi**

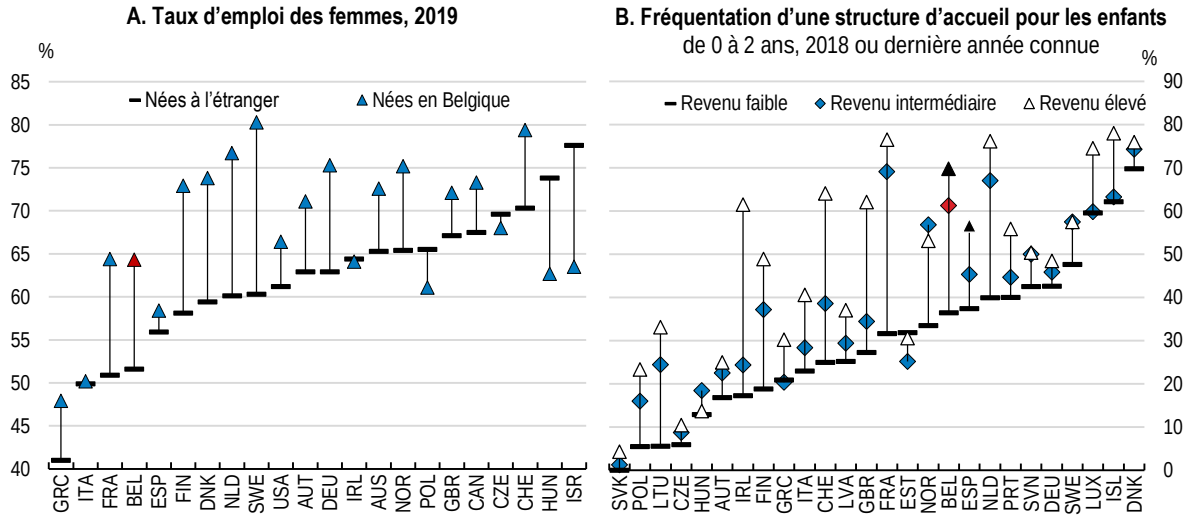

Note : Partie A : taux d'emploi des femmes nées à l'étranger et des femmes nées en Belgique, en pourcentage de la population. Partie B : enfants pris en charge dans des structures d'accueil (telles que des garderies, des crèches ou des établissements préscolaires, aussi bien publics que privés), garde organisée dans une famille d'accueil ou services d'accueil fournis par des assistantes maternelles professionnelles (rémunérées). Niveaux de revenus basés sur la position des enfants dans la distribution nationale du revenu disponible. Les revenus faibles, moyens et élevés correspondent respectivement aux trois déciles inférieurs, aux quatre déciles moyens et aux trois déciles supérieurs.
Source : Statistiques de l'OCDE sur les migrations internationales et OCDE (2020) *Is childcare affordable?*

StatLink https://stat.link/5vi0uq

Accroître l'égalité des chances dans l'enseignement obligatoire

Les résultats scolaires d'ensemble des élèves belges se situent autour de la moyenne de l'OCDE et sont comparables à ceux des pays voisins, mais ils mettent en lumière d'importantes disparités entre les élèves. Ces résultats varient entre les trois communautés (le niveau de gouvernement auquel l'enseignement est organisé en Belgique ; voir Encadré 2.6 et OCDE (2017[72]) pour plus de détails) – avec des performances élevées mais en baisse en Communauté flamande, relativement faibles en Communauté française et se situant entre les deux en Communauté germanophone. Toutefois, les écarts de performance en fonction du milieu d'origine sont nettement plus importants que les différences observées entre les communautés. La Communauté flamande et la Communauté française se caractérisent toutes deux par une détermination relativement élevée des résultats scolaires par le statut socioéconomique, comme le montrent les différences considérables des scores obtenus aux tests en fonction du milieu socioéconomique (Graphique 2.16). Selon les résultats de l'enquête PISA de 2018, l'écart des scores en matière de compréhension de l'écrit entre les élèves du quartile supérieur de l'indice de Statut économique, social et culturel (SESC) et ceux du quartile inférieur est l'équivalent de plus de trois années de scolarité, faisant de la Belgique le cinquième pays de l'OCDE où cet écart est le plus fort (OECD, 2019[73]).

Plusieurs autres indicateurs mettent en évidence l'importance de la corrélation entre le milieu socioéconomique des élèves et leurs résultats scolaires. La variance des résultats en compréhension de l'écrit s'explique par le milieu d'origine à hauteur de 17.2 %, soit le cinquième taux de l'OCDE par ordre décroissant, dépassant de loin la moyenne de 12 % (OECD, 2019[73]). Seuls 9 % des élèves belges sont dits « scolairement résilients », ce qui signifie qu'ils se classent dans le quartile supérieur pour la compréhension de l'écrit tout en appartenant au quartile inférieur de l'indice SESC, soit le quatrième pourcentage le plus faible de l'OCDE (OECD, 2019[73]). Les perturbations entraînées par la pandémie de COVID-19 dans l'enseignement en classe ont vraisemblablement creusé l'écart lié au milieu

socioéconomique dans les résultats scolaires, en raison des différences d'accès aux outils d'apprentissage à distance : 84 % des élèves belges défavorisés ont accès à un ordinateur pour leur travail scolaire, contre 98 % des élèves favorisés (OECD, 2021[74]). Dans ce contexte, les communautés ont, à juste titre, mis en place des mesures ciblant les élèves exposés au risque d'exclusion des plateformes d'enseignement à distance, notamment des mesures spéciales pour que le télé-enseignement soit plus accessible aux enfants issus de l'immigration dans la Communauté française (OECD, 2021[75]).

Graphique 2.16. **Les bons résultats scolaires d'ensemble des élèves belges masquent de grandes disparités**

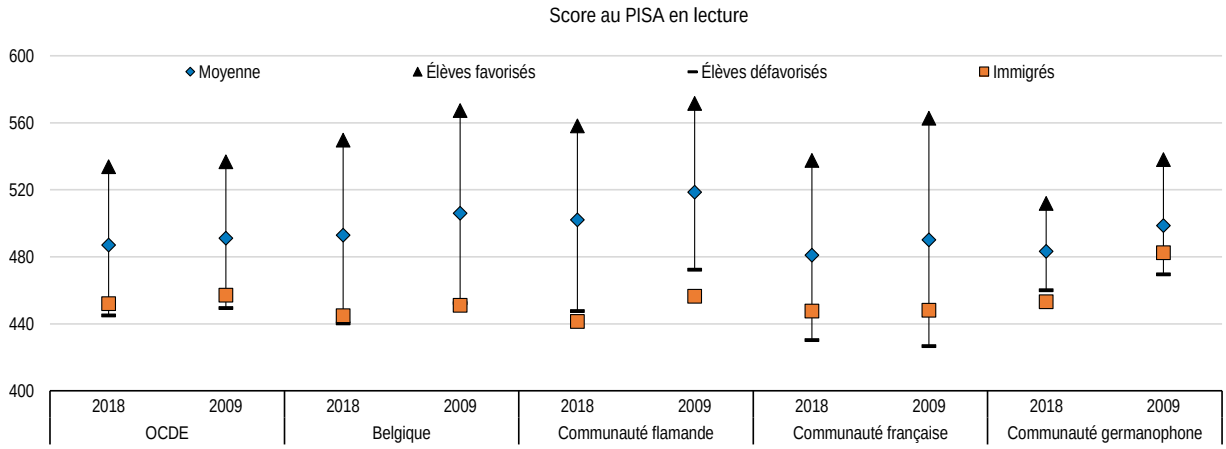

Note : Les élèves issus de l'immigration sont ceux dont la mère et le père sont nés dans un pays différent de celui où l'élève a passé les tests du PISA.
Source : OCDE, base de données PISA.

StatLink https://stat.link/jfd5ki

Les inégalités de résultats scolaires entre élèves favorisés et défavorisés se traduisent par des différences importantes entre les établissements scolaires et les programmes, dans la mesure où le libre choix de l'école par les élèves (et leurs parents, en fait) dépend trop largement de leur milieu socioéconomique. La ségrégation spatiale accentue les différences entre les établissements scolaires, car les élèves sont plus susceptibles de choisir une école à proximité de chez eux. Ce tri des écoles en fonction du statut socioéconomique affiche généralement une corrélation négative avec l'équité dans l'éducation (Graphique 2.17, partie A ; et (OECD, 2019[73])). Les différences entre les écoles reflètent un processus dans lequel se cumulent deux formes de sélection, sociale et scolaire (Nicaise, 2019[76]). Cette " auto-sélection " initiale selon des critères socioéconomiques conduit à des résultats scolaires inégaux en raison de plusieurs mécanismes, notamment les effets de type " groupes de niveau " ou les attentes des enseignants, moins exigeants à l'égard des élèves défavorisés. Les disparités de performance se creusent ensuite sous l'effet du processus de ségrégation scolaire, les élèves étant orientés vers des filières différentes en fonction de leurs résultats antérieurs, de sorte que la ségrégation sociale et la ségrégation scolaire se renforcent mutuellement.

L'orientation des élèves selon leurs résultats scolaires, eux-mêmes fortement déterminés par leur milieu socioéconomique, est un moteur essentiel des inégalités sociales dans le système éducatif belge (Hindriks et Godin, 2018[77] ; De Witte et Hindriks, 2018[78]). Par exemple, en Belgique plus que dans la zone OCDE, les élèves défavorisés dans les écoles favorisées obtiennent de meilleurs résultats que les élèves favorisés dans les écoles défavorisées (Graphique 2.17, partie B). En outre, des disparités de mobilité sociale en milieu scolaire apparaissent entre les filières et entre les types de prestataires de l'enseignement. Elle est ainsi plus élevée dans les filières professionnelles que dans la filière d'enseignement général, tant en Communauté française qu'en Communauté germanophone (Hindriks et Godin, 2018[77]).

Graphique 2.17. Le milieu scolaire exerce une forte influence sur les résultats scolaires

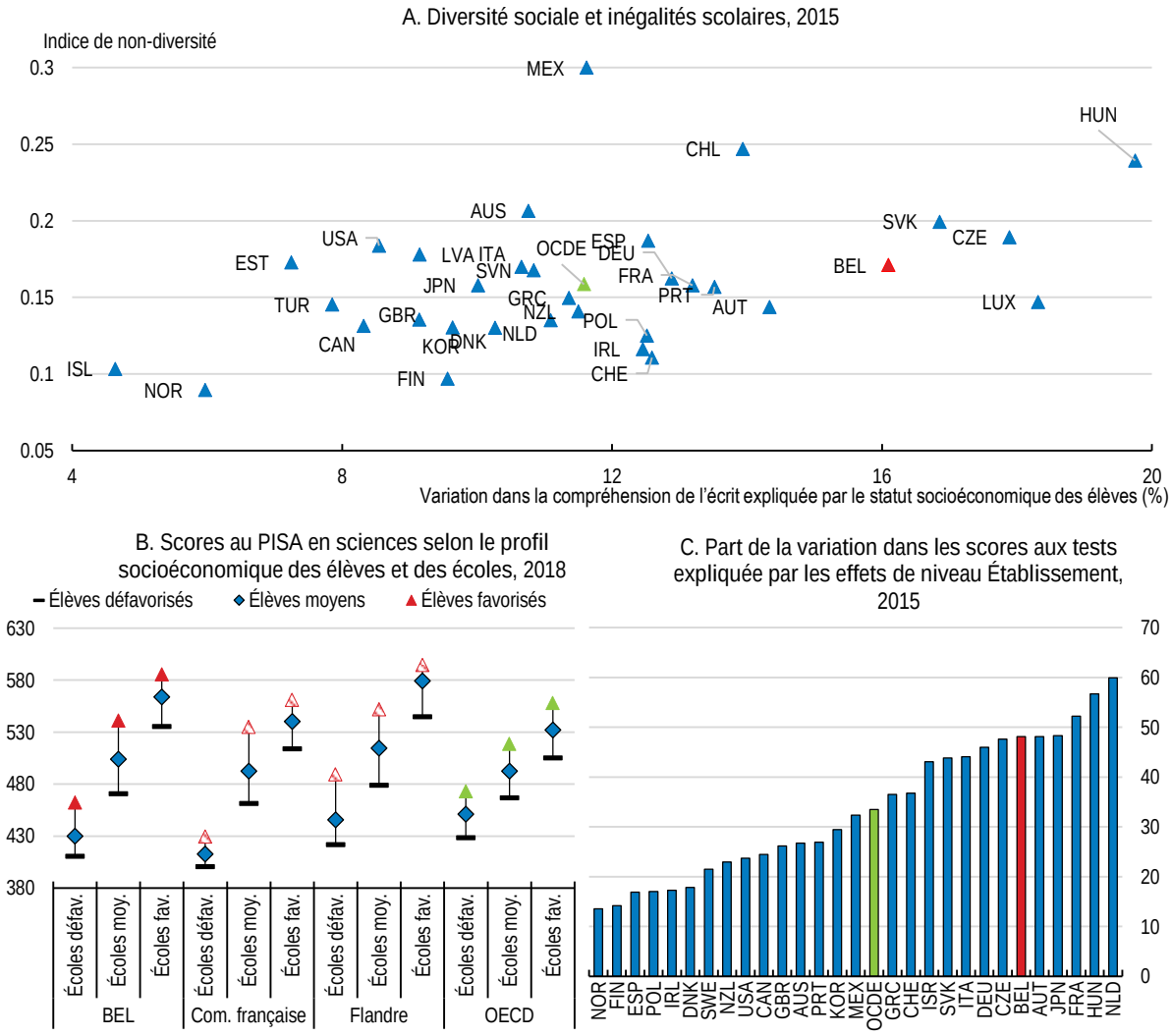

Note : Partie A : l'indice de « non-diversité sociale » évalue si la diversité des élèves observée au sein d'une école reflète la diversité des élèves observée à l'échelle du pays, les scores plus élevés indiquant une ségrégation accrue. Une variation plus faible de la compréhension de l'écrit qui s'explique par le statut socioéconomique des élèves indique une plus grande équité. Partie B : Les élèves défavorisés (favorisés) sont ceux situés dans le quartile inférieur (supérieur) de la distribution nationale de l'indice de Statut économique, social et culturel (SESC) du PISA ; les écoles défavorisées (favorisées) sont celles situées dans le quartile inférieur (supérieur) de la distribution nationale de l'indice SESC au niveau des établissements scolaires, lequel est calculé comme étant l'indice SESC moyen des élèves d'une école. Seules les écoles comptant au moins dix élèves, présentant un indice SESC valide, ont été retenues pour cette analyse. La distribution nationale de l'indice SESC d'établissement est pondérée au niveau de l'indice des élèves. Partie C : Effets Établissement, mesurés comme étant la part de variation qui s'explique par des variables fictives liées à l'école dans une régression des scores PISA en mathématiques.

Source : Calculs de l'OCDE à partir de la base de données PISA 2018 de l'OCDE ; et OCDE (2018), L'ascenseur social en panne ? *Comment promouvoir la mobilité sociale*.

StatLink https://stat.link/nmouri

Le processus de sélection scolaire et sociale explique la forte influence du milieu scolaire sur les résultats. Par exemple, près de la moitié de la variation des résultats des élèves belges en mathématiques s'explique par l'école qu'ils fréquentent, soit une proportion supérieure à la moyenne de l'OCDE, qui est d'un tiers (Graphique 2.17, partie C). Dans les trois communautés, le milieu socioéconomique moyen des établissements scolaires est même plus important que le milieu parental, en ce sens que les résultats scolaires des élèves sont plus influencés par le statut socioéconomique moyen des parents des autres élèves de la même école que par celui de leurs propres parents (Encadré 2.7). La fréquentation d'une école dont les élèves proviennent de milieux socioéconomiques plus favorisés va de pair avec de meilleurs scores aux tests dans tous les pays de l'OCDE, mais cet effet est particulièrement marqué en Belgique.

Encadré 2.6. **Structure et financement de l'enseignement obligatoire en Belgique**

Malgré la décentralisation depuis la troisième réforme de l'État en 1988 et les réformes récentes, la structure générale de l'enseignement obligatoire est en grande partie identique dans les trois communautés, qui sont confrontées aux mêmes enjeux s'agissant de mobilité sociale ; voir OCDE (2017[72]) pour plus de détails.

Le système présente les caractéristiques d'un quasi-marché de l'éducation, fondé sur le principe de liberté de l'enseignement inscrit à l'article 24 de la Constitution, c'est-à-dire sur la liberté d'établissement des écoles, le libre choix de l'école et un financement déterminé en fonction du nombre d'élèves. L'offre d'enseignement relève de pouvoirs organisateurs gouvernementaux (« enseignement officiel ») ou non gouvernementaux (« enseignement libre »), les communautés en assurant la réglementation et la surveillance. Le choix par les familles des établissements scolaires fréquentés par les enfants est resté non réglementé jusqu'à ce que des réformes, dans les années 2000, tentent d'intervenir face à des éléments de plus en plus probants de ségrégation sociale, mis en évidence notamment par les enquêtes PISA. L'enseignement obligatoire débute à 5 ans et se poursuit jusqu'à 18 ans. Il englobe la dernière année d'enseignement préscolaire (depuis septembre 2020), l'enseignement primaire, relativement non diversifié (de 6 à 12 ans), le premier cycle de l'enseignement secondaire et enfin, le deuxième cycle du secondaire (désormais réformé), subdivisé en quatre filières (général, technique, professionnel ou artistique). Un enseignement professionnel dual, qui combine l'apprentissage en milieu scolaire et en entreprise, est proposé à partir de 15 ans, à condition d'avoir réussi sa deuxième année d'enseignement secondaire (2e secondaire). Pour accéder à l'enseignement supérieur, il est obligatoire d'avoir obtenu un diplôme de fin d'études de l'enseignement obligatoire.

Les communautés sont presque entièrement financées par le gouvernement fédéral et l'éducation est leur principal poste de dépenses. Le financement est régi par les dispositions de la réforme de 2014 de la loi spéciale de 1989 relative au financement ; suivant ces dispositions, l'autorité fédérale attribue aux communautés une partie de la TVA et du produit de l'impôt sur le revenu, au prorata respectivement du nombre d'élèves soumis à l'obligation scolaire (« clé élèves ») et du lieu de résidence des contribuables (clé fiscale »). Les dépenses par élève sont relativement élevées comparativement aux niveaux internationaux, et elles sont plus importantes en Communauté flamande qu'en Communauté française (Graphique 2.18, partie A). Cependant, les perspectives de financement de l'éducation varient d'une communauté à l'autre en raison d'orientations budgétaires divergentes. Après une grave détérioration imputable à la pandémie, le déficit budgétaire devrait se stabiliser à moyen terme en Flandre, mais se détériorer en Communauté française, les dépenses primaires augmentant plus rapidement que les recettes attribuables en vertu de la loi spéciale relative au financement (Graphique 2.18, partie B). Il est impératif de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour mettre en œuvre certaines des mesures recommandées dans la présente Étude, en particulier dans la Communauté française. Le développement des examens de dépenses pourrait être utile pour une meilleure efficience de la dépense dans l'éducation (chapitre 1).

Graphique 2.18. Les dépenses par élève sont élevées, mais les perspectives du financement **varient d'une communauté à l'autre**

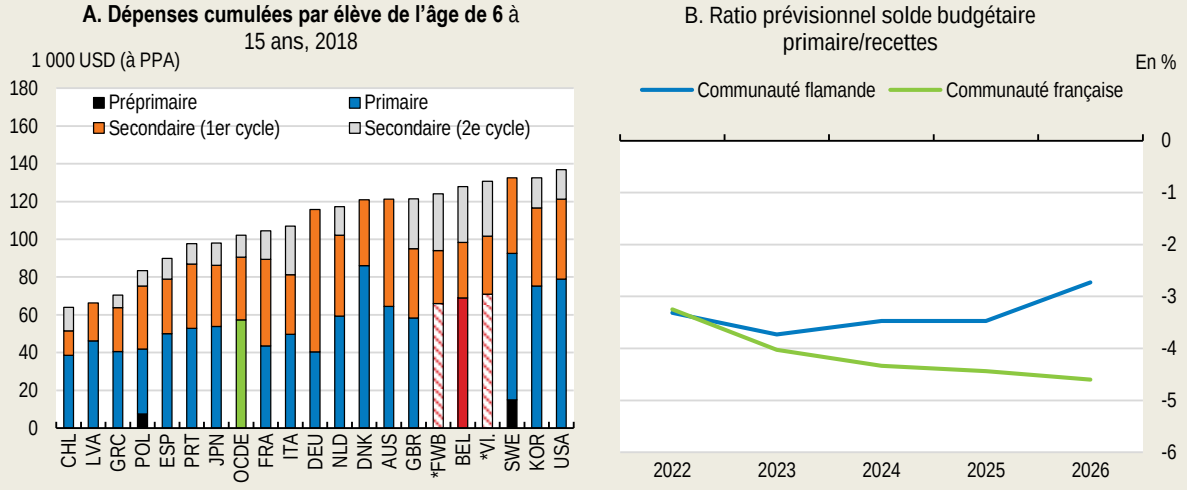

Note : Partie B : les chiffres budgétaires pour la Communauté flamande sont calculés à partir des clés de répartition du gouvernement fédéral.
Source : OCDE, base de données Regards sur l'éducation ; et Bureau fédéral du Plan.

StatLink https://stat.link/25qfnx

Encadré 2.7. L'influence du milieu scolaire : de nouvelles données issues de l'enquête PISA

De nouvelles recherches de l'OCDE exploitent les tout derniers résultats de l'enquête du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) pour isoler l'influence du milieu scolaire de l'influence globale du milieu parental sur les résultats scolaires des élèves, en adoptant la méthodologie décrite dans Causa et Johansson (2010[79]).

La Graphique 2.19 illustre la décomposition en deux parties de la corrélation conditionnelle au niveau Élève entre les scores aux tests en compréhension de l'écrit et les valeurs de l'indice Statut économique, social et culturel (SESC) : tout d'abord, un effet des antécédents individuels, qui mesure le lien entre le milieu parental de l'élève et ses résultats scolaires dans une école donnée (effet « intra-établissement ») ; ensuite, un effet du milieu scolaire, qui mesure le lien entre la situation socioéconomique moyenne dans l'école fréquentée et les résultats scolaires de l'élève, après prise en compte de son milieu parental (effet « inter-établissements »).

L'influence du milieu scolaire semble être particulièrement grande en Belgique, ce qui laisse penser que les résultats scolaires d'un élève belge dépendent grandement de la composition socioéconomique de son groupe de pairs dans l'école qu'il fréquente (Graphique 2.19). Un effet aussi considérable du milieu scolaire rend compte de plusieurs dimensions caractérisant l'existence, au sein de l'enseignement belge, d'une ségrégation *de facto*, notamment le tri des élèves entre les écoles ou la répartition des filières et des programmes entre les écoles.

Graphique 2.19. La disparité des scores PISA témoignent de **l'effet** de l'environnement scolaire

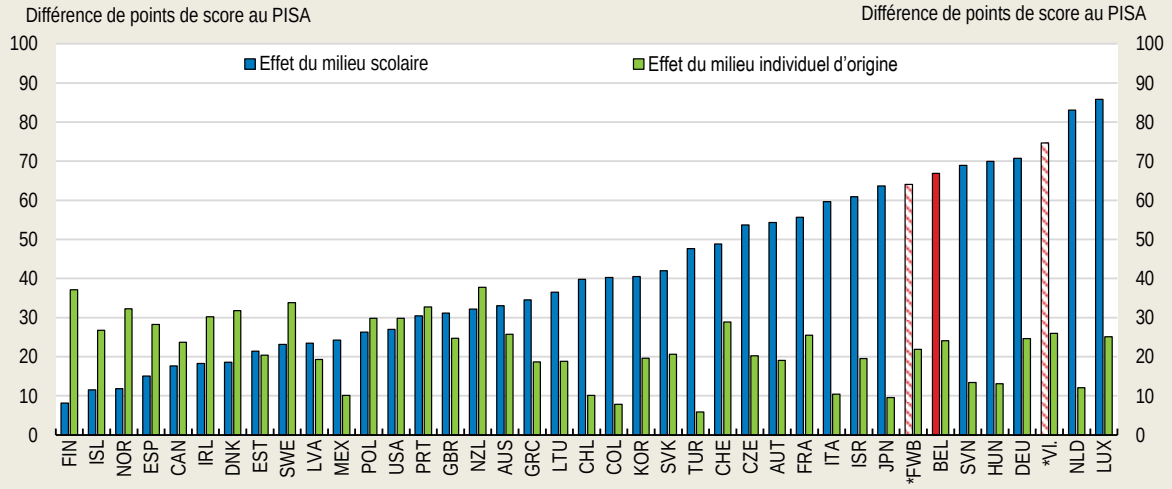

Note : Régression des résultats scolaires des élèves en sciences sur leur milieu socioéconomique familial (mesuré par l'indice SESC du PISA), et le milieu socioéconomique au niveau Établissement (indice SESC moyen du PISA pour tous les élèves de la même école, à l'exclusion de l'élève qui fait l'objet de la régression). Régressions des moindres carrés, pays par pays (et pour les deux plus grandes communautés de Belgique), pondérées en fonction de la probabilité d'échantillonnage des élèves. L'effet du milieu scolaire est défini comme étant la différence entre les prévisions de scores PISA pour deux élèves d'un même milieu socioéconomique qui fréquentent des écoles différentes (où le milieu moyen des élèves est séparé d'une valeur égale à l'écart interquartile de la distribution socioéconomique du milieu scolaire spécifique au pays) ; l'effet du milieu individuel d'origine est défini comme étant la différence entre les prévisions de scores PISA pour deux élèves qui fréquentent une même école (différence égale à l'écart interquartile de la distribution socioéconomique moyenne intra-établissement spécifique au pays). Les abréviations « Vl. » et « FWB » désignent la Communauté flamande et la Communauté française, respectivement.
Source : Calculs de l'OCDE à partir de la base de données PISA 2018 de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/r8y2t5

Atténuer les conséquences négatives du libre choix de l'école

Le libre choix de l'école peut engendrer des avantages sur le plan de l'innovation, de la liberté pédagogique ou des incitations à améliorer la qualité de l'enseignement, mais il peut également creuser les inégalités sociales, du fait que les parents défavorisés sur le plan socioéconomique sont plus limités dans leur choix d'école pour leurs enfants (Urquiola, 2016[80]). Les données internationales montrent l'effet préjudiciable de ce libre choix sur la sélection selon des critères scolaires et socioéconomiques (OECD, 2018[13]). Conjugué à une capacité limitée, le libre choix de l'école engendre un quasi-marché des services d'enseignement, où les consommateurs (les parents) se font concurrence pour inscrire leurs enfants dans les écoles les plus réputées, alors que les prestataires (les écoles) se font concurrence pour recruter les meilleurs élèves (Vandenberghe, 1996[81]). Ces forces tendent à créer une ségrégation sociale, car les élèves en viennent à être triés entre les écoles en fonction de critères socioéconomiques – lesquels se recoupent souvent avec le statut d'issus de l'immigration.

En dépit de ses avantages, la liberté de choix de l'établissement alimente également des disparités au regard des résultats scolaires entre les écoles en Belgique (Nicaise, 2019[76] ; Friant et al., 2012[82] ; Nusche et al., 2015[83] ; OECD, 2015[43] ; OECD, 2017[84]). Le choix de l'école est peu réglementé en Belgique, en dépit de la mise en œuvre de réformes visant à encadrer la liberté de choix tant en Communauté flamande qu'en Communauté française, au cours de la dernière décennie, pour lutter contre la discrimination à l'étape de l'inscription (Nicaise, 2019[76] ; OECD, 2019[85]). La concurrence autour des élèves est également élevée : 93 % des élèves belges sont scolarisés dans des établissements dont le responsable déclare qu'au moins un autre établissement lui fait concurrence dans le même bassin scolaire, ce qui classe la Belgique au troisième rang le plus élevé de la zone OCDE (Graphique 2.20, partie A).

Les projets des communautés pour réformer les mécanismes d'encadrement du libre choix de l'établissement scolaire et accroître la mixité sociale dans l'enseignement secondaire devraient être mis en œuvre dès que les difficultés imputables à la pandémie auront pris fin. En Communauté flamande, la mise en place d'un portail en ligne unique d'inscription dans les écoles situées dans des zones où la limitation des capacités est problématique devrait permettre d'accroître la transparence du système et empêcher les parents d'inscrire leurs enfants dans plusieurs écoles. En Communauté française, les réformes prévues visent à réduire la charge administrative des écoles et à décentraliser une partie des procédures d'affectation des élèves à un niveau plus local, ce qui devrait réduire la résistance globale face au système.

La poursuite des efforts de lutte contre les conséquences négatives du libre choix d'établissement scolaire devrait demeurer une priorité. En Communauté flamande, la suppression du système actuel de double quota dans l'enseignement secondaire, en vertu duquel les écoles sont tenues d'admettre une proportion d'élèves défavorisés, pourrait affecter la mixité sociale. Il conviendra de surveiller et d'évaluer les conséquences de cette suppression et de l'introduction, à partir de l'année scolaire 2023-24, du nouveau système en vertu duquel chaque établissement sera libre de fixer ses propres critères d'admission d'élèves défavorisés. En Communauté française, la mise en œuvre des règles de priorité pour l'inscription dans le cadre des systèmes d'encadrement du choix d'école devrait être décentralisée de manière à renforcer l'adhésion des parties prenantes aux nouvelles règles, comme cela a été le cas pour les « plateformes de négociation locale » en Flandre.

La Belgique enregistre le troisième taux le plus élevé de l'OCDE pour ce qui est des transferts d'élèves dans d'autres écoles (Graphique 2.20, partie B). Cette pratique va à l'encontre de la réglementation sur le choix de l'école s'agissant de l'objectif d'une plus grande mixité sociale en milieu scolaire. Les données de l'enquête PISA montrent que le milieu social a une plus forte incidence sur les résultats scolaires dans les pays où il est plus courant de réaffecter des élèves faibles ou perturbateurs dans un autre établissement, sans que cela ait d'impact positif sur la performance globale (OECD, 2010[86]). Là où il existe des options simples et claires en matière de changement d'établissement, les enseignants peuvent être moins enclins à répondre aux besoins des élèves en difficulté. À l'opposé, les écoles qui ont une plus grande responsabilité dans la formulation des stratégies d'évaluation des élèves, les décisions concernant l'offre de cours, la détermination du contenu des cours et le choix des manuels ont généralement tendance à moins opérer de transferts d'élèves (OECD, 2011[87]). Il conviendrait d'inciter davantage les enseignants à répondre aux besoins des élèves en difficulté et de limiter les transferts dans d'autres écoles pour assurer l'efficacité des politiques de scolarisation.

Le financement des écoles pourrait également comporter des incitations à promouvoir l'équité dans l'enseignement. Selon le système actuel, le financement est réparti entre les établissements en fonction de leur taille, après correction pour tenir compte de la composition sociodémographique de la population scolaire. Bien que ce dispositif incite les établissements à diversifier leur recrutement d'élèves, il ne les récompense pas lorsqu'ils obtiennent de bons résultats dans des conditions difficiles. La modélisation de la valeur ajoutée (c'est-à-dire, le fait de mesurer l'impact de l'établissement sur les résultats des élèves en utilisant des modèles statistiques pour prévoir les scores aux tests de chaque élève, à partir des caractéristiques des élèves et de l'établissement, puis en comparant ces prévisions de scores aux scores effectivement obtenus), ou d'autres indicateurs de performance fiables pourraient être utilisés pour mesurer les améliorations dans l'enseignement et allouer en conséquence une partie des fonds aux écoles. Parce qu'ils tiennent compte des résultats antérieurs des élèves, ces mécanismes de financement incitent à améliorer les résultats de l'ensemble des élèves, y compris ceux qui partent avec un désavantage scolaire. Des indicateurs de performance ainsi que d'autres données sur la réussite des parcours scolaires pourraient également contribuer à lutter contre le processus de ségrégation sociale et scolaire, en fournissant des informations objectives sur la qualité des établissements et en aidant les parents à faire des choix d'école éclairés.

Graphique 2.20. **La liberté du choix d'école est peu réglementée et les transferts d'élèves dans d'autres établissements** scolaires sont fréquents

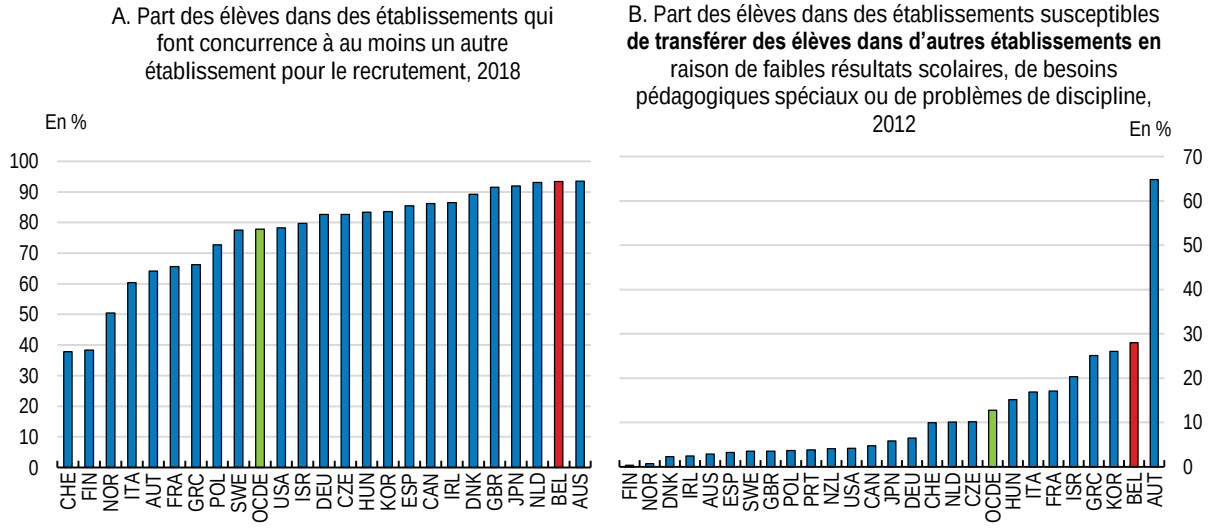

Note : Partie B, selon les déclarations des chefs d'établissement interrogés au sujet des élèves dans l'année modale nationale pour les jeunes de 15 ans
Source : OCDE, base de données PISA 2018 ; et OCDE (2013), Résultats du PISA 2012, vol. IV : Les clés de la réussite des établissements d'enseignement.

StatLink https://stat.link/ktijlw

Accroître la mobilité entre la filière générale et la filière professionnelle

L'orientation précoce vers l'enseignement professionnel est un autre facteur qui contribue aux disparités dans le système scolaire. Le regroupement des élèves en fonction de leurs aptitudes contribue à rendre les classes plus homogènes et peut faciliter l'enseignement, mais il peut aussi concourir à accroître les inégalités sociales dans les résultats scolaires si l'orientation est le reflet du milieu socioéconomique des élèves. Les données internationales indiquent que l'orientation à un âge précoce va de pair avec une moindre équité dans les résultats scolaires, comme le laissent penser les écarts plus notables observés dans les scores de compréhension de l'écrit entre les élèves favorisés et défavorisés (OECD, 2020[88]).

L'orientation vers des filières d'enseignement séparées s'opère de fait à l'âge de 12 ans en Belgique, soit à un âge plus précoce que l'âge moyen de 14 ans dans l'OCDE (Graphique 2.21, partie A). En outre, les élèves sont orientés à partir de 14 ans vers l'une des quatre filières existantes, plus nombreuses que la moyenne de trois filières dans l'OCDE. Les réformes prévues et en cours dans les communautés visent à différer l'orientation, à assurer un enseignement différencié et à réduire le nombre de filières (voir plus bas). Malgré une réforme des cursus des deux premières années du secondaire en Flandre, le risque d'une orientation dès l'âge de 12 ans subsiste. En Communauté française, les mesures planifiées dans le cadre de la réforme du *Pacte d'excellence*, qui comprennent le prolongement d'un an du tronc commun d'apprentissage et la fusion des deux filières à vocation professionnelles (filière « technique » et filière « professionnelle »), vont dans le bon sens et devraient être mises en œuvre sans délai.

Lors de la réforme des systèmes d'éducation en vue de différer l'orientation, les autorités devraient prendre des mesures complémentaires afin d'éviter des conséquences involontaires. La hausse continue du nombre de redoublements, qui sont déjà particulièrement élevés en Belgique, près du tiers des élèves ayant déjà redoublé une classe à l'âge de 15 ans, soit plus que la moyenne de 11 % de l'OCDE, est un sujet particulièrement préoccupant (OECD, 2020[88]). Un soutien ciblé des élèves en difficulté sera nécessaire pour assurer l'acquisition de compétences génériques. La Belgique pourrait s'inspirer de l'exemple de l'expérience de « tronc commun différencié » dans la province canadienne de l'Ontario, où l'orientation a lieu à l'âge de 16 ans, mais où l'enseignement est adapté aux besoins des élèves. Les

éléments clés de cette expérience comprennent le regroupement à l'intérieur d'une classe en fonction du style d'apprentissage et non du niveau, la disponibilité d'« enseignants pour la réussite » à temps complet, spécialisés en soutien des élèves en difficulté, ainsi que la possibilité d'accumuler des crédits en vue de l'obtention du diplôme en effectuant des stages en entreprise (Ontario Ministry of Education, 2021[89]).

Un autre problème lié à l'orientation est celui de la stigmatisation sociale associée aux filières professionnelles en Belgique. Les parents préfèrent souvent que leur enfant redouble dans la filière générale plutôt que de passer à une autre filière. L'effet cascade qui en résulte, les élèves en difficulté commençant par redoubler avant d'être transférés dans une autre filière réputée inférieure sur le plan scolaire, signifie que les filières non générales sont en réalité des filières de relégation (Nicaise, 2019[76] ; De Witte et Hindriks, 2017[90]). L'effet cascade contribue également aux disparités dans les résultats scolaires entre les écoles, la plupart de celles-ci étant organisées par filière. En Belgique, l'écart en compréhension de l'écrit entre la filière générale et les autres filières, après prise en compte du statut socioéconomique, correspond à 69 points, soit environ une année et demie de scolarité, ce qui dépasse de loin la moyenne de 29 points de l'OCDE (OECD, 2020[88]). L'amélioration de la qualité et la montée en gamme de l'enseignement professionnel constituent donc une priorité.

Les réformes de l'enseignement devraient viser à accroître la mobilité entre les filières professionnelle et générale. Cela contribuerait à remédier au déficit d'image de l'enseignement professionnel en Belgique et à réduire la ségrégation scolaire. En encourageant les établissements scolaires à organiser les programmes par domaine, de manière transversale par rapport aux filières (établissements dits « écoles de domaine » et « écoles campus »), la réforme de modernisation en Flandre rend effectivement les filières professionnelles plus attrayantes et permet aux élèves de passer de la filière professionnelle à la filière générale, ce qui peut réduire l'effet cascade. En Communauté française, la réforme de l'enseignement professionnel dans le cadre du *Pacte d'excellence* vise à renforcer l'acquisition de compétences génériques afin de réduire les différences par rapport à l'enseignement général. Toutefois, les filières restent entièrement séparées et peu de passerelles existent pour que les élèves puissent passer de l'enseignement professionnel à l'enseignement général ou supérieur. La réforme sur ce point pourrait consister à s'inspirer de l'expérience flamande.

Graphique 2.21. **L'orientation précoce vers l'enseignement et la formation professionnels (EFP) est courante, mais le recours à l'EFP en alternance est rare**

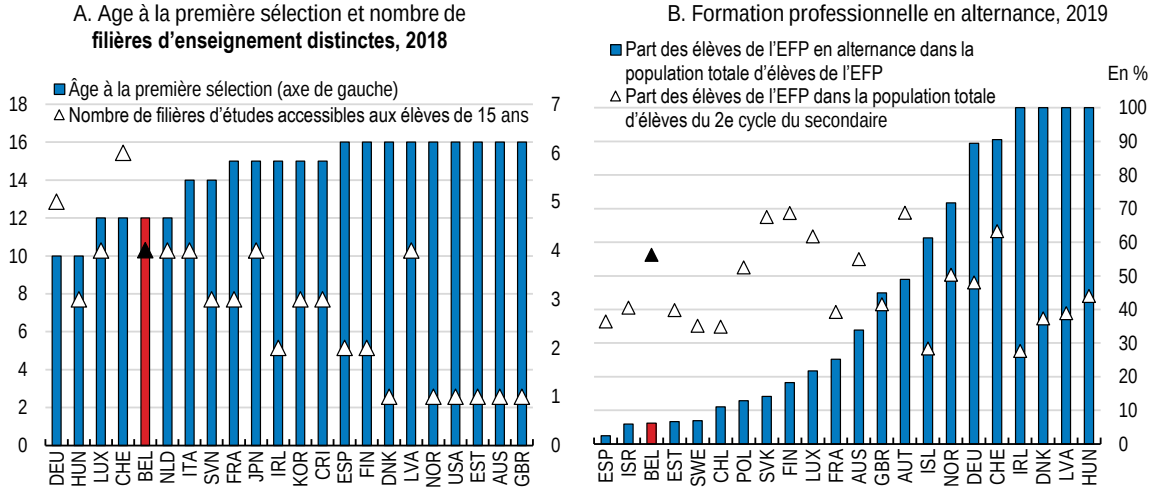

Note : Partie A : en Belgique, l'orientation vers l'une des quatre filières d'enseignement a lieu en droit à l'âge de 14 ans, mais l'orientation vers une filière préprofessionnelle intervient de fait à l'âge de 12 ans. Partie B : sont définis comme programmes de formation professionnelle en alternance (associant apprentissage en milieu scolaire et en entreprise) ceux dans lesquels la formation est dispensée à hauteur de 25 % à 90 % en milieu professionnel.
Source : OCDE (2020), *PISA 2018 Results vol. V : Effective Policies, Successful Schools* ; et base de données Regards sur l'éducation de l'OCDE.

StatLink https://stat.link/ocjnsb

Le recours à la formation professionnelle en alternance, qui combine l'apprentissage en milieu scolaire et en entreprise, est relativement peu développé en Belgique (Graphique 2.21, partie B) et devrait l'être davantage, comme le recommandait l'*Étude économique* de 2020. La formation et l'expérience en milieu professionnel facilitent les transitions de l'école au monde du travail et favorisent la mobilité sociale. L'incidence de l'enseignement professionnel sur la probabilité d'emploi à tous les stades de la carrière est plus élevée dans les pays où la participation aux programmes de formation combinés travail-études est forte, comme l'Autriche et l'Allemagne (Forster, Bol et van de Werfhorst, 2016[91]). Des réformes récentes en Belgique pourraient être utiles à cet égard. En Communauté flamande, tous les établissements d'enseignement secondaire peuvent proposer une formation professionnelle en alternance depuis septembre 2019 et plus de 100 formations sont actuellement offertes (OECD, 2021[92]). Le *Pacte d'excellence*, en Communauté française, vise à améliorer les synergies entre l'enseignement professionnel et le marché du travail, mais manque de clarté au sujet de la coordination nécessaire avec les autorités régionales, compétentes pour les politiques de formation et d'emploi.

Pour que la formation professionnelle en alternance réponde aux besoins du marché du travail, il faudrait que le financement soit alloué par bloc de formation plutôt que par établissement. Le modèle actuel, en vertu duquel les établissements d'enseignement professionnel perçoivent des financements par élève et les utilisent pour organiser leur programme de formation, ne possède pas la souplesse nécessaire pour pouvoir s'adapter à l'évolution rapide des besoins du marché du travail et empêche la spécialisation et la collaboration au niveau des entreprises dispensatrices de la formation. Le passage à un modèle axé sur la demande, comme au Royaume-Uni, qui consiste à allouer les fonds directement aux prestataires de formation, permettrait de réduire les décalages entre l'offre et la demande de compétences et de garantir que les compétences acquises dans l'enseignement professionnel sont celles qui sont recherchées sur le marché du travail (Sodermans et al., 2018[93]). En outre, le rôle de l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA) dans la coordination de l'enseignement et la formation professionnels en alternance entre la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté française devrait être clarifié et les certifications, harmonisées.

Proposer des mesures plus fortement incitatives aux enseignants

Des politiques efficaces de recrutement des enseignants sont indispensables à un système éducatif performant, et le manque d'enseignants ou de qualifications appropriées nuit à la qualité et à l'équité du système (OECD, 2019[73] ; OECD, 2020[88]). Les données montrent que les résultats scolaires des élèves dépendent en partie de caractéristiques propres aux enseignants, notamment de leur formation initiale et de leurs diplômes, de leurs conditions de travail, de la collaboration et du tutorat entre collègues. Ainsi, les différences de pourcentage d'enseignants entièrement pourvus des titres et diplômes requis, délivrés par une autorité compétente, sont à l'origine de quelque 13 % des différences de scores moyens aux tests de compréhension de l'écrit dans l'ensemble des pays et économies participant à l'enquête PISA (OECD, 2020[88]). Indicateur de mesure de la qualité des enseignants, l'amélioration des résultats des élèves en une année de scolarité, une fois pris en compte les facteurs échappant au contrôle des enseignants, a un impact durable sur le niveau d'instruction atteint et les rémunérations ultérieures de ces élèves (Chetty, Friedman et Rockoff, 2014[94] ; Chetty, Friedman et Rockoff, 2014[95] ; Hanushek et Rivkin, 2010[96] ; Kane Douglas O Staiger et al., 2008[97]). Aussi l'offre d'enseignants très qualifiés est-elle essentielle pour favoriser la mobilité sociale.

Les écoles éprouvent des difficultés à recruter des enseignants et sont souvent forcées d'embaucher du personnel qui ne possède pas les titres exigés en Belgique. Selon des données issues de l'Enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage (TALIS) de 2018, 44 % des élèves belges fréquentaient des écoles ayant déclaré une pénurie d'enseignants, soit un pourcentage supérieur à la moyenne de 27 % dans l'OCDE (Graphique 2.22, partie A), et 26 % des élèves fréquentaient des écoles où les enseignants étaient peu qualifiés ou dont les qualifications étaient insuffisantes, ce qui classait le pays au septième rang des taux les plus élevés de l'OCDE. Les pénuries d'enseignants sont le reflet d'une

forte érosion naturelle chez les jeunes enseignants. En 2014, 44 % des enseignants dans l'enseignement secondaire et 25 % dans le primaire en Communauté flamande ont quitté l'enseignement moins de cinq ans après le début de leur carrière (De Witte et Hindriks, 2018[78]). En Communauté française, le taux de sortie des enseignants durant leurs cinq premières années d'enseignement s'élevait à 39 % pour la cohorte d'enseignants débutants entrés en fonction en 2006-07 (Delvaux et al., 2013[98]). Les raisons invoquées tiennent aux conditions de travail précaires, aux problèmes posés par les classes difficiles, aux difficultés pour passer de la théorie à la pratique et au manque de soutien au sein de l'établissement scolaire.

Afin de limiter les départs de jeunes enseignants, les autorités devraient renforcer les programmes d'intégration en faveur des enseignants débutants. Seuls 43 % des enseignants belges déclarent avoir bénéficié de quelconques modalités d'intégration (Graphique 2.22, partie B). Or, il a été démontré que les programmes de soutien en début de carrière qui offrent un accompagnement systématique réduisent le taux de décrochage des enseignants (OECD, 2019[99]). L'intégration devrait devenir systématique et inclure des éléments essentiels tels qu'une charge de travail adaptée à des enseignants débutants, leur insertion dans la stratégie et la culture de l'école, des temps réguliers d'observation en classe avec un retour d'information et des plans de perfectionnement professionnel.

La récente institution d'un droit à l'accompagnement pour les nouveaux enseignants en Communauté flamande, et la définition d'une carrière en trois étapes comportant des missions adaptées en conséquence en Communauté française, vont dans le bon sens. Des réformes supplémentaires pourraient viser à aller au-delà de l'intégration et à aider la transition des jeunes enseignants en prévoyant des liens directs avec les programmes de formation initiale des enseignants. Par exemple, les Pays-Bas ont institué en 1997 une phase de « pratique pédagogique autonome » au cours de la dernière année du cursus, qui consiste à enseigner dans le cadre d'un contrat de formation et d'emploi pendant une durée de cinq mois au maximum (European Commission, 2010[100]). L'enseignant stagiaire travaille en qualité de membre régulier de l'équipe pédagogique ; il reçoit à ce titre les parents en réunion et discute des bulletins scolaires.

L'amélioration des conditions de travail en début de carrière, conditions qui sont précaires en Belgique, s'impose. La plupart des enseignants qui débutent n'obtiennent qu'un contrat à temps partiel, ils remplacent des enseignants absents nommés à titre définitif et souvent, les classes qu'ils ont en charge sont réparties entre plusieurs écoles. Ainsi, selon l'étude effectuée en 2012 par l'Administration générale de l'enseignement de la Communauté française, 25 % des nouveaux enseignants ont été embauchés sous contrat à temps partiel et 52 % en tant que suppléants. De plus, les nouveaux enseignants sont plus susceptibles d'enseigner dans une école défavorisée, ce qui accroît la difficulté de leur mission. La Communauté flamande a récemment pris des mesures pour renforcer la stabilité de l'emploi des enseignants débutants, notamment en réduisant le nombre de jours de travail requis pour qu'une nomination temporaire soit convertie en nomination définitive. La Communauté française s'en remet à l'amélioration de la qualité de la formation initiale des enseignants, prévue dans le *Pacte d'excellence*, pour accroître l'attrait des carrières en enseignement.

Graphique 2.22. Il serait possible de faire plus pour attirer et retenir les enseignants

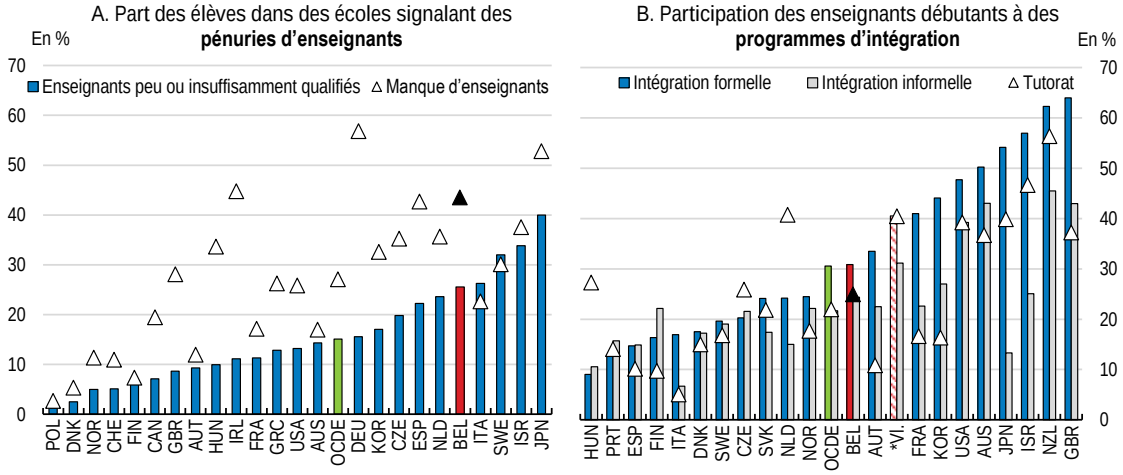

Source : OCDE (2020), *PISA 2018 Results, vol. V : Effective Policies, Successful Schools* ; et OCDE (2019), *Working and Learning Together*.

StatLink https://stat.link/24lksy

Afin de rendre les carrières de l'enseignement plus attrayantes tout en favorisant l'équité dans l'éducation, les enseignants pourraient bénéficier de mesures d'incitation pour s'occuper des besoins des élèves défavorisés. L'enseignement dans des écoles défavorisées pourrait être récompensé par des primes de salaire, un allégement du nombre de classes à leur charge, l'accélération de leur nomination à titre définitif ou des mutations prioritaires vers d'autres établissements à partir d'une certaine ancienneté. Par exemple, au Japon et en Corée, des mesures sont prises pour que des enseignants très chevronnés soient nommés dans des écoles défavorisées, sous la forme de dispositifs formels et informels permettant aux enseignants de changer d'école périodiquement et de bénéficier d'incitations supplémentaires, notamment une majoration de salaire, un allégement de leur charge de travail et la possibilité de choisir leur école lors de leur prochaine mutation (Encadré 2.8).

Encadré 2.8. Attirer de bons enseignants dans les écoles défavorisées : les cas du Japon et de la Corée

En Corée et au Japon, les élèves défavorisés ont au moins autant de chances que les autres de recevoir un enseignement dispensé par des enseignants de qualité, ce dont attestent certaines caractéristiques d'enseignants telles que les années d'expérience, le fait d'être diplômé dans toutes les disciplines enseignées et, dans le cas des professeurs de sciences, d'avoir obtenu un diplôme universitaire avec les sciences en discipline majeure.

Au Japon, on attend des enseignants qu'ils changent périodiquement d'école au cours de leur carrière, de sorte que toutes les écoles puissent avoir accès à des enseignants performants et bénéficient d'un équilibre entre enseignants expérimentés et débutants. Les autorités éducatives locales déterminent la répartition des enseignants entre les écoles et la mettent en œuvre.

La Corée a mis en place un système de rotation obligatoire des enseignants, qui les oblige à changer d'établissement tous les cinq ans. De multiples incitations sont offertes dans le cadre du système pour attirer les enseignants vers les écoles dont les besoins éducatifs sont grands, notamment une majoration de salaire, des classes moins chargées, un allégement des heures d'enseignement, des crédits supplémentaires au titre d'une promotion ultérieure à un poste administratif et la possibilité pour l'enseignant de choisir son prochain établissement d'affectation. Les deux dernières mesures sont considérées comme particulièrement attrayantes.

Source : OCDE (2018), *Effective Teacher Policies: Insights from PISA*.

Promouvoir des logements abordables et de qualité

La hausse des prix des logements non seulement restreint l'accès à des habitations de qualité pour les ménages qui consacrent une proportion relativement importante de leurs revenus au logement, mais contribue aussi à la persistance de revenus faibles, car des conditions de vie précaires vont souvent de pair avec un accès limité à des emplois et à un enseignement de qualité, en particulier pour les enfants et les jeunes adultes (OECD, 2020[101]). La crise liée au COVID-19 a accentué les problèmes d'accessibilité financière, dans la mesure où de mauvaises conditions de logement rendent les confinements et le télétravail (ainsi que l'enseignement à domicile ; voir plus haut) plus difficiles. L'accessibilité financière sera encore entravée par les gains d'efficacité énergétique qu'il faudra réaliser dans le secteur du logement pour atteindre les objectifs climatiques, qui pèsent de manière disproportionnée sur les ménages à bas revenu (IEA, 2019[102]).

En Belgique, les conditions de logement, caractérisées par des habitations de grande taille et des coûts de logement modestes, sont globalement parmi les meilleures de la zone OCDE d'après l'indicateur du vivre mieux. Il est toutefois devenu de plus en plus difficile pour les ménages modestes de trouver un logement abordable. Les personnes à faible revenu qui louent leur logement sur le marché privé sont particulièrement exposées au risque de surcharge financière liée au coût du logement, sachant que 70 % des ménages situés dans le dernier quintile de la distribution des revenus consacrent plus de 40 % de leur revenu à leurs dépenses totales de logement (Graphique 2.23, partie A). Les ménages modestes sont aussi tout particulièrement confrontés au problème de la qualité des logements : 26 % d'entre eux vivent dans un logement inadéquat, soit une proportion plus élevée que la moyenne de l'UE, qui est de 22 % (Graphique 2.23, partie B). Ces problèmes d'accessibilité financière sont plus prononcés dans les grandes zones urbaines (voir plus haut).

Graphique 2.23. Les coûts du logement pèsent lourdement sur les ménages à bas revenu

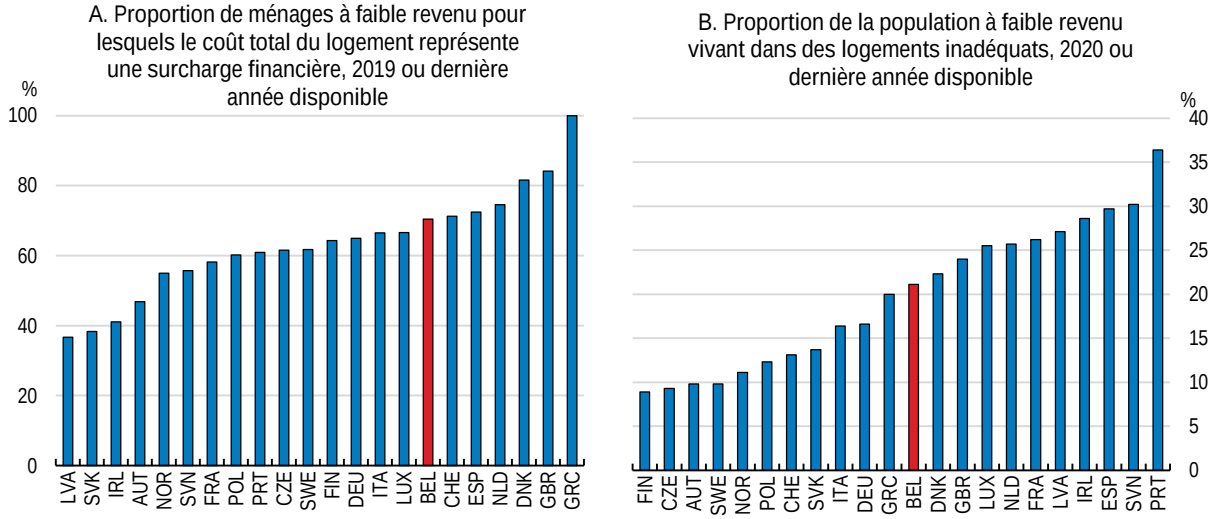

Note : Partie A : ménages locataires sur le marché privé ; les ménages à faible revenu appartiennent au dernier quintile de la distribution des revenus ; on parle de surcharge financière lorsqu'un ménage à faible revenu consacre plus de 40 % de son revenu disponible aux dépenses totales de logement (remboursements du capital et des intérêts au titre des emprunts hypothécaires, loyer, assurance habitation, services et charges obligatoires, entretien régulier et réparations, taxes et services d'utilité publique). Partie B : les personnes à faible revenu sont celles dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu équivalent médian ; un logement est considéré comme inadéquat s'il présente l'un des problèmes suivants : fuites dans la toiture, humidité dans les plafonds, les murs, le sol ou les fondations, ou pourriture dans les cadres de fenêtre et les portes.
Source : OCDE, base de données sur le logement abordable ; et Eurostat.

StatLink https://stat.link/1qwjri

Dans le sillage du deuxième volet de la sixième réforme de l'État entrée en vigueur en 2014, les régions ont mis en œuvre un certain nombre de réformes liées au logement, qui visaient essentiellement la suppression des réductions fiscales accordées au titre des intérêts et des amortissements en capital d'emprunts hypothécaires pour habitation propre et unique (le « bonus-logement »), comme cela avait été recommandé dans l'*Étude économique* de 2020 (Encadré 2.9). Ces réformes, qui s'attaquent à la dégressivité de ces avantages fiscaux, pourraient atténuer les tensions sur les prix du marché, le bonus n'étant plus capitalisé dans les prix des logements. Ce pas vers la neutralité fiscale entre location et acquisition est bienvenu, car il favorise la mobilité sociale. La suppression d'autres avantages fiscaux injustifiés dont bénéficient encore les propriétaires occupants renforcerait davantage la mobilité sociale en libérant des ressources publiques pour financer les aides locatives destinées aux ménages à faible revenu. La Flandre et la Région de Bruxelles-Capitale ont modifié à juste titre leur fiscalité du logement en réduisant les droits d'enregistrement. La Région wallonne devrait s'en inspirer et envisager de remplacer son crédit d'impôt au titre des emprunts hypothécaires

Encadré 2.9. Réformes régionales du « bonus-logement »

Depuis la mise en œuvre de la sixième réforme de l'État, les compétences en matière d'imposition du logement et de réglementation du marché locatif reviennent (pour l'essentiel) aux régions, ce qui a permis aux gouvernements régionaux de fixer leurs propres priorités face aux problèmes de logement. La réforme la plus notable mise en œuvre dans les trois régions concerne la suppression des réductions d'impôt accordées au titre des intérêts et des amortissements en capital d'emprunts hypothécaires pour habitation propre et unique (le « bonus-logement »).

- Flandre : En 2020, le bonus-logement a été remplacé par une réduction des droits d'enregistrement, dont le taux a été ramené de 6 % à 3 % (et à 1 % si des travaux de rénovation énergétique sont effectués) pour l'achat d'une habitation propre et unique.
- Wallonie : En 2016, le bonus-logement est remplacé par un crédit d'impôt (le « chèque habitat ») accordé aux ménages ayant contracté un emprunt hypothécaire pour financer l'achat d'une habitation propre et unique ; ce chèque, dont le montant diminue à mesure que le revenu net imposable du ménage augmente, peut être accordé pour toute la durée d'un emprunt hypothécaire, jusqu'à 20 ans au maximum, sa valeur étant réduite au bout de 10 ans.
- Région de Bruxelles-Capitale : En 2017, le bonus logement a été remplacé par une majoration de l'abattement, porté à 175 000 EUR, sur les droits d'enregistrement pour l'achat d'une habitation propre et unique, dont le taux est fixé à 12.5 %.

Améliorer l'efficacité des aides au logement destinées aux ménages à faible revenu

La mise à disposition de logements sociaux et l'offre de prestations liées au logement contribuent à atténuer les conséquences négatives de la hausse des coûts de logement pour les ménages à faible revenu. En accroissant l'offre de logements, les investissements consacrés au logement social améliorent l'accessibilité du logement non seulement pour les locataires éligibles à faible revenu, mais aussi pour le reste du marché du logement (OECD, 2021[19]). Il est essentiel de bien concevoir les mesures pour faire en sorte que les maigres ressources disponibles parviennent bien aux groupes vulnérables sans induire une ségrégation sociale ni entraver leur mobilité, en particulier sur le marché du travail (OECD, 2020[103]).

En Belgique, la proportion de logements sociaux dans le parc de logements total (environ 4 %) est faible par rapport à certains pays de l'OCDE, comme la France (environ 15 %) ou le Danemark (environ 20 %) (Graphique 2.24). Bien que stable au cours de la dernière décennie, cette proportion relativement faible de logements sociaux n'est pas suffisante pour répondre à la demande, comme en témoignent les très longues listes d'attente des ménages pouvant prétendre au logement social. Le manque de logements sociaux est particulièrement criant à Bruxelles : en mars 2020, 37 077 ménages vivaient dans un logement

social, mais près de 50 000 ménages étaient sur liste d'attente, selon l'organisme public responsable, la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale. Par conséquent, l'extension du parc de logements sociaux constitue une priorité urgente, comme l'ont reconnu les gouvernements des trois régions.

Sachant que le manque de terrains disponibles rend l'extension du parc de logements sociaux particulièrement difficile dans la Région de Bruxelles-Capitale, des mesures complémentaires doivent être prises pour améliorer l'accessibilité financière du logement, notamment des aides locatives pour les ménages à faible revenu sur le marché privé et une réglementation plus favorables à l'offre (voir plus bas). Par ailleurs, des règles d'occupation des sols favorables à la densité pourraient aussi s'avérer utiles, dans la mesure où les obstacles réglementaires auxquels se heurtent les nouvelles constructions, en particulier les limitations de hauteur, peuvent restreindre l'offre de biens immobiliers d'habitation et contribuer à faire augmenter les coûts de logement, en particulier dans les villes les plus chères de l'OCDE (OECD, 2021[19]). Cela dit, l'« écart de hauteur des bâtiments » (c'est-à-dire la différence entre la hauteur du parc existant d'immeubles de grande hauteur et celle qui résulterait d'un assouplissement de la réglementation, estimée par régression à partir du revenu national et des baux ruraux) est plus faible en Belgique que dans des pays voisins comme l'Allemagne ou les Pays-Bas (Jedwab, Barr et Brueckner, 2020[104]). La Région de Bruxelles-Capitale poursuit sa densification conformément à ses Plans d'Aménagement Directeurs, bien que ceux-ci suscitent souvent l'opposition des habitants, notamment en ce qui concerne la hauteur des nouvelles constructions.

Graphique 2.24. Le parc de logements sociaux est relativement restreint

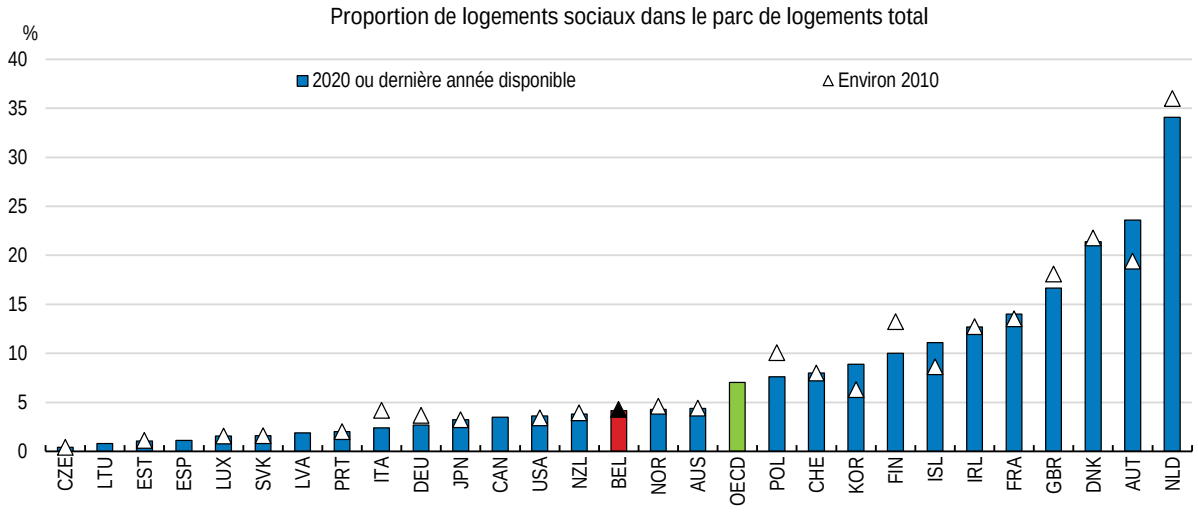

Source : OCDE (2021), *Pierre par pierre : bâtir de meilleures politiques du logement*.

StatLink https://stat.link/q879c2

Le développement du logement social doit éviter d'exacerber la ségrégation spatiale. L'imposition de quotas minimums de logements sociaux à l'échelle des communes pour limiter la ségrégation socioéconomique et ethnique dans les cités de logements sociaux ne semble pas efficace en Belgique, notamment car les sanctions applicables en cas de non-respect ne sont pas dissuasives. De manière générale, les stratégies explicites de mixité sociale dans le logement social n'ont pas eu d'effets positifs appréciables dans la plupart des pays de l'OCDE, y compris l'objectif de taux de logements sociaux de 20 % fixé au niveau des communes en France (OECD, 2018[105]). En revanche, de vastes projets de rénovation des grands ensembles de logements sociaux et des abords immédiats lancés dans certains pays se sont révélés prometteurs (Encadré 2.10). Une autre démarche consiste à envisager de créer des ensembles de logements sociaux de plus petite taille répartis au sein des zones urbaines et entre elles afin de déconcentrer réellement ces ensembles (OECD, 2020[103]).

Encadré 2.10. Revitalisation à grande échelle du logement social : l'exemple de Toronto (Canada)

L'expérience de revitalisation de la cité de logements sociaux de Regent Park dans la ville de Toronto illustre la possibilité de revitalisation inclusive du logement social. Le projet a débuté en 2005 alors que Regent Park était en tête des quartiers les plus défavorisés de Toronto et que la cité était délabrée et pâtissait depuis longtemps des mesures d'austérité. Doté d'un budget de 1 milliard CAD, le projet de réaménagement a mobilisé des partenaires locaux, l'agence municipale du logement social, ainsi que des promoteurs du secteur privé.

Le projet, qui, afin de favoriser la mixité sociale, prévoyait à la fois des logements sociaux, des copropriétés au prix du marché et des logements abordables, nécessitait de démolir les biens existants et de repenser l'ensemble pour mieux relier la zone au cœur de la ville. Il prévoyait en outre officiellement un « droit de retour » pour les anciens locataires et une aide financière couvrant le loyer du logement que ces derniers devaient occuper pendant les travaux, ainsi que les frais de déménagement. Alors que le projet touche à sa fin, il ressort des données disponibles qu'environ 60 % des ménages sont revenus là où ils habitaient ou à proximité, et que 10 à 20 % d'entre eux ont trouvé un autre logement social à Toronto. Dans l'ensemble, les résidents se disent davantage satisfaits et ont une attitude positive à l'égard de la mixité sociale de l'habitat.

Source : OCDE (2019), « Le logement social : un élément essentiel des politiques de logement d'hier et de demain ».

Il faudrait veiller à l'application des règles encadrant la location d'un logement social, que la Belgique a réformées en vue d'accroître l'offre de logements sociaux pour les ménages remplissant les conditions requises, notamment en supprimant les baux à durée indéterminée, en révisant les critères d'éligibilité des ménages dont la taille diminue ou en appliquant des critères de revenu. Cependant, les écarts de loyers moyens avec le marché privé étant importants, les ménages qui perdent leur éligibilité ne retrouvent pas facilement un logement. Les critères de ressources pourraient en outre nuire aux incitations à travailler si le fait de prendre un emploi (mieux rémunéré) entraîne la perte d'un logement social. À cet égard, il serait utile d'améliorer la portabilité des allocations de logement social en cas de possibilité d'emploi nécessitant un déménagement, comme l'a fait l'Angleterre avec la règle du « Right to Move » (droit de déménager). Des allocations de réinstallation sous condition de ressources pourraient également être utiles (voir plus bas).

Les loyers des logements sociaux pourraient être fixés proportionnellement au revenu et au patrimoine des ménages afin de ne pas nuire aux incitations à travailler et de faire en sorte que les logements sociaux soient attribués aux plus vulnérables. Aux Pays-Bas, les loyers des logements sociaux augmentent en fonction du revenu total du ménage (Encadré 2.11). Pour éviter des effets de seuil brutaux, les loyers devraient être fixés en proportion du revenu et du patrimoine à tous les niveaux, comme le fait en partie l'Australie. La révision des loyers en fonction de la hausse des revenus des locataires de logements sociaux peut favoriser la mixité sociale des quartiers, des ménages plus aisés continuant d'occuper des logements sociaux. Un tel système nécessiterait toutefois une accélération considérable de l'expansion du parc de logements sociaux, dans la mesure où celui-ci serait occupé en partie par des ménages qui auraient sinon déménagé. Il faudrait en outre éviter d'inciter les organismes de logements sociaux à choisir les locataires en fonction de la croissance potentielle de leur revenu, au détriment des ménages les plus vulnérables.

Encadré 2.11. Augmentation des loyers en fonction du revenu : l'exemple des Pays-Bas

Depuis 2013, l'augmentation annuelle des loyers à laquelle procèdent les sociétés néerlandaises de logement social est calculée à partir du revenu total des ménages pour chaque location au lieu d'être indexée sur l'inflation. L'augmentation maximale du montant des loyers et les seuils de revenu sont fixés chaque année par décret ministériel (*Uitvoeringsregeling Huurprijzen Woonruimte*). Les données disponibles montrent que cette réforme a incité les ménages plus aisés à aller vivre dans des logements à loyer non encadré.

Cette méthode permet d'assurer une allocation efficace des ressources dans les pays où un large éventail de la population peut prétendre au logement social, y compris les personnes actives, car elle ne crée pas nécessairement de fortes contre-incitations à l'emploi.

Source : OCDE (2019), « Le logement social : un élément essentiel des politiques de logement d'hier et de demain ».

Les régions devraient continuer de renforcer le soutien apporté aux ménages à faible revenu sur le marché locatif privé, compte tenu du manque de logements sociaux et du temps nécessaire pour accroître l'offre. Les conditions d'admission au bénéfice des aides à la location octroyées par les régions aux ménages qui sont sur liste d'attente pour un logement social ou qui vivent dans un logement inadéquat devraient être assouplies de façon à couvrir tous les locataires du secteur privé qui répondent aux conditions requises pour bénéficier d'un logement social, ainsi qu'il était recommandé l'*Étude économique* de 2015, et être mises à disposition plus rapidement là où elles ont déjà été étendues. L'élargissement de la portée des dispositifs actuels d'allocations de logement permettrait d'atténuer les réticences que les propriétaires pourraient avoir en raison de la situation financière médiocre des locataires à faible revenu et, partant, d'augmenter l'offre de logements locatifs dans le segment inférieur du marché. Une telle mesure risque toutefois d'accentuer à court terme les tensions à la hausse sur les loyers par la capitalisation de l'aide dans les loyers avant que l'offre ne s'ajuste. Cela dit, le mécanisme actuel d'indexation des loyers, qui plafonne les augmentations de loyer en cours de bail au taux d'inflation mesuré à l'aide de l'indice santé, devrait permettre d'empêcher que cela se produise. Le cas échéant, les régions pourraient envisager de plafonner les hausses de loyer entre plusieurs locations si des allocations de logement sont accordées, mais il conviendrait de mettre en balance les avantages qui découleraient à court terme d'une telle mesure et ses éventuels inconvénients à plus long terme, notamment une baisse potentielle de l'offre de logements locatifs (OECD, 2021[19]).

Atténuer les tensions sur les prix des logements en améliorant l'efficience de la réglementation

Une réglementation efficiente peut renforcer les politiques de logement social pour rendre les marchés du logement plus abordables, et notamment atténuer les difficultés que rencontrent de nombreux ménages vulnérables et à faible revenu pour s'acquitter de loyers élevés et en hausse (OECD, 2021[19]). Il importe d'assurer le juste équilibre entre locataires et propriétaires en garantissant à la fois la sécurité d'occupation d'un logement de qualité aux locataires et un investissement peu risqué aux propriétaires. Par ailleurs, les modes de gouvernance de l'occupation des sols qui évitent les chevauchements de compétences entre niveaux d'administration peuvent favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande. Une meilleure gouvernance de l'occupation des sols peut améliorer la réactivité de l'offre face à l'évolution de la demande, atténuant ainsi les tensions à la hausse sur les prix et rendant le logement plus abordable.

Les relations entre locataires et propriétaires semblent globalement équilibrées en Belgique, les uns comme les autres se situant aux alentours de la moyenne de leur indicateur respectif, mais le niveau global de réglementation est supérieur à la moyenne de l'OCDE (Graphique 2.25, partie A). D'après des simulations effectuées par l'OCDE, un assouplissement de la réglementation du marché locatif se traduirait sur le long terme par une diminution des prix réels des logements rapportés au revenu, dans la mesure où

une hausse de l'investissement résidentiel entraîne une baisse des prix. Les ménages belges auraient besoin en moyenne d'un tiers d'année de moins pour acheter un logement de 100 m² si le degré de réglementation du marché locatif en Belgique correspondait à celui observé en Nouvelle-Zélande (Cournède, Ziemann et De Pace, 2020[106]).

Graphique 2.25. Il est possible de rendre la réglementation du marché du logement plus favorable à l'offre

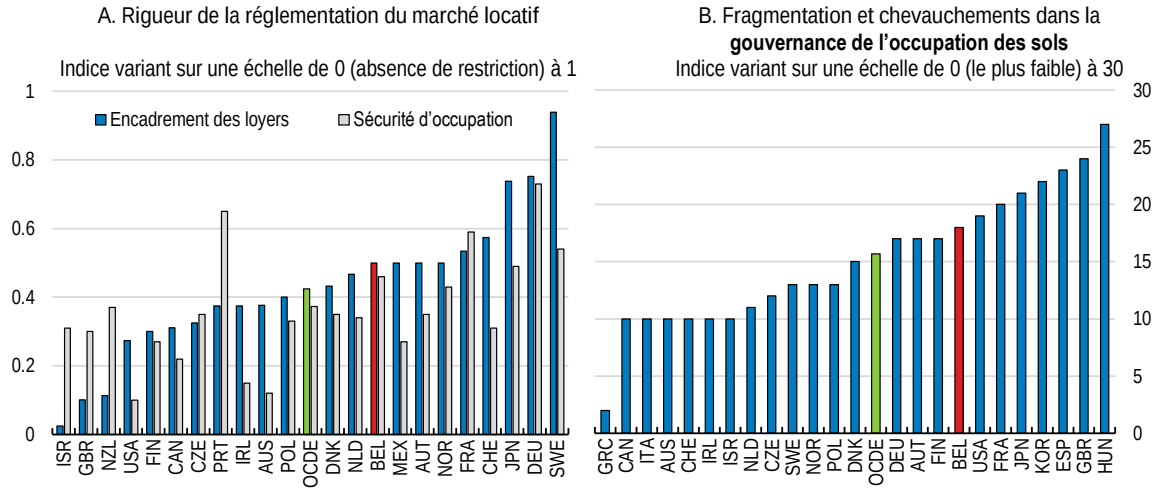

Note : L'agrégat OCDE correspond à une moyenne simple. Partie A : Les indices d'encadrement des loyers et de sécurité d'occupation varient sur une échelle allant de 0 (absence de restriction) à 1 (tous types de restrictions). Partie B : L'indicateur de réglementation de l'occupation des sols varie sur une échelle allant de 0 à 30 (du degré de chevauchement et de fragmentation le plus faible au plus élevé).
Source : OCDE (2021), *Pierre par pierre : bâtir de meilleures politiques du logement*.

StatLink https://stat.link/7lkxzj

Les dispositions de la réglementation du marché locatif qui dissuadent les propriétaires de louer des logements de bonne qualité à des ménages à faible revenu ou à des personnes occupant des formes d'emploi atypiques devraient être assouplies, en particulier celles qui concernent la protection juridique des locataires, considérée comme forte, et l'expulsion en cas de non-paiement, jugée difficile. Dans le cadre d'une telle réforme, il conviendrait de s'abstenir de réduire excessivement la protection des locataires, compte tenu du taux d'expulsions déjà relativement élevé en Belgique. À cet égard, un élargissement des conditions d'octroi des aides à la location renforcerait la situation financière des locataires à faible revenu (voir plus haut). Une autre manière importante d'assouplir la réglementation du marché locatif consiste à autoriser une augmentation de loyer en cours de bail après des travaux de rénovation énergétique, ainsi qu'il était recommandé dans l'*Étude économique* de 2015 sur la Belgique et stipulé dans le décret flamand sur la location d'habitations entré en vigueur en 2019, tout en octroyant cependant des aides spécifiques aux locataires à bas revenu (voir plus bas). Les réformes de la réglementation du marché locatif devraient assurer un juste équilibre entre l'accessibilité financière à court terme et à long terme, dans la mesure où un assouplissement de la réglementation pourrait dégrader à court terme la situation des locataires en place. L'octroi d'aides à la location (comme évoqué plus haut) serait nécessaire pendant la phase de transition.

La fragmentation et les chevauchements dans la gouvernance de l'occupation des sols sont relativement importants en Belgique, ce qui s'explique probablement par une répartition inefficiente des compétences entre les régions, les communes et même les provinces (Graphique 2.25, partie B). Une gouvernance plus efficiente de l'occupation des sols s'accompagne d'une plus grande élasticité de l'offre de logements (Gyourko et Molloy, 2015[107]). D'après des simulations réalisées par l'OCDE, une rationalisation de la gouvernance de l'occupation des sols qui porterait celle-ci aux niveaux observés dans les pays exemplaires (comme l'Australie, le Canada et la Suisse) pourrait améliorer l'accessibilité financière en Belgique, en se traduisant par une réduction du ratio prix des logements/revenu d'un quart d'année de

revenu disponible (Cournède, Ziemann et De Pace, 2020[106]). Les pouvoirs publics pourraient accroître l'efficience de la gouvernance en réattribuant les compétences des communes et des provinces aux régions, tout en accordant une attention particulière au cas spécifique de la ville de Bruxelles et de sa zone d'influence, qui recoupe trois régions.

Remédier aux effets redistributifs de la rénovation énergétique

Bien qu'elle se traduise à long terme par une baisse des factures d'énergie pour les propriétaires ou les locataires, la réalisation de travaux de rénovation énergétique pour se conformer à des normes d'efficacité énergétique plus strictes et à d'autres réglementations peut diminuer l'accessibilité financière à court terme, dans la mesure où elle exerce des tensions à la hausse sur le coût de la construction et de l'entretien et, partant, sur les prix des logements (OECD, 2021[19]). En outre, les ménages à faible revenu sont moins susceptibles de pouvoir investir dans des travaux de rénovation énergétique, car une part disproportionnée d'entre eux sont locataires et, s'ils sont propriétaires, il est probable que leurs ressources financières soient limitées.

Il est crucial de remédier aux conséquences de la rénovation énergétique qui s'impose en Belgique, compte tenu du niveau élevé des émissions de gaz à effet de serre, imputable au vieillissement du parc de logements. Dans le secteur résidentiel belge, les émissions de CO_2 imputables à la combustion d'énergie (électricité et chauffage y compris) sont particulièrement élevées, s'établissant à 1.6 tonne par habitant en 2019, ce qui place la Belgique au 8e rang des pays de l'OCDE et au-dessus de la moyenne de l'OCDE (qui est de 1.1 tonne par habitant). Il ressort de simulations effectuées par l'OCDE que le durcissement de la réglementation environnementale nécessaire pour atteindre la neutralité carbone en 2050 entraînerait des conséquences négatives considérables en termes de disponibilité et d'accessibilité financière des logements en Belgique (Graphique 2.26, partie A). La hausse des prix des logements représenterait plus d'une année de revenu disponible (Graphique 2.26, partie B) et l'investissement résidentiel diminuerait (Graphique 2.26, partie C). Les subventions de l'UE et les investissements prévus par les gouvernements régionaux dans le cadre des plans de relance devraient atténuer les effets de la rénovation énergétique sur le marché du logement (voir chapitre 1).

Des mesures de compensation seront nécessaires pour concilier les objectifs de durabilité et d'accessibilité financière. Diverses mesures ont été mises en place aux niveaux fédéral et régional pour encourager la rénovation des logements, notamment un taux de TVA réduit de 6 % pour les travaux de rénovation ordinaires, ainsi que des aides régionales pour des investissements spécifiques destinés à améliorer l'efficacité énergétique et dont le montant est fonction du revenu et du type de technologie utilisée. Afin d'inciter à rénover des biens locatifs, la législation pourrait prévoir des dispositions visant à améliorer l'efficacité énergétique au-delà des exigences minimales en matière d'efficacité énergétique. Outre l'obligation actuelle de fournir aux locataires des informations sur la performance énergétique du logement, les propriétaires pourraient être tenus de réaliser des audits énergétiques et de donner une estimation précise des dépenses énergétiques à prévoir, comme en France. Il serait également possible d'encourager les investissements dans l'efficacité énergétique des logements locatifs en accordant des prêts subventionnés ciblés aux propriétaires aux ressources financières limitées, qui sont souvent des personnes âgées. Étant donné que les économies réalisées grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements seront probablement prises en compte dans les loyers, les locataires situés sur le segment inférieur du marché locatif et dont les conditions de logement ont été améliorées devraient être protégés de toute hausse excessive de leur loyer au moyen d'aides spécifiques.

Graphique 2.26. Le verdissement nécessaire du parc de logements pose des problèmes **d'accessibilité financière**

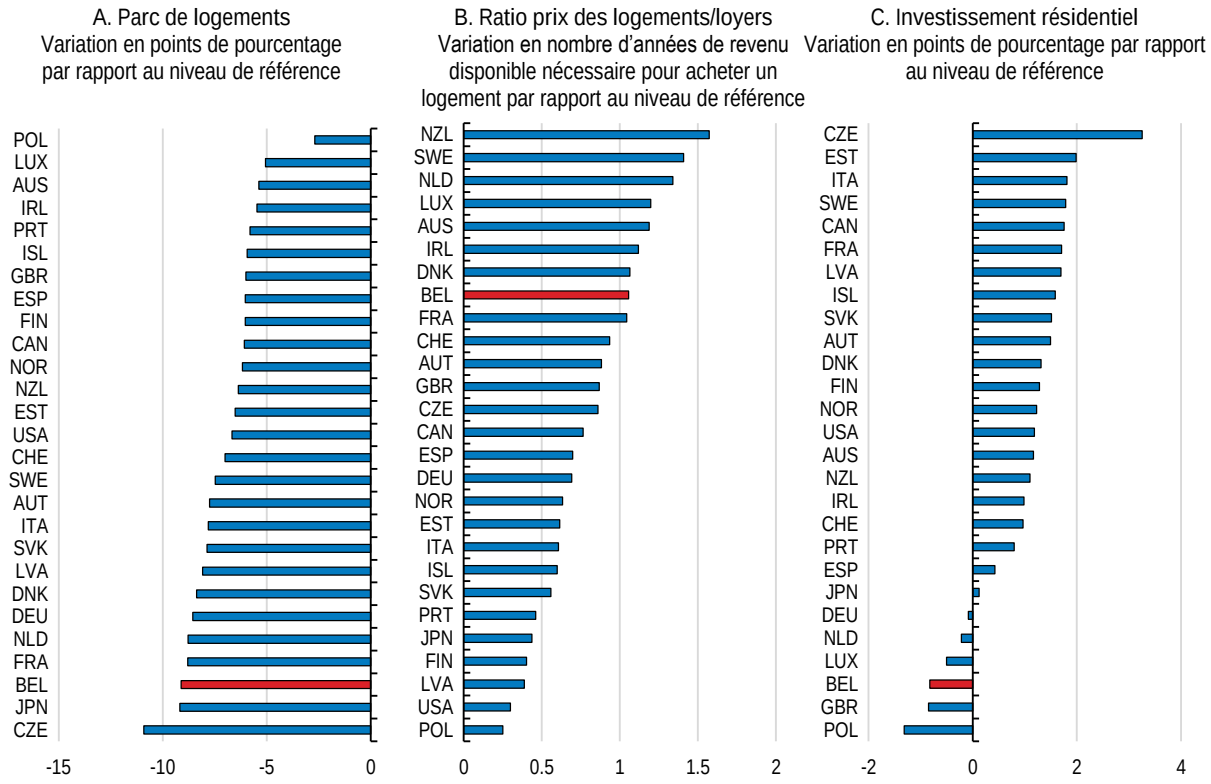

Note : Variations, par rapport à leur niveau de référence respectif, du parc de logements (points de pourcentage), du ratio prix des logements/loyers (nombre d'années de revenu disponible nécessaire pour acheter le logement de 100 m² moyen) et de l'investissement résidentiel (points de pourcentage) imputable à un durcissement des règles environnementales visant à progresser vers la neutralité carbone consistant en une hausse immédiate de 10 % des coûts de construction, ainsi qu'en une augmentation progressive du taux de rénovation lourde de 1 point de pourcentage par rapport à son niveau de référence (qui varie selon les pays) jusqu'en 2035. Après 2035, le taux de rénovation lourde diminue uniformément pour s'établir à 1 % par an en 2050.
Source : Cournède et al. (2020), « The Future of housing: Policy scenarios ».

StatLink https://stat.link/yzo6rl

Subventionner la rénovation énergétique des bâtiments anciens sous-utilisés peut à la fois accroître le parc disponible de logements de qualité et atténuer les problèmes d'accessibilité financière liés au coût de la rénovation énergétique. Les aides à la rénovation énergétique pourraient être financées au moins en partie par un relèvement des impôts périodiques sur la propriété immobilière. Pour remédier aux désincitations à la rénovation découlant de la fiscalité immobilière, il est nécessaire d'actualiser régulièrement le revenu cadastral (toujours fondé sur les valeurs de janvier 1975, mais indexé sur l'inflation des prix à la consommation depuis 1991), ainsi qu'il était recommandé dans l'*Étude économique* de 2020 consacrée à la Belgique, afin d'éviter que les propriétaires ne diffèrent les travaux de rénovation pour ne pas subir une hausse disproportionnée des prélèvements sur la propriété immobilière.

Les subventions énergétiques destinées aux ménages à faible revenu donnent de mauvaises incitations à ceux qui en bénéficient et contribuent au niveau élevé des émissions du secteur résidentiel (OECD, 2015[43]). Les prix subventionnés devraient être remplacés par des prestations forfaitaires en faveur des ménages à faible revenu pour lutter contre la pauvreté énergétique tout en préservant les incitations aux économies d'énergie. L'élargissement des catégories d'ayants droit au tarif social pour l'électricité, nécessaire dans le contexte actuel de hausse des prix mondiaux de l'énergie, devrait être abandonné dès que les tensions sur les prix se seront atténuées, de même que la réduction temporaire du taux de TVA

sur l'électricité et le gaz naturel. Les mesures supplémentaires destinées à compenser le nouveau renchérissement de l'énergie depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine devraient être soumises à conditions de ressources, judicieusement ciblées et temporaires pour que leur coût soit gérable et pour éviter des effets de distorsion *via* les signaux de prix (OECD, 2022[108]). Concrètement, il serait préférable d'opter pour des prestations forfaitaires ciblées plutôt que pour des mesures généralisées qui subventionnent dans les faits la consommation énergétique des ménages indépendamment de leur revenu. À cet égard, des mesures telles que le versement d'un montant forfaitaire unique de 80 EUR aux ménages à faible revenu à l'automne 2021 vont dans le bon sens.

Tableau 2.3. Recommandations pour offrir de meilleures perspectives économiques

PRINCIPALES CONCLUSIONS	RECOMMANDATIONS (principales recommandations en gras)
Améliorer les résultats des catégories vulnérables sur le marché du travail	
Les individus peu qualifiés, ceux qui ont des revenus modestes et les personnes handicapées se caractérisent par un niveau de compétences numériques peu élevé et un faible taux de participation à la formation tout au long de la vie, ce qui se traduit par des disparités considérables en matière de taux d'emploi et de transitions sur le marché du travail.	Rationaliser le système de formation tout au long de la vie et améliorer la coordination entre ses différents acteurs, et réserver en priorité aux groupes **vulnérables les services d'orientation** professionnelle en face à face. Veiller à l'efficacité du compte individuel de formation qu'il est prévu de créer en mettant l'accent sur la qualité de la formation.
Le pourcentage de diplômés des filières STIM est faible, en particulier parmi les femmes.	Promouvoir les disciplines STIM en diffusant des informations sur l'avantage salarial des emplois à forte composante numérique.
L'activité entrepreneuriale est particulièrement faible parmi les catégories vulnérables.	Évaluer et rationaliser l'offre de programmes ciblés de formation aux compétences entrepreneuriales.
L'inadéquation des compétences et la surqualification sont élevées parmi les immigrés non originaires de l'UE.	Orienter systématiquement les immigrés vers des services de validation des compétences. Faciliter la reconnaissance des diplômes en supprimant les frais ou en les modulant en fonction des revenus, et en assurant une coordination entre les communautés.
La discrimination et le manque de compétences linguistiques constituent des obstacles à l'emploi des personnes d'origine étrangère.	Soutenir l'adoption de pratiques d'embauche inclusives par les entreprises, en s'appuyant par exemple sur les informations concernant les origines du personnel. Allouer une part plus importante des dépenses consacrées aux politiques actives du marché du travail à la formation linguistique professionnelle sur le lieu de travail.
Le taux de chômage de longue durée est élevé et les taux d'emploi des mères de jeunes enfants, des immigrés et des personnes handicapées sont faibles.	Recourir davantage aux outils statistiques afin de cibler les groupes vulnérables pour des programmes actifs du marché du travail spécifiquement adaptés à leurs besoins.
Les procédures officielles de réinsertion des bénéficiaires de prestations d'invalidité sont engagées tardivement.	Simplifier et assouplir les procédures officielles de réinsertion.
Les travailleurs inaptes à reprendre leur emploi précédent doivent se recycler.	Supprimer la règle selon laquelle les participants aux programmes de formation perdent leur droit aux prestations d'invalidité dans les six mois suivant la formation.
Les lacunes en matière de coordination de l'action publique concernant les personnes souffrant de problèmes de santé mentale réduisent leurs perspectives d'emploi.	Mettre systématiquement l'accent sur les résultats en matière d'emploi dans la prestation des services de santé mentale et sur les résultats en matière de santé mentale dans la prestation de services d'aide à l'emploi.
Les lacunes du soutien individuel à destination des bénéficiaires de prestations d'invalidité et d'indemnités de maladie freinent leur retour au travail.	Continuer de renforcer les programmes individualisés de placement et de soutien destinés aux bénéficiaires de prestations d'invalidité et d'indemnités de maladie, en fonction des évaluations menées.
Les taux élevés d'imposition de l'activité qui s'appliquent aux parents isolés ayant de faibles revenus et aux deuxièmes apporteurs de revenu dans les couples avec enfants affaiblissent les incitations au travail, en particulier pour les femmes.	**Mettre en place des prestations liées à l'exercice d'un emploi pour** les travailleurs à bas salaire ayant des enfants. Réduire les contre-incitations à travailler pour les deuxièmes apporteurs de revenu en abolissant le système de quotient conjugal pour les couples, tout en prenant des mesures de compensation en faveur des ménages à faible revenu sous forme de prestations liées à l'exercice d'un emploi. Promouvoir la participation au système d'éducation et d'accueil des jeunes enfants auprès des ménages à faible revenu, en particulier des immigrés.

Accroître l'égalité des chances dans l'enseignement obligatoire	
Le libre choix de l'établissement scolaire entraîne une ségrégation sociale et des disparités en matière de résultats scolaires entre les établissements.	Évaluer les conséquences de la suppression de l'obligation pour les établissements scolaires d'accueillir une certaine proportion d'élèves de milieux défavorisés en Flandre. Décentraliser la mise en œuvre des règles de priorité en matière d'inscription afin d'assurer l'adhésion de la Communauté française.
Les possibilités de transfert d'élèves à d'autres écoles réduisent la diversité sociale au sein des établissements scolaires ainsi que l'efficacité des réformes des dispositifs d'encadrement du choix de l'établissement scolaire.	Limiter les possibilités de transfert à d'autres écoles afin d'inciter davantage les enseignants à améliorer les résultats des élèves en difficulté.
Les établissements d'enseignement sont incités à diversifier leurs effectifs d'élèves, mais pas à obtenir de bons résultats scolaires dans des conditions difficiles.	Utiliser des indicateurs de performance fiables ainsi que d'autres données sur la réussite scolaire pour éclairer les décisions de financement des établissements en fonction des progrès accomplis dans l'accompagnement des élèves défavorisés.
L'orientation vers l'enseignement général et l'enseignement professionnel engendre un tri des élèves en fonction de critères socioéconomiques.	Poursuivre les efforts entrepris pour retarder l'orientation en allongeant le tronc commun d'apprentissage en Flandre. Cibler l'aide sur les élèves en difficulté afin de s'assurer qu'une orientation différée n'augmente pas le taux de redoublement dans la Communauté française.
La mobilité limitée entre les filières générale et professionnelle contribue aux inégalités sociales de résultats scolaires.	Encourager davantage les établissements à organiser des **programmes transfilières et autoriser les passages d'une filière à l'autre.**
La fréquentation des établissements d'enseignement professionnel en alternance, qui associe formation scolaire et formation en entreprise, est faible malgré la forte proportion d'élèves inscrits dans les filières de l'enseignement et la formation professionnels.	Renforcer le recours à la formation professionnelle en alternance en offrant des incitations financières et en rendant obligatoire l'agrément des prestataires de formation.
Le modèle de financement de l'enseignement professionnel ne possède pas la souplesse nécessaire pour pouvoir s'adapter à l'évolution rapide des besoins du marché du travail.	Allouer les fonds directement aux prestataires de formation selon un modèle axé sur la demande, en fonction des modules de formation plutôt que des établissements.
Le taux de sortie du métier des enseignants débutants est élevé, en particulier dans les établissements défavorisés, et les conditions de travail en début de carrière sont précaires.	Inciter les enseignants à exercer leurs fonctions dans des établissements défavorisés en leur offrant une rémunération plus élevée ou une conversion plus rapide de leur engagement temporaire en nomination à titre définitif. **Permettre aux enseignants de bénéficier d'une insertion professionnelle avant l'obtention de leur diplôme de formation initiale, et l'étoffer lorsqu'elle existe déjà, et renforcer les programmes d'initiation destinés aux enseignants débutants.**
Promouvoir des logements abordables et de qualité	
L'offre de logements sociaux est trop faible et les écarts de prix avec le marché privé font obstacle à la mobilité résidentielle, ce qui fausse les incitations au travail.	**Élargir le champ d'application des allocations de logement aux** locataires du marché privé, tout en accroissant le parc de logements sociaux. Contrôler régulièrement le niveau des ressources des ménages pour déterminer s'ils sont admis à bénéficier d'un logement social et fixer les loyers de manière proportionnelle à leurs ressources.
Certains aspects de la réglementation du marché locatif dissuadent les propriétaires de louer des logements de qualité à des ménages à faible revenu.	Renforcer la situation financière des locataires à faible revenu en assouplissant les conditions d'octroi des aides à la location.
La fragmentation de la gouvernance de l'occupation des sols rend l'offre de logements moins réactive à la demande et fait augmenter du même coup les prix.	Réattribuer aux régions les compétences des communes et des provinces en matière de gouvernance de l'occupation des sols.
La rénovation énergétique du parc de logements est indispensable, mais elle pèsera sur l'accessibilité financière.	Encourager les investissements visant à améliorer l'efficacité énergétique des logements locatifs en accordant des prêts subventionnés ciblés aux propriétaires qui ont des ressources financières limitées.
Les prix élevés de l'énergie touchent de manière disproportionnée les ménages à faible revenu, mais des subventions énergétiques insuffisamment ciblées peuvent se révéler contre-productives.	Recourir à des mesures ciblées pour lutter contre l'impact des prix élevés de l'énergie, notamment en versant des prestations forfaitaires aux ménages à faible revenu.

Bibliographie

Adalet McGowan, M. et al. (2020), « Addressing labour market challenges in Belgium », *OECD Economics Department Working Papers*, n° 1602, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/8a542d68-en. [24]

Baert, S., F. Heiland et S. Korenman (2016), « Native-Immigrant Gaps in Educational and School-to-Work Transitions in the 2nd Generation: The Role of Gender and Ethnicity », *Economist (Netherlands)*, vol. 164/2, pp. 159-186, https://doi.org/10.1007/S10645-016-9273-4/TABLES/8. [26]

Biegel, N., J. Wood et K. Neels (2021), « Migrant-native differentials in the uptake of (in)formal childcare in Belgium: The role of mothers' employment opportunities and care availability », *Journal of Family Research*, vol. 33/2, pp. 467-508, https://doi.org/10.20377/JFR-463. [71]

Blanden, J., P. Gregg et L. Macmillan (2007), « Accounting for intergenerational income persistence: Noncognitive skills, ability and education », *Economic Journal*, vol. 117/519, pp. C43-C60, https://doi.org/10.1111/J.1468-0297.2007.02034.X. [15]

Boets, I. et al. (2020), *Evaluation de l'impact de la nouvelle réglementation sur la réintégration au travail Synthèse de l'évaluation quantitative, qualitative et juridique*. [57]

Boolens, J., B. Cockx et M. Lechner (2020), « Priority to unemployed immigrants? A causal machine learning evaluation of training in Belgium », *CEPR Discussion Paper*, n° 14270, Centre for Economic Policy Research, https://doi.org/10.1086/677233. [49]

Caldera Sánchez, A. et D. Andrews (2011), « Residential Mobility and Public Policy in OECD Countries », *OECD Journal: Economic Studies*, https://dx.doi.org/10.1787/eco_studies-2011-5kg0vswqt240. [18]

Causa, O. et Å. Johansson (2010), « Intergenerational Social Mobility in OECD Countries », *OECD Journal: Economic Studies*, https://dx.doi.org/10.1787/eco_studies-2010-5km33scz5rjj. [79]

Causa, O., N. Luu et M. Abendschein (2021), « Labour market transitions across OECD countries: Stylised facts », *OECD Economics Department Working Papers*, n° 1692, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/62c85872-en. [22]

Chetty, R., J. Friedman et J. Rockoff (2014), « Measuring the Impacts of Teachers I: Evaluating Bias in Teacher Value-Added Estimates », *American Economic Review*, vol. 104/9, pp. 2593-2632, https://doi.org/10.1257/AER.104.9.2593. [94]

Chetty, R., J. Friedman et J. Rockoff (2014), « Measuring the Impacts of Teachers II: Teacher Value-Added and Student Outcomes in Adulthood », *American Economic Review*, vol. 104/9, pp. 2633-79, https://doi.org/10.1257/AER.104.9.2633. [95]

Costa, R. et H. De Valk (2021), « Socio-spatial disparities in Brussels and its hinterland », *Urban Book Series*, pp. 271-291, https://doi.org/10.1007/978-3-030-64569-4_14. [20]

Costa, R. et H. de Valk (2018), « Ethnic and Socioeconomic Segregation in Belgium: A Multiscalar Approach Using Individualised Neighbourhoods », *European Journal of Population*, vol. 34/2, pp. 225-250, https://doi.org/10.1007/S10680-018-9480-6. [21]

Cournède, B., V. Ziemann et F. De Pace (2020), « The Future of Housing: Policy Scenarios », *OECD Economics Department Working Papers*, n° 1624, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/0adf02cb-en. [106]

CSS (2021), *Belgian Mental Health Monitor: COVID-19*, Conseil Supérieur de la Sante. [64]

De Witte, K. et J. Hindriks (2018), *L'École du Renouveau*, Itinera Institute. [78]

De Witte, K. et J. Hindriks (2017), *L'École de la Réussite*, Itinera Institute, https://www.skribis.be/nl/l-ecole-de-la-reussite.html (consulté le 14 novembre 2021). [90]

Delvaux, B. et al. (2013), « Les enseignants débutants en Belgique francophone: trajectoires, conditions d'emploi et positions sur le marché du travail », *Cahiers du GIRSEF*, n° 92, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve. [98]

Desiere, S., K. Langenbucher et L. Struyven (2019), « Statistical profiling in public employment services : An international comparison », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 224, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/b5e5f16e-en. [48]

Devos, C. et al. (2019), *Performance of the Belgian health system – report 2019*. [66]

Eurofound (2017), *Social mobility in the EU*, Publications Office of the European Union, Luxembourg., https://doi.org/10.2806/420671. [3]

European Commission (2010), « Developing coherent and system-wide induction programmes for beginning teachers: a handbook for policymakers. », *Staff Working Document SEC*, n° (2010)538, European Commission, Brussels. [100]

Fonder, M., B. Lejeune et E. Tarantchenko (2019), *Does training boost the job finding rate of the unemployed ? Timing-of-events based evidence from Belgium*. [37]

Forster, A., T. Bol et H. van de Werfhorst (2016), « Vocational Education and Employment over the Life Cycle », *Sociological Science*, vol. 3, pp. 473-494, https://doi.org/10.15195/V3.A21. [91]

FPB (2022), *Sustainable development indicators, 2022*, Federal Planning Bureau, Brussels, https://www.plan.be/publications/publication-2193-en-sustainable_development_indicators_2022 (consulté le 16 mars 2022). [63]

FPB (2021), *Santé mentale en Belgique : les coûts cachés de la Covid-19*. [60]

FPS Employment/UNIA (2019), *Monitoring socio-économique 2019: Marché du travail et origine*, Federal Public Service Employment, Labour and Social Consultation/Interfederal Centre for Equal Opportunities. [27]

Friant, N. et al. (2012), « Priority education policies in Belgium: Two modes of regulation of the effects of a market logic. », dans Demeuse, M. et al. (dir. pub.), *Educational Policies and Inequalities in Europe*, Palgrave MacMillan. [82]

Godin, M. et J. Hindriks (2018), « An international comparison of school systems based on social mobility », *Economie et Statistique*, vol. 2018/499, pp. 61-79, https://doi.org/10.24187/ECOSTAT.2018.499S.1940. [16]

Gyourko, J. et R. Molloy (2015), « Regulation and Housing Supply », *Handbook of Regional and Urban Economics*, vol. 5, pp. 1289-1337, https://doi.org/10.1016/B978-0-444-59531-7.00019-3. [107]

Hanushek, E. et al. (2021), « The intergenerational transmission of cognitive skills: An investigation of the causal impact of families on student outcomes », *Working Paper*, n° 29450, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, https://doi.org/10.3386/W29450. [14]

Hanushek, E. et S. Rivkin (2010), « Generalizations about Using Value-Added Measures of Teacher Quality », *American Economic Review*, vol. 100/2, pp. 267-71, https://doi.org/10.1257/AER.100.2.267. [96]

Harding, M., G. Perez-Navarro et H. Simon (2020), « In tax, gender blind is not gender neutral », *Ecoscope*, https://oecdecoscope.blog/2020/06/01/in-tax-gender-blind-is-not-gender-neutral-why-tax-policy-responses-to-covid-19-must-consider-women/ (consulté le 8 janvier 2022). [68]

HCE (2021), *La formation continue des salariés: Investir dans l'avenir*, High Council of Employment, Brussels. [36]

HCE (2018), *Les immigrés nés en dehors de l'Union européenne sur le marché du travail en Belgique*, High Council of Employment, Brussels. [23]

Hijzen, A. et A. Salvatori (2020), « Designing fair and work-oriented unemployment benefits : The case of Belgium », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 237, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/ac17d171-en. [69]

Hindriks, J. et M. Godin (2018), « L'école de la chance: C'est quoi, une école équitable et efficace? », dans De Witte, K. et J. Hindriks (dir. pub.), *L'Ecole du Renouveau*, Itinera Institute. [77]

Hirtt, N. (2020), *L' inégalité scolaire, ultime vestige de la Belgique unitaire ? Une analyse statistique des causes de l'inégalité scolaire*, Appel Pour une Ecole Démocratique, https://www.skolo.org/2020/02/25/l-inegalite-scolaire-ultime-vestige-de-la-belgique-unitaire/. [17]

IEA (2019), *The Critical Role of Buildings: Perspectives for the Clean Energy Transition*, IEA, Paris, https://www.iea.org/reports/the-critical-role-of-buildings (consulté le 11 janvier 2022). [102]

Jedwab, R., J. Barr et J. Brueckner (2020), « Cities without skylines: worldwide building-height gaps and their implications », *CESifo Working Paper*, n° 8511, https://doi.org/10.2139/SSRN.3682010. [104]

Kane Douglas O Staiger, T. et al. (2008), « Estimating Teacher Impacts on Student Achievement: An Experimental Evaluation », *National Bureau of Economic Research*, https://doi.org/10.3386/W14607. [97]

Leduc, E. et I. Tojerow (2020), « Subsidizing domestic services as a tool to fight unemployment: Effectiveness and hidden costs », *IZA Discussion Paper*, n° 13544, Institute of Labour Economics, Bonn, https://ftp.iza.org/dp13544.pdf (consulté le 16 mars 2022). [56]

Lens, D., I. Marx et N. Mussche (2020), « De initiële effecten van de COVID-19 pandemie op de Belgische arbeidsmarkt-opkomende ongelijkheden », *Berichten*, n° D/2020/6104/07, Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck, Antwerpen. [47]

Lopez-Uroz, N., L. Westhoff et M. Akgüç (2021), « Shaping return to work policy: the role of industrial relations at national and company level Country report for Belgium », REWIR Working Paper. [58]

Martinez-Toledano, C. et al. (2019), « Who pays the price of folly? The business cycle and income and wealth mobility in Spain », *OECD Economics Department Working Papers*, n° 1561, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/880f797c-en. [12]

Mcgowan, M. et D. Andrews (2015), « Labour market mismatch and labour productivity: evidence from PIAAC data », *Economics Department Working Papers*, n° 1209, Organisation for Economic Co-operation and Development. [42]

Mistiaen, P. et al. (2019), *Organisation of mental health care for adults in Belgium*, https://kce.fgov.be/sites/default/files/atoms/files/KCE_318_Mental_Health_care_Report.pdf. [67]

Mulder, J. et H. Godefroid (2016), « How to stimulate entrepreneurship in Belgium ? », *Economic Review*, vol. 2016/2, pp. 63-80. [32]

Nautet, M. et C. Piton (2021), « How does parenthood affect the careers of women and men ? ». [29]

Nicaise, I. (2019), « Selectiemachine of sociale lift? Segregatie in het onderwijs tegengaan », dans Vlaamse Onderwijsraad (dir. pub.), *Spots op onderwijs : Wetenschappers voor het voetlicht*, Lannoo Campus. [76]

Nusche, D. et al. (2015), *OECD Reviews of School Resources: Flemish Community of Belgium 2015*, OECD Reviews of School Resources, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264247598-en. [83]

OECD (2022), *OECD Economic Outlook, Interim Report March 2022 : Economic and Social Impacts and Policy Implications of the War in Ukraine*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/4181d61b-en. [108]

OECD (2021), *21st-Century Readers : Developing Literacy Skills in a Digital World*, PISA, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/a83d84cb-en. [74]

OECD (2021), *A New Benchmark for Mental Health Systems : Tackling the Social and Economic Costs of Mental Ill-Health*, OECD Health Policy Studies, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/4ed890f6-en. [61]

OECD (2021), *Brick by Brick : Building Better Housing Policies*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/b453b043-en. [19]

OECD (2021), *Career Guidance for Adults in a Changing World of Work*, Getting Skills Right, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9a94bfad-en. [39]

OECD (2021), *Disability, Work and Inclusion in Ireland : Engaging and Supporting Employers*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/74b45baa-en. [59]

OECD (2021), *Does Inequality Matter? : How People Perceive Economic Disparities and Social Mobility*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/3023ed40-en. [7]

OECD (2021), *Education Policy Outlook 2021 : Shaping Responsive and Resilient Education in a Changing World*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/75e40a16-en. [92]

OECD (2021), *Fitter Minds, Fitter Jobs : From Awareness to Change in Integrated Mental Health, Skills and Work Policies*, Mental Health and Work, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/a0815d0f-en. [65]

OECD (2021), *Government at a Glance 2021*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/1c258f55-en. [8]

OECD (2021), *Language Training for Adult Migrants*, Making Integration Work, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/02199d7f-en. [51]

OECD (2021), *OECD Employment Outlook 2021 : Navigating the COVID-19 Crisis and Recovery*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/5a700c4b-en. [45]

OECD (2021), *OECD SME and Entrepreneurship Outlook 2021*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/97a5bbfe-en. [31]

OECD (2021), *The State of School Education : One Year into the COVID Pandemic*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/201dde84-en. [75]

OECD (2020), *Faces of Joblessness in Finland*, http://oe.cd/FoJ (consulté le 15 mars 2022). [25]

OECD (2020), *Housing and Inclusive Growth*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/6ef36f4b-en. [101]

OECD (2020), « Inclusive entrepreneurship policies: Belgium 2020 »*, Country assessment notes*. [11]

OECD (2020), *International Migration Outlook 2020*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/ec98f531-en. [50]

OECD (2020), *OECD Economic Surveys: Belgium 2020*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/1327040c-en. [9]

OECD (2020), *PISA 2018 Results (Volume V): Effective Policies, Successful Schools*, OECD Publishing, Paris. [88]

OECD (2020), « Social housing: A key part of past and future housing policy »*, Employment, Labour and Social Affairs Policy Briefs*, http://oe.cd/social-housing-2020. (consulté le 12 janvier 2022). [103]

OECD (2020), *Tackling the mental health impact of the COVID-19 crisis: An integrated, whole-of-society response*. [62]

OECD (2020), *The Future for Low-Educated Workers in Belgium*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/0140a728-en. [70]

OECD (2019), *In-Depth Productivity Review of Belgium*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/88aefcd5-en. [30]

OECD (2019), *Balancing School Choice and Equity : An International Perspective Based on Pisa*, PISA, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/2592c974-en. [85]

OECD (2019), *Individual Learning Accounts : Panacea or Pandora's Box?*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/203b21a8-en. [38]

OECD (2019), *OECD Economic Surveys: France 2019*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/a0eee144-en. [40]

OECD (2019), *OECD Employment Outlook 2019 : The Future of Work*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9ee00155-en. [10]

OECD (2019), *PISA 2018 Results (Volume II) : Where All Students Can Succeed*, PISA, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/b5fd1b8f-en. [73]

OECD (2019), *Working and Learning Together : Rethinking Human Resource Policies for Schools*, OECD Reviews of School Resources, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/b7aaf050-en. [99]

OECD (2018), *A Broken Social Elevator? How to Promote Social Mobility*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264301085-en. [1]

OECD (2018), *Divided Cities : Understanding Intra-urban Inequalities*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264300385-en. [105]

OECD (2018), *Equity in Education : Breaking Down Barriers to Social Mobility*, OECD Publishing, Paris, https://www.oecd-ilibrary.org/education/equity-in-education_9789264073234-en (consulté le 21 novembre 2021). [13]

OECD (2018), *The Productivity-Inclusiveness Nexus*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264292932-en. [6]

OECD (2017), *Education policy outlook: Belgium*, http://www.oecd.org/edu/policyoutlook.htm (consulté le 18 novembre 2021). [72]

OECD (2017), *Making Integration Work: Assessment and Recognition of Foreign Qualifications*, Making Integration Work, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264278271-en. [44]

OECD (2017), *OECD Economic Surveys: Belgium 2017*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-bel-2017-en. [84]

OECD (2015), *Adults, Computers and Problem Solving : What's the Problem?*, OECD Skills Studies, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264236844-en. [34]

OECD (2015), *In It Together: Why Less Inequality Benefits All*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264235120-en. [5]

OECD (2015), *OECD Economic Surveys: Belgium 2015*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-bel-2015-en. [43]

OECD (2015), *OECD Employment Outlook 2015*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2015-en. [46]

OECD (2011), « When students repeat grades or are transferred out of school: What does it mean for education systems? », *PISA in Focus*, n° 2011/6, OECD Publishing, Paris, http://www.pisa.oecd.org (consulté le 23 novembre 2021). [87]

OECD (2010), *PISA 2009 Results: What Makes a School Successful? : Resources, Policies and Practices (Volume IV)*, PISA, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264091559-en. [86]

OECD (s.d.), *OECD Skills Outlook*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/e11c1c2d-en. [35]

Ontario Ministry of Education (2021), *Student success*, http://www.edu.gov.on.ca/studentsuccess/ (consulté le 23 novembre 2021). [89]

Piton, C. et F. Rycx (2021), « A Broken Social Elevator? Employment Outcomes of First- and Second-Generation Immigrants in Belgium », *De Economist*, vol. 169/3, pp. 319-365, https://doi.org/10.1007/S10645-021-09385-2/TABLES/10. [28]

Roelandt, J. et P. Andries (2021), *Ondernemerschapscultuur en ondernemend gedrag in Vlaanderen: Situatie 2020*, Steunpunt Economie en Ondernemen Beleidsrapport 20-019, Vlaamse Overheid, https://www.ewi-vlaanderen.be/sites/default/files/bestanden/store_rapport_ondernemerschapscultuur_anno_2020.pdf (consulté le 17 mars 2022). [33]

Saks, Y. (2017), « A better understanding of developments in the numbers claiming disability insurance », *Economic Review*. [55]

Sciensano (2021), *Belgium COVID-19 Studies : Mental Health Surveys*, https://datastudio.google.com/embed/reporting/7e11980c-3350-4ee3-8291-3065cc4e90c2/page/ykUGC. [109]

Sodermans, K. et al. (2018), « Enseignement en alternance », dans De Witte, K. et J. Hindriks (dir. pub.), *L'École du Renouveau*, Itinera Institute, https://www.itinera.team/fr/publications/livres/lecole-du-renouveau. [93]

StatBel (2019), *Poverty indicators in Belgium in 2018 (EU-SILC)*, https://statbel.fgov.be/en/news/unemployed-single-parent-families-and-tenants-are-most-vulnerable-poverty. [4]

UNIA (2020), *Concrétiser l'utilisation du datamining pour lutter contre la discrimination sur le marché du travail*, https://www.agoria.be/fr/Big-Data-comment-le-fisc-a-recupere-plus-d-1-milliard-d-euros-dans-la-lutte- (consulté le 7 janvier 2022). [54]

UNIA (2020), *Les tests de situation sur le marché du travail bruxellois*, https://www.unia.be/files/Documenten/Aanbevelingen-advies/2020-11-18_Rapport_Testing_Bruxelles_FR.pdf (consulté le 7 janvier 2022). [53]

Urquiola, M. (2016), « Competition Among Schools: Traditional Public and Private Schools », *Handbook of the Economics of Education*, vol. 5, pp. 209-237, https://doi.org/10.1016/B978-0-444-63459-7.00004-X. [80]

Van Haeperen, B., O. Meunier et M. Mosty (2019), « De la perception de ses compétences entrepreneuriales à l'intention d'entreprendre : Quelques résultats d'une évaluation des mesures de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre en faveur des élèves de l'enseignement secondaire en Wallonie », *Reflets et Perspectives de la Vie Economique*, vol. 57/3, pp. 73-85, https://doi.org/10.3917/rpve.583.0073. [41]

Vandenberghe, V. (1996), « Functioning and regulation of eductional quasi-markets », n° 283, CIACO. [81]

view.brussels (2019), *L'origine étrangère : Un frein à l'emploi à Bruxelles*, Observatoire Bruxellois de l'Emploi et de la Formation, https://press.actiris.be/lorigine-etrangere--un-frein-a-lemploi-a-bruxelles (consulté le 18 mars 2022). [52]

WEF (2020), *The Global Social Mobility Report 2020: Equality, Opportunity and a New Economic Imperative*, World Economic Forum, http://www.weforum.orghttp://www3.weforum.org/docs/Global_Social_Mobility_Report.pdf. [2]

Études économiques de l'OCDE

BELGIQUE

Le redressement économique de la Belgique après la pandémie de COVID-19 a été robuste, grâce aux aides massives de l'État. Cependant, le nouveau choc provoqué par la guerre en Ukraine pousse l'inflation à la hausse et aggrave les pénuries du côté de l'offre et sur le marché du travail, soulignant l'importance de mesures destinées à stimuler la résilience de l'économie belge. Pour relever les défis de la viabilité budgétaire à moyen terme, il convient de limiter les possibilités de sortie anticipée du marché du travail, d'accroître l'efficience des dépenses publiques, en particulier en procédant à des examens des dépenses, et de renforcer la coordination des politiques budgétaires entre les différents niveaux de gouvernement de façon à dégager des marges d'investissement public. Supprimer les contre-incitations au travail et augmenter l'efficacité des politiques actives du marché du travail, en particulier au bénéfice des catégories défavorisées, développer les compétences numériques et réduire la disparité des résultats scolaires sont autant de pistes pour stimuler l'emploi, réduire le décalage entre l'offre et la demande de compétences et favoriser l'égalité des chances. Des investissements judicieusement ciblés dans des infrastructures vertes et numériques, qui permettraient de s'attaquer aux goulets d'étranglement et d'envoyer des signaux de prix adéquats, sont nécessaires pour stimuler la croissance de la productivité et contribuer à asseoir une croissance plus durable.

CHAPITRE THÉMATIQUE : OFFRIR À CHACUN DE MEILLEURES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Volume 2022/12
Juin 2022

IMPRIMÉ ISBN 978-92-64-54282-2
PDF ISBN 978-92-64-67629-9

ISSN 0304-3363
ABONNEMENT 2022
(18 NUMÉROS)

9 789264 542822